

RALLYE

Rapport Annuel 2009

Rapport Annuel 2009

RALLYE

Société anonyme au capital de 127 080 420 euros

054 500 574 RCS PARIS

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Téléphone : 01 44 71 13 73 – Télécopie : 01 44 71 13 70

Internet : www.rallye.fr – E-mail : info@rallye.fr

SOMMAIRE

Rallye

3	MESSAGE DU PRÉSIDENT	174	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
4	ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2009 ET CHIFFRES CLÉS	180	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2010
6	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	183	RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2010
6	FAITS MARQUANTS	188	RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2010
9	PANORAMA DES ACTIVITÉS	193	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
16	PANORAMA FINANCIER	193	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ
20	ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES	198	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL
21	CAPITAL ET ACTIONNARIAT	208	INFORMATIONS BOURSIÈRES
24	DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	213	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ – GESTION DES RISQUES
28	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	217	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES
42	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	219	TABLE DE CONCORDANCE
49	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT		
50	COMPTES CONSOLIDÉS		
51	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		
53	BILAN CONSOLIDÉ		
55	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ		
57	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES		
59	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS		
149	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS		
151	COMPTES SOCIAUX		
151	COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ		
152	BILAN DE LA SOCIÉTÉ		
154	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE		
155	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX		
171	RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES		
172	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX		

Le présent document de référence comprend le rapport financier annuel :

- Attestation du responsable*
- Rapport de gestion*
- Comptes consolidés*
- Comptes annuels*
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux*

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

Jean-Charles NAOURI

Président

André CRESTEY

Vice-président

Didier CARLIER

Représentant de la société Foncière Euris

Philippe CHARRIER

Administrateur indépendant

Jean CHODRON de COURCEL

Administrateur indépendant

Jacques DERMAGNE

Administrateur indépendant

Jacques DUMAS

Jean-Marie GRISARD

Représentant de la société Finatis

Didier LÉVÊQUE

Représentant de la société Matignon Corbeil Centre

Christian PAILLOT

Administrateur indépendant

Catherine SOUBIE

Représentant de la société Euris

Jean LÉVY

Censeur

(1) Renouvellements proposés à l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2010

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Charles NAOURI

Président-Directeur Général

Didier CARLIER

Directeur Général Adjoint

Catherine SOUBIE

Directeur Général Adjoint

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Monsieur Henri-Pierre NAVAS

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Représenté par Madame Catherine CHASSAING

MESSAGE DU PRÉSIDENT



En 2009, Casino, principale filiale de Rallye, a réalisé des résultats de qualité, qui démontrent la résistance de son modèle économique dans une conjoncture défavorable. Les ventes sont restées stables en organique hors essence, traduisant la résistance des formats de proximité en France et la croissance soutenue des activités à l'international. La marge d'EBITDA en organique est également restée stable, et le résultat opérationnel courant a enregistré un recul limité de - 4,5% (- 2,5% en organique), sous l'effet de l'amélioration des marges de l'international et de la mise en œuvre rapide des plans de réduction des coûts. Casino a amélioré significativement son efficacité opérationnelle et renforcé sa flexibilité financière, notamment grâce à l'amélioration de la génération de free-cash flow et à la réalisation aux deux tiers du programme de cessions d'actifs. La dette financière nette a ainsi été significativement réduite à 4 072 millions d'euros à fin 2009 et le ratio DFN/EBITDA a été ramené à 2,2x. La situation de liquidité a par ailleurs été renforcée par l'émission de 1,5 milliard d'euros d'obligations en 2009 et par l'opération d'échange obligataire réalisée en février 2010.

En France, les formats de proximité ont fait preuve de résistance, reflétant l'adéquation de leur positionnement aux attentes des consommateurs, tandis que Cdiscount a consolidé son leadership du e-commerce B to C, avec une croissance à deux chiffres de ses ventes. L'international affiche une croissance organique soutenue, et un résultat opérationnel courant en forte progression, sous l'effet notamment de la réduction des coûts et des stocks. Casino va poursuivre et accélérer la mise en œuvre de ses plans d'actions à travers le renforcement de ses parts de marché en France, une croissance élevée et rentable à l'international et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Enfin, Casino poursuivra son plan d'actions et confirme son objectif d'un ratio DFN/EBITDA inférieur à 2,2x à fin 2010.

Groupe GO Sport enregistre en 2009 un retour à l'équilibre, avec un résultat opérationnel courant positif à 1,1 million d'euros, en progression de 14,9 millions d'euros par rapport à 2008. Sur l'ensemble de l'année, Groupe GO Sport a affiché une bonne résistance malgré un environnement économique difficile, notamment en France, où le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport est en recul limité de - 2,8%, et en Pologne, où les ventes à magasins comparables et taux de change constants ont progressé de 1,8%. L'enseigne Courir a retrouvé une croissance positive au quatrième trimestre, qui reflète les premières mesures mises en place par la nouvelle direction générale, axées notamment sur le déploiement d'une offre textile étendue combiné à un meilleur équilibre dans les collections entre le textile, les accessoires et le chaussant. Groupe GO Sport a poursuivi la mise en œuvre du plan d'actions visant à rationaliser son parc de magasins et à différencier ses enseignes. La bonne résistance de Groupe GO Sport en 2009 témoigne de la pertinence de ces plans d'actions. Groupe GO Sport entend poursuivre l'amélioration de la rentabilité en maintenant un strict contrôle des coûts et des investissements.

Enfin, le portefeuille d'investissements, évalué à 517 millions d'euros au 31 décembre 2009, a contribué au résultat opérationnel courant à hauteur de 23 millions d'euros. Conformément aux objectifs annoncés, 91 millions d'euros d'actifs ont été cédés sur l'ensemble de l'exercice. La cession complète du portefeuille, constitué d'actifs de qualité, devrait ainsi être effectuée d'ici 2012, avec pour objectif de maximiser le prix de sortie.

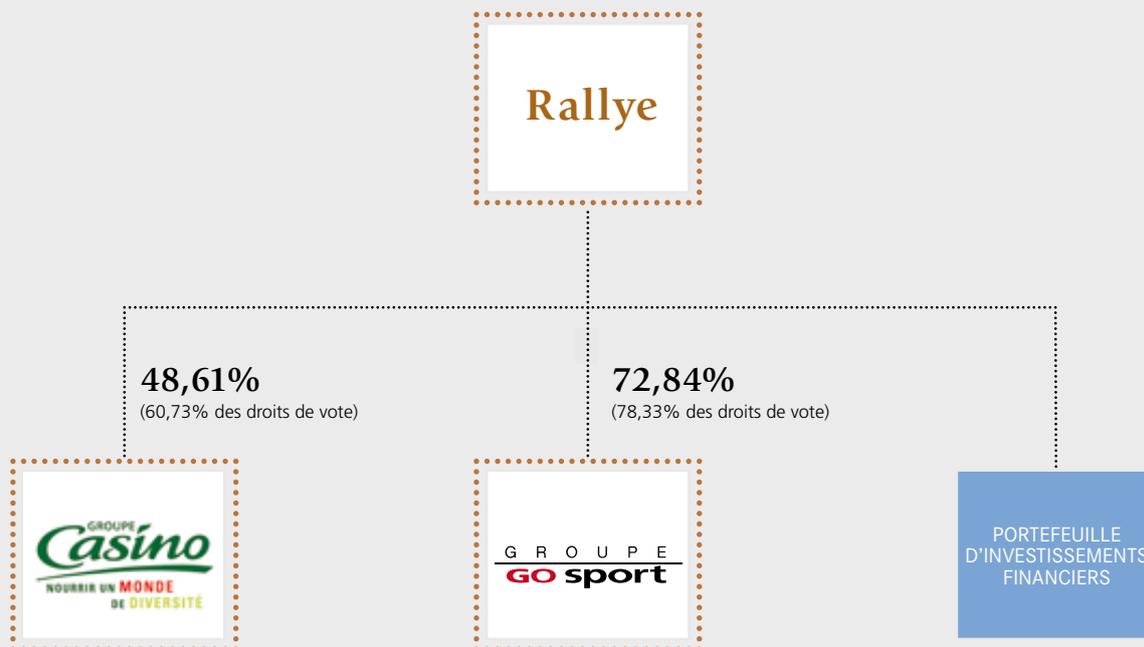
Au total, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidés de Rallye sont en recul de - 1,2% et - 3,0% respectivement, mais le résultat net, part du Groupe, est de nouveau positif et s'établit à 101 millions d'euros, contre - 87 millions d'euros en 2008. Rallye bénéficie d'une situation de liquidité renforcée, avec 1,4 milliard d'euros de lignes de crédit confirmées, non utilisées et immédiatement disponibles, et plus de 680 millions d'euros de disponibilités. La maturité de la dette a été rallongée par la levée d'1 milliard d'euros sur le marché obligataire en 2009 et de 500 millions d'euros en mars 2010, et par le refinancement des échéances bancaires 2010.

Au regard de ces performances, le conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 19 mai 2010 le versement d'un dividende de 1,83 euro par action, stable par rapport à 2008, dont un acompte de 0,80 euro a été mis en paiement le 2 octobre 2009. Les actionnaires auront la possibilité d'opter pour le paiement en actions à hauteur de 50% du solde du dividende. Foncière Euris, actionnaire majoritaire de Rallye, a fait savoir qu'il optera pour le paiement en actions.

Enfin, j'adresse mes remerciements à l'ensemble des collaborateurs de Rallye, ainsi qu'à tous les prestataires externes, qui, par leur motivation et leur implication dans leur travail, permettent au Groupe d'envisager l'avenir en toute sérénité.

Jean-Charles NAOURI

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2009



Sociétés cotées en Bourse

PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

Activités poursuivies (En millions d'euros)	2009	2008 ⁽¹⁾	2007
Chiffre d'affaires HT	27 478	27 820	25 736
EBITDA ⁽²⁾	1 889	1 931	1 883
Résultat opérationnel courant	1 227	1 265	1 261
Résultat net des activités poursuivies	448	275	680
Dont attribuable aux propriétaires de la société	79	(83)	216
Résultat net des activités abandonnées ⁽³⁾	226	1	154
Dont attribuable aux propriétaires de la société	22	(4)	72
Résultat net	674	276	834
Dont attribuable aux propriétaires de la société	101	(87)	288
Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société	1 785	1 506	1 942
Capitalisation boursière au 31 décembre	1 038	682	2 069
Effectifs inscrits (nb)	168 047	169 176	166 002

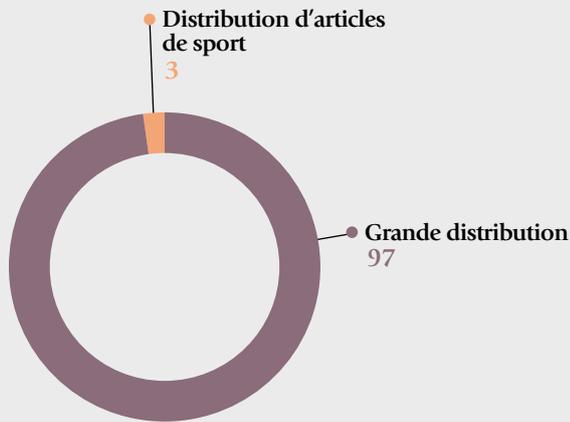
(1) Depuis le 1er janvier 2009, la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et l'interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélisation clients » sont entrées en application, les données de l'exercice 2008 ont été retraitées en conséquence.

(2) EBITDA : résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants.

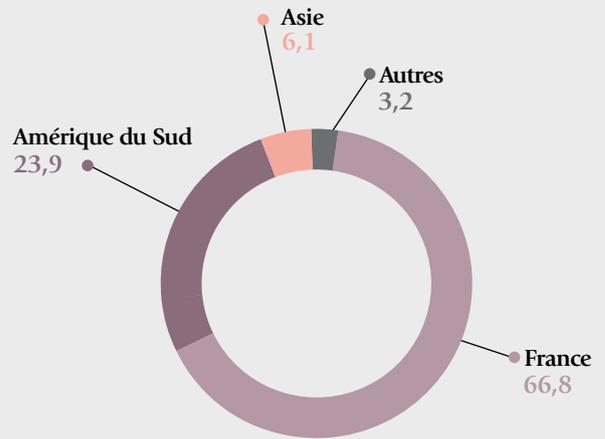
(3) Super De Boer a été cédé fin 2009. En application de la norme IFRS 5, le résultat net de cette société figure sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ».

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2009 (En %)



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
AU 31 DÉCEMBRE 2009 (En %)



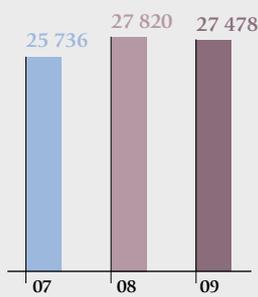
CAPITAUX PROPRES,
ATTRIBUABLES AUX
PROPRIÉTAIRES
DE LA SOCIÉTÉ

(En millions d'euros)



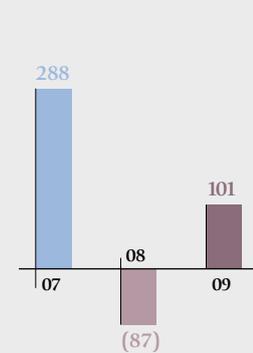
CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)



RÉSULTAT NET,
ATTRIBUABLE AUX
PROPRIÉTAIRES
DE LA SOCIÉTÉ

(En millions d'euros)



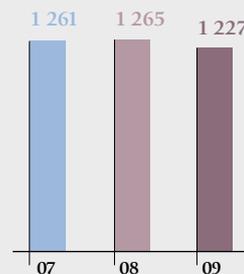
RÉSULTAT NET,
ATTRIBUABLE
AUX PROPRIÉTAIRES
DE LA SOCIÉTÉ

(En euros par action)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
COURANT

(En millions d'euros)



07 : 39 078 298 08 : 41 987 028 09 : 41 164 717

Nombre moyen pondéré d'actions

RAPPORT DE GESTION

Faits marquants

AMÉLIORATION DU PROFIL BOURSIER DE CASINO PAR LA CONVERSION DES ADP EN AO

Suite à l'approbation par l'assemblée spéciale des porteurs d'actions à dividende prioritaire (ADP) et l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2009, Casino a mis en œuvre le 15 juin 2009 la conversion de la totalité des 14 589 469 ADP en 12 505 254 actions ordinaires (AO) à raison de 6 AO pour 7 ADP.

Par cette opération, le groupe Casino traduit sa volonté de simplifier sa structure de capital et d'améliorer son profil boursier en augmentant le flottant de l'action ordinaire.

APPORT PAR CASINO À MERCIALYS D'UN PORTEFEUILLE D'ACTIFS IMMOBILIERS ALCUDIA ET DISTRIBUTION AUX ACTIONNAIRES DE CASINO D'UN DIVIDENDE EN ACTIONS MERCIALYS

Casino a annoncé le 5 mars 2009 l'apport à sa filiale Mercialys d'un portefeuille d'actifs immobiliers Alcudia, constitué de projets de promotion développés par Casino et de surfaces de vente et de réserve d'hypermarchés, pour une valeur totale de 334 millions d'euros.

Cette opération, qui représente une étape majeure du programme Alcudia, s'inscrit dans la stratégie de valorisation et de monétisation des actifs immobiliers mise en place par le Groupe depuis 2005.

En rémunération des apports, Mercialys a émis au profit du groupe Casino 14,2 millions d'actions nouvelles, portant la participation du groupe Casino à son capital de 59,7% à 66,1%.

Dans la continuité de l'introduction en Bourse de Mercialys en 2005 et afin de préserver le statut SIIC de la société, Casino a souhaité associer directement ses actionnaires au développement de Mercialys et aux perspectives de création de valeur offertes par l'opération d'apport. Dans ce cadre, Casino a distribué, le 2 juin 2009, à tous ses actionnaires, outre son dividende ordinaire en numéraire, un dividende en actions Mercialys à hauteur d'1 action Mercialys pour 8 actions Casino détenues.

À l'issue de la distribution en nature, le groupe Casino détenait environ 50,4% du capital et des droits de vote de Mercialys, et Rallye a perçu une participation de 7,6% du capital et des droits de vote de Mercialys (6,8 millions de titres).

RALLYE A POURSUIVI LE RENFORCEMENT DE SA LIQUIDITÉ AVEC L'ÉMISSION DE DEUX EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE 500 MILLIONS D'EUROS CHACUN, D'ÉCHÉANCE JANVIER 2015 ET NOVEMBRE 2016

Rallye a réalisé avec succès deux emprunts obligataires d'un montant de 500 millions d'euros chacun d'échéance 20 janvier 2015 et 4 novembre 2016 respectivement. Ces deux émissions sont destinées à refinancer la dette existante, à en allonger la maturité et à renforcer la situation de liquidité de Rallye.



CASINO SUPERMARCHÉ, Toulon-la-Valette, France



PETIT CASINO, Gagny, France



GO SPORT, Gaité Montparnasse, Paris, France



GÉANT CASINO, Arles Fourchon, France

RAPPORT DE GESTION

Faits marquants

Les coupons de ces deux obligations (8,375% et 7,625% respectivement) ont fait l'objet d'une couverture en taux variable permettant à Rallye d'optimiser son coût de financement.

Rallye a par ailleurs procédé le 20 janvier 2009 au remboursement de ses obligations coupon 5,375% émises en janvier 2004, pour un montant total de 496 millions d'euros.

CASINO : CESSIION DE SUPER DE BOER

Le 18 octobre 2009, la société Super de Boer, filiale à 57% de Casino, a signé un accord avec la société Jumbo en vue de lui céder 100% de ses actifs et passifs pour un montant d'environ 550 millions d'euros.

Cette transaction a permis de réduire l'endettement de Casino d'environ 400 millions d'euros.

CASINO : RÉSISTANCE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DU GROUPE EN 2009

Les résultats de 2009 démontrent la résistance du modèle économique du Groupe dans un environnement économique défavorable. La stabilité des ventes en organique hors essence (- 1% avec essence) traduit la résistance des formats de proximité en France et la croissance soutenue des activités à l'international. Les marges d'EBITDA et de ROC sont stables en organique.

En France, les ventes sont en baisse de - 3,8% en organique et de - 2,7% hors essence. Les formats de proximité ont fait preuve de résistance, démontrant leur adéquation aux attentes des consommateurs. Cdiscount a enregistré une croissance à deux chiffres de ses ventes, consolidant ainsi son leadership du e-commerce B to C. Le ROC est en baisse de - 11,1% et - 9,7% en organique. La résistance de la marge opérationnelle en organique traduit le mix de formats favorable du Groupe et la mise en œuvre rapide du programme de réduction des coûts.

Les activités à l'international ont enregistré une croissance robuste de leur ventes (+ 6,7%), portée par une croissance organique soutenue (+ 4,9%) et par la consolidation de Ponto Frio au sein de GPA (Grupo Pao de Açucar). Le ROC progresse de + 12% (+ 15% en organique), traduisant la croissance solide des ventes et l'efficacité des plans de réduction des coûts.

RENFORCEMENT DE LA FLEXIBILITÉ FINANCIÈRE DE CASINO

La dette financière nette (DFN) a été significativement réduite à 4 072 millions d'euros à fin 2009 (contre 4 851 millions d'euros fin 2008) et le ratio DFN/EBITDA a été ramené à 2,2x (vs 2,5x au 31/12/2008).

La situation de liquidité a été renforcée par l'émission de 1,5 milliard d'euros d'obligations en 2009. En février 2010, Casino a par ailleurs clôturé avec succès une opération d'échange obligatoire portant sur les obligations venant à échéance en 2012 et 2013. Une nouvelle souche obligatoire d'un montant de 888 millions d'euros à échéance février 2017 a été émise, tandis que les échéances obligataires des années 2012 et 2013 ont été réduites de respectivement 440 et 354 millions d'euros. Le profil de la dette du Groupe a ainsi été amélioré et sa maturité rallongée.

GROUPE GO SPORT : RETOUR À L'ÉQUILIBRE AVEC UN ROC POSITIF À 1,1 MILLION D'EUROS, EN PROGRESSION DE 14,9 MILLIONS D'EUROS PAR RAPPORT À 2008

En 2009, le chiffre d'affaires consolidé de Groupe GO Sport s'élève à 693,8 millions d'euros, en recul de 4,4%, à magasins comparables et taux de change constants, par rapport à 2008. En France, le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport est en retrait par rapport à 2008, mais des signes tangibles attestent de la bonne résistance de l'enseigne dans un environnement de consommation dégradé. Courir présente un chiffre d'affaires en retrait sur l'année mais enregistre au 4^e trimestre une amélioration sensible de tendance. A l'international, les ventes de la Pologne sont en croissance à magasins comparables et taux de change constants par rapport à 2008.

Le ROC redevient positif et s'établit à 1,1 million d'euros, en progression de 14,9 millions d'euros par rapport à 2008, du fait principalement de la bonne maîtrise des coûts.

La dette financière nette, qui s'élève à 47,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 21,0 millions d'euros au 31 décembre 2008, augmente sous l'effet de la mise en place de la LME.

Le 29 octobre 2009, le Groupe a signé avec Sport 2000 France un protocole d'accord portant sur une coopération commerciale à l'achat à l'échelle internationale dans le cadre d'une société commune « International Sports Retail Development » (« ISRDR »), détenue à parts égales et dont le périmètre d'activité concerne les fournisseurs de marques internationales communs aux deux partenaires. Le nouvel ensemble a pour mission d'assurer la conduite des négociations commerciales avec les fournisseurs et leur proposer de nouveaux services internationaux à forte valeur ajoutée, permettant en outre, aux clients, de bénéficier d'une offre commerciale plus attractive et, aux deux partenaires, d'améliorer leurs conditions d'approvisionnements et par là-même leur compétitivité tarifaire.

RAPPORT DE GESTION

Panorama des activités

Le groupe Rallye est présent dans le secteur de la distribution alimentaire et spécialisée à travers ses deux filiales Casino et Groupe GO Sport.

- Principal actif de Rallye, dont il représente 97% du chiffre d'affaires consolidé, Casino est un acteur majeur de la distribution à dominante alimentaire en France avec un réseau d'enseignes multiformats, et bénéficie à l'international de positions de leader dans les régions à fort potentiel, l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est ;
- Spécialisé dans la distribution d'articles de sport, Groupe GO Sport est, avec ses enseignes GO Sport et Courir, l'un des principaux groupes de distribution d'articles de sport en France et en Pologne.

Par ailleurs, Rallye gère un portefeuille d'investissements diversifié constitué d'une part d'investissements financiers sous forme de participations directes ou via des fonds spécialisés et d'autre part de programmes immobiliers commerciaux.

CASINO

En 2009, Casino a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 26 757 millions d'euros, en recul de 1,2% par rapport à 2008. Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 1 209 millions d'euros enregistrant une baisse de 4,5% (- 2,5% à périmètre comparable et taux de change constants).

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du Groupe se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	2009	2008	Variation
France	17 664	18 556	(4,8%)
International	9 093	8 519	+ 6,7%
Amérique du Sud	6 563	6 084	+ 7,9%
Asie	1 686	1 583	+ 6,5%
Autres	844	852	(1,0%)
TOTAL GROUPE	26 757	27 076	(1,2%)

Résultat opérationnel courant

(En millions d'euros)	2009	2008	Variation
France	804	904	(11,1%)
International	406	362	+ 12,0%
Amérique du Sud	248	254	(2,4%)
Asie	92	81	+ 13,7%
Autres	66	28	n.s.
TOTAL GROUPE	1 209	1 266	(4,5%)

I France

La France représente 66% du chiffre d'affaires et 67% du résultat opérationnel courant du Groupe.

En France, le chiffre d'affaires est en baisse de 4,8% par rapport à 2008. L'effet périmètre a été défavorable de - 1,1% du fait principalement de la déconsolidation de 2 franchisés Franprix-Leader Price fin 2008 (impact négatif de - 1,0%). L'essence a eu un impact négatif de 2,1%. Hors essence, la croissance organique des ventes en France s'inscrit en retrait de 2,7%. La résistance des formats de proximité (Monoprix, Casino Supermarchés et Franprix) et la poursuite d'une croissance à deux chiffres par Cdiscount ont permis d'atténuer l'impact défavorable de la baisse d'activités de Géant Casino et de Leader Price.

Le ROC recule de 11,1% par rapport à 2008, mais ce repli a été limité par la bonne tenue de la marge commerciale du fait notamment de l'impact favorable du mix format et de la mise en œuvre du plan de réduction des coûts. La marge opérationnelle courante est en retrait de 32 bp sur l'année, sous l'effet du recul de la marge de Géant. Les formats de proximité et discount ont affiché des marges solides.

Le chiffre d'affaires de Casino en France se décompose comme suit selon les formats :

Chiffre d'affaires

(En millions d'euros)	2009	2008	Variation
Hypermarchés Géant	5 548	6 121	(9,4%)
Discount ⁽¹⁾	4 007	4 260	(5,9%)
Proximité ⁽²⁾	6 690	6 841	(2,2%)
Autres activités	1 420	1 334	+ 6,4%
TOTAL FRANCE	17 664	18 556	(4,8%)

(1) Franprix-Leader Price.

(2) Casino Supermarchés, Monoprix et supérettes.

- Les ventes de **Franprix-Leader Price** sont en baisse de 5,9% par rapport à 2008. Franprix affiche une performance commerciale satisfaisante sur l'ensemble de l'année avec des ventes à magasins comparables stables. La bonne tenue du trafic témoigne de l'attractivité de l'enseigne qui bénéficie, par ailleurs, du succès de son nouveau concept de magasin. Les ventes de Leader Price reculent de 9,1% à magasins comparables. L'ensemble du secteur discount a été pénalisé en 2009 par la contraction des dépenses de la clientèle traditionnelle de ce format, plus sensible à l'environnement économique, ce qui a eu pour conséquence la baisse du panier moyen ;
- Les ventes des **hypermarchés Géant Casino** sont en retrait de 9,4%, reflétant l'environnement difficile auquel ont été confrontés les hypermarchés en 2009, caractérisé par la réduction des dépenses discrétionnaires et une



CDISCOUNT, Bordeaux, France



MONOPRIX, Aix-en-Provence, France

RAPPORT DE GESTION

Panorama des activités

sensibilité accrue aux prix de la part des consommateurs. Dans ce contexte, les ventes à magasins comparables hors essence de Géant baissent de 6,3% (-4,9% sur l'alimentaire et -9,6% sur le non-alimentaire). Sur l'alimentaire, l'enseigne a privilégié une politique commerciale maîtrisée se traduisant par une activité promotionnelle modérée et des baisses de prix ciblées en fond de rayon. Sur le non-alimentaire, l'enseigne a poursuivi tout au long de l'année le travail de repositionnement de son offre sur les familles de produits les plus porteuses en chiffre d'affaires et en marge (Textile, Maison, Loisir). Les efforts de réduction des coûts ont permis de compenser en partie l'impact de la baisse de l'activité sur le ROC et sur la marge. Le ROC s'établit à 115 millions d'euros à fin 2009, soit une marge de +2,1%, en baisse de 111 bp ;

- **Casino Supermarchés** enregistre une baisse de ses ventes de 2,5% (-3,5% à magasins comparables et hors essence). Casino Supermarchés a poursuivi sa politique d'expansion en 2009 avec 4 ouvertures sur l'année. La part de marché de l'enseigne est stable sur l'ensemble de l'année. La marge opérationnelle est en légère progression ;
- Les ventes totales de **Monoprix** sont stables (-0,1%), du fait de la politique d'expansion volontariste de l'enseigne sur l'ensemble de ses formats et de l'intégration de Naturalia. Au cours de l'année, 4 Citymarchés, 10 Monop', 5 Daily Monop' et 2 magasins Naturalia ont ainsi été ouverts. A magasins comparables, les ventes sont en baisse de 1,7%. La rentabilité de Monoprix a été impactée, notamment par la politique d'expansion soutenue de l'enseigne, mais reste élevée ;
- Les ventes des **supérettes** sont en baisse de 4,1%. La légère progression de la marge des supérettes reflète la politique d'optimisation du parc, avec 492 ouvertures et 417 fermetures en 2009 ;
- Les autres activités du Groupe ont vu leur chiffre d'affaires croître de 6,4% à 1 420 millions d'euros :

- **Cdiscount**, leader français du marché de l'e-commerce, enregistre une croissance à deux chiffres de ses ventes, qui s'établissent à 869 millions d'euros en 2009. Le positionnement tarifaire très attractif de l'enseigne, sa forte réactivité commerciale et sa capacité d'innovation contribuent à la hausse de la fréquentation et du taux de transformation du site. En 2009, Cdiscount a encore étendu son offre à de nouveaux univers (textile, chaussures et voyages) et a développé de nouveaux services comme la « VOD » (vidéo à la demande) ;
- **Mercialys** enregistre une croissance à deux chiffres de ses revenus locatifs (+15,5%), portés par une croissance organique de 6,1%. L'année a été marquée par l'apport par Casino de 25 projets développés dans le cadre du programme Alcudia / « Esprit Voisin » pour un montant de 334 millions d'euros. Ce transfert d'actifs, rémunéré par émission d'actions nouvelles, représente l'opération de croissance la plus significative pour Mercialys depuis son introduction en bourse et constitue une étape importante dans la stratégie de valorisation des actifs immobiliers du groupe ;
- **Casino Restauration** a amélioré sa tendance d'activités au cours du second semestre et affiche une hausse de son chiffre d'affaires en fin d'année, grâce, notamment, à ses activités de restauration collective.

I International

Les ventes de l'international sont en hausse de 6,7%. La croissance organique à 4,9% est portée par une croissance soutenue en Amérique du Sud (+5,7%) et en Asie (+5,1%). Le chiffre d'affaires de l'international représente désormais 34% du chiffre d'affaires du groupe. Le ROC de l'international augmente de 12,0% (+15,0% en organique). La marge opérationnelle courante est en hausse de +21 bp à 4,5%. La progression en organique s'élève à +41 bp, portée



CASINO HYPERMARCHÉ, Marseille, France



FRANPRIX, Caulaincourt, Paris 18^{ème}, France



PASEO RIVERA INDARTE, Córdoba, Argentine



BIG C, Rajamri, Bangkok, Thailande

RAPPORT DE GESTION

Panorama des activités

notamment par l'Asie. Hors Venezuela, la marge de l'Amérique du Sud progresse de + 28 bp.

Les activités de Casino à l'international se concentrent sur deux zones prioritaires : l'Amérique du Sud avec GPA (Grupo Pao de Açúcar) au Brésil et Exito en Colombie, et l'Asie du Sud-Est avec Big C en Thaïlande.

- **L'Amérique du Sud** affiche une croissance organique robuste de ses ventes (+ 5,7%), portée par des ventes à magasins comparables en hausse de 4,4%, sous l'impulsion de GPA au Brésil, qui enregistre une bonne performance tant en alimentaire qu'en non alimentaire. L'Argentine, l'Uruguay et le Venezuela continuent d'enregistrer une croissance solide de leurs ventes à magasins comparables. Dans un environnement économique difficile en Colombie, les ventes totales d'Exito reculent de 2,2% (- 4,1% à magasins comparables). La politique de développement de la marque propre Exito, et la mise en œuvre en fin d'année de diverses opérations commerciales ont permis de limiter le recul des ventes, plus particulièrement marqué en non-alimentaire. Le **ROC** de la région est en baisse de 2,4%, pénalisé par le recul du Venezuela. La marge opérationnelle courante est en retrait de 40 bp et de 14 bp en organique. Hors Venezuela, la marge de l'Amérique du Sud en organique s'améliore

de 28 bp, du fait de la hausse sensible de la rentabilité au Brésil et du maintien de la marge en Colombie, grâce au programme d'excellence opérationnelle déployé par la Société ;

- **L'Asie** affiche des ventes en hausse de 6,5%. La progression en organique a été soutenue (+ 5,1%) portée par la politique d'expansion dynamique de Big C en 2008 et une croissance très élevée des ventes à magasins comparables au Vietnam. Les ventes à magasins comparables de Big C ont été affectées par un environnement économique morose et une baisse de la fréquentation touristique en raison du contexte politique troublé. Le ROC connaît une progression à deux chiffres à + 13,7% (+ 12,1% en organique). La marge opérationnelle progresse de 34 bp portée à la fois par le Vietnam et la Thaïlande. En Thaïlande, la progression de la marge traduit la solidité du modèle dual commerce-immobilier.

I Chiffres clés de Casino

Les chiffres clés de Casino pour l'exercice 2009 se comparent comme suit avec ceux de 2008 :

(En millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Chiffre d'affaires HT	26 757	27 076	(1,2%)
EBITDA	1 849	1 909	(3,2%)
Résultat opérationnel courant	1 209	1 266	(4,5%)
Marge opérationnelle courante	4,5%	4,7%	(16 bp)
Résultat avant IS	828	798	+ 3,7%
Résultat net			
<i>activités poursuivies, part du Groupe</i>	543	499	+ 8,6%
<i>activités abandonnées, part du Groupe</i>	48	(4)	
Résultat net, part du Groupe	591	495	+ 19,3%
Dettes financières nettes	4 072	4 851	

Le cours de Bourse des actions Casino a évolué comme suit :

(En euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
AO Casino	62,53	54,30

Au 31 décembre 2009, la capitalisation boursière de Casino s'élevait à 6,9 milliards d'euros et Rallye détenait 48,61% des actions et 60,73% des droits de vote de Casino.

GROUPE GO SPORT

Le chiffre d'affaires HT consolidé au 31 décembre 2009 de Groupe GO Sport s'élève à 693,8 millions d'euros, en recul de 4,4%, à magasins comparables et taux de change constants, par rapport à 2008.

En France, le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport enregistre une baisse de 2,8% par rapport à 2008, résultant

principalement d'un recul du trafic et du prix de vente moyen, couplé à l'absence d'événement sportif majeur en 2009. Toutefois, des signes tangibles attestent de la bonne résistance de l'enseigne dans un environnement de consommation dégradé, parmi lesquels la stabilité du chiffre d'affaires textile, le succès des opérations commerciales menées ainsi que la poursuite de la montée en puissance de la marque propre.

Courir (hors Moviesport) présente un chiffre d'affaires en retrait de 6,7% sur l'année (- 9,0% en comparable) mais enregistre au 4^e trimestre une amélioration sensible de tendance, en particulier au cours du mois de décembre, avec une croissance à + 4,9% par rapport au 4^e trimestre 2008. Celle-ci reflète les premières mesures mises en place par la nouvelle Direction Générale, centrées notamment sur le déploiement d'une offre textile étendue, combiné à un meilleur équilibre dans les collections entre le textile, les accessoires et le chaussant.

RAPPORT DE GESTION

Panorama des activités

À l'international, les ventes de la Pologne sont en croissance de 1,8% à magasins comparables et taux de change constants par rapport à 2008. L'évolution du chiffre d'affaires en euros (- 17,3% à magasins comparables par rapport à 2008) a été fortement pénalisée par l'impact défavorable du taux de change. Le dynamisme de la franchise est porté par un réseau en forte expansion par rapport à 2008 (+ 10 magasins).

La marge commerciale s'élève à 277,1 millions d'euros, en recul de 7,8 millions d'euros en valeur par rapport à 2008, du fait de la diminution du chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport en France et de l'enseigne Courir. En revanche, le taux de marge commerciale affiche une progression de 0,7 point, à 39,9%, sous l'effet notamment de la montée en puissance de la marque propre, de l'amélioration du mix produit et de l'assainissement des stocks.

Le ROC redevient positif et s'établit à 1,1 million d'euros, en progression de 14,9 millions d'euros par rapport à 2008, du fait principalement de la bonne maîtrise des coûts, ayant plus que compensé la baisse du chiffre d'affaires en France et l'augmentation des coûts locatifs.

Les économies de coûts réalisées en 2009 sont également à l'origine de la forte progression du résultat opérationnel (+ 11,8 millions d'euros par rapport à 2008) qui s'établit à 2,9 millions d'euros. Le résultat avant impôt inclut un produit de 2,9 millions d'euros reçu dans le cadre de l'accord transactionnel sur le litige qui opposait le Groupe à un bailleur, suite au programme de cession des murs des magasins GO Sport initié en 2007.

La dette financière nette, qui s'élève à 47,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 21,0 millions d'euros au 31 décembre 2008 augmente sous l'effet de la mise en place de

la LME, imposant le raccourcissement des délais de règlement aux fournisseurs.

En 2009, Groupe GO Sport a ouvert 16 magasins GO Sport (5 en France, 3 en Pologne et 8 en franchise) ainsi que 10 magasins Courir (4 en France et 6 en franchise). La rationalisation du parc s'est poursuivie en France avec la fermeture de 4 magasins GO Sport et 2 magasins Courir. 4 magasins Courir en franchise ont également été fermés en Arabie Saoudite.

Le parc de magasins compte ainsi 387 points de vente au 31 décembre 2009 (178 GO Sport dont 25 en franchise, 208 Courir dont 25 en franchise, et 1 Moviesport).

Les principaux chiffres clés consolidés de l'exercice 2009 se comparent comme suit avec ceux de 2008 :

(En millions d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires HT	693,8	726,6
Résultat opérationnel courant	1,1	(13,8)
Résultat opérationnel	2,9	(8,9)
Résultat avant impôt	0,4	(14,6)
Résultat net	(1,4)	(15,9)
Capacité d'autofinancement	20,3	16,1
Investissements nets des cessions	(12,5)	(23,0)

Le cours du titre Groupe GO Sport, coté au marché « Euronext Paris » (compartiment C), s'établissait au 31 décembre 2009 à 18,30 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 69,1 millions d'euros. Rallye détenait alors 72,84% des actions et 78,33% des droits de vote.



GO SPORT, Gaité Montparnasse, France



COURIR, Rosny, France

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

Le portefeuille d'investissements de Rallye est évalué à 517 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 622 millions d'euros au 31 décembre 2008. Suite au rééquilibrage du portefeuille entre investissements financiers et programmes immobiliers, celui-ci se compose à fin 2009 d'investissements financiers d'une part, pour une valeur de marché ⁽¹⁾ de 350 millions d'euros (vs 379 millions d'euros à fin 2008) et de programmes immobiliers d'autre part, enregistrés en coût historique ⁽²⁾ pour 167 millions d'euros (vs 243 millions d'euros à fin 2008).

En 2009, le portefeuille d'investissements financiers a contribué au résultat opérationnel courant de Rallye à hauteur de 23 millions d'euros, contre 42 millions d'euros en 2008.

Les 350 millions d'euros **d'investissements financiers** bénéficient d'une répartition géographique équilibrée : 39% en Amérique du Nord, 39% en Europe, 19% en Asie, 3% dans le reste du monde. Les investissements sont également diversifiés sur le plan sectoriel : les LBO représentent 43% des investissements financiers, les fonds immobiliers 21%, l'énergie 17%, le capital-développement 2%, le solde s'élevant à 17%. Cette diversification des investissements financiers, à la fois géographique et sectorielle mais aussi par type d'investissement, par partenaire et par taille permet une forte mutualisation des risques, renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille. Au 31 décembre 2009, le portefeuille comprend ainsi environ 140 lignes, inférieures à 4 millions d'euros pour les quatre cinquièmes d'entre elles, avec un montant maximum par ligne de 16 millions d'euros en cash investi net. Le recours systématique aux couvertures de change permet de ne pas être exposé aux fluctuations des devises.

Le portefeuille d'investissements de 517 millions d'euros comprend également des **programmes immobiliers** pour une valeur de 167 millions d'euros. Il s'agit d'actifs immobiliers de qualité, détenus pour l'essentiel avec Foncière Euris. Ces projets immobiliers sont bien diversifiés géographiquement et se répartissent ainsi :

- 47 millions d'euros en Pologne, via 3 centres commerciaux, dont un à Lodz ouvert en mars 2006 et deux autres, à Gdynia près de Gandsk et à Poznan ;
- 43 millions d'euros en France, avec 3 centres commerciaux en portefeuille : le centre *Carré de Soie*, en banlieue de Lyon, a été ouvert en avril 2009 et le centre *Ruban Bleu*, à Saint-Nazaire est en exploitation depuis mai 2008. A ces

2 centres déjà ouverts s'ajoute celui de Paris-Beaugrenelle, en construction ;

- 33 millions d'euros en Russie, avec le centre commercial *Leto*, à Saint-Petersbourg, en cours d'achèvement ;
- 32 millions d'euros en Allemagne, à travers un centre commercial (*Loop 5* près de Francfort, ouvert en octobre 2009) et un terrain près du centre commercial d'*Alexa* à Berlin (le centre *Alexa* a en revanche été cédé en décembre 2009) ;
- 12 millions d'euros aux Etats-Unis, via le programme résidentiel *Repton Place*, près de Boston, en cours de commercialisation.

Conformément à la décision stratégique annoncée en août 2008 de réduire la taille du portefeuille, le programme de cession d'actifs s'est poursuivi en 2009. 91 millions d'euros d'actifs ont ainsi été cédés sur l'ensemble de l'exercice (en incluant 6 millions d'euros de refinancement par crédit-bail du centre *Ruban Bleu* de Saint-Nazaire). Le Groupe a également procédé sur l'année à 12 millions d'euros d'investissements nets, et a constaté une perte de valeur de 26 millions d'euros.

Le montant des cessions en **investissements financiers** s'élève à 34 millions d'euros en 2009, les principales ventes étant :

- *AEG Power Solutions / SAFT*, ancienne division d'Alcatel, pour 15 millions d'euros (soit 15x le montant investi) ;
- *Carlyle Montrouge*, immobilier de bureau, pour 17 millions d'euros (soit 1,3x le montant investi). Le site a été cédé au groupe Crédit Agricole.

Rallye a également cédé pour près de 51 millions d'euros de **programmes immobiliers** :

- Le centre commercial *Fleur d'Eau* à Angers, a été racheté début avril, pour 6 millions d'euros (quote-part Rallye), par la société Foncière Investissement (groupe Crédit Mutuel) sur la base d'un prix net vendeur de 36 millions d'euros ;
- Le centre commercial *Alexa* à Berlin a été cédé à Union Investment en vertu d'un accord intervenu en décembre 2009, finalisé avec l'encaissement du prix mi février 2010 ;
- Rallye a significativement réduit ses engagements (cession partielle) dans le centre commercial *Natura*, à Gdynia (Pologne).

D'autre part, en août 2009, Rallye a mis en place un refinancement par crédit-bail du centre *Ruban Bleu* à Saint-Nazaire : sa quote-part pour cette opération s'élève à 6 millions d'euros.

L'année 2009 a également été marquée par l'ouverture de 2 centres commerciaux en portefeuille : le centre commercial *Carré de Soie*, situé à Vaulx-en-Velin, a été inauguré en avril et le centre *Loop 5*, près de Francfort, a démarré son activité en octobre.

(1) La valeur de marché des investissements financiers est la valeur comptable retenue dans les comptes consolidés (juste valeur - IAS 39) et provient des dernières valorisations externes disponibles (General Partners des fonds) ajustées le cas échéant des derniers éléments connus.

(2) Les programmes immobiliers sont enregistrés en coût historique et ne sont pas réévalués avant la cession des investissements (IAS 16).

RAPPORT DE GESTION

Panorama financier

COMPTES CONSOLIDÉS

I Principales variations de périmètre de consolidation

- Déconsolidation de deux franchisés au sein du sous-groupe Franprix-Leader Price à compter de décembre 2008 ;
- Consolidation de la société Ponto Frio au sein de GPA depuis le 1^{er} juillet 2009 ;
- Suite à cette acquisition, lancement d'une augmentation de capital par GPA qui a vu la participation de Casino passer de 35,0% à fin juin 2009 à 33,7% à compter du 21 septembre 2009 ;

- Suite à l'augmentation de capital et à la renégociation de l'option de vente relative à Carulla Vivero réalisées par Exito, Casino détient désormais 54,8% du capital d'Exito au 31 décembre 2009 (contre 61,2% précédemment) ;
- Les actifs de Super de Boer ont été cédés fin 2009. En application de la norme IFRS 5, le résultat de la société a été reclassé en « Activités abandonnées » au 1^{er} janvier 2008.

I Résultats

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Rallye s'élève à 27,5 milliards d'euros contre 27,8 milliards d'euros en 2008, en baisse de 1,2%. L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué par filiale opérationnelle au niveau du panorama des activités.

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par activité au cours des 2 derniers exercices a été la suivante :

(En millions d'euros)	2009		2008	
	Montant	%	Montant	%
Grande distribution	26 757	97,4	27 076	97,3
Distribution d'articles de sport	694	2,5	727	2,6
Autres activités*	27		17	
TOTAL	27 478	100,0	27 820	100,0

* Correspond à l'activité holding et au portefeuille d'investissements.

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par zone géographique au cours des 2 derniers exercices a été la suivante :

(En millions d'euros)	2009		2008	
	Montant	%	Montant	%
France	18 310	66,64	19 252	69,20
Amérique du Sud	6 563	23,88	6 084	21,87
Asie	1 686	6,14	1 583	5,69
Autres	919	3,34	901	3,24
TOTAL	27 478	100,0	27 820	100,0

Le résultat opérationnel courant recule de 3,0% à 1 227 millions d'euros, principalement sous l'effet de la baisse du ROC de Casino (- 4,5%). L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué par filiale opérationnelle au niveau du panorama des activités.

Les autres produits et charges opérationnels s'établissent à - 89 millions d'euros, contre - 133 millions d'euros en 2008.

Le coût de l'endettement financier net s'établit à - 507 millions d'euros, en amélioration de 11% par rapport à 2008, favorisée par la baisse des taux d'intérêt et la réduction de l'endettement

du Groupe. Les autres produits et charges financiers s'établissent à 17 millions d'euros, contre - 86 millions d'euros en 2008, qui enregistrait une perte de 69 millions d'euros sur le portefeuille boursier de Rallye.

Le résultat avant impôt atteint ainsi 648 millions d'euros contre 477 millions d'euros en 2008.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est de 3 millions d'euros contre 14 millions d'euros en 2008.

Le résultat net, part du Groupe, est de nouveau positif, et s'établit à 101 millions d'euros contre - 87 millions d'euros en 2008.

Le groupe Rallye comptait en 2009 un effectif inscrit de 168 046 personnes. Les effectifs du Groupe se répartissaient par activité comme suit au cours des 2 derniers exercices :

(En millions d'euros)	2009		2008	
	Montant	%	Montant	%
Grande distribution*	163 208	97,12	164 068	96,98
Distribution d'articles de sport	4 759	2,83	5 029	2,97
Autres activités	79	0,05	79	0,05
TOTAL	168 046	100,0	169 176	100,0

* Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; les effectifs des co-entreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

I Structure financière

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 1 785 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 509 millions d'euros au 31 décembre 2008, du fait notamment :

- de la constatation d'écarts de conversion positifs pour 240 millions d'euros ;
- du résultat net, part du Groupe, de l'exercice 2009, qui s'élève à 101 millions d'euros ;
- de la distribution de dividendes pour un montant de 75 millions d'euros dont 33 millions d'euros au titre de l'acompte sur dividende 2009 le 2 octobre 2009 ;
- de variations nettes de juste valeur négatives pour un montant de 13 millions d'euros ;
- de la cession de titres auto-détenus pour 8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, le ratio de couverture des frais financiers par l'EBITDA (résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements opérationnels courants) est de 3,73 contre 3,43 en 2008.

L'endettement financier net du groupe Rallye, qui s'établit à 6 842 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 7 640 millions d'euros au 31 décembre 2008, est réparti entre les entités suivantes :

- le groupe Casino, dont la dette financière nette est de 4 072 millions d'euros contre 4 851 millions d'euros à fin 2008 ;
- Groupe GO Sport, dont l'endettement net est passé à 47 millions d'euros contre 21 millions d'euros au 31 décembre 2008 ;
- le périmètre holding Rallye, avec une dette financière nette de 2 606 millions d'euros contre 2 688 millions d'euros à fin 2008 ;
- les filiales d'investissement de Rallye, qui enregistrent un endettement net de 117 millions d'euros (contre 80 millions d'euros en 2008), correspondant à des financements spécifiquement dédiés aux programmes immobiliers du portefeuille d'investissements et sans recours contre les holdings.

L'évolution du ratio endettement financier net sur capitaux propres consolidés (gearing) au cours des 2 derniers exercices est la suivante :

(En millions d'euros)	2009	2008
Endettement financier net	6 842	7 642
Capitaux propres consolidés	6 958	6 012
Ratio	98%	127%

Par ailleurs, la structure financière du périmètre holding de Rallye, défini comme Rallye et ses filiales détenues à 100% ayant une activité de holding et qui détiennent des titres Casino, des titres Groupe GO Sport et le portefeuille d'investissements, est mieux appréhendée à la lecture des deux indicateurs que sont :

- la couverture des frais financiers nets du périmètre holding de Rallye par les dividendes reçus ;
- et la couverture de la dette financière nette du périmètre holding de Rallye par les actifs en valeur de marché.

En 2009, les dividendes perçus par le périmètre holding de Rallye qui s'élèvent à 284 millions d'euros couvrent 2,1 fois les frais financiers nets du périmètre holding. Le ratio de couverture 2009 de 210% se compare à 110% et 172% pour les années 2008 et 2007 respectivement.

Au 31 décembre 2009, les actifs réévalués du périmètre holding de Rallye s'élèvent à 3 950 millions d'euros, composés des titres Casino pour 3 355 millions d'euros, des titres Groupe GO Sport pour 50 millions d'euros et du portefeuille d'investissements pour 517 millions d'euros (les autres actifs représentant 28 millions d'euros). Au 31 décembre 2009, la dette du périmètre holding de Rallye s'établit à 2 606 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, les actifs réévalués de Rallye couvrent donc 1,52 fois la dette du périmètre holding de Rallye. Ce taux de couverture s'établissait respectivement à 1,31 et 1,96 au 31 décembre 2008 et 2007.

RAPPORT DE GESTION

Panorama financier

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

I Résultats

Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 24,6 millions d'euros contre une perte de 22,1 millions d'euros au 31 décembre 2008.

L'effectif de la société Rallye au 31 décembre 2009 était de 35 personnes.

Le résultat financier de Rallye s'élève à 18,2 millions d'euros contre 43,9 millions d'euros au 31 décembre 2008. Il résulte principalement sur l'exercice :

- des revenus et dividendes reçus des filiales et participations, notamment en provenance :
 - de la société Casino : 81,8 millions d'euros,
 - de la société Mercalys : 1,0 million d'euros,
 - de la société Cobivia : 13,5 millions d'euros,
 - de la société Omnium de Commerce et de Participations : 9,1 millions d'euros ;
 - de la société Matignon Sablons : 1,4 million d'euros.
- des produits de la gestion de trésorerie du Groupe pour un montant de 1,6 million d'euros ;
- d'une reprise de provision pour 1,8 million d'euros.

Et en sens inverse, des dotations aux provisions au titre :

- de la dépréciation de titres de participations de la société Parande pour un montant de 85,5 millions d'euros ;
- des primes de remboursement de l'emprunt obligataire pour un montant de 5,6 millions d'euros ;
- des options d'achat d'actions pour un montant de 3 millions d'euros.

Les autres intérêts et produits assimilés concernent essentiellement la rémunération des comptes courants avec les filiales, les intérêts et charges assimilés concernant essentiellement les intérêts sur emprunts.

Le résultat exceptionnel de 155 millions d'euros comprend un produit exceptionnel de 130 millions d'euros relatif à la cession de 3,7 millions de titres Casino à l'intérieur du Groupe, ainsi qu'une plus-value de 20 millions d'euros sur la cession des actions Mercalys dans le cadre d'un equity swap.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 148,3 millions d'euros contre 47,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

L'impact de la loi sur la modernisation de l'économie en 2009 sur les délais de paiement de l'entreprise envers ses fournisseurs est non significatif chez Rallye.

I Structure financière

Les capitaux propres s'élèvent à 1 655,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 582,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 du fait notamment :

- du résultat de l'exercice 2009 pour 148,3 millions d'euros.

Et, en sens inverse :

- de la distribution du dividende pour un montant de 75,4 millions d'euros dont 33,1 millions d'euros au titre de l'acompte sur dividende 2009.

POLITIQUE DE DIVIDENDE

Rallye proposera à l'assemblée générale des actionnaires le 19 mai 2010, le versement d'un dividende unitaire net de 1,83 euro au titre de l'exercice 2009 stable par rapport à celui des exercices 2008 et 2007. Un acompte sur le dividende 2009 d'un montant de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 2 octobre 2009, le solde unitaire à percevoir s'élevant ainsi à 1,03 euro.

Le dividende de Rallye devrait évoluer en fonction des résultats de la société et du dividende versé par Casino. La Société se réserve la possibilité de procéder à nouveau en 2010 au versement d'un acompte sur dividende.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de la société Rallye fait apparaître un bénéfice de 148 297 761,39 euros que le conseil d'administration propose d'affecter comme suit, étant précisé que la réserve légale de 10% a été atteinte :

(En euros)	
Bénéfice de l'exercice	148 297 761,39
Report à nouveau	29 345 467,45
Bénéfice distribuable	177 643 228,84
Dividende	(77 519 056,20)
Solde affecté au report à nouveau	100 124 172,64

Le dividende net attribué à chaque action serait ainsi fixé à 1,83 euro.

Ce dividende est intégralement éligible à la réfaction de 40%, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts sauf option pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Un acompte sur dividende de 0,80 euro par action, a été mis en paiement le 2 octobre 2009 ; le solde à distribuer, soit 1,03 euro par action, sera mis en paiement le 18 juin 2010. Les actionnaires pourront opter, à hauteur de 50% de ce solde, pour un paiement en actions nouvelles.

Les dividendes afférents aux actions détenues en propre par la société au jour de la mise en paiement du dividende seraient portés au compte « Report à Nouveau ».

Les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sociaux ainsi que les avoirs fiscaux qui leur étaient attachés sont les suivants :

(En millions d'euros)	2008	2007	2006
Dividende net	1,83	1,83	1,74

Le tableau de comparaison des résultats de l'exercice écoulé et des quatre exercices précédents figure page 171 du présent rapport.

Le montant des charges non déductibles fiscalement, au sens de l'article 223-4 du Code général des impôts, engagées par la Société au cours de l'exercice écoulé, s'est élevé à 1 619 euros.

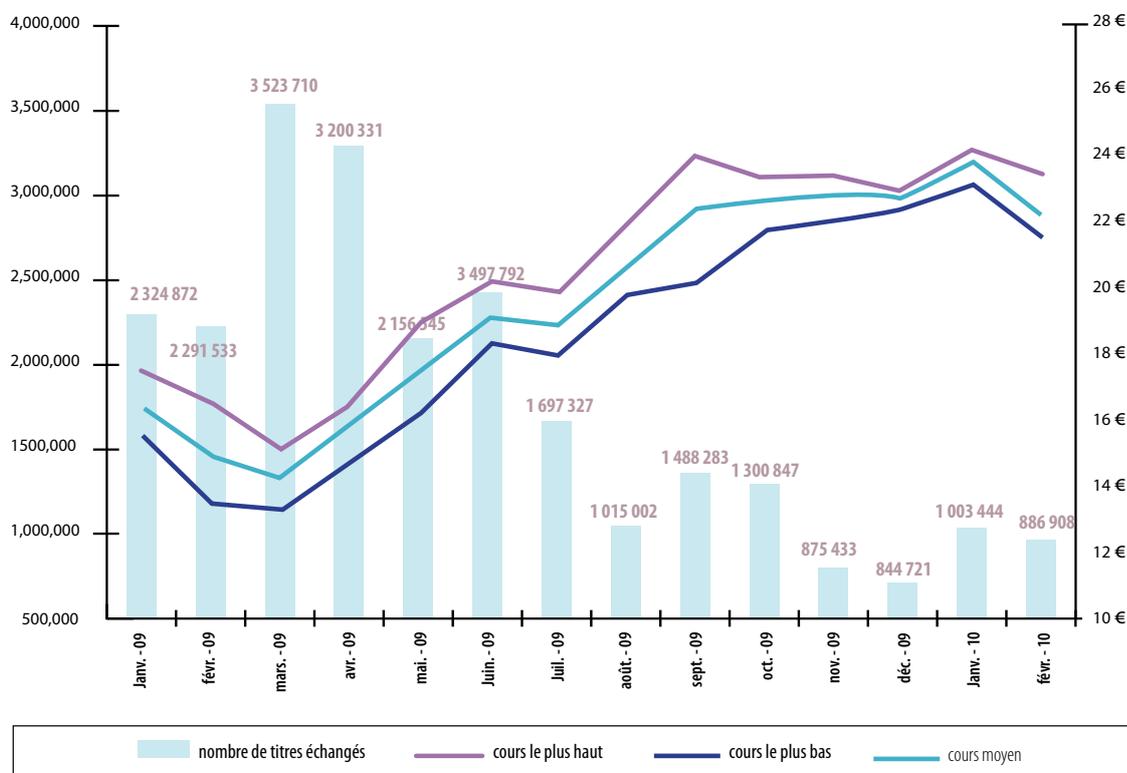
INFORMATIONS BOURSIÈRES

L'action Rallye est cotée au marché « Euronext Paris » (compartiment A).

Code : ISIN : FR0000060618	
Cours le plus haut (18/09/2009)	26,13 euros
Cours le plus bas (03/03/2009)	11,65 euros
Cours au 31/12/2009	24,50 euros
Nombre de titres échangés en 2009	23 216 396
Montant des capitaux échangés en 2009	411 millions d'euros

Au 31 décembre 2009, la capitalisation boursière de Rallye s'élevait à 1 038 millions d'euros.

I Action Rallye - Évolution mensuelle des cours de Bourse en 2009 et début 2010



RAPPORT DE GESTION

Évolutions récentes et perspectives

(Données non auditées)

ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Au premier trimestre 2010, le chiffre d'affaires consolidé de Rallye s'élève à 6,8 milliards d'euros, en hausse de 5,4% par rapport au premier trimestre 2009.

I Casino

Au premier trimestre 2010, Casino a enregistré une progression soutenue de son chiffre d'affaires consolidé à + 5,6%. Les ventes ont été négativement impactées par l'effet périmètre (- 1,2%), en raison de la déconsolidation du Venezuela¹ à compter du 1^{er} janvier 2010, et positivement impactées par les taux de change et la hausse du prix de l'essence (+ 3,4% et + 0,9% respectivement). La croissance organique s'élève ainsi à + 3,5% au premier trimestre, en accélération sensible par rapport au quatrième trimestre 2009.

En France, la tendance d'activité s'est améliorée avec des ventes en organique hors essence en léger retrait à - 0,9%. Les formats de proximité (Casino Supermarchés, Monoprix, supérettes et Franprix) ont enregistré une amélioration sensible de leurs performances avec des ventes totales en hausse sur la période, et Cdiscount a maintenu une croissance élevée de ses ventes. Enfin, le réinvestissement dans les prix des gains achats résultant de la massification des MDD/PP a commencé à porter ses fruits, permettant à Géant Casino et Leader Price d'afficher une amélioration progressive de tendance au cours de la période. L'international, qui représente 36% du chiffre d'affaires sur la période, enregistre une nette accélération de sa croissance organique à + 10,6% (contre + 4,8% au quatrième trimestre 2009). L'Amérique du Sud affiche une croissance à deux chiffres (+ 13,3%), portée notamment par le très fort dynamisme du Brésil, et l'Asie maintient un rythme de croissance organique robuste (+ 7,3%), du fait de la bonne tenue de l'activité en Thaïlande et de la poursuite d'une croissance très élevée au Vietnam.

I Groupe GO Sport

Au premier trimestre, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 164 millions d'euros, en retrait de 4,4% en non comparable par rapport au premier trimestre 2009, et de 6,9% à magasins comparables et taux de change constants.

En France, les ventes de l'enseigne GO Sport reculent de 7,4% par rapport au premier trimestre 2009 (- 9,1% en comparable), pénalisées notamment par les performances modestes des soldes d'hiver et par la baisse du prix de vente moyen. Le chiffre d'affaires de l'enseigne Courir est quasi-stable par rapport au premier trimestre 2009 (- 0,7% et - 1,3% en comparable). Les performances sont en nette amélioration en février et en mars, permettant de confirmer l'amélioration de tendance initiée au quatrième trimestre 2009.

En Pologne, GO Sport enregistre une bonne progression du chiffre d'affaires à taux de change constants (+ 6,8% en zlotys,

à périmètre non comparable), du fait notamment de l'augmentation du trafic et du panier moyen, et de l'ouverture de trois nouveaux magasins en 2009.

PERSPECTIVES

I Casino

Le groupe Casino continuera à améliorer son efficacité opérationnelle par la poursuite de la réduction des coûts et des stocks, et par une politique sélective d'investissements.

Casino poursuivra le plan de cessions d'actifs d'1 milliard d'euros et confirme son objectif d'un ratio DFN/EBITDA inférieur à 2,2X à fin 2010.

En France, le groupe Casino vise le renforcement de ses parts de marché grâce à l'amélioration de la compétitivité prix de ses enseignes et à l'accélération de l'expansion sur les formats de proximité et de discount.

À l'international, le groupe vise une accélération de sa croissance par une expansion soutenue, notamment au Brésil et au Vietnam.

I Groupe GO Sport

La bonne résistance de Groupe GO Sport en 2009, illustrée par le retour à un ROC positif, témoigne de la pertinence des plans d'actions mis en œuvre depuis mi-2007.

Le groupe réitère ainsi sa confiance dans les orientations stratégiques prises tant au niveau de GO Sport, où la priorité sera à la différenciation, que chez Courir avec le déploiement du nouveau plan d'actions ciblées destiné à redynamiser l'enseigne. Le groupe entend également poursuivre l'amélioration de la rentabilité en maintenant un contrôle strict des coûts et des investissements.

I Rallye

Rallye bénéficie d'une situation de liquidité solide, avec 1,4 milliard d'euros de lignes de crédit confirmées, non utilisées et immédiatement disponibles. Le Groupe n'a aucune échéance bancaire ou obligataire avant le second semestre 2011 et ses financements sont parfaitement sécurisés. La situation de liquidité de Rallye a même été renforcée par la levée d'1 milliard d'euros sur le marché obligataire en 2009 ainsi qu'au cours du 1^{er} trimestre 2010 avec le placement réussi le 15 mars 2010 d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros, d'échéance mars 2014, ayant permis de rallonger la maturité de la dette. En outre, l'échéance obligataire d'octobre 2011 a été réduite de 116 millions d'euros suite à l'opération de rachat concomitante à l'émission obligataire.

Rallye confirme son engagement de poursuivre la réduction de sa dette financière nette et d'améliorer ses ratios de structure financière au cours des prochaines années, notamment en continuant son programme de cessions du portefeuille d'investissements.

(1) Le 17 janvier 2010, le Président Hugo Chavez a annoncé la nationalisation des hypermarchés Exito exploités au Venezuela. Les discussions avec le gouvernement vénézuélien se poursuivent en vue de la cession d'une participation majoritaire au capital de Cativen qui regroupe l'ensemble des activités du Groupe au Venezuela.

RAPPORT DE GESTION

Capital et actionariat

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Rallye s'élevait au 31 décembre 2009 à 127 080 420 euros, divisé en 42 360 140 actions de nominal de 3 euros, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

Aucun autre actionnaire ne détenait, à la connaissance de la Société, au 31 décembre 2009, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Au cours de l'année 2009, la société Richelieu Finance a franchi le seuil de 1% du capital de la société Rallye, à la baisse, en date du 20 juillet 2009.

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2009, la société Foncière Euris détenait 57,67% du capital et 72,92% des droits de vote. La société Rallye détenait, au 31 décembre 2009, 891 789 actions représentant 2,11% du capital.

En application des dispositions de l'article 223-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), visant les transactions sur les titres de la société Rallye effectuées par les mandataires sociaux ou les personnes liées, les actionnaires sont informés des opérations suivantes :

Déclarant	Instrument financier	Date	Nature	Prix moyen pondéré	Montant
Monsieur Christian PAILLOT ⁽¹⁾	Autres instruments financiers	10/12/2009	acquisition	50 000 euros	500 000 euros

(1) Administrateur.

La déclaration de transaction des titres précitée a été mise en ligne sur le site de l'AMF.

À la connaissance de la Société, aucun autre mandataire social n'a effectué en 2009 de transaction sur les titres de la Société.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

I Options de souscription et d'achat d'actions

Les assemblées générales extraordinaires du 9 juin 2004 et 6 juin 2007 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des options de souscription d'actions aux salariés et mandataires du Groupe.

Au 31 décembre 2009, il existait 1 202 702 options non exercées donnant droit de souscrire 1 202 702 actions et correspondant aux plans suivants :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix de souscription ajusté ⁽¹⁾	Nombre d'options attribuées :		Nombre d'options levées au 28/02/2010	Nombre d'options ajusté ⁽²⁾ restant à lever au 28/02/2010
					Aux mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires salariés		
08/06/2005	08/06/2008	07/12/2010	58	40,16	83 567	47 733	207 001	
07/06/2006	07/06/2009	06/12/2011	61	36,84	84 250	74 190	238 807	
01/10/2007	01/01/2011	31/03/2013	60	48,73	50 866	52 434	179 807	
23/04/2008	23/07/2011	23/10/2013	66	43,15	80 234	72 624	254 566	
27/04/2009	27/10/2011	26/10/2014	13	14,24	151 852	62 964	310 521	
09/12/2009	09/06/2012	08/06/2015	1	24,62			12 000	

(1) Les options sont attribuées sur la base du cours de Bourse sans décote.

(2) Il correspond au nombre d'options attribuées à l'origine diminué des options annulées (271 650 options ont été annulées au cours de l'exercice 2009).

RAPPORT DE GESTION

Capital et actionariat

I Actions gratuites

Les assemblées générales extraordinaires du 8 juin 2005 et du 4 juin 2008 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe.

Au 31 décembre 2009, il existait 312 960 actions gratuites non acquises correspondant aux plans suivants :

Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions gratuites attribuées	Date à compter de laquelle les actions acquises peuvent être cédées	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions attribuées		
				Aux mandataires sociaux	Aux 10 premiers attributaires salariés	Nombre total d'actions attribuées ajusté au 28/02/2010 ⁽³⁾
01/10/2007	01/01/2011 ⁽¹⁾	01/01/2013	60	6 359	9 204	29 356
23/04/2008	23/07/2011 ⁽¹⁾	23/07/2013	66	10 029	12 159	43 279
25/09/2008	25/09/2010 ⁽²⁾	25/09/2012	9	22 800	5 750	41 150
27/04/2009	27/10/2011 ⁽²⁾	27/10/2013	64	37 963	60 633	199 175

⁽¹⁾ L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement. Le critère fixé par le conseil d'administration est celui du ratio de couverture de la dette nette périmètre holding par les actifs réévalués.

⁽²⁾ L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à la seule condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.

⁽³⁾ Il correspond au nombre d'actions attribuées à l'origine diminué des droits annulés suite au départ de bénéficiaires.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 891 789 actions en propre acquises au cours des exercices précédents, au titre de la couverture de tout plan d'options d'achat et/ou de souscription d'actions ou de toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux représentant 2,11% du capital pour une valeur globale d'acquisition de 12,3 millions d'euros et une valeur nominale de 2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, ces actions propres étaient intégralement affectées à la couverture des plans d'actions gratuites et des plans de souscription d'actions.

Par ailleurs, la société Rallye a confié à Rothschild et Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, afin d'assurer l'animation du marché. Au 31 décembre 2009, le solde du compte était nul. 1 135 769 actions ont été achetées et 1 330 769 actions ont été cédées dans le cadre du programme de rachat 2009, à un cours moyen de respectivement 17,45 euros et 19,07 euros.

La présente assemblée générale est appelée à approuver le renouvellement de l'autorisation d'acquisition par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Le conseil d'administration sera autorisé, avec faculté de subdélégation, à procéder à l'achat d'actions de la Société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;

- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 75 euros.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2010, soit 4 236 014 pour un montant maximum de 318 millions d'euros.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

L'assemblée générale décide que la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiés par la Société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2010 et au plus tard le 19 novembre 2011.

RAPPORT DE GESTION

Données sociales et environnementales

(Articles 148-2 et 148-3 du décret 2002-221 du 20 février 2002)

L'activité de holding de la société Rallye, dont le nombre de collaborateurs s'élève à 35 au 31 décembre 2009, n'a pas de conséquences sociales et environnementales directes significatives. Sont présentées ci-après les principales informations sociales, sociétales et environnementales pertinentes au regard des activités de Rallye et de ses principales filiales. Ces dernières, spécialisées dans la distribution à dominante alimentaire et d'articles de sport, gèrent les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. De plus amples informations figurent dans les rapports annuels des filiales concernées et plus particulièrement dans le rapport spécifique sur le développement durable 2009 établi par Casino.

I Périmètre concerné

Pour Casino, les données sociales présentées concernent l'ensemble des établissements détenus à 100% par le groupe en France pour les sociétés suivantes : Casino, Guichard-Perrachon, Distribution France Casino (et ses filiales Serca, Acos, Casino Vacances), Codim 2, Casino Restauration (et sa filiale Restauration Collective Casino – R2C), Easydis et sa filiale C Chez Vous, l'Immobilier groupe Casino (et sa filiale Sudéco), Casino Entreprise (et sa filiale Imagica), EMC Distribution, Comacas et Casino Services, C.I.T. et IGC Services ainsi que Monoprix (filiale à 50% du groupe Casino).

Quant aux données environnementales présentées pour Casino, elles concernent l'ensemble des magasins à enseigne Géant, Casino supermarché, Spar et Petit Casino (y compris les établissements corses de la filiale Codim 2), des cafétérias Casino et des entrepôts Easydis ainsi que Monoprix (filiale à 50% du groupe Casino).

Des informations complémentaires sont disponibles dans le rapport d'activité et de développement durable 2009 du groupe Casino.

Pour Groupe GO Sport, les données ci-après couvrent l'ensemble des filiales françaises consolidées : Groupe GO Sport, GO Sport France, GO Sport International et Courir France.

Les actions déployées par le Groupe dans le domaine social et environnemental traduisent d'une part la volonté de promouvoir des relations sociales de qualité et d'agir en commerçant responsable et solidaire, et d'autre part l'engagement en faveur de l'environnement.

PROMOUVOIR DES RELATIONS SOCIALES DE QUALITÉ

I Préserver l'emploi et développer les compétences des collaborateurs

Les compétences et l'implication de l'ensemble des collaborateurs sont une des clés du succès chez Casino qui favorise, depuis sa création, le développement de relations sociales de qualité fondées sur le respect et le dialogue. Grâce à la diversité de ses métiers et de ses activités, Casino propose à ses salariés une grande facilité de mobilité et d'évolution professionnelle : ascension verticale grâce aux promotions

internes, passerelles horizontales entre les différentes branches et enseignes, accès à l'international... un large éventail d'orientations possibles favorisant l'acquisition d'expériences complémentaires pour des cursus professionnels optimisés.

Chez Groupe GO Sport, le budget consacré à la formation s'est élevé en 2009 à 0,9 million d'euros. Au cours de l'exercice 2009, dans le but de poursuivre la création d'un véritable maillage de compétences pour accroître l'excellence opérationnelle de façon homogène à l'échelle du réseau, les formations métiers se sont multipliées. Elles ont permis à de nombreux collaborateurs de réaliser une formation dans le cadre du DIF : formations techniques par niveau de compétence, gestion du personnel, sécurité des biens et des personnes, coaching de vente, communication... (depuis 2005, 1 210 personnes ont utilisé des heures de formation acquises dans le cadre du DIF pour un total de près de 20 000 heures de formation).

I Assurer la santé et la sécurité au travail

En 2006, Casino a mené une étude sur la santé au travail et signé une charte d'engagement nationale avec la CNAM le 21 juin 2006. Le programme de prévention initié en 2007 appelé « Cap Prévention » continue de se déployer en 2009 et porte ses fruits avec une baisse continue des taux de fréquence et de gravité des accidents du travail depuis 5 ans. Des accords ont été signés avec la CNAMTS (Caisse Nationale Maladie des Travailleurs Salariés) pour mettre en œuvre une politique de prévention dès la conception ou la rénovation des magasins, ceci ayant permis de faire baisser significativement le taux de fréquence des accidents depuis 5 ans.

Groupe GO Sport veille également à l'amélioration constante des conditions d'hygiène et de sécurité pour ses salariés. Ainsi, une formation relative à la conduite à tenir en cas d'agression et de braquage a commencé à être dispensée à l'encadrement des magasins.

Pour l'enseigne Courir, une commission de sécurité interne, créée en 2005, détermine des plans d'actions visant à perfectionner les conditions de sécurité. Elle s'est réunie 4 fois durant l'année 2009, et poursuit ses actions de sensibilisation aux conditions de sécurité dans l'entreprise et de prévention des situations de harcèlement auprès des équipes des magasins du réseau français.

I S'engager en faveur de la diversité

Casino a poursuivi en 2009 les actions engagées dans le cadre du partenariat avec le programme d'initiative communautaire EQUAL LUCIDITÉ⁽¹⁾ dont le but est de lutter contre les discriminations raciales et sexistes dans l'accès au travail, l'évolution de carrière et les relations de services et démontre en permanence son engagement dans ce domaine par la signature de divers chartes et accords.

Casino est également engagé dans le programme EQUAL AVERROES (Action Visant l'Égalité, sans distinction de Race, de Religion ou d'Origine dans l'Emploi et les Services) qui a pour but de mettre en place un outil d'auto-évaluation de la diversité dans l'entreprise. Casino a obtenu, en mai 2009, le Label Diversité, témoignage de son engagement en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité.

(1) Lutte contre l'ignorance et les discriminations au travail et dans l'entreprise.

L'engagement de Casino en matière d'intégration professionnelle des personnes handicapées est également fort. En effet, un nouvel accord « Handipact » a été signé avec les organisations syndicales pour la période 2006-2010 qui porte sur le recrutement, la formation et la qualification ainsi que sur la sensibilisation des équipes.

Au cours de l'année 2009, Groupe GO Sport a continué en priorité ses actions de recrutement et de maintien en emploi des personnes handicapées et a réalisé 6 aménagements de poste de travail

permettant une compensation efficace du handicap et favorisant la poursuite d'activité du salarié sur son poste de travail. La cellule « Mission Handicap » du groupe a lancé en septembre 2009 sur la région Ile-de-France une formation « vendeur/technicien cycle » permettant à 12 demandeurs d'emploi en situation de handicap d'être formés sur ce métier et de disposer d'une période d'un mois de stage en magasin pour un éventuel futur recrutement.

Au 31 décembre 2009, Groupe GO Sport (toutes entités confondues) compte 49 collaborateurs handicapés.

Données quantitatives sociales

Indicateurs sociaux 2009	Unité	Holding Rallye	Casino ⁽¹⁾	Groupe GO Sport
Effectifs inscrits au 31 décembre	nb	35	67 148	4 759
Pourcentage de femmes dans l'effectif total	%	63%	62%	51%
Pourcentage de salariés à temps partiel	%	26%	35%	26%
Nombre de CDI ⁽²⁾	nb	35	62 428	4 061
Nombre de CDD ⁽²⁾	nb		5 728	696
Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	heures	8	5	28,8
Nombre de recrutements en CDI	nb	5	9 084	873
Nombre de recrutements en CDD	nb		30 925	4 709
Nombre de licenciements économiques	nb		112	
Création nette d'emplois ⁽³⁾	nb	1	(1 995)	(391)
Masse salariale (salaires, traitements et charges sociales)	millions d'euros	8	2 180	99
Montant versé au Comité d'Entreprise	millions d'euros		16,2	0,6
Montant des donations (solidarité, sport, culture)	millions d'euros		4,0	0,6

(1) Les données sociales de Casino concernent l'ensemble des établissements détenus à 100% par le groupe en France et Monoprix à 100%.

(2) Moyenne annuelle des effectifs fin de mois pour Casino. Effectif au 31/12/2009 pour Groupe Go Sport et Rallye.

(3) Embauches CDI – départs CDI.

AGIR EN COMMERÇANT RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

I Garantir la sécurité et la qualité des produits ainsi que la santé des consommateurs

Casino a toujours placé la sécurité et la qualité des produits ainsi que l'intérêt des consommateurs au cœur de ses préoccupations. La traçabilité des produits est assurée par la solution « Trace One », outil de gestion collaborative des cahiers des charges entre Casino et ses fabricants de produits alimentaires, qui permet en outre d'assurer la traçabilité des produits et auquel adhèrent 96% des fabricants en 2009.

Chez Groupe GO Sport, le service des achats est particulièrement sensible à la qualité et la sécurité des produits, différents tests sont de ce fait imposés aux fabricants, ainsi que l'homologation de produits sensibles et le respect des normes. Dans le but de préserver la santé de ses clients et de protéger l'environnement, des exigences de laboratoire restrictives sur l'utilisation de certains

produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) de catégories I et II selon les définitions de la directive 67/548/CEE ont été créées par la Société en 2007. Il en est de même pour les substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ainsi que les substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB). Depuis 2008, Groupe GO Sport diffuse ces exigences de laboratoire à l'ensemble de ses fournisseurs et leur impose la production de preuves de leur respect en cas de besoin.

I Veiller aux conditions éthiques et sociales de fabrication des produits

Casino assure en interne l'ensemble de ses grands métiers, la part de la sous-traitance dans ses activités est négligeable. Le programme d'actions de la centrale d'achat mis en place en 2000 vise à promouvoir et contrôler le respect des Droits de l'Homme au travail auprès de ses fournisseurs implantés dans des pays en développement. La Charte Éthique Fournisseurs, élaborée selon les principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), est intégrée dans 100% des contrats de référencement dès 2002. Elle a fait l'objet en 2004 d'une revue critique de la part d'Amnesty

RAPPORT DE GESTION

Données sociales et environnementales

International. Le programme d'audits sociaux des fournisseurs implantés dans des pays en développement s'est poursuivi en 2009. 96 audits initiaux et de suivi ont été menés en Chine, au Bangladesh, au Pakistan, en Tunisie, au Maroc, en Egypte et en Thaïlande.

Afin d'impliquer ses partenaires commerciaux à sa démarche de développement durable, Groupe GO Sport demande à tous ses fournisseurs et sous-traitants de retourner signées et datées les conditions générales d'achat reprenant le code de conduite à observer dans le secteur du sport. Ce code exige le respect des droits fondamentaux extraits des huit recommandations de l'Organisation Internationale du Travail, le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, la protection de l'environnement selon les lois et les décrets en cours et la promotion de ces exigences auprès des sous-traitants.

Par ailleurs, Groupe GO Sport est membre d'une commission « Éthique » créée au sein de la FPS⁽¹⁾ qui a pour vocation de mettre en place un code de conduite social et environnemental (« Collectif de l'éthique sur l'étiquette »).

SE MOBILISER EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Chez Casino, en 2009, le 7^e séminaire réunissant plus de 35 participants des différentes fonctions et activités du Groupe a permis de faire le point sur les grands projets environnementaux en cours et de préciser le plan d'action environnemental pour 2009-2012. Casino a réalisé son deuxième bilan carbone en 2009, afin d'affiner son plan d'actions et d'alimenter son indice carbone des produits Casino lancé en juin 2008 et qui est présent sur plus de 400 produits à fin 2009.

I Gestion des déchets

Le groupe Casino génère des quantités limitées de déchets non dangereux (carton, plastique et bois) et de déchets industriels nécessitant des filières de valorisation dédiées (néons, huiles de fritures, déchets bureautiques). Outre les actions de réduction à la source (utilisation de cagettes consignées, diminution des quantités de prospectus), Casino a fait de la performance du tri pour valorisation une priorité et met en place des conventions de collecte et de valorisation à cette fin.

Un programme d'éco-conception des produits à la marque Casino a été lancé ainsi que l'étiquetage environnemental des produits. Groupe GO Sport est adhérent à l'éco-organisme Éco-Systèmes afin de contribuer au financement de la collecte, de l'enlèvement et du traitement des équipements électriques et électroniques en fin de vie. Groupe GO Sport s'est engagé, selon la loi n° 2006-1666, à contribuer financièrement au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement et des chaussures qui seront vendus à ses clients. Groupe GO Sport a d'ailleurs participé activement, en 2008, aux travaux de création de l'organisme ECO TLC dont il est devenu l'un des membres associés.

I Améliorer la performance environnementale des produits

Casino souhaite sensibiliser ses clients aux bienfaits de l'agriculture durable avec ses produits « Terre et Saveur » dont les

méthodes de production sont exigeantes à la fois en terme de respect de l'environnement (protection des sols, préservation des ressources en eau, tri des déchets) et de respect du bien-être animal. Afin de contrôler le respect de ces bonnes pratiques, des audits réguliers du lieu de production jusqu'au site de transformation ou de conditionnement sont effectués. Aussi, les produits Casino Bio sont certifiés « AB », signe officiel de qualité indiqué sur l'emballage qui apporte la garantie que le produit est issu d'un mode de production excluant tout emploi de produit chimique et pesticide de synthèse et a été contrôlé par un organisme certificateur indépendant agréé par les pouvoirs publics.

Casino encourage également l'utilisation de bois issus de forêts gérées durablement dans le cadre de la distribution de mobilier utilisant des essences de bois exotiques. Casino est également attaché au développement des écolabels, à l'étiquetage environnemental des produits avec le nouvel étiquetage environnemental baptisé « indice carbone Casino », affiché depuis juin 2008 sur plus de 400 produits (représente la quantité de gaz à effets de serre émise sur l'ensemble du cycle de vie du produit, de la production à la distribution), au soutien du commerce équitable ainsi qu'à la préservation des ressources halieutiques (préserver les espèces des grands fonds menacées). Casino a effectué son second bilan carbone sur l'ensemble de ses activités pour vérifier la pertinence de ces actions dans le cadre de son plan à trois ans sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Groupe GO Sport continue de contribuer financièrement chaque année au recyclage des papiers imprimés distribués et aux emballages, en plastique et en carton, rapportés par ses clients à leur domicile et en 2009, un plan d'action interne a été mis en place afin de mettre sur le marché des emballages de produits qui préservent au mieux les richesses naturelles et qui soient facilement recyclables.

Suite au rapport du Comité opérationnel 23 « Consommation » du Grenelle de l'environnement qui établit la perspective d'un affichage obligatoire d'informations environnementales relatif aux produits, à l'horizon du 1^{er} janvier 2011, en conformité avec le code de consommation et la série des normes ISO 14020, Groupe GO Sport a intégré début 2009, le Groupement de travail national « Equipement de sport, matériel de camping, matériel de mobilité, jeux, jouets » chargé d'étudier et de déterminer, dans ce domaine, l'ensemble des solutions permettant de transmettre une information au consommateur sur les impacts environnementaux des produits.

I Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et promouvoir la construction durable

Les rejets atmosphériques du groupe Casino sont limités et concernent essentiellement les émissions de CO₂ liées au transport de marchandises ainsi que les émissions indirectes de CO₂ liées aux consommations d'électricité. Outre les résultats obtenus en matière d'économies d'énergie et d'émissions associées, les actions d'optimisation des trajets de livraison ont permis une économie de plus de 18,4 millions de km parcourus, soit l'équivalent de près de 18 000 tonnes de CO₂ évitées en 2009. Le groupe a ainsi réalisé une économie de 83 000 tonnes de CO₂ en 5 ans.

Un second bilan carbone a été réalisé en 2009 portant sur un échantillon de 400 établissements et a conforté le plan de réduction des gaz à effet de serre de Casino pour la période

(1) Fédération Professionnelle des entreprises du Sport.

2009-2012 (voir plus de détails dans le rapport Développement Durable Casino 2009).

Un programme d'utilisation du fret ferroviaire et du transport fluvial a permis de faire transiter 39% des flux marchandises par ces modes de transport alternatifs.

L'équipement de la flotte de livraison des magasins situés en zone urbaine a été complété par des conteneurs isothermes à réfrigération cryogénique, réduisant les émissions de gaz réfrigérants et les nuisances sonores tout en améliorant le respect de la chaîne du froid.

De son côté, Groupe GO Sport s'engage également dans la lutte contre les changements climatiques en portant la plus grande attention à sa consommation d'énergie et à son utilisation de certains produits sensibles. La stratégie de développement en France et à l'international de Groupe GO Sport, depuis l'origine, consiste à ouvrir de nouveaux magasins répondant strictement aux dernières normes techniques des lois en vigueur et à gérer en permanence le parc des magasins anciens par des remises aux normes les plus récentes.

I Limiter les atteintes à l'environnement

Les magasins et entrepôts du groupe Casino sont majoritairement implantés en zone urbaine et leurs activités présentent peu de risques pour les sols et les écosystèmes. Les stations services, les transformateurs à pyralène et les tours de réfrigération des équipements de climatisation font l'objet d'une surveillance particulière et d'un programme prioritaire de mise en conformité :

- Afin de limiter les risques de pollution des sols et des nappes phréatiques, les cuves de carburant à simple enveloppe sont systématiquement remplacées par des cuves à double enveloppe ;

- Les constructions récentes de magasins Casino respectent les exigences réglementaires de récupération et de traitement des eaux de pluie sur les stations services et les parkings des supermarchés. 100% des stations services exploitées par la branche hypermarchés en France sont équipées de séparateurs d'hydrocarbures.

I Renforcer l'efficacité énergétique

L'éclairage des magasins et la production de froid dans les rayons alimentaires sont les deux principaux postes de consommation d'énergie, d'origine essentiellement électrique. En 2009, les efforts ont notamment porté sur :

- la poursuite des campagnes de sensibilisation aux économies d'énergie ;
- la rénovation et l'amélioration de l'éclairage des magasins dans le cadre de l'adhésion au programme Green Light de la Commission Européenne ;
- l'élaboration, avec le secteur des équipementiers frigorifiques, d'un contrat cadre pour la généralisation progressive de la maintenance préventive et la rénovation des équipements afin d'éviter les fuites de gaz frigorigènes et les surconsommations d'électricité. Une charte « confinement » a été élaborée et intégrée aux contrats de maintenance de nos prestataires ;
- la poursuite du suivi et des audits de la consommation électrique par la direction technique du Groupe ;
- le lancement, par le groupe, de sa filiale « green Yellow » qui a installé, en 2009, 19 204 KWc de puissance solaire provenant de panneaux photovoltaïques.

Données quantitatives environnementales

Les principales données présentées ici concernent les activités en France de Casino et Monoprix (intégré à 100%).

Aspects environnementaux significatifs pour Casino	Unité	2009	2008
Quantité totale de déchets triés en vue d'une valorisation ⁽¹⁾	Tonne	42 162	55 389
Tonnage de piles et batteries collectées auprès des clients	Tonne	326	352
Consommations énergétiques par source			
Electricité	MWh	1 583 233	1 599 936
Gaz naturel	MWh	189 399	187 856
Fuel	MWh	23 846	24 173
Consommation d'eau	m ³	2 247 527	2 543 979
Emissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises ⁽²⁾	Tonne eq. CO ₂	133 826	152 006
Nombre d'audits qualité des sites de production des fournisseurs	Nb	609	679
Nombre d'audits qualité en magasin	Nb	2 065	2 055
Nombre d'audits sociaux des sites de production des fournisseurs	Nb	148	149

(1) Concerne les déchets collectés dans le cadre des conventions nationales.

(2) Calcul à partir des distances parcourues, selon la méthodologie du GhG Protocol (trajets entrepôts – magasins).

Casino entretient un dialogue régulier avec les acteurs de l'investissement socialement responsable (agences de notation, fonds d'investissement éthiques) qui notent un progrès régulier de la démarche du Groupe. En 2009, Casino a maintenu sa sélection

dans les indices éthiques FTSE4Good (agence de notation Eiris), ASPI (Vigeo), Ethibel Pioneer® ainsi que dans l'Ethical Index Euro d'E. Capital Partners.

RAPPORT DE GESTION

Gouvernement d'entreprise

Au cours de l'exercice écoulé, la Société est restée attentive à la bonne application des principes fixés par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de l'ensemble des administrateurs arrive à échéance lors de l'assemblée générale du 19 mai 2010. Sous réserve de l'adoption des résolutions proposées, le conseil d'administration sera composé, à l'issue de l'assemblée générale, de onze administrateurs dont quatre indépendants, et d'un censeur :

- Monsieur Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur Général ;
- Monsieur André CRESTEY, Vice-président ;
- Monsieur Didier CARLIER, représentant de la société Foncière Euris ;
- Monsieur Philippe CHARRIER, administrateur indépendant ;
- Monsieur Jean CHODRON de COURCEL, administrateur indépendant ;
- Monsieur Jacques DERMAGNE, administrateur indépendant ;
- Monsieur Jacques DUMAS ;
- Monsieur Jean-Marie GRISARD, représentant de la société Finatis ;
- Monsieur Didier LÉVÉQUE, représentant de la société Maignon Corbeil Centre ;
- Monsieur Christian PAILLOT, administrateur indépendant ;
- Madame Catherine SOUBIE, représentant de la société Euris ;
- Monsieur Jean LEVY, censeur.

Le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a procédé à l'examen annuel de la composition du conseil d'administration et a en particulier apprécié la situation d'indépendance des administrateurs au regard du « Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF ».

Les membres du conseil d'administration ont été choisis pour leur compétence, leur expérience, notamment dans le domaine du commerce et de la consommation, et leur complémentarité. Quatre administrateurs ont la qualité de membres indépendants au sens des critères issus dudit Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF : Messieurs Philippe CHARRIER, Jean CHODRON de COURCEL, Jacques DERMAGNE et Christian PAILLOT.

Les autres membres du conseil d'administration de la société Rallye sont des dirigeants de la Société ou de ses maisons-mères.

Le conseil ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés. Les règles et modalités de fonctionnement de conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société et le règlement intérieur du conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du Président.

La durée des fonctions des administrateurs est de une année.

I CENSEUR

Les statuts de la Société prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires. Nommés pour une durée d'un an, ils assistent aux réunions du conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq. Il est proposé de renouveler Monsieur Jean LEVY à cette fonction à l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2010.

FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Toutes les informations relatives au fonctionnement du conseil d'administration figurent dans le rapport du Président sur l'organisation du conseil et les procédures de contrôle interne pages 42 à 48 du présent document de référence.

Les mandats de tous les administrateurs, ayant exercé leur fonction durant l'exercice 2009 ont été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2009 pour une durée d'un an.

Administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé à l'assemblée générale

I Monsieur Jean-Charles NAOURI

Président-Directeur Général

Date de première nomination au conseil d'administration :
25 octobre 1993

Date de première nomination en qualité de Président-
Directeur Général : 2 avril 1998

Date de naissance : 8 mars 1949, 61 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-
Honoré – 75008 Paris

Biographie

Ancien élève de l'École Normale Supérieure (Sciences), de l'Université de Harvard et de l'École Nationale d'Administration, Jean-Charles NAOURI, inspecteur des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale en 1982, puis du Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

Au sein du groupe Euris :

- Président de la société Euris SAS ;
- Président-Directeur Général de la société Casino, Guichard-Perrachon SA ;
- Président du conseil d'administration de la société Finatis SA ;

- Administrateur des sociétés Grupo Pao de Açucar (ex CBD), Natixis SA et Fimalac SA ;
- Membre du conseil de surveillance de la société Wilkes Participações ;
- Gérant des sociétés SCI Penthièvre Seine et SCI Penthièvre Neuilly ;
- Membre du conseil consultatif de Banque de France.

Mandats exercés dans des organisations d'intérêt général :

- Président de l'association « Promotion des talents » ;
- Vice-président de La Fondation Euris ;
- Président d'honneur et administrateur de l'Institut de l'École Normale Supérieure.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du conseil d'administration de Euris SA ;
- Représentant de Casino, Guichard-Perrachon, Président de la société Distribution Casino France SAS ;
- Membre du conseil de surveillance des sociétés Groupe Marc de Lacharrière (SCA), Super de Boer (ex Laurus) et Natixis ;
- Administrateur de HSBC France ;
- Associé Gérant de Rothschild & Cie Banque ;
- Censeur de Fimalac et Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE).

Nombre d'actions Rallye détenues : 328

I Monsieur Philippe CHARRIER

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 3 juin 2009

Date de naissance : 2 août 1954, 55 ans

Adresse professionnelle : 59, boulevard Exelmans – 75016 PARIS

Biographie

Monsieur Philippe CHARRIER est diplômé d'HEC. Il est entré au département des Finances du groupe Procter & Gamble en 1978 où il a réalisé la majeure partie de sa carrière en tant que Directeur des Finances France, Directeur du Marketing France, Directeur Général Maroc puis Président-Directeur Général en France jusqu'en 2006. Il est Vice-président et Directeur Général d'Oenobiol depuis 2006.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010 :

- Vice-président, Directeur Général des Laboratoires Oenobiol SAS ;
- Président du conseil de surveillance de Spotless Group ;
- Président du conseil d'administration de la société Dental Emco SA ;
- Président du conseil d'administration de la société Alphident SA ;
- Administrateur de la société Lafarge SA (société cotée) ;
- Administrateur de la Fondation Nestlé pour la Nutrition ;
- Membre du Club Entreprise et Progrès ;
- Membre fondateur du Club Entreprise et handicap.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

- Président-Directeur Général de Procter & Gamble en France ;
- Président d'Entreprise et Progrès jusqu'au 31 mars 2009.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1 100

I Monsieur André CRESTEY

Vice-président et administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 14 août 1992

Date de première nomination en qualité de Vice-président du conseil d'administration : 2 avril 1998

Date de naissance : 22 février 1939, 71 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Biographie

Monsieur André CRESTEY fut de 1977 à 1992 Directeur Général d'Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye où il exerce successivement les fonctions de Président du directoire puis de Président-Directeur Général (1993) et de Vice-président Directeur Général de 1998 à 2001. Depuis 2001, il demeure Vice-président du conseil d'administration.

Mandats et fonctions exercés en 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

Au sein du groupe Euris :

- Administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et Groupe GO Sport SA (société cotée).

Hors groupe Euris :

- Président statutaire de la FCD ;
- Administrateur de Périfem.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris :

- Administrateur de la société Foncière Euris SA (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée).

Hors groupe Euris :

- Président de la société Périfem.

Nombre d'actions Rallye détenues : 32 058

RAPPORT DE GESTION

Gouvernement d'entreprise

I Monsieur Jean CHODRON de COURCEL

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 9 juin 2004

Date de naissance : 14 mai 1955, 55 ans.

Biographie

Monsieur Jean CHODRON de COURCEL est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École Nationale d'Administration. Après avoir occupé différents postes au sein de l'Administration et de cabinets ministériels, Monsieur Jean CHODRON de COURCEL a rejoint en 1990 la Direction Générale du groupe Schneider, puis, en 1997 la Direction Générale du groupe Crédit Agricole Indosuez. De 1995 à 1997, il a participé notamment, en qualité de Directeur Adjoint, au cabinet du Premier Ministre, Monsieur Alain JUPPÉ. Il a été Directeur Général Délégué du groupe Penauille Polyservices SA. Depuis 2008, il est senior adviser de Hawkpoint Partner Limited.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

Senior adviser de Hawkpoint Partner Limited.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Directeur Général délégué de Penauille Polyservices SA ;
- Administrateur des sociétés Penauille Polyservices SA ;
- Chairman et Chief Executive de Globeground North America LLC (GGNA LLC) et de Servisair PLC ;
- Censeur de la société Rallye SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 321

I Monsieur Jacques DERMAGNE

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 5 juin 2002

Date de naissance : 28 novembre 1937, 72 ans.

Adresse professionnelle : 9, place d'Iéna – 75016 PARIS

Biographie

Après des études juridiques et littéraires, Monsieur Jacques DERMAGNE a intégré en 1968 le Conseil National du Commerce dont il devient Président en 1981. Il exerce les fonctions de Vice-président exécutif du CNPF de 1980 à 1999, puis il est élu Président du Conseil Économique Social et Environnemental, réélu en 2004. En juin 2003, il est nommé Président de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

- Président du Conseil Économique Social et Environnemental de la République ;

- Administrateur des sociétés Unibail-Rodamco SA, BNP Paribas Personal Finances SA et Devanlay SA ;
- Administrateur du CELSA (Sorbonne).

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président de Comité Français des Expositions et Conventions ;
- Membre du conseil de surveillance de la société DMC SA ;
- Censeur de la société France Convention SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 500

I Monsieur Jacques DUMAS

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 19 juillet 1990

Date de naissance : 15 mai 1952, 58 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Biographie

Titulaire d'une maîtrise de Droit et ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, Monsieur Jacques DUMAS a débuté sa carrière en tant que juriste puis directeur administratif au sein de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale – CFAO – (1978-1986). Il exerce ensuite les fonctions de Secrétaire Général Adjoint du groupe Rallye (1987) puis de Directeur des affaires juridiques du groupe Euris (1994). Il est actuellement Directeur Général Adjoint de la société Euris et conseiller du Président de Casino.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

Au sein du groupe Euris :

- Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Directeur Général Adjoint de la société Euris SAS ;
- Président et membre du conseil de surveillance de la société Leader Price Holding ;
- Administrateur de la société Mercialys (société cotée) ;
- Membre du conseil de surveillance de la société Franprix Holding ;
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France au conseil d'administration de la société Baud SA. ;
- Représentant permanent de la société Germinal SNC, Président de Théiadis ;
- Représentant permanent de la société R.L.P.I, Administrateur des sociétés Villette Discount SA et Clignancourt Discount SA ;
- Représentant permanent de la société de Distribution Parisienne (SDP), Administrateur de la société Gregorim Distribution SA.

Hors groupe Euris :

- Gérant de la SCI Cognacq-Parmentier.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris :

- Directeur des affaires juridiques de la société Euris ;
- Président-Directeur Général de la société La Bruyère SA ;
- Président des sociétés Alpetrol SAS et Kerrous SAS ;
- Président du conseil d'administration de la société SAAD ;
- Président du conseil de surveillance de la société Franprix Holding ;
- Vice-président du conseil de surveillance de la société Geimex ;
- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations SA, Groupe GO Sport SA, Cdiscount SA, Monoprix SA et Miramont Finance et Distribution SA ;
- Représentant permanent d'Asinco au conseil d'administration des sociétés Cafige SA et Financement Gestion Administration et Contrôle – F.I.G.E.A.C ;
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France SAS, Membre du conseil de surveillance de la société Cofilead SAS ;
- Représentant permanent de Euris au conseil d'administration des sociétés Casino, Guichard-Perrachon et Foncière Euris ;
- Représentant permanent de L'Habitation Moderne de Boulogne au conseil d'administration des sociétés Colisée Finance SA et Colisée Finance II SA ;
- Représentant permanent de Parcade au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Administrateur de La Fondation Euris.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1 761

I Monsieur Christian PAILLOT

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 15 avril 2004

Date de naissance : 9 septembre 1947, 62 ans

Biographie

Monsieur Christian PAILLOT a effectué l'essentiel de sa carrière dans l'industrie et la distribution de matériels photographiques, vidéo et de haute fidélité. Il a ainsi créé et développé les activités françaises des sociétés Akai, Konica et Samsung. Il est actuellement Vice-président de la Fédération Française d'Equitation.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

Gérant des sociétés Écurie du Haras de Plaisance SARL, SCI Parim.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président-Directeur Général de la société Konica France SA ;
- Président de la société Konica France SAS ;
- Président-Directeur Général de la société Konica Photos Services SA ;

- Censeur de la société Rallye SA ;
- Conseiller du Président de la société Konica Minolta France ;
- Administrateur de la société FG Marine SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 300

I Société FINATIS

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS
712 039 163 RCS Paris

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 2 juin 1998

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations (société cotée), Casino, Guichard-Perrachon (société cotée), Foncière Euris (société cotée).

Mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur de la société Euris SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 253

Représentant permanent :

Monsieur Jean-Marie GRISARD

Date de naissance : 1^{er} mai 1943, 67 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Jean-Marie GRISARD a débuté sa carrière dans le groupe minier Penarroya-Le-Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé Directeur Financier de la société Paris-Orléans en 1982. Entre 1988 et 2008 Monsieur Jean-Marie GRISARD a exercé les fonctions de Secrétaire Général au sein du groupe Euris.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

Au sein du groupe Euris :

- Administrateur des sociétés Finatis (société cotée), Carpinienne de Participations (société cotée), Euris Limited, Euris North America Corporation - (ENAC), Euris Real Estate Corporation - (EREC), Euristates et Park Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de : Matignon Diderot au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Administrateur et trésorier de La Fondation Euris ;
- Membre du Comité Directeur et Trésorier-adjoint de l'association « Promotion des Talents ».

Hors groupe Euris :

- Gérant de la société Frégatinvest SARL.

RAPPORT DE GESTION

Gouvernement d'entreprise

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Secrétaire Général de la société Euris SA ;
- Secrétaire Général de la société Euris SAS (ex Groupe Euris) ;
- Président des sociétés Matimmob 1 (SAS), Eurdev (SAS), Matignon Rousseau (SAS) et Matignon Diderot (SAS) ;
- Directeur Général des sociétés Euris (SA) et Finatis (société cotée) ;
- Administrateur des sociétés Foncière Euris (société cotée) et Green Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris au conseil d'administration de Marigny Belfort ;
- Représentant permanent de la société Euris au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon ;
- Représentant permanent de la société Groupe Euris au conseil d'administration d'Euris.

I Société FONCIÈRE EURIS

Société anonyme au capital de 149 648 910 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris
702 023 508 R.C.S. PARIS

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration :
25 octobre 1993

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

- Président des sociétés Matignon Abbeville (SAS), Matignon Corbeil Centre (SAS), Marigny-Elysées (SAS), Marigny Expansion (SAS), Marigny Foncière (SAS), Matignon Bail (SAS), Marigny Belfort (SAS) ;
- Administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers ;
- Co-gérant de la société SNC Alta Marigny Carré de Soie.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président de la société Marigny Concorde SAS ;
- Administrateur des sociétés Marigny Belfort (SA), Marignan Consultants (SA), Apsys International (SA) ;
- Gérant de la société SCI Pont de Grenelle.

Nombre d'actions Rallye détenues : 24 430 858

Représentant permanent :
Monsieur Didier CARLIER

Date de naissance : 5 janvier 1952, 58 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré –
75008 PARIS

Biographie

Monsieur Didier CARLIER est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient Manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire Général de la société Equipements Mécaniques Spécialisés puis de Directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur administratif et financier et a été nommé Directeur Général Adjoint en 2002.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

Au sein du groupe Euris :

- Directeur Général Adjoint de la société Rallye SA (société cotée) ;
- Président-Directeur Général des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et La Bruyère SA et Colisée Finance VI SA ;
- Président des sociétés Alpétrol SAS, Kerrous SAS, Les Magasins Jean SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Marigny Percier SAS, Parande SAS, Cobivia SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS, Matignon Sablons SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, Soparin SAS, Colisée Finance III, Colisée Finance IV SAS et Colisée Finance V SAS ;
- Chairman et chief executive de la société MFD Inc USA. ;
- Administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA et Limpart Investments BV ;
- Représentant de Parande SAS, Président des sociétés Pargest SAS, Parinvest SAS ;
- Représentant permanent de la société Euris SAS au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée) ;
- Représentant de la société Matignon Sablons SAS au conseil d'administration de la société Groupe GO Sport (société cotée) ;
- Gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables, SCI des Perrières.

Hors groupe Euris :

- Gérant de la société SC Dicaro.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

Au sein du groupe Euris :

- Président-Directeur Général de la société Ancar SA ;
- Président-Directeur Général de la société Colisée Finance SA et Colisée Finance II SA ;
- Président des sociétés Syjiga SAS, Parande Développement SAS, Parcade SAS ; MFD Finances SAS et Soparin SAS ;
- Administrateur de la société The Athlete's Foot Group Inc. ;
- Gérant des sociétés SCI de Periaz, SCI des Îles Cordées ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de la société Groupe GO Sport (société cotée) ;
- Représentant de Parande SAS, Président des sociétés Sybellia SAS et Matignon Neuilly SAS ; et Pargest Holding SAS ;
- Administrateur de la société Clearfringe Ltd.

I Société EURIS

Société par actions simplifiée au capital de 169 806 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
348 847 062 R.C.S. Paris

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration :
8 juin 2005

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

- Administrateur des sociétés Finatis SA (société cotée), Foncière Euris SA (société cotée) et Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée).

Mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats ci-dessus)

- Président des sociétés Matignon Diderot (SAS) et Matignon Rousseau (SAS).

Nombre d'actions Rallye détenues : 304

Représentant permanent

Madame Catherine SOUBIE

Date de naissance : 20 octobre 1965, 44 ans

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Biographie

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris, Madame Catherine Soubie a débuté sa carrière en 1989 chez Lazard à Londres puis à Paris où elle a été notamment Directeur aux Affaires Financières. Elle a ensuite rejoint Morgan Stanley à Paris, où elle exerçait les fonctions de Managing Director. Elle est depuis 2005 Directeur Général Adjoint de la société Rallye.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010 :

Au sein du groupe Euris :

- Directeur Général Adjoint de la société Rallye SA ;
- Administrateur de la société Mercialys SA ;
- Représentant permanent de la société Euris SAS au conseil d'administration de Rallye SA ;
- Représentant permanent de la société Finatis SA au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon SA au conseil d'administration de la société Banque du groupe Casino SA ;
- Représentant de la société Rallye SA au conseil d'administration de la société Groupe GO Sport SA
- Administrateur de La Fondation Euris.

Hors groupe Euris :

- Gérant de la société Eurl Bozart ;
- Administrateur de la société Medica SA.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

Au sein du groupe Euris :

- Président et administrateur du conseil d'administration de la société Groupe GO Sport SA ;
- Représentant permanent de la société Miramont Finance et Distribution SA administrateur de la société Groupe GO Sport SA ;
- Représentant permanent de la société Matignon Sablons SAS au conseil d'administration de la société Groupe GO Sport SA ;
- Administrateur de société Banque du groupe Casino SA.

Hors groupe Euris :

- Managing director de la société Morgan Stanley.

I Matignon Corbeil Centre

Société par actions simplifiée au capital de 57 420 000 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
392 679 247 R.C. S. Paris

Administrateur

Date de première nomination : 4 juin 2008

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

Néant.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

Nombre d'actions Rallye détenues : 250

Représentant permanent

Monsieur Didier LÉVÊQUE

Date de naissance : 20 décembre 1961, 48 ans

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Biographie

Monsieur Didier LÉVÊQUE est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales en 1983 et a occupé la fonction de Chargé d'études à la direction financière du groupe ROUSSEL-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 en qualité de Secrétaire Général Adjoint. Il occupe désormais les fonctions de Secrétaire Général.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010 :

Au sein du groupe Euris :

- Secrétaire Général de la société Euris SAS ;
- Président-Directeur Général de Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc et Euris Real Estate Corporation (EREC) ;
- Chairman de Parande Brooklyn Corp ;

RAPPORT DE GESTION

Gouvernement d'entreprise

- Président des sociétés Par-Bel 2 (SAS), Matignon Diderot (SAS), Matimmob 1 (SAS) ;
- Directeur Général des sociétés Carpinienne de Participations SA (société cotée) et Finatis (société cotée) ;
- Administrateur de la société Carpinienne de Participations (société cotée), Park Street Investments International Ltd et Euris Limited ;
- Représentant permanent de la société Finatis au conseil d'administration de Foncière Euris (société cotée), Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon (société cotée), Matignon Diderot au conseil d'administration de Finatis (société cotée).

Hors groupe Euris :

- Gérant de EMC Avenir 2 SARL

Mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus) :

Au sein du groupe Euris :

- Secrétaire Général Adjoint de la société Euris SAS ;
- Président des sociétés Compagnie d'Investissements Trans-Européens - CITE (SAS), Parinvest (SAS), Dofinance (SAS), Euristech (SAS), Par-Bel 1 (SAS), Parantech Expansion (SAS), Montparnet (SAS) et Matignon-Tours (SAS) ;
- Administrateur de Green Street ;
- Représentant permanent de la société Carpinienne de Participations au conseil d'administration de Marigny-Belfort ;
- Représentant permanent de la société Euris au conseil d'administration de Foncière Euris (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société L'Habitation Moderne de Boulogne au conseil d'administration de Colisée Finance SA ;
- Représentant d'Euristech, Président de Marigny-Artois (SAS) ;
- Représentant de Parinvest, Président de Parfonds (SAS) ;

Hors groupe Euris :

- Gérant EMC Avenir.

ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT N'EST PAS RENOUELÉ

I Monsieur Pierre FÉRAUD

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 16 juin 1995

Date de naissance : 28 septembre 1940, 69 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Monsieur Pierre FÉRAUD a occupé différents postes liés au financement de la promotion immobilière ainsi qu'à la gestion active de patrimoines immobiliers, principalement au sein de l'UIC-SOFAL et de la GMF. Il rejoint le groupe Euris en 1991 et est nommé Président de la société Foncière Euris en 1992.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

Au sein du groupe Euris :

- Président du conseil d'administration des sociétés Foncière Euris (société cotée) et Carpinienne de Participations (société cotée) ;
- Président de la société Pargest Holding SAS ;
- Administrateur de la société Mercialys (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Euris au conseil d'administration de la société Finatis (société cotée) ;
- Représentant de Centrum NS, gérant de Manufaktura Luxembourg Sarl (Nomination en décembre 2008) ;
- Co-Gérant des sociétés Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, Alexanderplatz Voltaierestrasse GmbH, Centrum NS Sarl, Einkaufszentrum am Alex GmbH, Guttenbergstrasse BAB5 GmbH, HBF Königswall, Loop 5 Shopping Centre, SCI Les Deux Lions, SCI Palais des Marchands, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire.

Hors groupe Euris :

- Vice-président du conseil de surveillance de la société Les Nouveaux Constructeurs SA (société cotée).

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Euris :

- Président du conseil d'administration de la société Marigny Belfort SA ;
- Président de la société Mermoz Kléber SAS ;
- Directeur Général de la société Foncière Euris SA ;
- Directeur de la société Parande SAS ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris, Président des sociétés Marigny Belfort SAS, Marigny Elysées SAS, Marigny Expansion SAS, Marigny Foncière SAS, Matignon Abbeville SAS, Matignon Bail SAS et Matignon Corbeil Centre SAS ;
- Représentant permanent de la société Matignon Diderot au conseil d'administration d'Euris ;
- Représentant de Foncière Euris, Président des sociétés Marigny Participations SAS, Marigny Valbréon SAS, Marigny Tours SAS, Les Moulins à Vent SAS et Marigny-Concorde SAS ;
- Gérant des sociétés Centrum Development, Centrum Gdynia, Centrum Wroclaw, Centrum Poznan, SCI Le Parc Alfred Daney, SCI Caserne de Bonne, SCI Les Halles de Bord de Loire, SCI Le Parc Agen Boe, SCI Apsys Robert de Flers, SCI Le Parc Soyaux, SCI Parc de la Marne, SCI Les Halles Neyrpic, SCI L'Amphithéâtre, SCI Cité Villette, SCI Les Rives de l'Orne, SCI Moulins Place d'Allier ;
- Représentant de la société Foncière Euris, Gérant des sociétés SCI Hôtel d'Arc 1800, SCI Pont de Grenelle ;
- Représentant de la société Foncière Euris au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville, Président de la société Mat-Bel 2 SAS ;
- Représentant de la société Foncière Euris, Gérant des sociétés SCI Sofaret, SCI Les Herbiers et SNC Alta Marigny Carré de Soie ;

- Représentant de la société Marigny Elysées, Co-gérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SNC Centre Commercial du Grand Argenteuil ;
- Représentant de la société Marigny Foncière, Co-gérant de la société SNC Centre Commercial Porte de Châtillon et gérant de SCI Pont de Grenelle ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville, Co-gérant des sociétés Centrum K Sarl, Centrum J Sarl, Centrum Z Sarl et Centrum NS ;
- Représentant de Marigny-Foncière, Co-gérant de SCI Palais des Marchands ;
- Représentant de Marigny Valbréon, Co-gérant de Société d'Aménagement Valbréon (SNC).

Hors groupe Euris :

- Représentant permanent de la société Foncière Euris au conseil d'administration de Marignan Consultants et au conseil d'administration d'Apsys International.

Nombre d'actions Rallye détenues : 4 180

I Monsieur Gilbert TORELLI

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 13 juin 2000

Date de naissance : 21 août 1936, 73 ans.

Biographie

Monsieur Gilbert TORELLI a effectué sa carrière dans le groupe Moulinex, en charge des ventes, marketing, distribution en France et à l'international. Il en fut Directeur Général de 1990 à 1993 et Président du conseil de surveillance de 1994 à 1998.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

Néant.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Rallye détenues : 250

CENSEUR

I Monsieur Jean LEVY

Administrateur

Date de première nomination au conseil d'administration : 23 juin 1994

Date de naissance : 9 novembre 1932, 77 ans.

Biographie

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (section économie), graduate de l'université de Yale (économie

internationale), Monsieur Jean LEVY a effectué la plus grande partie de sa carrière au sein du groupe l'Oréal de 1960 à 1987 où il fut Vice-président en charge des produits publics, puis chez Sanofi dont il fut membre du comité de direction de 1987 à 1992. Depuis 1991, conseiller indépendant et administrateur de sociétés, il a exercé les fonctions de Président de l'A.F.C.O.H.T. (Association Française du Commerce Hors Taxes). Il est membre honoraire des Conseillers du Commerce Extérieur de la France.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 31 mars 2010

- Administrateurs des sociétés Interparfums Inc, Interparfums France, Price-Minister SA, Axxess SA ;
- Administrateur de la société Mont-Blanc SAS.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du conseil d'administration des sociétés Histoire d'Or SA et Financière d'Or SA
- Président de l'Institut du Libre Service
- Administrateur des sociétés Zannier SA, Ophthalmic ;
- Administrateur d'Escada Beauté Groupe (Allemagne) ;
- Administrateur de la société Vivactis SAS.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration. En application des nouvelles dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers résultant de la transposition de la directive européenne « Prospectus », il est précisé qu'à la connaissance de la Société, aucun des membres du conseil d'administration n'a au cours des cinq dernières années fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. En outre aucune condamnation et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

DIRECTION GÉNÉRALE

Les fonctions de président du conseil d'administration et de Directeur Général sont unifiées et assurées par Monsieur Jean-Charles NAOURI.

Le conseil d'administration, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2010, sera appelé à se prononcer sur le renouvellement des fonctions du Président-Directeur Général. Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, conformément au règlement intérieur, toute décision susceptible d'affecter la stratégie du Groupe doit être préalablement autorisée par le conseil d'administration.

Madame Catherine SOUBIE et Monsieur Didier CARLIER sont Directeurs Généraux Adjointes, salariés.

RAPPORT DE GESTION

Gouvernement d'entreprise

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations versées aux dirigeants et aux autres mandataires sociaux par la société Rallye, par les sociétés contrôlées ainsi que par les sociétés qui contrôlent la société Rallye, sont les suivantes :

Le mode et le montant de la rémunération, fixe et variable, des dirigeants sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et rémunérations. Le conseil d'administration détermine également le nombre et le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions de la société ainsi que le nombre d'actions gratuites qui leur sont éventuellement allouées.

I Rémunération du Président-Directeur Général

Comme en 2008, Monsieur Jean-Charles NAOURI n'a perçu aucune rémunération ni avantages autres que les jetons de présence au titre de ses fonctions d'administrateur, soit la somme de 10 000 euros.

Monsieur Jean-Charles NAOURI n'est affilié à aucun régime de retraite supplémentaire et ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions. Il n'est pas attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions gratuites de la société Rallye, ou des sociétés qu'elle contrôle ou des sociétés qui la contrôlent.

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature versés au Président-Directeur Général par la société Rallye ainsi que par les sociétés qu'elle contrôle, celles qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières, sont les suivantes :

	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations versées au titre de l'exercice	2 530 600 euros ⁽¹⁾	2 298 333 euros ⁽²⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
TOTAL	2 530 600 euros	2 298 333 euros

(1) Rémunérations et/ou jetons de présence et/ou avantages de toute nature versés par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (1 348 100 euros), Rallye (10 000 euros), Finatis (2 500 euros) et Euris (1 170 000 euros).

(2) Rémunérations et/ou jetons de présence et/ou avantages de toute nature versés par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (945 833 euros), Rallye (10 000 euros), Finatis (2 500 euros) et Euris (1 340 000 euros).

I Rémunérations des Directeurs Généraux Adjoints

Les rémunérations globales des Directeurs Généraux Adjoints, salariés et également membres du conseil d'administration,

sont composées d'une partie fixe et d'une partie variable fondée sur des objectifs quantitatifs et des objectifs qualitatifs.

Madame Catherine SOUBIE

(En euros)	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus ⁽³⁾	Montants versés ⁽⁴⁾	Montants dus ⁽³⁾	Montants versés ⁽⁴⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	350 000	350 000	367 500	367 500
Rémunération variable ^{(1) (2)}	367 500	350 000	393 448	367 500
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence Rallye	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantages en nature				
TOTAL	727 500	710 000	770 948	745 000

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôts.

(2) Les modalités de détermination de la rémunération variable 2009 sont mentionnées dans le rapport du Président page 44.

(3) Rémunérations attribuées au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(4) Intégralité des rémunérations versées par la Société au cours de l'exercice.

Madame Catherine SOUBIE n'a reçu aucune rémunération des sociétés contrôlées, ni des sociétés qui contrôlent Rallye autres que les jetons de présence attachés à ses fonctions d'administrateur, soit 51 816 euros.

La société Euris, administrateur et maison-mère de Rallye, dont Madame Catherine SOUBIE est représentant permanent, a perçu en 2009 de sociétés qu'elle contrôle au titre de conventions de conseil en matière stratégique des honoraires d'un montant total de 3 942 465 euros HT dont 1 642 270 euros HT reçus de Rallye.

Monsieur Didier CARLIER

(En euros)	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus ⁽⁴⁾	Montants versés ⁽⁵⁾	Montants dus ⁽⁴⁾	Montants versés ⁽⁵⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	310 000	310 000	335 000	335 000
Rémunération variable ⁽¹⁾⁽²⁾	113 500	105 200	163 448	113 500
Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾			200 000	
Jetons de présence Rallye	8 800	8 800	10 000	10 000
Avantages en nature				
TOTAL	432 300	424 000	708 448	458 500

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôts.

(2) Les modalités de détermination de la rémunération variable 2009 sont mentionnées dans le rapport du président page 44.

(3) Prime exceptionnelle eu égard à la contribution majeure dans un environnement de crise financière aigue, aux opérations de refinancement de la dette et de renouvellement des lignes de crédit et emprunts bancaires.

(4) Rémunérations attribuées au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(5) Intégralité des rémunérations versées par la société au cours de l'exercice.

Monsieur Didier CARLIER n'a reçu aucune rémunération des sociétés contrôlées, ni des sociétés qui contrôlent Rallye autres que les jetons de présence attachés à ses fonctions d'administrateur, soit 45 500 euros.

Il est également représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur, laquelle n'a perçu aucun honoraire ni jeton de présence de sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent.

I Rémunérations des autres mandataires sociaux

L'assemblée générale du 8 juin 2005 a fixé à 290 000 euros le montant global maximum des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et des comités. Sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, les règles de répartition des jetons de présence entre ses membres

ainsi que la rémunération du censeur ont été fixées par le conseil d'administration et sont détaillées dans le rapport du Président.

Le montant global des jetons de présence et des rémunérations versés en juin 2009, au titre du mandat écoulé, aux administrateurs, au censeur et aux membres des comités spécialisés, s'est ainsi élevé à 272 143 contre 270 400 et 280 400 euros aux titres des mandats précédents.

Il est proposé à l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2010 de porter à 300 000 euros le montant global maximum des jetons de présence aux membres du conseil d'administration et des comités.

L'ensemble des rémunérations et jetons de présence versé aux mandataires sociaux, autres que le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes par la Société, les sociétés qu'elle contrôle, celles qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières, se présente comme suit :

(En euros)	Jetons de présence et rémunérations versés			
	En 2008		En 2009	
	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾
Jean CHODRON de COURCEL	20 000		20 000	
André CRESTEY	50 000 ⁽²⁾	87 325	50 000 ⁽²⁾	116 538
Jacques DERMAGNE	40 000		40 000	
Jacques DUMAS	20 000	585 861	20 000	674 835
Pierre FÉRAUD	8 800	559 188	9 000	548 668 ⁽³⁾
Jean-Marie GRISARD	8 800	380 602 ⁽⁴⁾	10 000	25 698
Jean LEVY	30 000		27 714	
Didier LÉVÊQUE		338 277	10 000	481 095
Christian PAILLOT	30 000		30 000	
Gilbert TORELLI	30 000		25 429	

(1) Il s'agit des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par les sociétés qu'elle contrôle, celles qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières.

(2) Un jeton de présence complémentaire de 20 000 euros a été versé à Monsieur André CRESTEY au titre de ses fonctions de Vice-président de la société Rallye.

(3) Hors 104 804 euros d'indemnités de départ à la retraite.

(4) Hors 241 874 euros (2008) d'indemnités de mise à la retraite et hors honoraires de conseil versés à la société Frégatinvest dont il est le gérant d'un montant de 97 500 euros HT en 2008 et de 130 000 euros HT en 2009.

RAPPORT DE GESTION

Gouvernement d'entreprise

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS EXERCÉES

Les options de souscription d'actions consenties, en 2009, aux mandataires sociaux par la Société sont les suivantes :

Mandataires	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en euros
Didier CARLIER	27/04/2009	27/10/2011	26/10/2014	37 037	14,24
Jacques DUMAS	27/04/2009	27/10/2011	26/10/2014	11 111	14,24
Didier LÉVÊQUE	27/04/2009	27/10/2011	26/10/2014	37 037	14,24
Catherine SOUBIE	27/04/2009	27/10/2011	26/10/2014	66 667	14,24

Les options de souscription d'actions consenties, en 2009, aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par Rallye sont les suivantes :

Par la société Groupe GO Sport

Mandataires	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en euros
Didier CARLIER	18/05/2009	17/11/2011	17/11/2014	3 000	9,87
Jacques DUMAS	18/05/2009	17/11/2011	17/11/2014	3 000	9,87
Catherine SOUBIE	18/05/2009	17/11/2011	17/11/2014	3 000	9,87

Les actions gratuites attribuées en 2009 aux mandataires sociaux par la Société sont les suivantes :

Mandataires	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement en euros
Didier CARLIER	27/04/2009	27/10/2011	27/10/2013	9 259 ⁽¹⁾	14,24
Jacques DUMAS	27/04/2009	27/10/2011	27/10/2013	2 778 ⁽¹⁾	14,24
Didier LÉVÊQUE	27/04/2009	27/10/2011	27/10/2013	9 259 ⁽¹⁾	14,24
Catherine SOUBIE	27/04/2009	27/10/2011	27/10/2013	16 667 ⁽¹⁾	14,24

(1) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à cette date.

Les actions gratuites attribuées en 2009, aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées sont les suivantes :

Par la société Casino, Guichard-Perrachon

Mandataire	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement
Jacques DUMAS	08/04/2009	08/10/2011	08/10/2013	8 000 ⁽¹⁾	49,47 euros

(1) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié sur l'évolution sur deux ans de la croissance organique du chiffre d'affaires (chiffre d'affaires à périmètre constant) des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, y compris Franprix-Leader Price et Monoprix mais hors Vindémia.

En 2009, les mandataires sociaux n'ont pas exercé d'options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Les actions gratuites définitivement attribuées au cours de l'exercice 2009 aux mandataires sociaux par la Société sont les suivantes :

Mandataires	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	Nombre d'actions gratuites acquises définitivement ⁽¹⁾	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées
Didier CARLIER	07/06/2006	07/06/2009	2 188	1 896	07/06/2011
Jacques DUMAS	07/06/2006	07/06/2009	656	569	07/06/2011
Pierre FÉRAUD	07/06/2006	07/06/2009	1 563	1 355	07/06/2011
Jean-Marie GRISARD	07/06/2006	07/06/2009	2 188	1 896	07/06/2011
Didier LÉVÊQUE	07/06/2006	07/06/2009	2 188	1 896	07/06/2011
Catherine SOUBIE	07/06/2006	07/06/2009	3 938	3 413	07/06/2011

(1) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement était soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement. Le critère fixé par le conseil d'administration était celui du ratio de couverture de la dette nette périmètre holding par les actifs réévalués.

Les actions gratuites définitivement attribuées au cours de l'exercice 2009 aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées sont les suivantes :

Par la société Casino, Guichard-Perrachon

Mandataire	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	Nombre d'actions gratuites acquises définitivement ⁽¹⁾	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées
Jacques DUMAS	13/04/2006	13/04/2009	1 600	891	13/04/2011

(1) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement était soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement. Le critère fixé par le conseil d'administration était celui de la croissance organique du chiffre d'affaires à périmètre constant des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, hors Monoprix et Vindémia.

RAPPORT DE GESTION

Gouvernement d'entreprise

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de la société Euris, société de contrôle ultime dont Monsieur Jean-Charles NAOURI est actionnaire majoritaire, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003 (voir page 206).

Messieurs Jean-Charles NAOURI, Didier CARLIER, André CRESTEY, Jacques DUMAS, Pierre FÉRAUD, Jean-Marie GRISARD, Didier LÉVÊQUE et Madame Catherine SOUBIE, administrateurs ou représentants permanents de sociétés des groupes Rallye et Euris, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés des groupes Rallye et Euris et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence.

En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés.

Les missions confiées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 174.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du conseil d'administration.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales, la société Rallye dispose de deux commissaires aux comptes titulaires et de deux commissaires aux comptes suppléants :

I Commissaires aux comptes titulaires

KPMG

Associé signataire : Madame Catherine CHASSAING (depuis l'exercice 2004).

Date du premier mandat : 29 juin 1993.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

ERNST & YOUNG et autres

Associé signataire : Monsieur Henri-Pierre NAVAS (depuis l'exercice 2004).

Date du premier mandat : 1^{er} juin 1999.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

I Commissaires aux comptes suppléants

Patrick-Hubert PETIT

Suppléant de KPMG.

Date du premier mandat : 6 juin 2001.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Philippe PEUCH-LESTRADE

Suppléant de ERNST & YOUNG et autres

Date du premier mandat : 9 juin 2004.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Ces cabinets sont également l'un et/ou l'autre commissaires aux comptes des principales filiales de la Société.

I Rotation des signataires des rapports annuels

Conformément aux dispositions de la Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003, Madame Catherine CHASSAING et Monsieur Henri-Pierre NAVAS associés signataires représentant respectivement les cabinets KPMG et Ernst & Yong et Autres cesseront leur mission de contrôle légal des comptes à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE EN 2008 ET 2009

(En euros)	Ernst & Young				KPMG			
	Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	210 201	165 273	4	3	207 679	182 050	14	17
Filiales intégrées globalement	4 689 856	4 855 821	91	88	733 199	816 225	49	78
Missions accessoires								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement	219 425	439 574	4	8	27 100	15 500	2	1
Sous-total	5 119 482	5 460 668	99	99	967 979	1 013 775	64	96
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	21 942	16 320			533 000	25 890	36	3
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	47 500	49 160	1	1		11 693		1
Sous-total	69 442	65 480	1	1	533 000	37 583	36	4
TOTAL	5 188 924	5 526 148	100	100	1 500 979	1 051 358	100	100

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par le Président du conseil d'administration.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du conseil d'administration et de la Direction Générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, a été approuvé par le conseil d'administration et mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

I - CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la Société, le conseil d'administration a confirmé que la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP/MEDEF en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

Le code peut être consulté sur le site de la Société : www.rallye.fr

II - CONSEIL D'ADMINISTRATION

I Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration est présentée page 28.

I Préparation et organisation

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du conseil et les comités spécialisés institués en son sein.

Modalités d'organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général sont unifiées et assurées par Monsieur Jean-Charles NAOURI.

L'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en avril 2003 et modifié par les conseils d'administration du 21 avril 2005 et 21 mars 2007. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de

la Société. Il intègre également les principes de « gouvernement d'entreprise » dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du conseil et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux et les personnes ayant avec les membres du conseil d'administration des « liens personnels étroits » et les personnes assimilées, lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions de réunions et de délibérations et permet en particulier la participation des administrateurs aux séances du conseil par visioconférence et tout autre moyen de télécommunication.

Afin de favoriser la participation au sein du conseil d'administration de personnalités qualifiées, la fonction de censeur a été instituée en 2002. Le censeur assiste aux réunions du conseil et fait part de ses observations et avis et participe aux délibérations avec voix consultative.

Missions et pouvoirs du conseil d'administration et du Président-Directeur Général

- Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns ;
- Le conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il examine les documents de gestion prévisionnels de la société, il fixe la rémunération des dirigeants et décide l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites ;
- Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, il convoque ainsi les réunions du conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon

fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;

- Le Directeur Général, conformément à l'article L. 225-56 du Code de commerce, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Toutefois, en application du règlement intérieur, toute opération susceptible d'affecter la stratégie du Groupe, sa structure financière ou son activité, doit être autorisée au préalable par le conseil d'administration.

Indépendance des administrateurs

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société. À ce titre, le comité procède chaque année à un examen annuel de la composition du conseil d'administration, et en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF.

Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'année 2009, le conseil d'administration s'est réuni sept fois. Le taux de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 99%.

Arrêté des comptes – Activité de la Société et de ses filiales

Le conseil d'administration a examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les comptes définitifs du premier semestre 2009 ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Il a également arrêté les rapports et le texte des résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 juin 2009.

Le conseil a pris connaissance chaque trimestre de l'activité du Groupe et de ses effectifs ainsi que de l'endettement et des financements disponibles.

Le conseil d'administration a approuvé différentes opérations soumises à son autorisation notamment l'octroi de cautions et garanties au profit des filiales de la Société lors de la mise en place d'opérations financières ou immobilières. Il a également examiné les lignes de crédit mises en place par la Société et ses filiales. Il a autorisé l'émission de deux nouveaux emprunts obligataires.

Le conseil a également pris connaissance des cessions d'actifs financiers réalisées par le Groupe.

Le conseil d'administration a décidé par ailleurs la mise en paiement en octobre 2009 d'un acompte sur dividende.

Rémunérations

Le conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, a fixé la rémunération variable 2008, la rémunération fixe 2009 ainsi que les modalités de détermination de la rémunération variable 2009 des deux Directeurs Généraux Adjoins, étant précisé que le Président-Directeur Général ne perçoit aucune rémunération fixe ou variable.

Il a également examiné les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et du censeur ainsi que la rémunération des membres des comités techniques. Il a décidé l'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites, aux cadres et salariés de la Société et des sociétés liées.

Gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration a examiné sa situation au regard des principes de gouvernance d'entreprise : composition et organisation du conseil d'administration et des comités techniques, indépendance des administrateurs.

Le conseil d'administration a pris connaissance de l'évaluation de son organisation et de son fonctionnement dont les conclusions sont présentées ci-après page 45.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire la nomination d'un administrateur indépendant. Il a également décidé la nomination d'un nouveau membre du Comité d'audit.

Le conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités qui sont détaillés ci-après.

Comités techniques du conseil d'administration

Le conseil d'administration est assisté de deux comités techniques spécialisés, créés en 2000 : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration désigne les membres composant les comités dont il a également fixé les règles de fonctionnement et les attributions.

LE COMITÉ D'AUDIT

Composition

Le Comité d'audit est composé de trois membres dont deux sont indépendants, Messieurs André CRESTEY, Président, Philippe CHARRIER et Christian PAILLOT désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur. Les membres du Comité d'audit ont des compétences particulières en matière financière.

Missions

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours.

Les règles d'organisation et de fonctionnement et les attributions et missions du Comité ont été fixées par le conseil d'administration et figurent dans le règlement intérieur ; elles ont été précisément décrites et complétées dans une charte adoptée en avril 2004.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Du conseil d'administration

Activité en 2009

Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'audit s'est réuni deux fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion. Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance des observations et des conclusions des commissaires aux comptes sur les opérations de consolidation et sur les comptes de la Société.

Le comité a également examiné les engagements hors-bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que les évolutions juridiques et comptables applicables.

Le Comité a examiné les documents de prévention et le rapport du président sur les procédures de contrôle interne.

Le Président du Comité a rendu compte au conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres dont deux sont indépendants : Messieurs Jacques DERMAGNE, Président, Jacques DUMAS et Gilbert TORELLI, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Président-Directeur Général a vocation à être associé, sans voix délibérative, aux réunions du Comité à l'effet de présenter ses propositions visant en particulier la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options et d'actions gratuites.

Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction Générale et la sélection des administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites de la Société. Il procède également, s'il y a lieu, à l'examen des rémunérations accessoires et autres avantages des dirigeants.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte, adoptée en 2004, venue confirmer ses pouvoirs et attributions notamment au regard de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie en particulier celles issues du règlement intérieur du conseil.

Activité en 2009

Au cours de l'exercice 2009, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni quatre fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion.

Le Comité des nominations et des rémunérations a formulé ses recommandations sur la proposition de renouvellement des mandats du Président-Directeur Général et du Vice-président, du mandat des administrateurs et du censeur, la nomination d'administrateurs ainsi que sur la composition des comités techniques.

Le Comité a examiné la situation d'indépendance des administrateurs au regard des recommandations formulées par le rapport de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF. Le Comité a émis un avis favorable sur les modalités de détermination de la rémunération fixe 2009 et variable 2008 des Directeurs Généraux Adjointes.

Il a également examiné les modalités de détermination de la rémunération variable 2009 des Directeurs Généraux Adjointes. Le Comité a examiné la proposition de la Direction Générale d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites aux cadres et salariés de la Société et des sociétés liées, ainsi que les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, au censeur et aux membres des comités techniques.

Le Président du Comité a rendu compte au conseil d'administration des travaux du Comité des nominations et des rémunérations.

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Le mode et le montant de la rémunération des mandataires sociaux sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

Ainsi, le conseil d'administration arrête les rémunérations des deux Directeurs Généraux Adjointes, également administrateurs ; le Président-Directeur Général ne perçoit pas de rémunération de la Société.

La rémunération des deux Directeurs Généraux Adjointes comprend une partie fixe et une partie variable dont les modalités de détermination sont arrêtées chaque année par le conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, après études réalisées par les consultants extérieurs.

La rémunération variable est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs Groupe, d'objectifs qualitatifs individuel et sur l'appréciation générale des attitudes et comportements managériaux.

Les objectifs quantitatifs Groupe sont appréciés en fonction de critères correspondant à des indicateurs significatifs de l'activité du Groupe : chiffre d'affaires, évolution de la dette et des frais financiers.

Le conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, fixe les règles de répartition des jetons de présence à verser aux administrateurs et au censeur ainsi que la rémunération des membres des comités techniques, comme suit :

- les jetons de présence comprennent une partie forfaitaire de 4 000 euros et une partie variable de 16 000 euros fixée en fonction des présences aux réunions du conseil, étant noté que les jetons de présence alloués aux administrateurs, dirigeants et responsables du Groupe sont réduits de moitié et que la part variable des administrateurs absents n'est pas réattribuée ;
- le Vice-président perçoit un jeton de présence forfaitaire supplémentaire de 20 000 euros ;

- un jeton de présence complémentaire est versé aux membres des comités d'un montant forfaitaire de 10 000 euros, majoré du même montant pour la présidence.

Information des administrateurs

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le conseil d'administration, sont communiqués aux membres du conseil d'administration préalablement à la réunion du conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La Direction Générale communique au conseil d'administration, une fois par trimestre, un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ainsi que le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le conseil d'administration examine par ailleurs, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan du Groupe.

Évaluation des conditions de fonctionnement du conseil d'administration

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise, le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du conseil d'administration, confiée au Comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

Une nouvelle évaluation de l'organisation et du fonctionnement du conseil a été mise en œuvre à la fin de l'année 2008, par voie de réponse à un questionnaire adressé à chaque administrateur.

Il ressort des appréciations et observations faites par les membres du conseil d'administration que l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration sont tout à fait satisfaisants au regard de l'éthique et des principes de gouvernance d'entreprise.

Les administrateurs ont formulé des souhaits visant à nommer un administrateur indépendant et un membre du Comité d'audit supplémentaires et que soit tenu un conseil d'administration supplémentaire en fin d'année.

III - MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

sont précisés dans les articles 25, 27 et 28 des statuts (voir page 197). Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié par la Société avant toute assemblée.

IV - ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont indiqués aux pages 21 et suivantes.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont décrites aux pages 194 et suivantes. Les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits pages 42 et 195. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au conseil d'administration sont indiquées page 200 et en ce qui concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits page 23.

Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sont mentionnés aux pages 213 et suivantes.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

V - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ RALLYE

Les informations ci-après, obtenues auprès de l'ensemble des acteurs du contrôle interne de la société Rallye et validées par la Direction Générale, ont permis la réalisation d'une description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Du conseil d'administration

I Définition et objectifs du contrôle interne

Référentiel utilisé

Rallye a retenu la définition du « COSO »⁽¹⁾, reconnu sur le plan international et compatible avec celle retenue par l'AFEP et le MEDEF⁽²⁾ : le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont ainsi pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les valeurs, normes et règles de l'entreprise ainsi que la stratégie et les objectifs définis par sa Direction Générale ;
- d'autre part, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

L'objectif principal du système de contrôle interne consiste à identifier, à prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et en particulier les risques d'erreurs ou de fraudes, dans le domaine comptable et financier, et de vérifier l'efficacité de cette organisation ainsi que la qualité de son système comptable et de son information financière. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue que ces risques sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle de la Société est essentiellement constitué des principes du gouvernement d'entreprise et de l'organisation du Groupe rigoureusement conçus et appliqués ; il vise à maîtriser l'ensemble des risques ainsi qu'à fournir une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels le Groupe est susceptible de faire face.

I Description des procédures de contrôle mises en place

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société mère et les filiales opérationnelles intégrées dans les comptes consolidés du Groupe (ces dernières disposant à leur niveau d'un service d'audit interne destiné à maîtriser leur propre contrôle interne).

(1) *Comitee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.*
 (2) *Recommandations de l'Association française des entreprises privées et du Mouvement des entreprises de France du 17 décembre 2003 intitulées « L'application des dispositions de la loi de sécurité financière concernant le rapport du président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société ».*

Organisation générale en matière de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le conseil d'administration et sont mises en œuvre sous la responsabilité directe des dirigeants de la société. À ce titre, les principaux acteurs impliqués dans le pilotage du dispositif de contrôle interne sont les suivants :

La Direction Générale et la Direction administrative et financière

La Direction administrative et financière de Rallye, sous la responsabilité de la Direction Générale, supervise l'ensemble des directions fonctionnelles de la Société : contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie et juridique.

Le conseil d'administration et le Comité d'audit

De par les missions qui leur sont confiées par les statuts et le règlement intérieur, le conseil d'administration et son Comité d'audit sont des acteurs du contrôle interne par les avis et recommandations qu'ils formulent auprès de la Direction Générale et par les analyses et investigations qu'ils mettent en œuvre ou font réaliser.

Les commissaires aux comptes et les consultants externes

Les commissaires aux comptes certifient les comptes sociaux et consolidés conformément au cadre légal et réglementaire sur une base annuelle et procèdent également à l'examen des résultats consolidés semestriels de la Société et à la vérification des informations données dans le rapport semestriel. Ils sont consultés régulièrement sur le traitement comptable des opérations en cours. Ils sont également appelés à l'occasion de leur mission à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application et, s'il y a lieu, à émettre des recommandations.

Diffusion d'informations en interne

Le Groupe s'assure de la correcte circulation des informations pertinentes et de leur transmission aux acteurs concernés afin qu'ils puissent exercer leurs responsabilités dans le respect des normes du Groupe.

Dans le but de fournir une information financière fiable, support de la communication, Rallye veille donc à ce que l'ensemble de l'organisation respecte certaines références dans l'exécution de ses fonctions : manuel de procédures comptables et consolidées, plan comptable général, règles de déontologie décrites dans le règlement intérieur du conseil d'administration, charte du Comité d'audit et charte du Comité des nominations et des rémunérations.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe identifie et analyse les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Il prend les mesures permettant d'en limiter la probabilité de survenance et d'en limiter les conséquences, il promeut ainsi un environnement de maîtrise des risques.

Le Groupe est exposé dans ses activités à un ensemble de risques.

Ces risques ainsi que les dispositifs destinés à en assurer la maîtrise sont en partie détaillés en note 33 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés 2009. Sont abordés les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe : les risques de taux, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions. Les risques opérationnels liés à l'activité, les risques juridiques ainsi que la description de la politique d'assurance sont détaillés dans le document de référence au chapitre « informations complémentaires – renseignements concernant l'activité ».

Activités de contrôle

Afin de renforcer sa maîtrise des risques préalablement identifiés, le Groupe a mis en place des procédures de contrôle concernant aussi bien les processus opérationnels que l'information financière.

Au sein de la Société, l'organisation des procédures de contrôle interne est centralisée. De par son activité de holding, les procédures mises en place au sein de Rallye concernent principalement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable visant à assurer la fiabilité des comptes consolidés et le contrôle des filiales.

Au niveau des filiales opérationnelles

Chaque filiale de Rallye dispose à son niveau d'un service d'audit interne qui a pour mission de s'assurer de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de l'efficacité des procédures en vue d'obtenir une assurance raisonnable que ses risques propres sont maîtrisés.

Le contrôle de la qualité des remontées d'informations issues des filiales s'effectue notamment par l'exercice commun de mandats au sein des organes sociaux ainsi que par les réunions des différents Comités d'audit et des nominations et rémunérations, lesquels disposent, en relation avec les directions générales, de la participation de l'ensemble des directions fonctionnelles des entités.

Ce contrôle est également assuré grâce à la connaissance des différents systèmes d'information des filiales par le contrôle de gestion central de Rallye ainsi que par la tenue de réunions mensuelles.

La communication financière de la Société et de ses filiales s'appuie sur des applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées. La sécurité des systèmes d'information des filiales est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en oeuvre.

Le service juridique de la Société procède à tout examen ou investigation spécifique jugé nécessaire, relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique dans la gestion du Groupe. Il communique régulièrement à la Direction Générale et à la Direction administrative et financière l'état des principaux litiges pouvant affecter les filiales ainsi que les risques encourus.

Au niveau de la société Rallye

> Procédures de suivi des risques opérationnels :

- **La trésorerie, les financements et les dépenses**

Au sein de la Direction administrative et financière, la trésorerie assure les prévisions de trésorerie (proposition de politiques de financements et de placements, élaboration de plans de financement et de budgets de trésorerie), optimise et contrôle la position quotidienne de la trésorerie et assure le suivi des conditions bancaires préalablement négociées.

Les placements de trésorerie doivent être effectués sur des instruments de maturité adaptée à la durée prévue du placement et à l'exclusion de tout placement spéculatif ou à risque.

Les mouvements de trésorerie de la semaine, l'état des lignes de crédit ainsi que les conditions qui y sont attachées font l'objet d'une diffusion hebdomadaire à la Direction Générale.

La mise en place permanente de financements permet une gestion optimisée du bilan et de la dette financière ainsi qu'une amélioration de la structure financière. Elle donne lieu à une autorisation préalable du conseil d'administration de la Société si besoin suivant le niveau de complexité (lignes bilatérales, émissions obligataires, financements structurés...). Les financements structurés font l'objet, s'il y a lieu, d'une validation juridique, technique et comptable par des consultants extérieurs.

Afin de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses de la Société, qu'elles soient au titre d'investissements financiers ou de frais généraux, une procédure d'autorisation formalisée a été mise en place. Les pièces justificatives de ces dépenses reçoivent une autorisation de « bon à payer » avant l'émission de leur règlement par le niveau hiérarchique habilité.

- **Suivi des risques de marché**

Le suivi des risques de marché est traité dans le document de référence au chapitre « informations complémentaires – renseignements concernant l'activité ». A la lumière des priorités qui s'en dégagent, les responsables adaptent régulièrement le dispositif de contrôle y afférant.

- **Portefeuille d'investissements**

Les investissements et désinvestissements sont soumis à une procédure d'autorisation préalable visant à s'assurer de leur conformité avec les axes stratégiques et les critères financiers de rentabilité retenus par le Groupe. Un reporting hebdomadaire présentant l'évolution du portefeuille est envoyé à la Direction Générale.

- **La paie et les rémunérations**

L'organisation et la gestion de la paie sont placées sous le contrôle de la Direction administrative et financière.

L'actualisation des données juridiques et sociales relatives à l'élaboration de la paie fait l'objet d'une vérification régulière par le service juridique du Groupe.

Par ailleurs, les rémunérations des dirigeants font

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Du conseil d'administration

l'objet d'un examen du Comité des nominations et des rémunérations avant leur approbation par le conseil d'administration et celles de l'ensemble des autres collaborateurs sont validées par la Direction Générale.

- **La sécurité des systèmes d'information**

Afin de garantir l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que la sécurité et l'intégrité de l'ensemble des données et leur traitement face au risque de survenance d'un sinistre majeur, qu'il soit accidentel ou lié à des actes de malveillance, l'ensemble du système d'information est sécurisé par :

- un système d'habilitation et de protection d'accès au réseau,
- des protections physiques des locaux (contrôle d'accès, détection incendie),
- des sauvegardes des données quotidiennes sur des supports déportés en dehors du site de sauvegarde.

> **Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :**

- **L'élaboration des comptes sociaux et consolidés**

La direction administrative et financière du Groupe est responsable de l'élaboration des comptes, celle-ci pouvant être source de risques financiers, notamment dans le cadre des arrêtés comptables, de la consolidation des comptes ou de la comptabilisation des engagements hors bilan.

Le service comptable assure la réalisation d'une comptabilité interne standard – logiciel « Agresso » pour les comptes sociaux et logiciel « Equilibre » pour les comptes consolidés – tenue en conformité avec les manuels de procédures comptables ; il assure également la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes et le respect des plannings de clôture des comptes en fonction des échéances fixées par le conseil d'administration et ses comités spécialisés.

Chaque filiale établit un budget mensualisé qui est communiqué au contrôle de gestion central de Rallye. Mensuellement, les comptes sont analysés et rapprochés avec les résultats comptables et consolidés prévisionnels. La consolidation des comptes est réalisée semestriellement de manière centralisée par l'équipe de consolidation sur la base des informations transmises par les filiales. L'équipe revoit dans sa globalité les comptes du Groupe, procède à l'élaboration d'un dossier recensant l'ensemble des retraitements et des éliminations effectuées et documente les contrôles réalisés, assurant ainsi une traçabilité.

Le service consolidation est chargé en outre de la mise à jour des procédures de consolidation, de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information et de la maintenance de l'outil de consolidation.

Dans le cadre de leur mission de certification des comptes

consolidés et des comptes sociaux, les commissaires aux comptes certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle de ces comptes dans un rapport destiné aux actionnaires du Groupe. Au titre de l'exercice 2009, suite à leurs travaux, les commissaires aux comptes n'ont fait état d'aucune faiblesse significative ou de déficience de contrôle interne.

Le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan qui sont détaillés au sein de l'annexe consolidée. La liste de ces engagements liés à l'activité courante et aux opérations exceptionnelles fait l'objet d'un reporting semestriel et permet de déterminer s'il y a lieu de provisionner des risques dus aux engagements donnés.

Les actifs de la société holding ainsi que son niveau d'endettement font l'objet d'un suivi hebdomadaire. Ce suivi rapporte la valeur des actifs de la holding, en valeur de marché et en valeur d'investissement, à sa dette financière nette.

- **Le contrôle de gestion**

Ce service est rattaché au Directeur Financier.

Le contrôle de gestion a pour missions :

- le suivi des indicateurs clés de l'activité de la Société et de ses filiales,
- le suivi des plans d'action, le contrôle budgétaire et l'analyse des écarts,
- l'établissement du reporting mensuel de gestion et financier du Groupe à destination de la Direction Générale,
- la participation aux arrêtés comptables,
- l'élaboration du budget et du plan à 3 ans.

- **La communication financière**

Le service de la communication financière est en charge de l'ensemble des obligations périodiques en matière de communication financière au marché et aux institutions réglementaires boursières. Il communique aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la Société.

À compter du 20 janvier 2007, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la directive européenne dite « Transparence » (Directive 2004/109/CE), Rallye met à disposition sur son site Internet une rubrique « Information réglementée » <http://www.rallye.fr/fr/investisseurs/information-reglementee> et transmet cette information par voie électronique à un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Dans cette rubrique sont publiés et archivés pendant 5 ans les documents relevant de l'information réglementée diffusée à compter de 2007.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du conseil d'administration
de la société Rallye
Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rallye et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2010

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Catherine CHASSAING
Associée

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre NAVAS
Associé

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Rallye

ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES 2009

50 COMPTES CONSOLIDÉS

- 51 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
- 53 BILAN CONSOLIDÉ
- 55 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
- 57 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
- 59 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
- 149 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

151 COMPTES SOCIAUX

- 151 COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
- 152 BILAN DE LA SOCIÉTÉ
- 154 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ
- 155 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
- 171 RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- 172 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

174 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

180 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2010

183 RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2010

188 RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2010

193 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 193 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ
- 198 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL
- 208 INFORMATIONS BOURSIÈRES
- 213 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ – GESTION DES RISQUES
- 217 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

219 TABLE DE CONCORDANCE

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé du groupe Rallye

(En millions d'euros)	Notes	2009	2008 retraité *
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires hors taxes	4	27 478	27 820
Coûts d'achat complet des marchandises vendues	4	(20 247)	(20 485)
Marge commerciale		7 231	7 335
Autres revenus	4	354	169
Coûts des ventes	4	(5 228)	(5 161)
Frais généraux et administratifs	4	(1 130)	(1 078)
Résultat opérationnel courant		1 227	1 265
Autres produits opérationnels	5	265	73
Autres charges opérationnelles	5	(354)	(206)
Résultat opérationnel		1 138	1 132
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	7	33	62
Coût de l'endettement financier	7	(540)	(631)
Autres produits financiers	8	122	180
Autres charges financières	8	(105)	(266)
Résultat avant impôt		648	477
Charge d'impôt	9	(203)	(216)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	10	3	14
Résultat net des activités poursuivies		448	275
Propriétaires de la Société		79	(83)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		369	358
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat net des activités abandonnées	11	226	1
Propriétaires de la Société		22	(4)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		204	5
Résultat net		674	276
Propriétaires de la Société		101	(87)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		573	363
Résultat net par action de l'ensemble consolidé, attribuable aux propriétaires de la Société (en €)			
De base	12	2,45	(2,06)
Dilué	12	2,44	(2,06)
Résultat net par action des activités poursuivies, attribuable aux propriétaires de la Société (en €)			
De base	12	1,91	(1,97)
Dilué	12	1,90	(1,97)
Résultat net par action des activités abandonnées, attribuable aux propriétaires de la Société (en €)			
De base	12	0,55	(0,09)
Dilué	12	0,54	(0,09)

* Voir note 1.6

COMPTES CONSOLIDÉS

État consolidé du résultat global

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité *
Résultat de l'exercice	674	276
Écarts de conversion des activités à l'étranger	527	(486)
Écarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies	(6)	6
Actifs financiers disponibles à la vente	(10)	(47)
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture	1	(14)
Impôt sur les éléments du résultat global	(4)	4
Autres éléments du résultat global net d'impôts	508	(537)
Résultat global total :	1 182	(261)
Propriétaires de la Société	327	(343)
Intérêts ne donnant pas le contrôle	855	82

* Voir note 1.6

Les mouvements de l'exercice 2009 sont présentés à la note 6.

COMPTES CONSOLIDÉS

État de la situation financière

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008 retraité *	1 ^{er} janvier 2008 retraité *
Goodwill	13	7 510	7 207	7 230
Immobilisations incorporelles	14	642	722	570
Immobilisations corporelles	15	5 789	5 963	5 786
Immeubles de placement	16	1 465	1 304	1 292
Participations dans les entreprises associées	18	195	137	279
Actifs financiers non courants	21	819	915	1 015
Actifs financiers de couverture non courants	32	207	123	66
Actifs d'impôts différés	9	126	131	193
Total de l'actif non courant		16 753	16 502	16 431
Stocks	22	2 730	2 860	2 638
Clients et comptes rattachés	23	1 517	1 601	1 665
Autres actifs	24	1 271	1 311	1 243
Créances d'impôts courants	9	67	83	47
Autres actifs financiers courants	25	259	163	455
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	3 308	2 311	2 727
Actifs détenus en vue de la vente	27	77	237	2
Total de l'actif courant		9 229	8 566	8 777
TOTAL DE L'ACTIF		25 982	25 068	25 208

* Voir note 1.6

COMPTES CONSOLIDÉS

État de la situation financière

PASSIF

(En millions d'euros)	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008 retraité *	1 ^{er} janvier 2008 retraité *
Capital		127	127	128
Réserves et résultat attribuables aux propriétaires de la société		1 658	1 379	1 812
Capitaux attribuables aux propriétaires de la Société		1 785	1 506	1 940
Intérêts ne donnant pas le contrôle		5 173	4 506	4 463
Capitaux propres	28	6 958	6 012	6 403
Provisions	29	242	364	309
Passifs financiers non courants	32	8 884	7 457	7 394
Autres dettes non courantes	34	194	95	64
Passifs d'impôts différés	9	342	397	423
Total passif non courant		9 662	8 313	8 190
Provisions	29	223	205	181
Fournisseurs		4 455	4 699	4 569
Passifs financiers courants	32	1 732	2 782	2 914
Dettes d'impôts exigibles	9	58	24	124
Autres dettes courantes	34	2 877	2 906	2 827
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	27	17	127	
Total passif courant		9 362	10 743	10 615
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		25 982	25 068	25 208

* Voir note 1.6

COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau des flux de trésorerie

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 11

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité *
Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société	101	(87)
Intérêts ne donnant pas le contrôle	573	363
Résultat de l'ensemble consolidé	674	276
Dotations aux amortissements et provisions	821	806
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(21)	53
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	19	11
Autres charges et produits calculés	59	40
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables	878	910
Résultat sur cessions d'actifs	(378)	(57)
Quote-part de résultat des entreprises associées	(4)	(13)
Dividendes reçus des entreprises associées	9	16
Capacité d'Auto-Financement (CAF)	1 179	1 132
Coût de l'endettement financier net (hors variations de juste valeur et amortissements)	490	526
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	204	210
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 873	1 868
Impôts versés	(158)	(279)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement ⁽¹⁾	286	78
Flux de trésorerie net généré par l'activité (A)	2 001	1 667
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(881)	(1 306)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾	246	214
Acquisition d'actifs financiers	(38)	(70)
Cession d'actifs financiers	163	20
Variation des prêts et avances consentis	(30)	(3)
Incidence des variations de périmètre ⁽³⁾	(482)	(408)
Flux de trésorerie net lié aux opérations d'investissement (B)	(1 022)	(1 553)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(75)	(77)
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées	(192)	(182)
Dividendes versés aux porteurs de TSSDI	(30)	(71)
Réductions /Augmentations de capital en numéraire	146	121
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options	1	18
Achats et ventes d'actions propres	9	(71)
Acquisitions et cessions de placements financiers	20	78
Emissions d'emprunts	3 088	2 294
Remboursements d'emprunts	(2 551)	(1 974)
Intérêts financiers nets versés	(487)	(486)
Flux de trésorerie net lié aux opérations de financement (C)	(71)	(350)
Incidence des variations de cours des devises (D)	112	(42)
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	1 020	(278)
Trésorerie nette d'ouverture	1 872	2 154
Trésorerie nette d'ouverture des activités poursuivies (E)	1 872	2 154
Reclassement de trésorerie (F)	3	(3)
Trésorerie nette de clôture	2 895	1 872
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente	(1)	
Trésorerie nette de clôture des activités poursuivies (G)	2 894	1 872
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie (G-E-F)	1 020	(279)

* Voir note 1.6

COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau des flux de trésorerie

(1) Variation du BFR liée à l'activité.

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité *
Stocks de marchandises	155	(125)
Stocks de promotion immobilière	87	(132)
Fournisseurs	(285)	165
Créances clients et comptes rattachés	24	134
Créances liées aux activités de crédit	62	(67)
Financement des activités de crédit	(49)	41
Autres	292	62
Variation du BFR	286	78

* Voir note 1.6

(2) correspond principalement à la cession d'actifs immobiliers en France et en Colombie pour un montant respectif de 106 millions d'euros et 85 millions d'euros.

(3) Incidence des variations de périmètre

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité *
Super de Boer ⁽¹⁾	316	
Vindemia (variation de périmètre et cession de sociétés de production)	36	
Finovadis	6	
Easy Holland BV	3	
Divers	67	
Easydis Service		3
Mercialys		38
CBD (variation du pourcentage)		19
Prix de cession	428	60
Gdynia (entrée de périmètre)	(39)	
Dilux et Chalin (entrées de périmètres)	(26)	
Caserne de Bonne (entrée de périmètre)	(47)	
Halles des Bords de Loire (entrée de périmètre)	(13)	
Sous-groupe Exito (exercice du put Carulla et variation du pourcentage)	(85)	(12)
GPA (acquisition de Globex Utilidades)	(118)	
GPA (variation de périmètre)	(9)	
GPA (put AIG portant sur Sendas et exercice de call)		(84)
Sous-groupe Franprix-Leader Price (put Baud)	(429)	
Sous-groupe Franprix-Leader Price (entrées de périmètre)	(75)	(77)
Sous-groupe Franprix-Leader Price (variations de périmètre)	(8)	(95)
Sous-groupe Monoprix (acquisition Naturalia)		(32)
Sous-groupe Mercialys		(58)
Cedif, Pavois Distribution		(24)
Super de Boer		(58)
AEW		(11)
Intexa		(7)
Autres	(84)	(23)
Prix d'acquisition	(933)	(481)
GPA (acquisition de Globex Utilidades)	10	
GPA (variation de périmètre)	(4)	2
Sous-groupe Franprix-Leader Price	5	12
Casino Limited et EMC Limited	7	
Caserne de Bonne	5	
Super de Boer		(4)
Intexa		2
Autres		1
Trésorerie des filiales acquises ou cédées	23	13
Incidence des variations de périmètre	(482)	(408)

* Voir note 1.6

(1) les 316 millions d'euros comprennent le prix de cession de l'ensemble des actifs et passifs de Super de Boer pour un montant de 553 millions d'euros, minoré d'un acompte sur dividendes versé aux intérêts ne donnant pas le contrôle pour 237 millions d'euros.

COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En millions d'euros)	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2008	128	1 322	(19)	221	290	1 942	4 466	6 408
Changement de méthode comptable					(2)	(2)	(3)	(5)
Solde au 1^{er} janvier retraité	128	1 322	(19)	221	288	1 940	4 463	6 403
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ⁽¹⁾					(260)	(260)	(278)	(538)
Résultat consolidé 2008 ⁽²⁾					(87)	(87)	363	276
Total des produits et charges comptabilisés					(347)	(347)	85	(262)
Opérations sur capital	(1)	(13)				(14)	34	20
Opérations sur titres auto-détenus				(6)		(6)	10	4
Dividendes distribués					(79)	(79)	(185)	(264)
Mouvements de périmètre ⁽³⁾							139	139
Divers mouvements					12	12	(40)	(28)
Au 31 décembre 2008 retraité	127	1 309	(19)	215	(126)	1 506	4 506	6 012
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ⁽¹⁾				226		226	282	508
Résultat consolidé 2009 ⁽²⁾					101	101	573	674
Total des produits et charges comptabilisés					101	327	855	1 182
Opérations sur capital							167	167
Opérations sur titres auto-détenus			7		1	8	3	11
Dividendes distribués					(75)	(75)	(602)	(677)
Mouvements de périmètre ⁽⁴⁾							247	247
Divers mouvements					19	19	(3)	16
Au 31 décembre 2009	127	1 309	(12)	215	(80)	1 785	5 173	6 958

COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(1) Détail des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres.

(En millions d'euros)	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve des écarts de conversion	Réserve des écarts actuariels	Réserve de juste valeur des actifs et passifs antérieurement détenus	Réserve des actifs financiers disponibles à la vente	Total attribuable aux propriétaires de la société	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total
Au 1^{er} janvier 2008		173	1	44	72	290	212	502
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(5)	(214)	2		(43)	(260)	(278)	(538)
Au 31 décembre 2008	(5)	(41)	3	44	29	30	(66)	(36)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	1	240	(2)		(13)	226	282	508
Au 31 décembre 2009	(4)	199	1	44	16	256	230	472

(2) Les intérêts ne donnant pas le contrôle viennent principalement du groupe Casino détenu à 48,65% par le Groupe.

(3) L'augmentation des intérêts ne donnant pas le contrôle est notamment liée à l'intégration globale de Super de Boer (50 millions d'euros), à l'augmentation de capital au sein du Fonds Immobilier Promotion en Pologne (70 millions d'euros) et à la cession par le Groupe de titres Mercialys (17 millions d'euros).

(4) L'augmentation des intérêts ne donnant pas le contrôle est liée principalement à la distribution par le Groupe de titres Mercialys (voir note 1.2) et à la dilution du Groupe dans Exito suite à diverses augmentations de capital (voir note 1.2).

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

I . RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Informations générales

Rallye est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur Euronext Paris, compartiment A de l'Eurolist. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Rallye ».

En date du 11 mars 2010, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Rallye pour l'exercice 2009. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 19 mai 2010.

1.2. Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Rallye, ont été établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), adoptées par l'Union Européenne et rendues obligatoires à la date de clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC) (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

1.3. Normes, amendements de normes et interprétations applicables en 2009

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2009 :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers ;
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels ;
- IFRIC 13 – Programme de fidélisation clients ;
- Amendement IAS 23 – Coûts d'emprunts ;
- Amendements IFRS 2 – Conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- Amendement IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ;
- Amendement IAS 1 et IAS 32 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation ;
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (22 mai 2008) portant notamment sur la comptabilisation des immeubles de placement en cours de construction (IAS 40 – Immeuble de placement) et la comptabilisation des activités de publicité et de promotion (IAS 38 – Immobilisations incorporelles).

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe. L'application spécifique de l'interprétation IFRIC 13, de la norme IFRS 8 et de l'amendement à IAS 40 est présentée en note 1.6.

Le Groupe applique depuis l'exercice 2008 les interprétations :

- IFRIC 14 IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ;
- IFRIC 11 IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe ;
- IFRIC 12 – Accords de concession de services.

1.4. Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2009 et non appliqués par anticipation

Les normes et interprétations suivantes ont été adoptées par l'Union Européenne et sont d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2009 :

- IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

- IFRS 3 révisée – Regroupements d’entreprises (applicable aux regroupements d’entreprises dont la date d’acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- Amendement IAS 32 – Classification des droits d’émission (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2010) ;
- Amendement IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « éléments éligibles à une opération de couverture » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 – Réévaluation des dérivés incorporés et instruments financiers: comptabilisation et évaluation (applicable aux périodes annuelles terminées à compter du 30 juin 2009) ;
- IFRIC 17 – Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRIC 18 – Transferts d’actifs des clients (applicable aux transactions postérieures au 1^{er} juillet 2009).

Le Groupe n’a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation. A l’exception éventuellement du traitement des puts des intérêts ne donnant pas le contrôle, les normes IAS 27 révisée et d’IFRS 3 révisée n’auront pas d’incidence dans les comptes consolidés à leur date d’application mais porteront effet sur les acquisitions ultérieures du Groupe.

Sous réserve de leur adoption définitive par l’Union Européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiés par l’IASB et présentés ci-dessous, sont d’application obligatoire au 1^{er} janvier 2010 (à l’exception de quelques amendements / interprétations annuels applicables postérieurement). Le Groupe est actuellement en cours d’appréciation des impacts, consécutifs à la première application de ces nouveaux textes :

- Amendement IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010) ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010) ;
- Amendement IFRIC 14 – IAS 19 : Limitation de l’actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011) ;
- IAS 24 révisée – Informations à fournir sur les parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009), applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010.

Ces normes, amendements de normes et interprétations n’ont pas été appliqués par anticipation.

1.5. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

1.5.1. Bases d’évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l’exception :

- des terrains des sociétés du périmètre de Casino dit « centralisé » (périmètre historique en France), de Monoprix ainsi que les terrains des entrepôts du groupe Franprix-Leader Price, pour lesquels la juste valeur au 1^{er} janvier 2004 a été retenue comme coût présumé. La réévaluation en découlant a été portée en capitaux propres.
- des instruments financiers dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente et du portefeuille de titres qui sont évalués à la juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d’euros. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

Les états financiers consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2007 sont inclus par référence.

1.5.2. Utilisation d’estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l’utilisation d’estimations et d’hypothèses susceptibles d’avoir une incidence sur les montants d’actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l’annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s’écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l’expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les estimations et hypothèses portent principalement sur :

- la juste valeur des instruments dérivés notamment relatifs aux instruments de couverture ;
- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les actifs ou groupe d’actifs classés en vue de la vente.

Par ailleurs, les estimations et hypothèses retenues par les filiales opérationnelles, portent en particulier sur :

- les coopérations commerciales ;
- les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité ;
- les engagements de rachat des titres d'intérêts ne donnant pas le contrôle et compléments de prix sur acquisition de sociétés ;
- les dépréciations des actifs non courants et goodwill ;
- les impôts différés ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe, ainsi que le traitement comptable relatif à l'acquisition d'immeubles de placement : à chaque opération le Groupe analyse sur la base des actifs et de l'activité existante si l'acquisition doit être analysée comme un regroupement d'entreprises ou comme l'acquisition d'un actif isolé ;

La principale transaction ayant nécessité une prise de position comptable de la part du Groupe porte sur la distribution des titres Mercialis (voir note 1.2).

Les notes 13,29 et 32 présentent les sensibilités des évaluations effectuées portant sur les goodwills, les provisions et les engagements de rachat.

1.5.3. Cession des actifs et passifs de Super de Boer

Sur l'exercice 2009, le Groupe a procédé à la cession des actifs et passifs de Super de Boer. Le compte de résultat antérieurement publié a été retraité conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Conformément à cette norme, le compte de résultat antérieurement publié a été retraité. Les effets de ce retraitement sont présentés en note 11.

1.6. Incidences des changements de méthode

Les comptes antérieurement publiés ont été retraités du fait des incidences de l'application d'IFRS 8, d'IFRIC 13 et de l'amendement d'IAS 40.

1.6.1. Application d'IFRS 8

La norme IFRS 8 « Segments opérationnels » remplace la norme IAS 14 « Information sectorielle ».

Désormais, l'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne.

Cette norme requiert une modification de la présentation de l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur.

Les secteurs déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont similaires aux segments d'activité primaires définis lors de l'application de la norme IAS 14. Les informations à fournir en application de la norme IFRS 8, y compris les informations comparatives révisées compte tenu des dispositions d'application d'IFRS 8, sont communiquées en note 3.

1.6.2. Application d'IFRIC 13

À partir du 1^{er} janvier 2009, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélité clients » dans le cadre de l'élaboration de ses comptes consolidés. Cette norme vise le traitement comptable des avantages accordés à un client lors d'une vente initiale à valoir sur une vente future.

L'application d'IFRIC 13 conduit lors de la vente initiale, à séparer l'avantage accordé au client du reste de la vente et à comptabiliser cet avantage à sa juste valeur lors de son émission en déduction du chiffre d'affaires.

Lors de l'utilisation de l'avantage par le client, le Groupe reconnaît d'une part, le chiffre d'affaires initialement différé et d'autre part, constate le coût de l'avantage soit en coût d'achat des marchandises vendues (cas des bons d'échange) soit en diminution du chiffre d'affaires (cas des bons d'achats).

Le Groupe possède essentiellement deux types de programmes de fidélité entrant dans le champ d'application d'IFRIC 13 :

- des programmes de points qui permettent aux clients d'accumuler des points lorsqu'ils réalisent des achats au sein des magasins du Groupe. Les clients peuvent obtenir des bons d'achats ou des bons cadeaux en contrepartie des points convertis ;
- des programmes de bons d'achat.

Antérieurement, le Groupe constatait une provision représentative des coûts encourus au titre de ces avantages consentis aux clients. L'application de l'interprétation IFRIC 13 a eu comme incidence la comptabilisation de la juste valeur de l'avantage consenti (c'est-à-dire sa valeur du point de vue du client), et non plus à son coût. Ainsi, elle se traduit principalement pour le Groupe à présenter l'incidence des programmes de fidélité au niveau du bilan en produits constatés d'avance versus provision pour charges auparavant et au niveau du compte de résultat en minoration du chiffre d'affaires ou en coût d'achat des marchandises vendues selon le cas versus en frais de marketing auparavant.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Suite à l'application rétrospective de cette interprétation, l'information financière précédemment publiée a donc été modifiée en conséquence et est présentée ci-dessous en millions d'euros :

Au 1 ^{er} janvier 2008 :	
Augmentation nette des impôts différés actifs	3
Augmentation nette des produits constatés d'avance	68
Diminution des dettes fournisseurs	13
Diminution des provisions pour risques et charges	47
Diminution nette des capitaux propres totaux	5
Au 31 décembre 2008 :	
Augmentation nette des impôts différés actifs	4
Augmentation nette des produits constatés d'avance	64
Diminution des dettes fournisseurs	9
Diminution des provisions pour risques et charges	45
Diminution nette des capitaux propres totaux	6
Pour la période close le 31 décembre 2009 :	
Diminution nette du chiffre d'affaires	(1)
Diminution nette du coût d'achat des marchandises vendues	9
Augmentation nette de la marge commerciale	9
Diminution nette des autres revenus	(13)
Diminution nette des coûts des ventes	2
Diminution nette du résultat opérationnel courant	(3)
Diminution nette des autres produits et charges opérationnels	1
Diminution nette de la charge d'impôt	1
Diminution nette du résultat net des activités poursuivies	(1)

1.6.3. Amendement IAS 40

Conformément à l'amendement d'IAS 40 §8(e) du 22 mai 2008 applicable en 2009, un bien immobilier en cours de construction ou d'aménagement, destiné à être utilisé ultérieurement en tant qu'immeuble de placement est comptabilisé dorénavant dans la rubrique « immeuble de placement » de l'état de situation financière.

Par conséquent, suite à l'application rétrospective de cet amendement, le Groupe a opéré les reclassements suivants en millions d'euros :

Au 1 ^{er} janvier 2008 :	
Diminution des immobilisations corporelles	105
Augmentation des immeubles de placement	105
Au 31 décembre 2008 :	
Diminution des immobilisations corporelles	159
Augmentation des immeubles de placement	159

1.7. Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-dessous, la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes. Ces positions, concernent les points suivants :

- acquisitions d'intérêts minoritaires (note 1.9) ;
- engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts ne donnant pas le contrôle (note 1.26).

1.8. Méthodes de consolidation

Les filiales, les co-entreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels. Les entités ad hoc sont intégrées après une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité et sont le cas échéant consolidées, même en l'absence de droits de vote.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entités associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

1.9. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange, augmentés de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les coûts d'acquisition encourus avant le 1^{er} janvier 2010 et rattachés à un regroupement d'entreprise qui interviendra postérieurement au 31 décembre 2009 sont comptabilisés en charges constatées d'avance.

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, et dès lors qu'il s'agit de l'acquisition d'une activité propre (si les actifs apportés constituent des compléments d'actifs existants déjà gérés par le Groupe, la transaction est traitée comme une acquisition d'actifs isolés), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont enregistrés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont enregistrés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Enfin, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis. En l'absence de dispositions spécifiques dans les textes en vigueur au 31 décembre 2009, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle acquis postérieurement à la prise de contrôle est enregistrée en goodwill. Inversement, les cessions d'intérêts ne donnant pas le contrôle sans perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des tiers et donnent lieu à la comptabilisation d'un résultat égal à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable des intérêts cédés.

À compter du 1^{er} janvier 2010, en application d'IAS 27 révisée, les différences résultant de ces transactions seront enregistrées directement en capitaux propres.

1.10. Date de clôture

À l'exception de quelques filiales peu significatives et de Cdiscount dont la date de clôture est fixée au 31 mars, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

1.11. Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent

Les comptes de la société Banque du groupe Casino sont élaborés selon les normes applicables aux établissements financiers, ceux de Casino Ré selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés, leur classement suit les règles générales de présentation des IFRS.

Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en clients, le refinancement des crédits à la clientèle en autres dettes courantes, et les produits de l'activité crédit en chiffre d'affaires.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

1.12. Conversion des états financiers libellés en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reconnu en résultat.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

1.13. Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- le contrôle d'une ressource ;
- l'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises et ne répondant pas à ces critères sont considérées comme un goodwill.

1.13.1. Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement.

Les goodwills ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs non courants » ci-après.

Les goodwills négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

1.13.2. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût historique, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Frais de développement	3 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Marques acquises	-
Droits au bail	-

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (notamment droit au bail et marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

1.14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue d'utilisation pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Terrains	
Constructions (Gros œuvre)	20 à 40 ans
Étanchéité toiture et protection incendie de la coque	15 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 à 8 ans

Les composants « Étanchéité toiture et protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisations séparées que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

1.15. Contrats de location

Les contrats de location financement qui transfèrent au Groupe la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Les immobilisations dont le Groupe a la disposition par des contrats de location financement, sont comptabilisées dans l'état de situation financière et au compte de résultat comme si elles avaient été acquises par emprunt. Elles sont comptabilisées en immobilisations (en fonction de leur nature), en contrepartie d'un emprunt inscrit en passif financier.

Les biens pris en contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue de manière similaire aux immobilisations de même nature ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure et si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Les paiements futurs au titre des contrats de location-financement sont actualisés et portés au bilan du Groupe dans les passifs financiers. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

1.16. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.

Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

Les galeries marchandes détenues par la société Mercialys font l'objet d'évaluations par des experts conformément aux règles de déontologie de la profession d'Expert Immobilier édictées par la R.I.C.S. (Royal Institution of Chartered Surveyors), en utilisant les méthodes d'évaluation de la valeur vénale de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière de juin 2006 (3^e édition) et du rapport du groupe de travail de la Commission des Opérations de Bourse (COB) et du Conseil National de la Comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne. L'ensemble des actifs composant le patrimoine de Mercialys est soumis à expertise par rotation d'un tiers par an et par actualisation sur les deux tiers. Conformément au rapport COB/CNC de 2000, deux approches sont retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif :

- La première approche, l'approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif net de l'actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché immobilier correspondant (prise en compte de la surface de vente, la configuration, la concurrence, le mode de propriété, le potentiel locatif et d'extension et comparabilité avec des transactions récentes) et, en tenant compte du niveau de loyer effectif duquel est retiré le montant des charges et travaux non refacturables par rapport au prix de marché et de la vacance ;
- La deuxième approche, l'approche par les flux de trésorerie actualisés (DCF Discounted Cash Flows), consistant à actualiser les flux futurs de revenus et de dépenses, permet de tenir compte année après année, des ajustements de loyer prévisionnel, de la vacance et d'autres paramètres prévisionnels, comme la durée de commercialisation, ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur.

Le taux d'actualisation retenu prend en compte le taux sans risque du marché (OAT TEC 10 ans) auquel est ajoutée une prime de risque et de liquidité du marché de l'immobilier, ainsi que d'éventuelles primes de risque pour obsolescence et pour risque locatif.

Pour les actifs de petite taille, une valorisation par comparaison avec des valeurs de transaction sur des actifs similaires a également été réalisée.

1.17. Prix de revient des immobilisations et coûts d'emprunts

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt directement rattachables aux immobilisations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.18. Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Le Groupe constate une dépréciation lorsqu'un indicateur de perte de valeur est rencontré.

1.18.1. Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill constatés lors de regroupements d'entreprises sont alloués à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT. Ces UGT ou groupes d'UGT représentent le niveau de suivi des goodwill pour les besoins de gestion interne et ne dépassent pas le niveau du secteur opérationnel tel que présenté en note 3 « Information sectorielle », par secteur d'activité.

1.18.2. Indices de perte de valeur

Outre les sources d'information externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de pertes de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

1.18.3. Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé, si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

1.18.4. Valeur d'utilité

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir :

- des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen du capital employé propre à chaque UGT ;
- de la valeur terminale actualisée au même taux.

1.18.5. Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

1.19. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs évalués en juste valeur par résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

1.19.1. Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

1.19.2. Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

1.19.3. Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

1.19.4. Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers, notamment les titres de participation de sociétés non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Pour le portefeuille d'investissements financiers essentiellement constitués de parts dans des fonds de Private Equity non cotés, le Groupe a retenu comme indicateurs de perte de valeur :

- une baisse brutale de l'ordre de 50% de la valeur d'un titre ;
- ou une baisse se prolongeant sur une durée de plus de 24 mois ;
- ou une baisse sensible de la valeur d'un actif financier conjuguée à des informations à caractère alarmant.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

1.19.5. Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
- ou les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité,
 - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont sorties du bilan.

1.20. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO (premier entré, premier sorti).

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques et l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks.

Le coût des stocks comprend le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

La valeur nette probable de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière, le Groupe enregistre en stock les actifs en cours de construction.

1.21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligibles au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

1.22. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers. Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Lorsqu'il s'agit d'investissements dans des co-entreprises ou des entreprises associées, le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » engendre l'arrêt de la comptabilisation de la quote-part de résultat.

1.23. Capitaux propres

1.23.1. Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe.

Lorsqu'un instrument financier comporte différents composants, l'émetteur doit classer les différents composants séparément selon qu'ils ont des caractéristiques de dettes ou de capitaux propres. Ainsi, les options permettant au porteur de convertir une dette en instruments de capitaux propres de l'émetteur doivent être classées en capitaux propres dans le bilan consolidé dès lors qu'elles portent sur un prix fixe et un nombre fixe d'actions. Il convient de noter que les options permettant au porteur de convertir une dette en titres d'une filiale intégrée globalement par l'émetteur, relèvent également de ce mode de comptabilisation.

L'allocation du montant nominal entre les différents composants doit être réalisée à l'émission. La part affectée en capitaux propres est calculée par différence entre la valeur nominale et la composante dette. Cette dernière correspond à la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou d'échange.

Tout instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

1.23.2. Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque ils sont éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

1.23.3. Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

1.23.4. Paiement en actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options est évaluée à la juste valeur à la date d'attribution et constatée en charges de personnel par étalement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant les modèles de valorisation Black & Scholes et trinomial, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits. Le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir. Le dénouement de ces plans se fait par livraison d'actions ce qui permet d'affecter ces options en capitaux propres.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

1.24. Provisions

1.24.1. Provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est étalé linéairement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient acquis, ou est comptabilisé immédiatement en charges si les droits à prestations sont déjà acquis.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en « Autres produits et charges financiers » (coûts financiers et rendements attendus des actifs).

Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ou en « Autres produits et charges financiers » selon leur nature. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes et du coût des services passés non encore amortis.

1.24.2. Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par

le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé, formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

1.25. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et ;
- les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon la norme IAS 39.

1.25.1. Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif, sauf dans le cadre de la comptabilité de couverture (voir note 1.26).

Les frais, les primes d'émission et de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

1.25.2. Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

1.26. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

1.26.1 Couverture de flux de trésorerie :

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options...) figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé de couverture est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe par exemple), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en capitaux propres pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts, et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- et l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert :

- à savoir résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures ;
- pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf dans le cas où l'élément couvert ne présente plus un caractère hautement probable : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

1.26.2 Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

1.27. Engagements d'achats donnés aux intérêts ne donnant pas le contrôle

Le Groupe a donné des engagements d'achats (puts) de participations dans des filiales consolidées par intégration globale. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achats donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers ».

Les « puts à prix fixes » sont comptabilisés en passifs financiers pour leurs valeurs actualisées, et les « puts à prix variables » pour leurs justes valeurs.

Lors de la comptabilisation initiale, le put ne transférant pas immédiatement les avantages économiques associés à la propriété des titres sous-jacents, la comptabilisation suivante a été retenue : la dette a été évaluée au prix d'exercice des titres objets de l'engagement, et l'acquisition des titres complémentaires a été anticipée.

La contrepartie de ces passifs financiers n'étant pas clairement précisée par les normes actuellement applicables, le Groupe a opté pour la comptabilisation en goodwill. Les intérêts ne donnant pas le contrôle ont été reclassés en dette et la différence entre le montant de la dette et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle a été comptabilisée en goodwill, conformément à la méthode retenue par le Groupe pour la comptabilisation des rachats d'intérêts ne donnant pas le contrôle.

Les versements de dividendes aux intérêts ne donnant pas le contrôle se traduisent par une augmentation du goodwill.

Au compte de résultat, les intérêts ne donnant pas le contrôle se voient affecter leur quote-part de résultat. Au bilan la quote-part de profit allouée aux intérêts ne donnant pas le contrôle réduit le montant du goodwill. Aucune charge financière n'est comptabilisée au titre des variations de valeur du passif qui trouvent toutes leurs contreparties en goodwill.

Lors des clôtures ultérieures, la mise à jour périodique des hypothèses sous-tendant la variation de valeur des puts à prix variables, entraîne mécaniquement leur inscription à la juste valeur modifiée.

Le goodwill est réajusté chaque période de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts ne donnant pas le contrôle. Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venait le remettre en cause à l'avenir.

A ce titre, le Groupe est en cours d'analyse de l'impact des normes IAS 27R et IFRS 3R sur ce traitement comptable.

1.28. Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de Bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que :

- les modèles d'évaluation retenus pour les options ;
- l'utilisation de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché ;
- ou en référence à des transactions récentes.

Le Groupe a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2009 l'amendement IFRS 7 relatif aux instruments financiers évalués à la juste valeur. Dorénavant les actifs et passifs financiers inscrits dans les comptes à leur juste valeur feront l'objet d'une classification selon leur méthode d'évaluation. Cette hiérarchie comprend trois niveaux ;

- niveau 1 : l'instrument est coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : l'évaluation de l'instrument fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : l'évaluation de l'instrument fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables.

Les notes 20 et 31 présentent cette ventilation.

1.29. Classification des actifs et passifs en courant et non courant

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ».

Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les charges du mois suivant la clôture sont classés en « passifs courants ». Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de 12 mois.

Les impôts différés sont, quant à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

1.30. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : « Chiffre d'affaires hors taxes » et « Autres revenus ».

Le « Chiffre d'affaires hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité dénommés « Autres revenus » comprennent les produits liés à l'activité de promotion immobilière, divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages, les redevances liées à l'activité de franchise et des revenus de sous-location.

1.31. Marge commerciale

La marge commerciale correspond à la différence entre le « Chiffre d'affaires hors taxes » et le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Le « Coût d'achat complet des marchandises vendues » intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks rattachées aux activités de distribution et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP Delivery Duty Paid) sont présentés en coût d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « coûts logistiques ».

1.32. Coûts des ventes

Les « Coûts des ventes » sont composés des coûts supportés par les points de ventes ainsi que le coût de revient et la variation de stock liés à l'activité promotion immobilière.

1.33. Frais généraux et administratifs

Les « Frais généraux et administratifs » sont composés des frais généraux et administratifs des fonctions supports, notamment les fonctions achats et approvisionnements, commerciales et marketing, informatique et finance.

1.34. Frais avant ouverture et après fermeture

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

1.35. Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable et qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

1.36. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué des intérêts rattachés à la dette financière nette, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change afférents et les variations de juste valeur des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture de juste valeur de la dette.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

1.37. Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

1.38. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les différences temporelles d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Les passifs d'impôt différé comptabilisés sont :

- les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;
- les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le reversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à la norme IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du « report variable »).

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

À la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le Groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC et le CNC.

Le Groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la C.F.E, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles au sein du résultat opérationnel courant ;
- la C.V.A.E, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la C.V.A.E.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existantes à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « Impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la C.V.A.E sera présenté sur cette même ligne.

Les bases retenues pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2009 ont porté principalement sur les immobilisations amortissables de l'activité Grande distribution. Les acquisitions d'immobilisations effectuées en dehors de regroupement d'entreprises bénéficieront à partir de 2010 de l'exemption prévue par IAS 12 pour la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif.

1.39. Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme « Détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Comme précisé dans la note 1.21, le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements et, pour les co-entreprises ou les entreprises associées, l'arrêt de la prise en compte du résultat.

1.40. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues.

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions (« Treasury stock method ») qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

1.41. Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le principal décideur opérationnel (le Président Directeur Général) pour évaluer la performance des secteurs opérationnels.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels retenus correspondent aux trois activités principales exercées dans le Groupe : la grande distribution, la vente d'articles de sport et les activités de holdings et d'investissements financiers.

La Direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

II. COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DES COMPTES

Les tableaux suivants comportent des données arrondies individuellement au million d'euros. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

I Note 1. Faits marquants

1.1. Évolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2009, les principales évolutions du périmètre de consolidation ont été les suivantes :

Principales entrées – sorties de périmètre :

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Méthode de consolidation
Globex Utilidades ⁽¹⁾	Distribution	Brésil	Acquisition	IP
Périmètre DCF (Dilux et Chalin) ⁽²⁾	Loueuse de fonds	France	Acquisition	IG
Sous-groupe Franprix-Leader Price ⁽³⁾	Distribution	France	Acquisition	IG
Les Halles des Bords de Loire SCI ⁽⁴⁾	Promotion Immobilière	France	Acquisition	IG
La Caserne de Bonne SCI ⁽⁵⁾	Promotion Immobilière	France	Acquisition	IG
Easy Holland BV	Holding	Pays-Bas	Cession	

(1) Au cours du second semestre 2009, GPA a acquis 95,46% du capital de Globex Utilidades et de son enseigne Ponto Frio, spécialisée dans l'électroménager et l'informatique (voir note 2).

(2) Le groupe Casino a acquis les sociétés Dilux et Chalin (porteuse de fonds de commerce de supermarchés) pour 26 millions d'euros générant un goodwill de 28 millions d'euros.

(3) Le Groupe a acquis des sociétés pour un total de 68 millions d'euros (notamment Chariglione, Barat et Guénant) générant un goodwill de 31 millions d'euros.

(4) Le groupe Casino a acquis la société Les Halles des Bords de Loire pour 13 millions d'euros ne générant pas de goodwill.

(5) Le groupe Casino a acquis la société Caserne de Bonne pour 47 millions d'euros ne générant pas de goodwill.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Principales variations de pourcentage de détention sans modification de méthode de consolidation

Nom de la société	Activité	Pays	Variation du% de détention	Méthode de consolidation
Mercialys ⁽¹⁾	Immobilier	France	Diminution (8,29%)	IG
Exito ⁽²⁾	Distribution	Colombie	Diminution (5,64%)	IG
GPA	Distribution	Brésil	Diminution (1,05%)	IP
Carulla Vivero ⁽³⁾	Distribution	Colombie	Augmentation (22,82%)	IG
Barcelona ⁽⁴⁾	Distribution	Brésil	Augmentation (40%)	IP

(1) Consécutive aux opérations décrites en note 1.2, notamment celle relative à la distribution de dividendes aux actionnaires de Casino rémunérée en titres Mercialys.

(2) Consécutive à l'augmentation de capital réalisée par Exito (voir note 1.2).

(3) Exercice du put Carulla (voir note 1.2).

(4) Suite à l'exercice du put au cours du deuxième semestre 2009, GPA détient désormais 100% de la société Barcelona (enseigne Assai).

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en annexe.

1.2. Autres faits marquants

1.2.1. Emprunts obligataires

> Rallye a poursuivi le renforcement de sa liquidité avec l'émission de deux emprunts obligataires de 500 millions d'euros chacun, d'échéance janvier 2015 et novembre 2016

Rallye a réalisé avec succès deux emprunts obligataires d'un montant de 500 millions d'euros chacun d'échéance 20 janvier 2015 et 4 novembre 2016. Ces deux émissions sont destinées à refinancer la dette existante, à en allonger la maturité et à renforcer la situation de liquidité de Rallye.

Les coupons de ces deux obligations (8,375% et 7,625% respectivement) ont fait l'objet d'une couverture en taux variable permettant à Rallye d'optimiser son coût de financement.

D'autre part Rallye a remboursé en janvier 2009 un emprunt obligataire de 496 millions d'euros.

> Au cours de l'année 2009, le groupe Casino a procédé à l'émission de trois emprunts obligataires pour un montant total de 1 500 millions d'euros à échéance 2012, 2013 et 2015.

En parallèle, le groupe Casino a remboursé sur la période des emprunts obligataires pour un montant total de 781 millions d'euros.

1.2.2. Poursuite de la stratégie de valorisation des actifs immobiliers par apport d'actifs Alcludia à Mercialys

Casino a annoncé le 5 mars 2009 l'apport à sa filiale Mercialys d'un portefeuille d'actifs immobiliers Alcludia, constitué de projets de promotion développés par le groupe Casino et de surfaces de vente et de réserve d'hypermarchés, pour une valeur totale de 334 millions d'euros. Cette opération, qui a fait l'objet d'un document d'apport déposé par Mercialys auprès de l'AMF le 17 avril 2009 s'inscrit dans la stratégie de valorisation et de monétisation des actifs immobiliers mis en place par le groupe Casino depuis 2005. En rémunération des apports, Mercialys a émis au profit du groupe Casino 14,2 millions d'actions nouvelles, portant la participation du groupe Casino à son capital de 59,7% à 66,1%. S'agissant d'une opération intragroupe, cet apport a été neutralisé dans les comptes du Groupe.

1.2.3. Distribution aux actionnaires de la société Casino, Guichard-Perrachon d'un dividende en actions Mercialys

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle mixte du 19 mai 2009, les actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon ont approuvé la distribution d'un dividende mixte comportant une composante en numéraire (2,57 euros par action pour les ADP et 2,53 euros par action pour les actions ordinaires), et une attribution d'actions Mercialys à concurrence d'une action Mercialys pour 8 actions (ordinaires ou ADP) ayant droit au dividende. À l'issue de cette distribution en nature, le groupe Casino détenait environ 50,4% du capital et des droits de vote de Mercialys. Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération déposée auprès de l'AMF le 21 avril 2009 communément avec l'opération de conversion des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires mentionnée ci-dessous.

La distribution aux actionnaires de titres d'une filiale sans perte de contrôle n'est pas spécifiquement traitée par les textes actuellement en vigueur. L'IFRIC a publié en novembre 2009 une interprétation (IFRIC 17) sur les distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires en indiquant toutefois que les transactions sur les titres d'une filiale conduisant à la reconnaissance d'intérêts ne donnant pas le contrôle n'entraient pas dans son champ d'application. Cette interprétation a toutefois précisé que ce type de transaction devait être comptabilisé conformément aux nouvelles dispositions d'IAS 27 révisée⁽¹⁾, applicable pour le groupe Casino à partir du 1^{er} janvier 2010.

(1) La norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 et dont la première application par le Groupe sera l'exercice 2010, précise qu'une modification dans le pourcentage d'intérêts d'une société sans perte de celle-ci doit être enregistrée comme une transaction de capitaux propres, sans incidence sur le compte de résultat.

Le Groupe a considéré que la distribution en nature de titres Mercialys devait être analysée comme une réduction du pourcentage de participation dans une filiale sans perte de contrôle. En application des règles décrites dans la note 1.6.2 « Regroupement d'entreprises », une telle transaction donne lieu à reconnaissance d'un résultat égal à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable des intérêts cédés.

Le Groupe a maintenu l'application permanente du principe comptable retenu jusqu'à présent dans le cas d'une cession partielle d'une participation sans perte de contrôle. Pour la part revenant aux actionnaires minoritaires de Casino, ce résultat a été reconnu lors de la distribution et pour la part de Rallye, ce profit est différé jusqu'à la cession effective sur le marché des actions ainsi obtenues. L'impact net de la distribution ainsi réalisée a entraîné l'enregistrement d'un résultat de cession de 118 millions d'euros (dont 2 millions d'euros de frais) qui est présenté sur la ligne « Autres produits opérationnels » du compte de résultat par rapport à 139 millions d'euros enregistrés chez Casino du fait des 2,2 millions d'actions non vendues par Rallye au 31 décembre 2009. Ce résultat hors frais correspond à la différence entre le prix de cession de l'action Mercialys déterminé sur la base de son cours de clôture précédant la date du détachement du droit à dividende Casino (soit 22 euros) et la valeur nette comptable des intérêts cédés à la date de cession.

1.2.4. Amélioration du profil boursier de Casino par la conversion des ADP en AO

Le conseil d'administration de Casino a approuvé le 4 mars 2009 à l'unanimité le projet de conversion des Actions à Dividende Prioritaire sans droit de vote (ADP) en Actions Ordinaires avec droit de vote (AO) sur la base d'une parité de 6 AO pour 7 ADP. Cette opération traduit la volonté du groupe Casino de simplifier sa structure de capital et d'améliorer son profil boursier en augmentant le flottant de l'action ordinaire.

1.2.5. Augmentation du capital d'Exito et renégociation de l'option de vente relative à Carulla

Exito, filiale du groupe Casino, a procédé à l'émission de 30 millions d'actions au prix de 14 500 COP/action, représentant un montant de 435 milliards COP (150 millions d'euros). Casino a souscrit à cette émission à hauteur de 29 millions d'euros correspondant à 5,8 millions de titres.

Par ailleurs suite à la renégociation de l'option de vente consentie aux partenaires minoritaires de sa filiale Carulla Vivero, et portant sur 22,5% du capital, Exito a acquis cette participation résiduelle pour un montant de 222 millions de dollars USD (154 millions d'euros), qui a été rémunérée pour moitié en numéraire et pour moitié par l'émission de 14,3 millions d'actions nouvelles. Cette émission a été réalisée mi-décembre 2009 dans le cadre d'un placement privé après accord des autorités de marché colombiennes. Le prix d'émission des actions nouvelles peut être ajusté en fonction de l'évolution du cours de l'action Exito pendant 30 mois à compter du 15 mars 2010. A l'issue de cette opération, Exito détient 99,9% du capital de Carulla.

Au terme de ces deux transactions, le nombre total d'actions Exito s'élève à 333 millions, Casino détenant 54,8% du capital d'Exito (contre 61,2% précédemment). Ces opérations se sont traduites par un profit de dilution de 8 millions d'euros présenté en « Autres produits opérationnels ».

1.2.6. Rémunération en actions préférentielles de l'économie inhérente à l'amortissement du goodwill dans les comptes de GPA

Le 4 mai 2009, le pourcentage de détention de Casino dans GPA est passé de 34,8% à 35,4% suite à l'approbation, lors de l'assemblée générale de GPA, de l'émission au profit de Casino de 2,2 millions d'actions préférentielles au cours de 32,32 réais par action (soit un montant équivalent à 71 millions de réais soit 24 millions d'euros).

Cette opération a généré un résultat de relution de 17 millions d'euros présenté en « Autres produits opérationnels ».

1.2.7. Acquisition de Globex Utilidades

En juillet 2009, GPA a acquis le contrôle de Globex Utilidades S.A. (enseigne Ponto Frio), opérant sur le segment des biens de consommation durables (voir note 3).

1.2.8. Accord de partenariat entre Globex Utilidades et Casas Bahia

GPA a signé en décembre 2009 un accord de partenariat entre sa filiale Globex Utilidades S.A. (« Ponto Frio ») et les activités de distribution de Casas Bahia Comercial Ltda (« Casas Bahia »), le premier distributeur non alimentaire au Brésil.

Casas Bahia exploite 513 magasins, emploie 57 000 personnes et a généré un chiffre d'affaires de 13,8 milliards de réais (5,3 milliards d'euros) en 2008, principalement en électroménager, ameublement et produits électroniques.

Les actionnaires actuels de Casas Bahia apporteront leurs activités de distribution à Ponto Frio dont ils détiendront 49%, GPA maintenant une participation majoritaire dans la société. GPA et Casas Bahia apporteront également leurs activités internet à une nouvelle société détenue à 83% par GPA et 17% par Casas Bahia. Cette nouvelle entité constituera le deuxième distributeur sur internet au Brésil.

Cet accord de joint-venture générera d'importantes synergies et permettra d'offrir aux consommateurs brésiliens une offre plus large de produits, une meilleure qualité de service et un accès facilité au crédit.

Avec 68 000 employés, la combinaison entre Ponto Frio et Casas Bahia réalisera un chiffre d'affaires (sur la base des comptes 2008) de 18,5 milliards de réais (7,1 milliards d'euros) au travers de 1 015 magasins dans 18 États brésiliens. GPA comptera ainsi 1 807 magasins pour un chiffre d'affaires de près de 40 milliards de réais (15,4 milliards d'euros) et plus de 137 000 employés, ce qui en fera le premier employeur privé brésilien.

Cette opération est soumise à l'approbation de l'autorité de concurrence brésilienne.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, cet accord n'a généré aucune incidence comptable, la concrétisation des accords devant avoir lieu sur le 1^{er} semestre 2010.

1.2.9. Cession des actifs et passifs de Super de Boer à Jumbo

La société Super de Boer, filiale à 57% du groupe Casino, a cédé à la société Jumbo l'ensemble de ses actifs et passifs pour un montant de 553 millions d'euros, soit un prix équivalent à 4,82 euros par action. Cette opération conduit à dégager une plus-value nette de frais supporté directement par Super de Boer et d'impôt de 56 millions d'euros (quote-part Casino). Ce montant inclut les frais supportés directement par Super de Boer.

A l'issue de la cession de ses actifs et passifs à Jumbo, la société Super de Boer a distribué avant le 31 décembre 2009 le produit de la cession à ses actionnaires dans le cadre d'un processus de liquidation de la société.

Le compte de résultat de Super de Boer a, par ailleurs, été reclassé en activité abandonnée (voir note 11).

1.2.10. Litige Baud

Le groupe Casino a acquis, le 12 novembre 2009, les participations résiduelles de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price, respectivement 5% et 25%, pour un prix de 429 millions d'euros. Le groupe Casino détient désormais la totalité du capital des deux sociétés.

Ce prix, calculé par un expert indépendant en application de la formule de prix convenue entre les parties en 1998, est ainsi proche des 413 millions d'euros déjà comptabilisés en dette financière dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2008.

Les intérêts sur ce prix, ainsi que les demandes d'indemnités de la famille Baud au titre des droits à dividende, sont en cours d'examen par le Tribunal arbitral conformément à la sentence du 2 juillet 2009. Ils sont enregistrés en dettes dans les comptes du Groupe (voir note 35).

1.2.11. Opérations du Groupe au Venezuela

Le Groupe exploite au Venezuela des hypermarchés et supermarchés à travers sa filiale Cativen, un des acteurs majeurs du marché de la distribution dans ce pays (6 hypermarchés et 35 supermarchés sous enseigne respectivement Exito et Cada). Cativen dispose de trois entrepôts, de cinq plateformes logistiques et d'un centre commercial en construction.

> Nationalisation des opérations vénézuéliennes

Le 17 janvier 2010, le Président Hugo Chavez a ordonné la nationalisation des hypermarchés Exito exploités au Venezuela. Cette décision constitue un événement postérieur à la clôture, directement visé dans la norme IAS 10 « Événements postérieurs à la clôture », ne confirmant pas une situation préexistante au 31 décembre 2009 dont les effets appartiennent à l'exercice 2010.

Le Groupe est actuellement en discussion avec le gouvernement vénézuélien pour trouver une solution dans l'intérêt des deux parties. Casino considère que la nationalisation de ses principales activités au Venezuela aurait un impact limité sur les résultats de ses opérations, sur les flux de trésorerie ainsi que sur sa situation financière.

> Taux de conversion des opérations vénézuéliennes

Le gouvernement vénézuélien a instauré depuis 2003 un système général de contrôle des changes qui réduit en particulier l'accès des importateurs locaux et des investisseurs étrangers aux devises étrangères. Depuis le 1^{er} avril 2005, ce système se concrétise notamment par la nécessité d'obtenir au préalable un accord de la Commission de change dénommée CADIVI pour régler des dettes libellées en dollars américains issues entre autres d'importations de marchandises, de paiements de dividendes ou de désinvestissements. Le vote d'une loi par le gouvernement vénézuélien en octobre 2005 a conduit à l'existence de deux taux de change au Venezuela, le taux officiel qui s'établit depuis lors à 2,15 Bolivar Fuertes (VEF) pour 1 dollar américain (USD) et le taux parallèle qui est variable et qui peut être significativement différent du taux officiel. Sur l'exercice 2009, le taux officiel n'a pas évolué.

Depuis l'entrée en vigueur du taux de change officiel, notre filiale vénézuélienne a accès aux dollars CADIVI dans le cadre d'importations de certaines marchandises. Ainsi, la conversion des achats de ces marchandises à l'étranger s'effectue au taux officiel. Par ailleurs, conformément aux conditions d'accès au marché officiel et si le cas se présentait, le Groupe utiliserait le taux officiel pour effectuer un rapatriement d'une quote-part ou de la totalité de son investissement au Venezuela dans le cadre par exemple d'une distribution de dividende.

Sur la base de ces éléments et en conformité avec les stipulations de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », le Groupe a jugé approprié de continuer d'utiliser le taux officiel pour la conversion de ses opérations vénézuéliennes en 2009.

Le 8 janvier 2010, le Président Hugo Chavez a annoncé que le Venezuela dévaluait sa monnaie et introduisait un régime à deux niveaux de taux de change : le taux de change officiel du bolivar (VEF) contre l'USD, resté à 2,15 VEF depuis 2005, est dès lors fixé à 2,60 VEF pour l'importation de produits alimentaires, produits pharmaceutiques et autres biens essentiels et à 4,30 VEF pour toutes les autres opérations.

Cette dévaluation constitue un événement postérieur à la clôture ne confirmant pas une situation préexistante au 31 décembre 2009. Dès lors et conformément au principe comptable décrit à la note 1.5.5, les comptes des entités vénézuéliennes sont convertis au taux de change officiel en vigueur au 31 décembre 2009. L'application théorique du taux de 4,30 VEF dans les comptes consolidés du groupe Casino clos le 31 décembre 2009 aurait conduit à une diminution du chiffre d'affaires d'environ 1,5% et à une incidence non matérielle sur le résultat opérationnel courant.

> Base d'élaboration des comptes des opérations vénézuéliennes

Sur la base de l'indice CPI/NCPI, l'économie du Venezuela est considérée hyperinflationniste depuis fin 2009. En conséquence, le Groupe a considéré l'application de la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » dès l'exercice 2009.

Au regard de son incidence non significative sur les principaux agrégats financiers consolidés du Groupe (chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant, capitaux propres et endettement financier net), la société a décidé de ne pas appliquer le traitement d'hyperinflation sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I Note 2. Regroupement d'entreprises

2.1. Globex (enseigne Ponto Frio)

Conformément à la résolution de l'assemblée générale de GPA tenue le 6 juillet 2009, GPA a acquis 70,24% du capital de Globex Utilidades et de son enseigne Ponto Frio, spécialisée dans l'électroménager et l'informatique. Parallèlement GPA a également acquis auprès des actionnaires minoritaires de Globex une part complémentaire représentant 25,22% du capital, portant l'acquisition à 95,46% du capital de Globex.

Le coût total du regroupement s'est élevé à 1 142 millions de réais (420 millions d'euros). Il comprend d'une part, le paiement en numéraire à hauteur de 939 millions de réais (345 millions d'euros) et l'émission par GPA d'actions préférentielles de classe B valorisées à leur cours à la date d'échange pour un montant de 186 millions de réais (68 millions d'euros), et d'autre part, des coûts directement attribuables au regroupement pour un montant de 17 millions de réais nets d'impôt (6 millions d'euros).

Ces actions préférentielles de classe B sont dépourvues de droit de vote et donnent droit notamment à un dividende fixe de 0,01 réais par action. Elles seront automatiquement converties en actions préférentielles de classe A sur la base d'un rapport 1 pour 1 et selon l'échéancier pré-établi suivant :

- 32% ont été converties le 6 juillet 2009 ;
- 28% le 7 janvier 2010 ;
- 20% le 7 juillet 2010 ;
- 20% le 7 janvier 2011.

En relation avec cette conversion, GPA paiera le cas échéant toute différence négative entre le prix garanti de 40 réais par action ajusté de la variation du taux d'intérêt CDI et la moyenne pondérée de l'action préférentielle de classe A sur les 15 derniers jours de cotation précédant la conversion. Conformément à la norme IFRS 3, l'éventuelle mise en œuvre de cette garantie de cours entrainera d'une part une correction de la valeur de l'émission de capital chez GPA et d'autre part une dilution complémentaire dans les comptes consolidés du groupe Casino.

La prise de contrôle de Ponto Frio a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'intégration globale dans les comptes consolidés de GPA est effectuée sur la base de 95,46%, les 4,54% restants étant analysés comme des intérêts ne donnant pas le contrôle. En février 2010, GPA a acquis 3,3% d'actions complémentaires portant sa détention dans Globex Utilidades à 98,32%.

Sur la base de l'actif net de Globex Utilidades au 30 juin 2009 résumé ci-dessous, un goodwill provisoire de 705 millions de réais (259 millions d'euros) a été enregistré dans les comptes consolidés de GPA. Ces données ont été intégrées dans les comptes consolidés du Groupe à hauteur de notre quote-part dans GPA. Ainsi le goodwill Globex Utilidades représente pour notre quote-part 88 millions d'euros.

(En millions d'euros)	31-12-09	30-06-09		31-12-09	30-06-09
Total des actifs courants	663	532	Total des passifs courants	595	479
Total des actifs non courants	307	220	Total des passifs non courants	119	107
			Total des capitaux propres	256	166
Total des actifs	970	752	Total des passifs et des capitaux propres	970	752

La détermination de la juste valeur des actifs, des passifs et passifs éventuels identifiables de Ponto Frio à la date de prise de contrôle est en cours.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

L'incidence sur la trésorerie du Groupe est la suivante :

(En millions d'euros)	
Trésorerie nette acquise avec la société au 30 juin 2009	10
Paiements effectués au titre de l'acquisition de Globex Utilidades	118
Sortie nette de trésorerie (reportée dans la ligne « Incidence des variations de périmètre » du TFT)	108

I Note 3. Information sectorielle

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous sont en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

3.1. Définition des secteurs opérationnels

L'application de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur les secteurs opérationnels tels que précédemment définis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels retenus correspondent aux trois activités principales exercées dans le Groupe :

- la grande distribution ;
- la vente d'articles de sport ;
- les activités de holdings et d'investissements financiers.

3.2. Indicateurs clés par secteur opérationnel

Au 31 décembre 2009

(En millions d'euros)	Grande distribution				Articles de sport		Holdings et Investissements financiers		Eliminations	Activités poursuivies 2009
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux		
Chiffre d'affaires net (hors Groupe)	17 665	6 563	1 686	844	644	49	10	17		27 478
Chiffre d'affaires inter secteurs	34								(34)	0
Chiffre d'affaires	17 699	6 563	1 686	844	644	49	10	17	(34)	27 478
Résultat opérationnel courant	803	248	92	66	(2)	3	2	15		1 227

Au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Grande distribution				Articles de sport		Holdings et Investissements financiers		Eliminations	Activités poursuivies 2008
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux		
Chiffre d'affaires net (hors Groupe)	18 558	6 084	1 583	852	670	57	6	10		27 820
Chiffre d'affaires inter secteurs	25								(25)	
Chiffre d'affaires	18 583	6 084	1 583	852	670	57	6	10	(25)	27 820
Résultat opérationnel courant	905	254	81	28	(17)	3	9	2		1 265

I Note 4. Informations sur le résultat opérationnel courant

4.1. Produits des activités ordinaires

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité
Chiffre d'affaires hors taxes	27 478	27 820
Autres revenus	354	169
Total	27 832	27 989

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

4.2. Coût d'achat complet des marchandises vendues

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité
Achats et variations de stocks	(19 150)	(19 433)
Coûts logistiques	(1 097)	(1 052)
Coûts d'achat complet des marchandises vendues	(20 247)	(20 485)

4.3. Nature de charge par fonction

Exercice clos au 31 décembre 2009 :

(En millions d'euros)	Logistique ⁽¹⁾	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	Total
Charges de personnel	(339)	(2 316)	(597)	(3 252)
Autres charges	(721)	(2 384)	(437)	(3 542)
Dotations aux amortissements	(37)	(528)	(96)	(661)
Total	(1 097)	(5 228)	(1)	(7 455)

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Exercice clos au 31 décembre 2008 retraité :

(En millions d'euros)	Logistique ⁽¹⁾	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	Total
Charges de personnel	(325)	(2 360)	(580)	(3 265)
Autres charges	(691)	(2 248)	(418)	(3 357)
Dotations aux amortissements	(36)	(553)	(81)	(670)
Total	(1 052)	(5 161)	(1 078)	(7 292)

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

I Note 5. Autres produits et charges opérationnels

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité
Total des autres produits opérationnels	265	73
Total des autres charges opérationnelles	(354)	(206)
	(89)	(133)
Résultat de cessions d'actifs	127	48
Dont plus-value sur cession de titres Mercialys	118	22
Dont plus-value sur cession d'actifs Vindémia	22	
Dont plus-value sur cession sur opérations immobilières	14	31
Dont moins-value sur cession Easy Colombia (Easy Holland BV)	(28)	
Autres produits et charges opérationnels	(216)	(181)
Pertes nettes de valeur des actifs ⁽⁴⁾	(50)	(56)
Provision et charges pour restructuration ⁽¹⁾	(69)	(27)
Provisions et charges pour litiges	(27)	(19)
Provisions et charges pour risques	(70)	(38)
Risque lié à l'opération TRS Exito ⁽²⁾	10	(27)
Divers ⁽³⁾	(10)	(14)
Total autres produits et charges opérationnels	(89)	(133)

(1) Cette charge de restructuration au titre de l'exercice 2009 concerne essentiellement les secteurs Proximité et Franprix-Leader Price.

(2) Le poste provision pour risques inclut une provision pour perte probable sur l'opération « Total Return Swap » (voir note 29.2).

(3) Cette rubrique enregistre principalement les effets non récurrents liés à une loi d'amnistie fiscale au Brésil (- 75 millions d'euros) et un produit d'indemnité lié à la rupture d'une clause d'exclusivité négociée par GPA (+ 69 millions d'euros).

(4) Voir détail ci-dessous :

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité
Dépréciation des goodwill		(4)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	(2)	2
Dépréciation des immobilisations corporelles / immeuble de placement	(5)	(17)
Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente	(34)	(29)
Autres pertes	(9)	(8)
Total pertes nettes de valeur des actifs	(50)	(56)

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

I Note 6. Variation des produits et charges comptabilisés en capitaux propres

(En millions d'euros)	2009
Actifs financiers disponibles à la vente	(12)
Variation de juste valeur sur la période	(17)
Recyclage en résultat	7
(Charge) ou produit d'impôt	(2)
Couverture de flux de trésorerie	(3)
Variation de juste valeur sur la période	(44)
Recyclage en résultat	45
(Charge) ou produit d'impôt	(4)
Écarts de conversion	527
Variation des écarts de conversion de la période	540
Recyclage en résultat	(13)
Écarts actuariels et ajustements de plafonnement d'actifs	(4)
Variation de la période	(6)
(Charge) ou produit d'impôt	2
Total	508

I Note 7. Coût de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	8	23
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	25	39
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	33	62
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(532)	(624)
Charges financières de crédit-bail	(8)	(7)
Coût de l'endettement financier	(540)	(631)
Coût de l'endettement financier net	(507)	(569)

I Note 8. Autres produits et charges financiers

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité
Produits financiers de participations	9	5
Gains de change (hors opération de financement)	29	26
Produits d'actualisation	2	10
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture	17	37
Variation positive de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	5	51
Autres produits financiers	60	51
Total autres produits financiers	122	180
Pertes de change (hors opération de financement)	(21)	(32)
Charges d'actualisation	(18)	(18)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture	(4)	(63)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(3)	(121)
Autres charges financières	(59)	(32)
Total autres charges financières	(105)	(266)
Total autres produits et charges financiers	17	(86)

Les « Produits financiers des participations » représentent les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

I Note 9. Impôts

9.1. Charge d'impôt

9.1.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité
Impôts exigibles	(186)	(158)
Impôts différés	(17)	(58)
Total impôt sur le résultat	(203)	(216)

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

9.1.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité
Résultat avant impôts et quote part de résultat net des entreprises associées	648	477
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(223)	(164)
Impacts dus à des taux d'imposition différents ⁽¹⁾	36	22
Incidences théoriques des différences temporelles imposées à taux zéro ⁽²⁾	(21)	(128)
Divers impôts	5	54
Crédit d'impôt sur déduction intérêts notionnels	6	9
Crédit d'impôt pour investissement France et international	7	27
Reconnaissance et abandon de déficits	(6)	7
Reprise de provision pour impôt	4	11
Divers ⁽²⁾	(6)	
Charge d'impôt réelle	(203)	(216)

(1) Principalement taux réduit sur cessions d'actifs immobiliers.

(2) Voir note 9.1.3.

(3) Au titre de l'exercice 2009, le montant est principalement constitué de la comptabilisation d'une charge d'impôt différé de 19 millions d'euros résultant de la réforme fiscale française relative à la taxe professionnelle (voir note 1.37).

9.1.3. Principales différences « permanentes »

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité
Effet des déficits non activés	(184)	(377)
Charges non déductibles et produits non imposables	(29)	(10)
Résultat Mercialys non imposé	46	38
Amortissement stocks options	(15)	(13)
GPA (plan d'amnistie fiscale)	44	
Dilution Brésil Colombie et Venezuela	19	(8)
Cession non fiscalisée	58	
Divers	1	(1)
Total des principales différences temporelles imposées à taux zéro	(60)	(371)
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Effet d'impôt au taux théorique lié aux décalages temporels imposés à taux zéro	(21)	(128)

9.2. Impôts différés

9.2.1. Variations des impôts différés actifs

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008 retraité
Situation au 1^{er} janvier	131	193
Produit (charge) de l'exercice « Activités poursuivies »	(69)	(110)
Produit (charge) de l'exercice « Activités abandonnées »	(3)	
Effet des variations des taux de change, de périmètre et reclassements	61	42
Variations constatées directement en capitaux propres	3	6
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	3	
Situation au 31 décembre	126	131

9.2.2. Variations des impôts différés passifs

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008 retraité
Situation au 1^{er} janvier	397	423
Produit (charge) de l'exercice	(53)	(51)
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	(2)	30
Variations constatées directement en capitaux propres		(5)
Situation au 31 décembre	342	397

9.2.3. Origine des impôts différés actifs et passifs

(En millions d'euros)	Net	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008 retraité
Immobilisations incorporelles	(108)	(97)
Immobilisations corporelles	(328)	(391)
<i>Dont contrat de location-financement</i>	(102)	(127)
Stocks	(11)	10
Instruments financiers	5	17
Autres actifs	54	
Provisions	82	83
Provisions réglementées	(139)	(105)
Autres passifs	83	98
<i>Dont emprunt sur location-financement</i>	50	45
Reports fiscaux déficitaires	147	119
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	(216)	(266)
Actifs d'impôts différés	126	131
Passifs d'impôts différés	(342)	(397)
Solde net	(216)	(266)

Les déficits fiscaux reportables activés sont localisés principalement dans les sociétés Cdiscount, et dans les sous-groupes GPA, Franprix-Leader Price, Groupe GO Sport et Euristates ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés ou les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Le montant des reports déficitaires non activé s'élève au 31 décembre 2009 à 1 366 millions d'euros (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 485 millions d'euros). Les dates d'expiration de ces reports fiscaux déficitaires se répartissent comme suit :

(En millions d'euros)	2009
Inférieur à 1 an	1
Entre 1 et 2 ans	1
Entre 2 et 3 ans	1
Supérieur à 3 ans	482
Total des impôts différés actifs non reconnus	485

I Note 10. Quote-part du résultat net des entreprises associées

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité
AEW Immocommercial	2	3
Easy Colombia	(1)	(1)
Entreprises associées du groupe Cdiscount	(3)	(1)
Entreprises associées du groupe Grupo Pao de Azucar	3	
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	5	12
Autres	(3)	1
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	3	14

I Note 11. Activités abandonnées

Au cours de l'exercice 2009, le groupe Casino a cédé l'activité de Grande distribution située au Pays-Bas. Le compte de résultat présenté sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées » regroupe les activités de Grande distribution polonaise, américaine et hollandaise ainsi que l'activité d'Articles de sport belge.

Le compte de résultat des activités cédées présentées en « Résultat net des activités abandonnées » se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	2009					2008				
	Articles de sport	Grande distribution			Total	Articles de sport	Grande distribution			Total
	Belgique	Pays-Bas	Pologne	USA		Belgique	Pays-Bas	Pologne	USA	
Résultat opérationnel courant	(1)	20	(1)		18	(6)	15	(1)		8
Autres charges et produits opérationnels		217	(4)	(1)	212	3	7	(11)	(4)	(5)
Résultat opérationnel	(1)	237	(5)	(1)	230	(3)	22	(12)	(4)	3
Résultat financier		(5)	1		(4)		(8)			(8)
Résultat avant impôt	(1)	232	(4)	(1)	226	(3)	14	(12)	(4)	(5)
Charge d'impôt		(3)	2		(1)		4	2	1	7
Quote-part de résultat des entreprises associées		1			1		(1)			(1)
Résultat net des activités abandonnées	(1)	230	(2)	(1)	226	(3)	17	(10)	(3)	1
<i>Dont attribuable aux propriétaires de la société</i>	<i>(1)</i>	<i>25</i>	<i>(1)</i>	<i>(0)</i>	<i>22</i>	<i>(2)</i>	<i>4</i>	<i>(5)</i>	<i>(1)</i>	<i>(4)</i>
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		<i>205</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>	<i>204</i>	<i>(1)</i>	<i>13</i>	<i>(5)</i>	<i>(2)</i>	<i>5</i>

Les flux de trésorerie des activités abandonnées se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	2009					2008		
	Belgique	Pays-Bas	Pologne	USA	Total	Belgique	Pays-Bas	Total
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(5)	20	(10)	(1)	4	(1)	49	48
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		292			292	5	(31)	(26)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(307)			(307)	(2)	(18)	(20)
Variation nette de trésorerie des activités abandonnées	(5)	5	(10)	(1)	(11)	2		2

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

I Note 12. Résultat net par action

12.1. Nombre moyen pondéré d'actions

	2009	2008
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période		
- actions totales ⁽¹⁾	42 360 140	42 664 592
- actions auto-détenues	(1 195 423)	(677 565)
Nombre moyen pondéré d'actions avant dilution	41 164 717	41 987 027
Equivalents actions provenant des :		
- Plan d'option de souscription	1 092 288	1 072 896
Nombre moyen pondéré total	1 092 288	1 072 896
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	(880 581)	(1 072 896)
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	211 707	0
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽¹⁾	(123 283)	
Effet de dilution des plans d'options de souscription	88 424	
Plan d'attribution d'actions gratuites	190 310	56 813
Effet de toutes les actions potentielles dilutives	278 734	56 813
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	41 443 451	42 043 840

(1) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

12.2. Résultat net, attribuable aux propriétaires de la société

	2009	2008 retraité
Résultat net, attribuable aux propriétaires de la société (en millions d'euros)	101	(87)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	41 164 717	41 987 027
Par action (en euros)	2,45	(2,06)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution ⁽¹⁾	41 443 451	42 043 840
Par action dilué (en euros)	2,44	(2,06)

(1) Dans le cas d'un résultat net par action négatif, le résultat dilué est identique à ce dernier. Les instruments en actions ne peuvent pas avoir un effet antidilutif sur le résultat.

12.3. Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société

	2009	2008 retraité
Résultat net, attribuable aux propriétaires de la société (En millions d'euros)	79	(83)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	41 164 717	41 987 027
Par action (en euros)	1,91	(1,97)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution ⁽¹⁾	41 443 451	42 043 840
Par action dilué (en euros)	1,90	(1,97)

(1) Dans le cas d'un résultat des activités poursuivies par action négatif, le résultat dilué est identique à ce dernier. Les instruments en actions ne peuvent pas avoir un effet antidilutif sur le résultat.

12.4. Résultat net des activités abandonnées attribuable aux propriétaires de la société

	2009	2008 retraité
Résultat net, attribuable aux propriétaires de la société (En millions d'euros)	22	(4)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	41 164 717	41 987 027
Par action (en euros)	0,55	(0,09)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution ⁽¹⁾	41 443 451	42 043 840
Par action dilué (en euros)	0,54	(0,09)

(1) Dans le cas d'un résultat des activités abandonnées par action négatif, le résultat dilué est identique à ce dernier. Les instruments en actions ne peuvent pas avoir un effet antidilutif sur le résultat.

I Note 13. Goodwill**13.1. Décomposition**

(En millions d'euros)	2009			2008
	Brut	Perte de valeur ⁽¹⁾	Net	Net
Grande Distribution	7 499	(10)	7 489	7 187
France	5 401	(10)	5 391	5 272
Amérique Latine	1 850		1 850	1 495
Argentine	34		34	38
Brésil	1 281		1 281	961
Colombie	403		403	382
Uruguay	103		103	84
Venezuela	29		29	30
Asie	71		71	71
Thaïlande	68		68	68
Vietnam	3		3	4
Autres	177		177	350
Océan Indien	176		176	178
Pays-Bas				169
Pologne	1		1	1
Divers				2
Articles de Sport	21		21	21
France	21		21	21
TOTAL	7 520	(10)	7 510	7 207

(1) La perte de valeur de l'exercice est rattachée à la restructuration de la branche proximité et ne résulte pas des tests de perte de valeur annuels présentés en note 17.2. Cette perte de valeur de 10 millions d'euros est présentée en provision et charge pour restructuration (voir note 5).

Les pertes de valeur sur goodwill sont commentées en note 17.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

13.2. Variations

(En millions d'euros)	2009	2008
Au 1^{er} janvier, valeur nette cumulée	7 207	7 230
Goodwill constaté au cours de l'exercice ⁽¹⁾	237	468
Pertes de valeur de l'exercice ⁽²⁾	(10)	(5)
Sorties de périmètre ⁽³⁾	(251)	(25)
Effet des variations de change ⁽⁴⁾	320	(274)
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	7	(57)
Reclassement et autres mouvements		(130)
Au 31 décembre, valeur nette cumulée	7 510	7 207

(1) La variation sur l'exercice 2009 résulte principalement de l'acquisition de Globex par GPA (86 millions d'euros), des acquisitions des sociétés Dilux et Chalin porteuses de fonds de commerce supermarchés (28 millions d'euros), des acquisitions au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price (45 millions d'euros) et de la consolidation des sociétés Viver, Alco, Casteldoc (19 millions d'euros) et de l'incidence des opérations réalisées avec Mercialis.

(2) Voir note 17.2.

(3) Les sorties de périmètre concernent essentiellement la cession des actifs et passifs de Super de Boer à hauteur de 169 millions d'euros (voir note 2) et les dilutions de pourcentage de détention dans Exito et GPA pour respectivement 35 et 25 millions d'euros.

(4) L'effet de variation de change enregistré sur l'exercice 2009 résulte principalement de l'appréciation des monnaies brésilienne, colombienne et uruguayenne par rapport à l'euro.

I Note 14. Immobilisations incorporelles

14.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2009			2008		
	Brut	Amortissement et perte de valeur ⁽¹⁾	Net	Brut	Amortissement et perte de valeur ⁽¹⁾	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	304	(44)	260	360	(26)	334
Droits au bail	161	(4)	157	147	(4)	143
Logiciels	367	(217)	150	321	(189)	132
Autres immobilisations incorporelles	108	(33)	75	149	(36)	113
Immobilisations incorporelles	940	(298)	642	977	(255)	722

(1) Les pertes de valeur cumulées représentent 5 millions d'euros en 2009 et 6 millions d'euros en 2008.

14.2. Variations

(En millions d'euros)	Concessions, marques, licences, enseignes	Droits au Bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2008, valeur nette cumulée	252	134	125	58	570
Variation de périmètre	102	(5)	6		103
Augmentations et autres acquisitions	4	16	11	69	100
Actifs générés en interne			16		16
Sorties de l'exercice	(1)	(1)		(2)	(4)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(9)		(46)	(4)	(59)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies)		(1)		2	1
Effet des variations de change	(15)		(1)	(4)	(20)
Reclassements et autres mouvements			21	(6)	15
Au 31 décembre 2008, valeur nette cumulée	334	143	132	113	722
Variation de périmètre			7	(5)	2
Augmentations et autres acquisitions	2	19	16	49	86
Actifs générés en interne			9		9
Sorties de l'exercice	(101)	(2)	(7)	2	(108)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(14)		(56)	(3)	(73)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies)		(1)		(1)	(2)
Effet des variations de change	17		1		18
Reclassements et autres mouvements	22	(2)	48	(80)	(12)
Au 31 décembre 2009, valeur nette cumulée	260	157	150	75	642

I Note 15. Immobilisations corporelles

15.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2009			2008 retraité		
	Brut	Amortissement et perte de valeur ⁽¹⁾	Net	Brut	Amortissement et perte de valeur ⁽¹⁾	Net
Terrains et agencements	1 430	(54)	1 376	1 401	(52)	1 349
Constructions et agencements	3 399	(1 140)	2 259	3 554	(1 180)	2 375
Autres immobilisations corporelles	5 342	(3 187)	2 155	5 084	(2 845)	2 239
Immobilisations corporelles	10 171	(4 381)	5 789	10 039	(4 077)	5 963

(1) Les pertes de valeur cumulées représentent 75 millions d'euros en 2009 et 76 millions d'euros en 2008.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

15.2. Variations

(En millions d'euros)	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2008, valeur nette cumulée retraitée	1 342	2 335	2 109	5 786
Variation de périmètre	23	119	(8)	134
Augmentations et autres acquisitions	50	227	811	1 088
Sorties de l'exercice	(36)	(105)	(26)	(167)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(151)	(448)	(605)
Pertes de valeur (activités poursuivies)		(5)	(6)	(11)
Effet des variations de change	(55)	(139)	(53)	(247)
Reclassements et autres mouvements	31	93	(138)	(14)
Classement en actifs détenus en vue de la vente			(2)	(2)
Au 31 décembre 2008, valeur nette cumulée retraitée	1 349	2 375	2 239	5 963
Variation de périmètre ⁽¹⁾	32	12	22	66
Augmentations et autres acquisitions	19	98	460	577
Sorties de l'exercice	(74)	(269)	(32)	(375)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(145)	(428)	(579)
Pertes de valeur (activités poursuivies) ⁽²⁾		(5)	(22)	(27)
Effet des variations de change	46	133	50	229
Reclassements et autres mouvements	10	60	(133)	(63)
Classement en actifs détenus en vue de la vente				
Au 31 décembre 2009, valeur nette cumulée	1 376	2 259	2 155	5 789

(1) Voir note 2 pour les principales acquisitions.

(2) La perte de valeur de l'exercice de 27 millions d'euros résulte d'une part des tests de perte de valeur à hauteur de 4 millions d'euros (voir note 5) et d'autre part de la restructuration de la branche proximité et Franprix-Leader Price pour 23 millions d'euros.

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2009 selon la méthodologie décrite en note 1.18 des « Règles et méthodes comptables » dont l'incidence est présentée en note 17.

15.3. Immobilisations financées en location financement

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement qui se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2009			2008 retraité		
	Brut	Amortissement	Net	Brut	Amortissement	Net
Terrains et agencements	44	(2)	42	80	(2)	78
Constructions et agencements	232	(105)	127	288	(121)	167
Autres immobilisations corporelles	707	(583)	124	700	(549)	151
Immeubles de placements	82	(6)	76	82	(6)	76
Immobilisations financées en location financement	1 065	(696)	369	1 150	(678)	472

I Note 16. Immeubles de placement

16.1. Variations

(En millions d'euros)	Brut	Amortissements	Pertes de valeur	Net
Au 1^{er} janvier 2008 retraité	1 537	(199)	(46)	1 292
Variation de périmètre ⁽¹⁾	123	(6)		117
Augmentations et autres acquisitions	113	(33)		80
Sorties de l'exercice	(17)	1		(16)
Pertes de valeur (nettes)			(10)	(10)
Effet des variations de change	(30)	5	5	(20)
Reclassements et autres mouvements	16	(5)		11
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(150)			(150)
Au 31 décembre 2008 retraité	1 592	(236)	(51)	1 304
Variation de périmètre ⁽¹⁾	90			90
Augmentations et autres acquisitions	99	(34)		65
Sorties de l'exercice	(26)	5		(21)
Pertes de valeur (nettes)			(1)	(1)
Effet des variations de change	1			1
Reclassements et autres mouvements	32	3		35
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(8)			(8)
Au 31 décembre 2009	1 780	(261)	(52)	1 465

(1) Voir note 2 pour les principales acquisitions.

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Leur juste valeur au 31 décembre 2009 s'élève à 3 242 millions d'euros (2 891 millions d'euros au 31 décembre 2008). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs de marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

Les immeubles de placement s'élèvent à 1 465 millions d'euros au 31 décembre 2009 dont environ 64% concernent la société Mercialys (soit environ 942 millions d'euros).

Juste valeur des immeubles de placement relatifs à Mercialys

Au 30 juin 2009, les experts BNP Paribas Real Estate, Catella Valuation et Galtier avaient mis à jour l'expertise de la valeur du patrimoine de Mercialys. A périmètre comparable, l'ensemble des sites avait été expertisé.

Les sites acquis durant le premier semestre 2009 ont été valorisés comme suit au 30 juin 2009 :

- les 10 actifs acquis par voie d'apport auprès du groupe Casino ont été valorisés à leurs valeurs d'expertise réalisées par The Retail Consulting Group Expertise lors de l'apport ;
- le lot de copropriété acquis à Villenave d'Ornon a été valorisé au prix d'achat dans l'attente des rapports d'expertise et le lot acquis à Montélimar a été valorisé par une expertise dans le cadre de l'expertise globale du site. Pour ces deux actifs, les valeurs s'élèvent à 2,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, les experts Atisreal, Catella et Galtier ont mis à jour l'expertise du patrimoine de Mercialys :

- Atisreal a réalisé l'expertise des sites d'hypermarchés, soit 101 sites, en réalisant une visite in situ sur 46 de ces sites au cours du second semestre 2009, et sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2009 pour les 55 autres sites ;
- Catella a réalisé l'expertise des sites de supermarchés, soit 19 sites, sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2009 (les 19 sites ayant fait l'objet d'une visite in situ au cours du 1^{er} semestre 2009) ;

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

- Galtier a réalisé l'expertise pour le complément des actifs Mercialys, soit 47 sites, sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2009 sauf pour 6 sites qui ont fait l'objet d'une expertise sur la base d'une visite in situ.

Les sites acquis durant l'exercice 2009 ont été valorisés comme suit au 31 décembre 2009 :

- les 10 actifs acquis par voie d'apport auprès du groupe Casino ont été valorisés de la façon suivante :
 - pour les 3 actifs bâtis sis à Besançon et Arles faisant partie du bloc 1 de l'opération d'apport : Atisreal a réalisé l'expertise de ces actifs par intégration dans l'expertise globale des 2 sites en question,
 - pour les actifs du lot 2 (7 actifs à développer) : les valeurs vénales de ces actifs déterminées lors de l'apport par The Retail Consulting Group (RCG) ont fait l'objet d'une réactualisation interne au 31 décembre 2009 validée par Atisreal.
- les lots de copropriété acquis à Villenave d'Ornon et à Montélimar ont été valorisés par Atisreal par intégration dans l'expertise globale des sites ;
- la galerie de Geispolsheim détenue par la SCI GM Geispolsheim (dont 50% des parts sociales ont été acquises par la SAS Mery 2) a été valorisée à la valeur d'achat des parts par le Groupe.

Ces expertises, basées sur des revenus locatifs récurrents de 137 millions d'euros, valorisent le patrimoine immobilier à 2 237 millions d'euros droits inclus au 31 décembre 2009, à comparer à la valorisation du 30 juin 2009 de 2 185 millions d'euros et à 2 061,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

La valeur du portefeuille s'inscrit donc en hausse de + 8,6% sur 12 mois (- 1% à périmètre constant), et de + 2,4% sur les 6 derniers mois (+ 2,2% à périmètre constant).

Les taux de capitalisation moyen ressortant des expertises se présentent ainsi :

	31 décembre 2009	30 juin 2009	31 décembre 2008
Grands centres commerciaux	5,7%	5,8%	5,4%
Centres locaux de proximité	6,7%	6,8%	6,3%
Ensemble du portefeuille	6,1%	6,2%	5,8%

Ainsi dans l'hypothèse de revenus locatifs annuels de 137 millions d'euros et d'un taux de capitalisation de 6,1%, l'incidence d'une diminution de 0,5% de ce taux aurait pour conséquence une augmentation de la juste valeur des immeubles de 199 millions d'euros. Une augmentation de 0,5% de ce même taux diminuerait la juste valeur du patrimoine immobilier de Mercialys de 169 millions d'euros.

L'incidence de la variation à la hausse ou à la baisse de 10% des revenus locatifs aurait un impact de plus ou moins 224 millions d'euros avec un taux de capitalisation de 6,1%.

Sur la base de ces expertises, aucune dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2009, comme sur les deux exercices précédents.

16.2. Loyers nets

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

(En millions d'euros)	2009	2008 retraité
Produits locatifs des immeubles de placement	228	204
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré des produits locatifs au cours de la période	(8)	(8)
Loyers nets	220	196
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(22)	(15)

I Note 17. Dépréciation des actifs non courants

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les goodwills et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de test de perte de valeur au 31 décembre 2009 selon la méthodologie décrite en note 1.18 des « Règles et méthodes comptables ».

17.1. Pertes de valeur sur goodwill du holding

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) retenues correspondent aux filiales opérationnelles du Groupe.

La valeur d'utilité des UGT est calculée à partir de l'actualisation aux taux mentionnés ci-dessous des flux de trésorerie prévisionnels après impôts.

Paramètres utilisés pour le calcul des flux actualisés de trésorerie future :

Secteur d'activité	Taux de croissance à l'infini	Valeur d'entreprise (x EBITDA)	Taux d'actualisation ⁽¹⁾	
			2009	2008
Grande distribution	2%	6,7	8,4%	8,3%
Articles de sport	2%	7,3	6,7%	6,8%

(1) La valeur terminale est calculée par l'actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie projeté auquel est appliqué un taux de croissance de 2%.

Les valeurs d'utilité des filiales opérationnelles du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation et n'ont pas donné lieu à constatation d'une perte de valeur.

La méthode retenue pour déterminer les valeurs d'utilité consiste notamment à actualiser les flux de trésorerie futurs, ces flux étant estimés sur la base de plans ou de budgets établis sur 3 ans pour le secteur Grande distribution et 5 ans pour le secteur Articles de sport. Les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance et actualisés.

Les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, d'actualisation et le multiple d'EBITDA retenu dans le calcul de la valeur terminale.

Au 31 décembre 2009, pour le secteur Grande distribution, un taux d'actualisation supérieur de 220 points à celui retenu ramènerait la valeur d'utilité à la valeur comptable. Pour le secteur Articles de sport un taux d'actualisation supérieur de 198 points à celui retenu ramènerait la valeur d'utilité à la valeur comptable.

17.2. Dépréciation des actifs non courants dans les filiales opérationnelles

Dans chacun des secteurs d'activités du Groupe, les UGT retenues sont des magasins ou des réseaux. Les dépréciations constatées dans ces filiales ont été conservées au niveau du holding afin de refléter la valeur intrinsèque du Groupe.

Sur l'ensemble des actifs, la Direction a effectué la meilleure estimation possible des valeurs recouvrables ou des valeurs d'utilité. Les hypothèses retenues sont indiquées ci-dessous.

Les tests de pertes de valeur pratiqués en 2009 par les filiales opérationnelles ont conduit à enregistrer des pertes de valeurs sur actifs non courants pour un montant net total de 15 millions d'euros dont principalement une dotation de 6 millions d'euros affectés aux immobilisations incorporelles et corporelles portant sur les secteurs Franprix-Leader Price et Monoprix.

Pour rappel, le test annuel 2008 de dépréciation des goodwills avait conduit à comptabiliser une perte de valeur de 5 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette perte de valeur avait porté sur l'UGT Casino Restauration à hauteur de 3 millions d'euros, le solde résulte de tests isolés (goodwill rattaché directement à un actif).

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Pertes de valeur des goodwill dans les filiales opérationnelles

Les goodwill des filiales opérationnelles se situent essentiellement dans l'activité Grande distribution. Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôts.

Paramètres utilisés pour le calcul des flux actualisés de trésorerie future :

	Taux de croissance ⁽¹⁾	Valeur terminale (x EBITDA) ⁽²⁾	Taux d'actualisation ⁽³⁾
Activité Grande distribution			
France	0,6 - 2,6%	9,0	6,4%
Argentine	16,0%	9,5	20,1%
Colombie	9,2%	9,5	9,8%
Uruguay	7,5%	9,5	12,9%
Venezuela	30,8%	9,5	33,4%
Asie	2,5%	9,0	5,8%
Océan Indien	3,2%	9,0	6,4 à 13,1%
Autres activités			
France ⁽⁴⁾	0,0 à 1,6%	8,0	6,4 à 9,25%

(1) Le taux de croissance sur la période de projection des flux inclut le taux de croissance anticipé de l'indice des prix, très élevé dans certains pays.

(2) A l'exception de l'activité e-commerce, la valeur terminale est calculée en utilisant un multiple d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotation aux amortissements opérationnels courants), telle que constatée lors de transactions comparables.

(3) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Selon la méthodologie permanente retenue par le groupe Casino, celui-ci est calculé en tenant compte du bêta endetté du secteur, de la prime de risque marché historique et du coût de l'endettement du groupe Casino.

(4) Concernant l'activité e-commerce, la valeur terminale a été déterminée sur la base d'une rente à l'infini en supposant une croissance annuelle du chiffre d'affaires de 2,9%.

Le test annuel 2009 de dépréciation des goodwill finalisé en janvier 2010, n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur au 31 décembre 2009.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le groupe Casino estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. Notamment, la hausse de 100 points des taux d'actualisation ou la baisse de 1 point du multiple d'EBITDA n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

GPA a fait l'objet d'une évaluation externe au cours des mois de décembre 2009 et janvier 2010 qui a abouti à l'absence de perte de valeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les principales hypothèses et modalités de cette évaluation se résument ainsi :

L'estimation de la valeur d'utilité de GPA est basée sur les flux actualisés de trésorerie futurs et confortée sur la base d'une analyse multicritères (comparables boursiers et multiples de transactions). La méthodologie d'actualisation des flux de trésorerie futurs a été considérée comme fondamentale pour évaluer GPA. Cette dernière utilise des projections de flux de trésorerie établies à partir des prévisions financières approuvées par la Direction, couvrant une période de trois ans et un taux d'actualisation de 9,2%. Les flux de trésorerie au-delà de cette période ont été extrapolés sur une durée de deux ans avant de déterminer la valeur terminale. Les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, d'actualisation et le multiple d'EBITDA (10,4x) retenu dans le calcul de la valeur terminale. Au 31 décembre 2009, un taux d'actualisation supérieur de 1 000 points à celui retenu ou une baisse de 4,6 points du multiple d'EBITDA ramènerait la valeur d'utilité à la valeur comptable.

Note 18. Participations dans les entreprises associées**18.1. Décomposition**

(En millions d'euros)	2009	2008
Entreprises associées du groupe Grupo Pao de Azucar	26	10
Entreprises associées du Groupe Franprix-Leader Price	87	75
Easy Holland BV		2
AEW Immocommercial	23	25
OPCI - Actifs magasins	41	
Entreprises associées du groupe Cdiscount		2
Easy Colombia		9
Pont de Grenelle	10	14
Ruban Bleu Saint-Nazaire	7	
Autres entreprises	1	1
TOTAL	195	137

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

18.2. Variations des participations dans les entreprises associées

(En millions d'euros)	Ouverture	Perte de valeur	Résultat de l'exercice	Distribution	Variation périmètre et change	Clôture
Variations en 2008						
Entreprises associées du groupe GPA	12				(2)	10
Super de Boer	178				(178)	
Entreprises associées du groupe Franprix Leader Price	59		12	(12)	16	75
Easy Holland BV	10				(8)	2
AEW Immocommercial	18		3	(2)	6	25
Entreprises associées du groupe Cdiscount			(1)		3	2
Easy Colombia			(1)		9	9
Pont de Grenelle					14	14
Autres entreprises	3			(2)		1
TOTAL	279		13	(16)	(140)	137
Variations en 2009						
Entreprises associées du groupe GPA	10		3		14	26
Entreprises associées du groupe Franprix Leader Price	75		5	(5)	12	87
Easy Holland BV	2				(2)	
AEW Immocommercial	25		2	(4)		23
OPCI - Actifs magasins					41	41
Entreprises associées du groupe Cdiscount	2		(3)		2	
Easy Colombia	9		(1)		(9)	
Pont de Grenelle	14				(4)	10
Ruban Bleu Saint-Nazaire			(1)		8	7
Sistem Apsys			(2)		2	
Autres entreprises	1					1
TOTAL	137		2	(9)	64	195

Les mouvements constatés sur les participations des entreprises associées correspondent essentiellement aux variations de périmètre relatives aux OPCI Vivéris et Shopping Property Fund 1 pour respectivement 15 et 26 millions d'euros.

Le groupe Casino a cédé certains actifs immobiliers magasins à différentes OPCI (voir note 5), conservant pour certains cas une quote-part résiduelle dans le capital de ces OPCI.

Sur l'ensemble de ces entités, le groupe Casino a tenu compte :

- des caractéristiques des accords existant (des contrats de location simple ont été signés, sans clauses particulières entraînant des avantages pour le groupe Casino) ;
- de l'objet des OPCI, qui est de gérer et d'acquérir des biens commerciaux (qui ne soient pas nécessairement en provenance de Casino) ;
- du poids des différents locataires et du mode de gouvernance pour définir s'il possédait ou non une influence notable.

Cette analyse a conduit le Groupe à appliquer la méthode de la mise en équivalence pour l'OPCI AEW Immocommercial et les deux OPCI actifs magasins au 31 décembre 2009.

Ces entreprises associées n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements. Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en note 37.

18.3. Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2009 et 2008, il n'existe pas de passifs éventuels dans les entreprises associées.

I Note 19. Participations dans les coentreprises

Les sociétés ou sous-groupes Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, Dunhumby France, Geimex, et certaines filiales immobilières détenues à hauteur de 50%, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Les sociétés ou sous-groupes Banque du groupe Casino, Grupo Disco de Uruguay, Wilkes et le groupe GPA, sont consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur leurs activités.

Monoprix :

Les groupes Casino et Galeries Lafayette ont conclu le 22 décembre 2008 un avenant à leur accord stratégique de mars 2003 prévoyant le gel, pendant une période de trois ans, de l'exercice des options d'achat et de vente qu'ils se sont consentis sur les actions de Monoprix.

En conséquence, l'option d'achat dont dispose le groupe Casino sur 10% du capital de Monoprix et l'option de vente dont disposent les Galeries Lafayette sur 50% du capital de Monoprix ne seront exerçables qu'à compter du 1^{er} janvier 2012. Les autres conditions et modalités d'exercice des options d'achat et de vente ainsi que les autres dispositions de l'accord stratégique de mars 2003 ne sont pas modifiées.

Consécutivement, Monoprix est intégré proportionnellement et la valeur des options est présentée dans les engagements hors bilan figurant dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

19.1. Comptes agrégés, retraités aux normes IFRS, des principales coentreprises

(En millions d'euros)	Total 2009	Dont GPA ⁽¹⁾	Dont Monoprix	Total 2008	Dont GPA ⁽¹⁾	Dont Monoprix
Quote-part détenue		33,67%	50,0%		34,72%	50,0%
Produits	6 241	3 006	1 840	5 892	2 358	1 841
Charges	(6 069)	(2 927)	(1 768)	(5 744)	(2 310)	(1 749)
Actifs non courants	3 184	1 442	1 108	2 604	1 010	1 115
Actifs courants	2 317	1 208	295	1 810	668	326
Total de l'actif	5 500	2 649	1 403	4 414	1 678	1 441
Situation nette	2 333	1 157	582	1 787	780	579
Passifs non courants	765	514	113	619	436	103
Passifs courants	2 403	979	708	2 009	463	759
Total du passif	5 500	2 649	1 403	4 414	1 678	1 441

(1) Voir note 2.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

19.2. Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2009, les passifs éventuels dans les coentreprises concernent uniquement des risques sociaux et fiscaux chez GPA et s'élèvent à 348 millions d'euros (en quote-part), dont 17 millions d'euros concernent Globex Utilidades.

I Note 20. Juste valeur des instruments financiers à l'actif du bilan

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature d'actifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- Pour les instruments financiers affectés aux postes « Titres de placement » et « Trésorerie et équivalent de trésorerie » la juste valeur est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture (niveau 1 défini en note 1.28 des Règles et méthodes comptables).
- Pour les instruments financiers affectés aux postes « Dérivés actifs non courants », « Actifs financiers de couverture non courants » et « Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette » la juste valeur est déterminée par référence aux cours de Bourse d'instruments cotés similaires en nature et maturité (niveau 2 défini en note 1.28 des Règles et méthodes comptables).
- Pour les investissements dans des fonds de Private Equity affectés au poste « Titres immobilisés de l'activité portefeuille » la juste valeur est déterminée sur la base des données les plus récentes fournies par les gérants de ces fonds (niveau 3 défini en note 1.28 des Règles et méthodes comptables).
- Pour les autres instruments non cotés affectés au poste « Autres actifs financiers disponibles à la vente » composés essentiellement de participations dans des sociétés non consolidées, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché (ces évaluations de juste valeur sont généralement de niveau 3).

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

20.1. Ventilation des instruments financiers actifs au 31 décembre 2009

(En millions d'euros)	31 décembre 2009			Ventilation par catégories d'instruments				31 décembre 2009
	Total de l'actif	Actifs non financiers	Actifs financiers	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	338		338				338	338
Autres actifs financiers disponibles à la vente	94		94				94	94
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>432</i>		<i>432</i>				<i>432</i>	<i>432</i>
Prêts	99		99			99		99
Dérivés actifs non courants	2		2	2				2
Loyers prépayés	124	124						
Dépôts cautionnements et autres	15	4	11		11			11
Créances rattachées aux participations	147		147			147		147
Actifs financiers non courants	819	128	691	2	11	246	432	691
Actifs financiers de couverture non courants	207		207	207				207
Créances clients et comptes rattachés	852		852			852		852
Créances de l'activité de crédit	665		665			665		665
Clients et comptes rattachés	1 517		1 517			1 517		1 517
Autres actifs	1 271	550	721			721		721
Titres de placement et assimilés	143		143	84		59		143
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	116		116	116				116
Autres actifs financiers courants	259		259	200		59		259
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 308		3 308	3 308				3 308

Sur la période aucun instrument financier actif de niveau 3 n'a fait l'objet de transfert de ou vers une autre catégorie.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

20.2. Ventilation des instruments financiers actifs au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	31 décembre 2008			Ventilation par catégories d'instruments				31 décembre 2008
	Valeur au bilan			Juste valeur par résultat	Place-ments détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Total de l'actif	Actifs non financiers	Actifs financiers						
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	373		373				373	373
Autres actifs financiers disponibles à la vente	196		196		6		190	196
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>569</i>		<i>569</i>		<i>6</i>		<i>563</i>	<i>569</i>
Prêts	54		54			54		54
Dérivés actifs non courants	7		7	7				7
Loyers prépayés	127	124	3			3		3
Dépôts cautionnements et autres	11		11		11			11
Créances rattachées aux participations	147		147			147		147
Actifs financiers non courants	915	124	791	7	17	204	563	791
Actifs financiers de couverture non courants	123		123	123				123
Créances clients et comptes rattachés	906		906			906		906
Créances de l'activité de crédit	695		695			695		695
Clients et comptes rattachés	1 601		1 601			1 601		1 601
Autres actifs	1 311	444	866			866		866
Titres de placement et assimilés	85		85	19		66		85
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	78		78	78				78
Autres actifs financiers courants	163		163	98		66		163
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 311		2 311	2 311				2 311

I Note 21. Actifs financiers non courants

21.1. Décomposition des actifs financiers non courants

(En millions d'euros)	2009	2008
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	338	373
Autres actifs disponibles à la vente	94	196
<i>Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)</i>	432	569
Prêts	99	54
Dérivés actifs non courants	2	7
Loyers prépayés ⁽¹⁾	124	127
Dépôts, cautionnements et autres	15	11
Créances rattachées aux participations	147	147
Actifs financiers non courants	819	915

(1) Les loyers prépayés correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de 30 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

21.2. Variation des actifs financiers disponibles à la vente

(En millions d'euros)	2009	2008
Au 1^{er} janvier	569	719
Acquisitions	40	174
Cessions et remboursements de capital	(55)	(218)
Variations de juste valeur ⁽¹⁾	(8)	(65)
Pertes de valeurs	(29)	(16)
Variations de périmètre et de change ⁽²⁾	(85)	(24)
Autres		(1)
Au 31 décembre	432	569

(1) Les variations de juste valeur tiennent compte d'un ajustement de 6 millions d'euros de juste valeur antérieurement comptabilisé en capitaux propres et recyclé en résultat en 2009 contre 11 millions d'euros en 2008.

(2) Les variations de périmètre et de change de l'exercice correspondent essentiellement à la consolidation de sociétés antérieurement non consolidées.

I Note 22. Stocks

(En millions d'euros)	2009			2008		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Grande distribution	2 389	(35)	2 354	2 448	(41)	2 407
Articles de sport	158	(5)	153	179	(6)	173
Immobilier	241	(18)	223	281	(1)	280
TOTAL	2 788	(58)	2 730	2 908	(48)	2 860

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

I Note 23. Créances clients

23.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2009	2008
Créances clients et comptes rattachés	930	973
Dépréciations clients et compte rattachés	(78)	(67)
Créances de l'activité de crédit	751	757
Dépréciations de l'activité de crédit	(86)	(62)
Créances clients en valeur nette	1 517	1 601

23.2. Dépréciation des créances clients

(En millions d'euros)	2009	2008
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés		
Situation au 1^{er} janvier	(67)	(67)
Dotations	(22)	(26)
Reprise	16	26
Variation de périmètre	(4)	(2)
Différences de change	(1)	1
Situation au 31 décembre	(78)	(67)
Dépréciation des créances de l'activité de crédit		
Situation au 1^{er} janvier	(62)	(48)
Dotations	(55)	(36)
Reprise	31	22
Variation de périmètre	(1)	
Différences de change		
Situation au 31 décembre	(86)	(62)

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées note 33.5 « Risques de crédit ».

23.3. Ancienneté des créances clients

(En millions d'euros)	2009	2008
Créances clients et comptes rattachés		
Créances dans les délais	744	711
Retard n'excédant pas un mois	45	115
Retard compris entre un et six mois	25	60
Retard supérieur à six mois	18	1
Créances dépréciées	98	86
Valeur nette	930	973
Créances de l'activité de crédit		
Prêts et créances à jour ⁽¹⁾	530	577
En retard non dépréciés ⁽²⁾		
Restructurés à jour ⁽³⁾	81	64
En cours dépréciés ⁽⁴⁾	140	115
Valeur nette	751	757

(1) Créances qui n'ont pas présenté d'incident de paiement.

(2) Créances échues non dépréciées.

(3) Créances pour lesquelles l'échéancier de paiement a fait l'objet d'un aménagement.

(4) Créances pour lesquelles au moins une échéance est impayée depuis plus d'un mois et qui ont fait l'objet d'une dépréciation.

I Note 24. Autres actifs

24.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2009	2008
Autres créances	1 047	1 060
Comptes courants des sociétés non consolidées	114	158
Dépréciations des autres créances et comptes courants	(33)	(28)
Dérivés actifs hors couverture		4
Charges constatées d'avance	143	118
Autres actifs	1 271	1 311

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatifs à des périodes postérieures à celle-ci.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

24.2. Dépréciation des autres créances et comptes courants

(En millions d'euros)	2009	2008
Situation au 1 ^{er} janvier	(28)	(25)
Dotation	(11)	(8)
Reprise	12	4
Variation de périmètre	(6)	1
Situation au 31 décembre	(33)	(28)

I Note 25. Autres actifs financiers courants

(En millions d'euros)	2009	2008
Actions cotées	60	6
OPVCM	3	13
Divers	80	65
Titres de placement et assimilés	143	85
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	116	78
Autres actifs financiers courants	259	163

I Note 26. Trésorerie nette

26.1. Décomposition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

(En millions d'euros)	2009	2008
Équivalents de trésorerie	2 184	1 450
Trésorerie	1 124	861
Trésorerie brute	3 308	2 311
Crédits spots et lignes confirmées	(55)	(22)
Concours bancaires courants	(359)	(417)
Trésorerie nette	2 894	1 872

La trésorerie brute de la société mère et des sociétés détenues à 100% est d'environ 566 millions d'euros. L'ensemble des trésoreries présentées à 100% et qui sont portées par des sociétés dans lesquelles sont présents des intérêts ne donnant pas le contrôle représente environ 2 285 millions d'euros. Le solde correspond à la trésorerie de sociétés intégrées proportionnellement pour environ 457 millions d'euros (GPA, Banque du groupe Casino, Monoprix). À l'exception des sociétés intégrées proportionnellement pour lesquelles les distributions de dividendes sont soumises à l'accord des partenaires, la trésorerie des sociétés intégrées globalement est entièrement disponible pour le Groupe puisque ce dernier, malgré la présence d'intérêts ne donnant pas le contrôle, contrôle la politique de distribution.

26.2. Analyse de la trésorerie brute par devise

(En millions d'euros)	2009	%	2008	%
Euro	2 583	78	1 887	82
Dollar américain	29	1	29	1
Peso argentin	15		2	
Real brésilien	311	9	175	8
Baht thaïlandais	42	1	30	1
Peso colombien	216	7	129	6
Dong vietnamien	24	1	11	
Peso uruguayen	20	1	12	1
Bolivar vénézuélien	39	1	34	1
Zloty polonais	2		2	
Autres devises	27	1		
Trésorerie brute	3 308	100	2 311	100

Le poste de trésorerie brute inclut à hauteur de 146 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 161 millions d'euros au 31 décembre 2008 la trésorerie reçue au titre d'une mobilisation de créances satisfaisant les critères de sortie d'actifs financiers de la norme IAS 39 et exposés dans la note décrivant les principes comptables applicables aux créances clients.

Au 31 décembre 2009, les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme, d'OPCVM de trésorerie « monétaires euros » et d'autres instruments similaires. Pour déterminer si un placement est effectivement éligible au classement d'équivalent de trésorerie, le Groupe s'est conformé à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » ainsi qu'au communiqué de l'AFG-AFTE du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie.

Sur la base d'un examen systématique des critères de manière rétrospective, le Groupe a conclu à la qualification d'équivalents de trésorerie de ses placements au 31 décembre 2009.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

I Note 27. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2009, certains actifs immobiliers (galeries marchandes détenues par Rallye) font l'objet d'un processus de cession commencé au cours de l'année 2008 ; les actifs et passifs reclassés respectivement sur les lignes « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente » se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	2009	Activités de promotion immobilière	Grande Distribution
Goodwill			
Immobilisations incorporelles et corporelles	27	11	16
Immeubles de placement	4	4	
Participation dans les entreprises associées	32	32	
Actifs financiers non courants			
Actifs d'impôts différés			
Actifs non courants	63	47	16
Stocks	3		3
Créances clients	2		2
Autres actifs	8	5	3
Créances d'impôts courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1		1
Actifs courants	14	5	9
Total classé en « Actifs détenus en vue de la vente »	77	52	25
Provisions			
Passifs financiers non courants			
Autres dettes non courantes			
Passifs d'impôts différés			
Passifs non courants			
Provisions			
Dettes fournisseurs	4		4
Passifs financiers courants			
Dettes d'impôts exigibles			
Autres dettes courantes	13		13
Passifs courants	17		17
Total classé en « Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente »	17		17
Trésorerie nette	1		1
Dettes financières nettes	1		1

I Note 28. Capitaux propres et intérêts ne donnant pas le contrôle

28.1. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité de ses actionnaires ainsi qu'au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Rallye a mis en œuvre en juin 2005 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI (Association française des marchés financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance) afin d'assurer l'animation du marché.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale, Rallye est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la société en vue notamment de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants, d'assurer l'animation du marché des titres de la Société, de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social.

En vertu des autorisations données au conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne peut excéder une valeur nominale de 200 millions d'euros.

28.2. Capital social et réserves liées au capital

Le capital est composé de 42 360 140 actions représentant une valeur nominale de 127 millions d'euros. Les primes d'émission, de fusion et les autres primes rattachées au capital s'élèvent respectivement à 906 millions d'euros, 363 millions d'euros et 40 millions d'euros.

28.3. Variation du capital

Actions ordinaires émises et entièrement libérées (la valeur nominale de l'action est de 3 euros).

	2009	2008
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	42 360 140	42 652 592
Exercice de souscription d'actions		24 000
Annulation d'actions		(316 452)
Nombre d'actions au 31 décembre	42 360 140	42 360 140

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

28.4. Autres capitaux propres

(En millions d'euros)	2009	2008
Primes ⁽¹⁾	1 309	1 309
Titres auto-détenus ⁽²⁾	(12)	(19)
Instruments de capitaux propres (TSSDI) ⁽³⁾	600	600
Autres instruments de capitaux propres ⁽⁴⁾	(5)	(14)
Réserves consolidées ⁽⁵⁾	3 896	3 893
Ecart de conversion ⁽⁶⁾	367	(160)
Total des autres capitaux propres	6 155	5 609

(1) Primes : Ce sont les primes (émission, apports et fusion) de la société mère.

(2) Titres auto-détenus : Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 891 789, représentant 12 millions d'euros.

Au cours de l'exercice la Société a :

- livré 33 044 titres dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites échu en 2009 ;

- acquis 1 135 769 et cédés 1 330 769 actions dans le cadre du contrat de liquidité qui ne contient aucun titre au 31 décembre 2009 ;

(3) Instruments de capitaux propres (TSSDI) : Le Groupe a procédé en début d'année 2005 à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres « super subordonnés » à durée indéterminée (TSSDI). Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. En raison de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en capitaux propres, pour un montant de 600 millions d'euros.

(4) Autres instruments de capitaux propres : le Groupe détient des calls achetés en couverture des plans d'option de souscriptions d'action pour une valeur de 5 millions d'euros.

(5) Réserves consolidées : Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère après retraitements de consolidation ;

- la quote-part revenant au Groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales, diminuée de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentée du goodwill éventuel ;

- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;

- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(6) Ecart de conversion : Ce compte comprend la part revenant au Groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

28.5. Écarts de conversion

(En millions d'euros)	2009			2008		
	Propriétaires de la société	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total	Propriétaires de la société	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total
Brésil	183	190	373	(9)	(7)	(16)
Argentine	(22)	(24)	(46)	(15)	(16)	(31)
Colombie	2	(20)	(18)	(22)	(78)	(100)
Uruguay	16	17	33	(3)	(3)	(6)
Venezuela	5	3	8	(13)	(18)	(31)
Etats-Unis	(2)	(10)	(12)	4	(9)	(5)
Thaïlande	5	3	8	5	2	7
Pologne	18	18	36	15	16	31
Autres	(2)	(13)	(15)	1	(10)	(9)
Total écarts de conversion	203	164	367	(37)	(123)	(160)

Les variations en 2009 résultent principalement de l'appréciation des devises brésilienne et colombienne par rapport à l'euro. Par ailleurs, la variation 2009 inclut les écarts de conversion qui ont été rapportés au résultat lors des opérations de mouvements de titres sur GPA pour un montant de 12 millions d'euros.

28.6. Paiements en actions

28.6.1. Paiements en actions Rallye

Date d'attribution	08/06/2005	07/06/2006	01/10/2007	23/04/2008	27/04/2009	09/12/2009
Date d'échéance	08/12/2010	07/12/2011	31/03/2013	22/10/2013	27/10/2014	08/06/2015
Nombre de bénéficiaires à l'origine	58	61	60	66	13	1
Nombre d'options accordées à l'origine	224 084	254 120	181 127	258 091	310 521	12 000
Nombre d'options auquel il a été renoncé	17 083	15 313	1 320	3 525		
Nombre d'options exercées						
Nombre d'options restant en fin de période	207 001	238 807	179 807	254 566	310 521	12 000
Prix d'exercice en euros	40,16	36,84	48,73	43,15	14,24	24,62
Juste valeur à l'attribution en euros	8,64	7,20	10,16	8,74	1,55	5,90
Modèle de valorisation utilisé	Trinomiale	Trinomiale	Trinomiale	Trinomiale	Trinomiale	Trinomiale
Volatilité	31,60%	26,37%	26,08%	28,39%	39,81%	40,81%
Durée de vie de l'option	5 ans 6 mois					
Taux d'intérêt sans risque	2,60%	3,79%	4,23%	3,99%	2,84%	2,83%
Dividende projeté (taux de progression)	0%	4,00%	4,00%	4,00%	0,00%	0,00%

Aucun de ces plans de souscriptions ne prévoit la possibilité d'un exercice anticipé.

Rallye a également attribué en octobre 2007, avril 2008, septembre 2008 et avril 2009 des plans d'attribution d'actions gratuites. À l'exception des plans de septembre 2008 et avril 2009, l'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises est égal à la moyenne des attributions annuelles. Le critère de performance retenu est la couverture de la dette financière nette par les actifs. Le détail des plans d'actions gratuites figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	01/10/2007	23/04/2008	25/09/2008	27/04/2009
Date d'échéance	01/01/2011	23/07/2011	25/09/2010 ⁽¹⁾	27/10/2011 ⁽¹⁾
Nombre de bénéficiaires à l'origine	60	66	9	64
Nombre d'actions accordées à l'origine	29 686	44 161	41 150	199 768
Nombre d'actions auquel il a été renoncé	330	882		593
Nombre d'actions restant en fin de période	29 356	43 279	41 150	199 175
Valorisation des actions :				
Juste valeur à l'attribution en euros	42,60	36,62	16,83	9,72
Durée d'acquisition des droits	3 ans et 3 mois	3 ans et 3 mois	2 ans	2 ans et 6 mois

(1) Pas de critère de performance

En 2009, l'impact en compte de résultat des paiements en actions accordés par Rallye s'élève à 3 millions d'euros. L'impact en compte de résultat des paiements en actions accordés par les sociétés du Groupe s'élève à 15 millions d'euros pour 2009.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

L'évolution du nombre d'options attribuées dans le cadre des plans d'options ci-dessus et du prix moyen d'exercice sur la période est la suivante :

	2009		2008	
	Prix d'exercice moyen pondéré en €	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en €	Nombre d'options
En circulation en début de période	41,76	1 151 831	41,02	961 941
Attribuées pendant la période	14,63	322 521	43,15	258 091
Auxquelles il est renoncé pendant la période	43,15	(400)	33,70	(44 201)
Exercées pendant la période			33,22	(24 000)
Expirées pendant la période	41,38	(271 250)		
En circulation en fin de période	34,32	1 202 702	41,76	1 151 831
Exerçables en fin de période	40,16	207 001	41,38	271 250

28.6.2. Paiements en actions Casino

> Plans de souscriptions

Date d'attribution	04/12/09	08/04/09	05/12/08	14/04/08	07/12/07	13/04/07
Date d'échéance	03/06/15	07/10/14	04/06/14	13/10/13	06/06/13	12/10/12
Cours de l'action lors de l'attribution	58,31 €	48,37 €	43,73 €	75,10 €	77,25 €	75,80 €
Prix d'exercice de l'option	57,18 €	49,47 €	49,02 €	76,73 €	74,98 €	75,75 €
Nombre d'options attribuées à l'origine	72 603	37 150	109 001	434 361	54 497	362 749
Durée de vie	5 ans et 6 mois					
Dividende projeté	5%	5%	5%	5%	5%	5%
Volatilité attendue	30,02%	29,60%	26,77%	24,04%	25,27%	23,55%
Taux d'intérêt	2,09%	2,44%	3,05%	4,17%	4,85%	4,78%
Juste valeur de l'option	8,59 €	5,07 €	6,14 €	13,61 €	18,18 €	16,73 €
Nombre d'options en circulation	72 281	36 150	102 578	358 035	43 450	265 569
Date d'attribution	15/12/06	13/04/06	08/12/05	26/05/05	09/12/04	
Date d'échéance	14/06/12	12/10/11	07/06/11	25/11/10	08/06/10	
Cours de l'action lors de l'attribution	70,00 €	59,80 €	56,95 €	59,70 €	56,95 €	
Prix d'exercice de l'option	69,65 €	58,16 €	56,31 €	57,76 €	59,01 €	
Nombre d'options attribuées à l'origine	53 708	354 360	50 281	318 643	78 527	
Durée de vie	5 ans et 6 mois					
Dividende projeté	2%	2%	2%	2%	2%	
Volatilité attendue	25,11%	25,87%	21,19%	21,86%	23,14%	
Taux d'intérêt	3,99%	3,94%	3,21%	2,85%	3,14%	
Juste valeur de l'option	14,31€	11,88€	9,00€	8,89€	8,14€	
Nombre d'options en circulation	32 726	221 635	33 242	203 505	36 473	

> Plans d'attribution d'actions gratuites

Date d'attribution	04/12/09	08/04/09	08/04/09	05/12/08	29/10/08	14/04/08	14/04/08
Période d'attribution	04/12/12	08/04/11	08/10/11	04/12/11	28/10/10	13/10/11	13/04/11
Période de conservation	04/12/14	08/04/13	08/10/13	04/12/13	28/10/12	13/10/13	13/10/13
Cours de l'action lors de l'attribution	58,31 €	48,37 €	48,37 €	43,73 €	53,41 €	75,10 €	75,10 €
Nombre d'actions à l'origine	24 463	8 000	492 273	500	59 800	183 641	8 017
Juste valeur de l'action	42,47 €	34,18 €	36,32 €	33,16 €	42,54 €	61,92 €	61,92 €
Condition de présence	Oui						
Conditions de performance	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Taux de performance retenu	(1)	(1)	98,62%	(1)	(1)	(2)	(1)
Nombre d'actions en circulation réajusté avant application des critères de performance	24 463	8 000	478 622	500	52 300	163 640	8 017

(1) Non soumis à des critères de performances

(2) Le critère de performance retenu pour les plans d'actions attribués le 13 avril 2007 et le 14 avril 2008, dépend de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché.

Au 31 décembre 2009, les taux de performance sont les suivants :

Date d'attribution	07/12/07	13/04/07
Période d'attribution	06/12/10	12/10/10
Période de conservation	06/12/12	12/10/12
Cours de l'action lors de l'attribution	75,80 €	77,25 €
Nombre d'actions à l'origine	29 602	163 736
Juste valeur de l'action	69,18 €	70,13 €
Condition de présence	Oui	Oui
Conditions de performance	Non	Oui
Taux de performance retenu	(1)	(2)
Nombre d'actions en circulation réajusté avant application des critères de performance	27 468	139 201

(1) Non soumis à des critères de performances

(2) Le critère de performance retenu pour les plans d'actions attribués le 13 avril 2007 et le 14 avril 2008, dépend de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché. Au 31 décembre 2009, les taux de performance sont les suivants :

Plans attribués le	14 avril 2008	13 avril 2007
Monoprix	50% (sur une base de 5 365 actions)	100% (sur une base de 2 385 actions)
Codim 2	100% (sur la base de 3 640 actions)	100% (sur une base de 3 720 actions)
Autres sociétés	0% (sur une base de 154 635 actions)	41,47% (sur une base de 133 096 actions)

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Informations relatives aux plans sur titres de Casino

Stock d'options sur actions et d'options d'achats d'actions	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options restantes au 1^{er} janvier 2008	2 545 280	69,55 €
<i>Dont options exerçables</i>	1 496 282	
Options accordées	544 362	61,30 €
Options exercées	(290 502)	56,85 €
Options supprimées	(283 597)	58,15 €
Options arrivées à expiration		
Options restantes au 31 décembre 2008	2 515 543	71,14 €
<i>Dont options exerçables</i>	1 283 320	
Options accordées	109 753	54,57 €
Options exercées	(9 373)	58,06 €
Options supprimées	(1 210 279)	75,73 €
Options arrivées à expiration		
Options restantes au 31 décembre 2009	1 405 644	65,98 €
<i>Dont options exerçables</i>	563 731	

Stock d'actions gratuites en cours d'acquisition	Nombre d'actions, en cours
Actions en circulation au 1^{er} janvier 2008	475 970
Actions attribuées	252 458
Actions supprimées	(127 601)
Actions émises	(42 018)
Actions en circulation au 31 décembre 2008	558 809
Actions attribuées	524 736
Actions supprimées	(104 165)
Actions émises	(77 169)
Actions en circulation au 31 décembre 2009	902 211

28.7. Distribution de dividende

Au cours de l'année 2009, la société Rallye a procédé :

- au versement du solde du dividende au titre de 2008 pour 1,03 euro par action ;
- au versement d'un acompte sur dividende pour 0,80 euro par action.

Le conseil d'administration propose le versement d'un dividende de 1,83 euro par action au titre de l'exercice 2009, soit un solde restant à verser de 1,03 euro par action compte tenu de l'acompte de 0,80 euro mis en paiement en octobre 2009.

I Note 29. Provisions

29.1. Décomposition et variations

(En millions d'euros)	Au 1 ^{er} janv 2009	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Variations de périmètre et transferts	Variations de change	Autres	Au 31 décembre 2009
Service après-vente	11	6	(10)					7
Médaille du travail	20	1						21
Retraite ⁽¹⁾	101	48	(38)	(1)	(6)	1	3	108
Services rendus	14	15	(14)					15
Litiges divers	39	21	(18)	(8)				34
Risques et charges divers	321	169	(248)	(33)	21	30	(1)	259
Restructurations	36	2	(12)		(22)			4
Risques liés à l'opération TRS ⁽²⁾	27			(10)				17
Total des provisions	569	262	(340)	(52)	(7)	31	2	465
<i>Dont non courant</i>	<i>364</i>	<i>53</i>	<i>(194)</i>	<i>(12)</i>	<i>4</i>	<i>31</i>	<i>(4)</i>	<i>242</i>
<i>Dont courant</i>	<i>205</i>	<i>209</i>	<i>(146)</i>	<i>(40)</i>	<i>(11)</i>		<i>6</i>	<i>223</i>

(1) Voir note 30.2.

(2) Voir note 29.2.

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons,...).

29.2. Risque lié à l'opération « Total Return Swap » portant sur les actions Exito

Le 19 décembre 2007, Casino a annoncé la modification du pacte d'actionnaire d'Exito signé le 7 octobre 2005.

À la même date, les actionnaires minoritaires Suramericana de Inversiones S.A. ainsi que d'autres partenaires stratégiques colombiens ont signé avec Citi des accords d'options de vente et d'achat portant sur leur participation dans Exito (pour respectivement 6,9% et 5,1%), tandis que Grupo Nacional de Chocolates SA cédait à Citi, le 8 janvier 2008, les 2,0% qu'il détenait dans le capital d'Exito. En conséquence de ces signatures, ces partenaires ont renoncé à l'option de vente dont ils bénéficiaient par le pacte d'actionnaires historique avec Casino, libérant ainsi le Groupe de l'engagement de leur racheter leur participation dans Exito.

Outre Grupo Nacional de Chocolates SA, Suramericana a cédé sa participation de 6,9% le 19 janvier 2010 à 21 804 reas.

L'option de vente portant sur les 5,1% détenue par les autres partenaires stratégiques colombiens sera exerçable pendant une période de 3 mois à compter du 16 décembre des années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014. L'option d'achat sera exerçable par Citi pour une période de trois mois à compter du 16 mars 2015. Le prix d'exercice de ces options sera la plus élevée des valeurs suivantes :

- un prix fixe de 19 477 COP par action, réévalué de l'inflation + 1% ;
- un multiple de l'EBITDA minoré de la dette financière nette ;
- un multiple des ventes minoré de la dette financière nette ;
- la moyenne des 6 derniers mois du cours de Bourse.

Concomitamment à ces différents accords, Casino a signé avec Citi les 8 janvier 2008 et 19 janvier 2010 un contrat de Total Return Swap (TRS) d'une durée de 3 ans et 3 mois avec règlement net en numéraire pour la participation de 2,0% et 6,9% dans Exito acquise respectivement auprès de Chocolates et Suramericana, et s'est engagé à signer dans un autre contrats de TRS portant sur la participation de 5,1% des autres partenaires, objet des accords d'options de vente et d'achat mentionnés ci-dessus.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Selon les termes des TRS, Casino recevra, à l'échéance, la différence entre le prix de marché (prix de vente de la participation par Citi) et un montant minimum de 19 477 reals par action pour la partie Chocolates et 21 804 reals par action pour la partie Suramericana, si celle-ci est positive, ou, dans le cas inverse, versera cette somme à Citi.

Le TRS portant sur la participation de 5,1% des autres partenaires stratégiques colombiens, de mêmes conditions que les TRS Chocolates et Suramericana, entrera en vigueur pour une période maximale de 3 ans et 3 mois à compter de la date d'exercice de l'option de vente ou d'achat.

Casino recevra, ou paiera le cas échéant, la différence entre le prix de vente de la participation sur le marché et le prix d'entrée dans le TRS (soit le prix de cession par l'actionnaire minoritaire à Citi selon les formules décrites ci-dessus).

Casino n'a, contractuellement, aucun engagement, ni possibilité, de rachat des titres auprès de Citi en fin des TRS (dénouement net en numéraire).

Le risque principal pour Casino est que le prix de cession par Citi à l'échéance des TRS soit inférieur au prix d'achat par Citi auprès des actionnaires colombiens, et que Casino soit obligé de verser à Citi la différence, si elle est négative, entre le prix d'entrée (prix d'exercice du put par les actionnaires) et le prix de sortie (prix de marché lors de la cession par Citi).

L'évaluation du risque dépend de plusieurs facteurs :

- le prix d'exercice par les actionnaires détenant une participation de 5,1% dans Exito, qui est lui-même fonction de la période qu'ils choisiront pour exercer leur option au regard de leur anticipation des conditions de marché et des performances à venir d'Exito ;
- la durée de chacun des TRS, durée maximale de 3 ans et 3 mois à compter de la date d'exercice de toute option détenue par les partenaires colombiens ;
- la valeur de marché de l'action Exito à l'échéance des TRS.

Une banque a simulé différents scénarii pour déterminer les périodes les plus opportunes d'exercice par les actionnaires minoritaires de leur option de vente, et déterminé des valeurs de marché de l'action Exito à l'issue des TRS selon une approche multicritère assise sur les performances opérationnelles attendues au travers du business plan de la société, des attentes des investisseurs et du cours de Bourse d'Exito.

Compte tenu des caractéristiques propres de ces TRS et l'évaluation des risques rattachés (le cours de bourse est de 19 500 reals au 31 décembre 2009), le Groupe a enregistré une reprise de provision de 10 millions d'euros sur l'exercice ramenant la provision à 17 millions d'euros au 31 décembre 2009, correspondant au scénario le plus probable, dénommé « central case ». Les deux autres scénarii intitulés « high case » (vision plus optimiste) et « low case » (vision plus pessimiste) ont abouti à un risque évalué respectivement à 2 et 28 millions d'euros.

I Note 30. Engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe en matière de régime à prestations définies portent principalement sur la France au titre des indemnités de fin de carrière et un régime de retraite complémentaire dont tous les bénéficiaires sont aujourd'hui pensionnés.

30.1. Plan à prestations définies

30.1.1. Synthèse

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Valeur actuelle des obligations couvertes	140	126		338	140	464
Juste valeur des actifs du régime	(62)	(66)		(366)	(62)	(432)
Couverture financière des engagements financés	79	60		(28)	78	32
Valeur actuelle des obligations non couvertes	11	11	17	28	28	38
Surplus non reconnu (limitation d'actif)				30		30
Provision comptabilisée au bilan	90	71	17	30	107	100

30.1.2. Évolution des engagements

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
A- VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE						
Dettes actuarielles début de période	137	136	365	12	502	148
Coût des services rendus	11	11	1	5	11	16
Intérêt sur la dette actuarielle	5	4		16	5	20
Variations de périmètre			(350)	329	(350)	329
Décaissements	(5)	(7)		(23)	(5)	(30)
Pertes et (gains) actuariels	6	(7)		19	6	12
Variations de change			1	(1)	1	(1)
Contribution des salariés				2		2
Effet des réductions / liquidation de régime	(1)				(1)	
Changement d'hypothèses	(1)				(1)	
Autres mouvements				6		6
Dettes actuarielles fin de période (A)	152	137	17	365	168	502
B- VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE						
Juste valeur des actifs de couverture début de période	66	71	366		432	71
Rendement attendu des actifs de couverture	1	2		16	1	18
(Pertes) et gains actuariels	(1)	(2)		(55)	(1)	(57)
Contribution de l'employeur				11		11
Contribution des salariés				2		2
Prestations payées	(1)	(1)		(23)	(1)	(24)
Remboursement partiel des actifs du régime	(4)	(4)			(4)	(4)
Variations du périmètre			(366)	408	(366)	408
Autres mouvements				7		7
Juste valeur des actifs de couverture fin de période (B)	62	66		366	62	432
C- COUVERTURE FINANCIÈRE (A-B)	(90)	(71)	(17)	1	(107)	(70)
Plafonnement d'actif				(30)		(30)
ENGAGEMENT NET DE RETRAITE	(90)	(71)	(17)	(30)	(107)	(100)

30.1.3. Solde des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres

(En millions d'euros)	2009	2008
Provisions et autres passifs courants	(3)	(9)
Impôts différés actifs	1	(3)
Diminution cumulée des capitaux propres	(2)	(6)
Dont, propriétaires de la société	(2)	(3)
Résultat après impôt, enregistré en capitaux propres	(4)	4

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

30.1.4. Rapprochement des provisions au bilan

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
En début d'exercice	71	65	30	12	100	77
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	6	(6)		74	6	68
Contributions des participants				2		2
Charges de l'exercice	14	13	(1)	5	12	18
Décassements	(4)	(6)			(4)	(6)
Remboursements partiels des actifs du régime	4	4			4	4
Variations de périmètre			(13)	13	(13)	13
Surplus non reconnu (limitation d'actif)				(75)		(75)
Variations de change			1	(1)	1	(1)
En fin d'exercice	90	71	17	30	107	100

30.1.5. Composante de la charge de la période

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Activités poursuivies						
Coût financier	5	4		16	5	20
Rendement attendu des actifs	(1)	(2)		(16)	(1)	(18)
<i>Charge comptabilisée en résultat financier</i>	<i>4</i>	<i>3</i>			<i>4</i>	<i>3</i>
Coût des services rendus	11	11	1	5	11	15
Coût des services passés						
Réduction/Liquidation de régime	(1)				(1)	
Charge comptabilisée en frais de personnel	10	10	1	5	10	15
Activités abandonnées						
Charge comptabilisée en résultat net des activités abandonnées						
Charge de l'exercice	14	13	1	5	14	18

30.1.6. Politique et stratégie de couverture des engagements

> Données historiques

(En millions d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Valeur actuelle des obligations couvertes	140	464	125	120	199
Juste valeur des actifs du régime	(62)	(432)	(71)	(84)	(142)
<i>Sous-total</i>	<i>78</i>	<i>32</i>	<i>54</i>	<i>36</i>	<i>57</i>
Valeur actuelle des obligations non couvertes	28	38	23	11	42
Actifs plafonnés		30			
Provisions comptabilisées au bilan	107	100	77	47	99

L'allocation des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	France		International	
	2009	2008	2009	2008
Actions et instruments de capitaux propres				19%
Obligations à taux fixe				78%
Immobiliers				2%
Sicav monétaires	100%	100%		
Autres				1%

30.1.7 Hypothèses actuarielles

	France		International	
	2009	2008	2009	2008
Taux actualisation	4,9% - 5%	5,0%	4,9% - 8%	4,8% - 10,70%
Taux augmentation des salaires	2,5%	2,5%	2,5% - 4%	2,5% - 7,67%
Age de départ à la retraite	62 - 65 ans	62 - 65 ans	57 - 65 ans	50 - 65 ans
Taux de rendement attendu des actifs	3,5% - 3,9%	4%		0,0% à 6,5%

Pour les entités françaises, la table de mortalité TGH05 / TGF 05 est appliquée depuis 2006.

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

Le taux de rendement attendu des actifs du régime, correspond en 2009, au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent. Le rendement effectif en 2009 pour la France s'est élevé à 1 million d'euros.

Au 31 décembre 2009, les ajustements d'expérience sont non significatifs.

30.2 Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages-retraite et s'élèvent à 260 millions d'euros au titre de l'exercice 2009 (266 millions d'euros au titre de l'exercice 2008).

I Note 31. Juste valeur des instruments financiers au passif du bilan

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature des passifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- Les emprunts obligataires, sont, pour la partie faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur, inscrits à la juste valeur sur la base de paramètres de marché ;
- Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluations usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de catégorie 2 ;
- Les passifs financiers relatifs aux puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle sont déterminés en appliquant les formules de calcul du contrat et sont, le cas échéant, actualisés. Ces évaluations de juste valeur sont généralement de catégorie 3.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

31.1. Ventilation des instruments financiers passifs au 31 décembre 2009

(En millions d'euros)	Valeur au bilan selon IAS 39					Juste valeur des passifs financiers
	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	
Emprunts obligataires	7 001		7 001	1 006	5 995	7 285
Autres emprunts	2 739		2 739	152	2 587	2 786
Contrats de location financement	131		131		131	131
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	250		250	250		250
Dettes liées aux puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle	80		80	80		80
Dettes fournisseurs	4 455		4 455		4 455	4 455
Autres dettes	3 071	1 508	1 563	17	1 546	1 563
Concours bancaires courants	415		415	415		415

Sur la période, aucun instrument financier passif de niveau 3 n'a fait l'objet de transfert de ou vers une autre catégorie. Les passifs financiers de niveau 3 sont présentés à la note 32.1.2.

31.2. Ventilation des instruments financiers passifs au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Valeur au bilan selon IAS 39					Juste valeur des passifs financiers
	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	
Emprunts obligataires	5 596		5 596		5 596	5 341
Autres emprunts	3 243		3 243	2	3 241	3 302
Contrats de location financement	169		169		169	169
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	165		165	165		165
Dettes financières	627		627	627		627
Dettes fournisseurs	4 699		4 699		4 699	4 699
Autres dettes	3 001	1 364	1 637	124	1 512	1 636
Concours bancaires courants	439		439	439		439

I Note 32. Passifs financiers

32.1. Composition des passifs financiers

(En millions d'euros)	2009			2008		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Dettes financières ⁽¹⁾	8 698	1 588	10 286	7 140	2 307	9 447
Dettes liées à des puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	3	77	80	183	444	627
Instruments financiers dérivés passifs	183	67	250	134	31	165
Total passifs financiers	8 884	1 732	10 616	7 457	2 782	10 239

(1) Voir note 32.1.1.

(2) Voir note 32.1.2.

32.1.1. Dettes financières

(En millions d'euros)	2009			2008		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	6 574	427	7 001	4 507	1 089	5 596
Autres dettes financières	2 036	703	2 739	2 514	729	3 243
Contrats de crédit-bail ⁽¹⁾	88	43	131	119	50	169
Concours bancaires courants		415	415		439	439
Total dettes financières	8 698	1 588	10 286	7 140	2 307	9 447

(1) Voir note 35.4.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

> Détail des emprunts obligataires

(En millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Taux	Maturité	Échéance	2009	2008
Rallye 2003	EUR		taux fixe	10 ans			
Emprunt obligataire échangeable 2013		300	3,250%	3 mois	juil.-13	312	300
Rallye 2004	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2009		471	5,375%	5 ans	janv.-09		471
Rallye 2004	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2011		498	5,625%	7 ans	oct.-11	496	497
Rallye 2009	EUR		taux fixe	5 ans			
Emprunt obligataire 2015		500	8,375%	3 mois	janv.-15	502	
Rallye 2009	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2016		500	7,625%	6 ans	nov.-16	505	
Casino 2004 ⁽¹⁾	EUR		taux variable	4 ans			
Obligations indexées 2009		37	Euribor 3M + 0,725	3 mois	mars-09		39
Casino 2002	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2009		400	5,452%	7 ans	juin-09		549
Casino 2003	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2010		400	5,250%	7 ans	avr.-10	401	400
Casino 2004	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2011		400	4,750%	7 ans	juil.-11	399	401
Casino 2002	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2012		700	6,000%	10 ans	févr.-12	717	720
Casino 2009	EUR		taux fixe	3 ans			
Emprunt obligataire 2012		500	7,880%	6 mois	août-12	506	
Casino 2007	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2014		677	4,880%	7 ans	avr.-14	691	858
Casino 2008	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2013		1 199	6,380%	5 ans	avr.-13	1 251	983
Casino 2009	EUR		taux fixe	5 ans			
Emprunt obligataire 2015		750	5,50%	6 mois	janv.-15	761	
Casino 2002	USD		taux fixe				
Placement privé 2011		255	6,460%	9 ans	nov.-11	171	180
Casino 2002	USD		taux fixe				
Placement privé 2009		10	5,920%	7 ans	nov.-09		10
EXITO / CARULLA	COP		taux variable	5/8 et 10 ans	avr-11/13		
Emprunts obligataires		84			mai-15	86	85
CBD 2007	BRL		taux variable	4/5 et 6 ans	mars-11/12/13		
Emprunt obligataire		108	CDI + 0,5%			108	103
CBD 2009	BRL		taux variable				
Emprunt obligataire 2011		28	CDI	2 ans	juin-11	28	
CBD 2009	BRL		taux variable	3/4 et 5 ans	déc-12/13/14		
Emprunt obligataire		67	CDI + 0,5%		juin-13/14	67	
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES						7 001	5 596

(1) Casino, Guichard-Perrachon a émis le 23 décembre 2004 trois séries d'obligations indexées sur le cours de l'action Casino. La dernière tranche d'un montant nominal de 76 millions d'euros a été totalement remboursée sur l'exercice.

> Détail des autres dettes financières : emprunts bancaires

(En millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Taux	Maturité	Échéance	2009	2008
HMB	EUR						
Prêt structuré		125	taux fixe	5 ans	juil.-11	125	124
Rallye ⁽¹⁾	EUR						
Prêt syndiqué		240	taux variable	5 ans	juil.-10		239
Cobivia	EUR						
Prêt structuré		200	taux variable	5 ans	juil.-10	200	199
Cobivia	EUR						
Equity Swap			taux variable	3 ans	mai-11	69	47
Rallye	EUR						
Equity Swap			taux variable	3 ans	juin-12	31	
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		125	taux variable	4 ans 11 mois	nov.-11	125	125
Alpetrol	EUR						
Prêt structuré		100	taux fixe	5 ans	oct.-11	122	118
Alpetrol	EUR						
Prêt bancaire		50	taux variable	5 ans	janv.-12	50	50
Alpetrol	EUR						
Prêt structuré		100	taux variable	5 ans	juin-12	99	99
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		75	taux variable	2 ans 11 mois	avr.-12	74	
Kerrous	EUR						
Prêt structuré		150	taux variable	5 ans	juil.-12	150	150
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		40	taux variable	5 ans	févr.-14	40	
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		150	taux variable	7 ans	mai-14	152	150
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		100	taux variable	3 ans	mars-13	100	100
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		75	taux variable	5 ans	juin-13	75	75
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		50	taux variable	10 ans	févr.-18	50	50
Rallye	EUR						
Divers crédits confirmés			taux variable				275
Parande	EUR						
Emprunts bancaires divers			taux variable			155	84
Casino	EUR						
Prêt structuré		183	taux variable	6 ans	juin-13	179	183
Casino	EUR						
Prêt Schuldschein		130	taux variable	5 ans	mai-13	131	130
Casino	EUR						
Emprunts bancaires divers		197				196	211
Casino							
Amérique latine		379				379	503
Casino							
Autres international		5				5	125
Intérêts courus ⁽²⁾						232	206
TOTAL EMPRUNTS BANCAIRES						2 739	3 243

(1) Emprunt remboursé par anticipation en 2009.

(2) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

L'emprunt obligataire de Rallye émis en 2003 est comptabilisé selon la méthode du « split accounting » qui consiste :

- à séparer le dérivé incorporé à l'émission, et à le comptabiliser en capitaux propres ; les variations de juste valeur ultérieures n'étant pas prises en compte ;
- à valoriser le dérivé par différence entre la valeur nominale de l'emprunt et la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'options de conversions ;
- et à appliquer la méthode du coût amorti.

32.1.2. Dettes liées aux puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle

(En millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou Variable	Passif financier non courant	Passif financier courant	Ecart d'acquisition	Hors bilan
Franprix-Leader Price	26 à 84%	16 à 74%	262	F / V	3	66	95	194
Monoprix	50%	50%	1200	V				1200
Lanin / Disco (Uruguay)	62,49%	29,33%	61	F		12	12	49
Sendas Distribuidora (Brésil)	57,43%	42,57%	108	V				108
TOTAL DES ENGAGEMENTS			1 631		3	78	107	1 550

Ces opérations sont détaillées dans la note 35.2.

> Analyse de sensibilité des engagements de rachat au 31 décembre 2009

(En millions d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Dettes financières	Fixe ou Variable	Indicateur	Incidence d'une variation de +/- 10% de l'indicateur
Franprix-Leader Price	3	66	69	F / V	Résultat net	+ / - 2
Lanin / Disco (Uruguay)		12	12	F		
TOTAL DES ENGAGEMENTS	3	78	81			

32.2. Endettement financier

32.2.1. Composition de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	2009			2008		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Dettes financières	8 698	1 588	10 286	7 140	2 307	9 447
Dettes liées à des puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle	3	77	80	183	444	627
Instruments financiers dérivés passifs	183	67	250	134	31	165
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	8 884	1 732	10 616	7 457	2 782	10 239
Instruments financiers dérivés actifs	(207)	(116)	(323)	(123)	(77)	(200)
Titres de placement et assimilés		(143)	(143)		(86)	(86)
Trésorerie et équivalent de trésorerie		(3 308)	(3 308)		(2 311)	(2 311)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	(207)	(3 567)	(3 774)	(123)	(2 474)	(2 597)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	8 677	(1 835)	6 842	7 334	308	7 642

32.2.2. Variation de l'endettement financier

(En millions d'euros)	2009	2008
Endettement financier à l'ouverture	10 039	10 074
Nouveaux emprunts	3 041	2 345
Remboursements (principal et intérêts)	(2 441)	(2 315)
Variations juste valeur (contrepartie résultat)	62	33
Ecarts de conversion ⁽¹⁾	123	(113)
Variations de périmètre	45	160
Variations des dettes liées à des puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	(555)	(69)
Reclassements en passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente		(99)
Autres	(21)	23
Endettement financier à la clôture	10 293	10 039
Passifs financiers (voir note 32.2.1)	10 616	10 239
Instruments financiers dérivés actifs (voir note 32.2.1)	(323)	(200)

(1) Les écarts de conversion concernent principalement GPA et Exito pour respectivement 71 et 27 millions d'euros.

(2) Les variations sur les dettes liées à des puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle concernent Franprix-Leader Price pour 407 millions d'euros, Exito (Carulla) pour 118 millions d'euros et GPA pour 30 millions d'euros.

I Note 33. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux et des achats et ventes à terme de devises. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de taux et de change liés aux activités et au financement du Groupe.

Les instruments dérivés se décomposent ainsi :

(En millions d'euros)	2009			2008		
	Actif	Passif	Total	Actif	Passif	Total
Couverture de flux de trésorerie		1	(1)		35	(35)
Couverture de juste valeur	319	254	65	194	190	4
Dérivés non qualifiés	1	11	(10)	8	40	(32)

Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés

Au 31 décembre 2009, la réserve IFRS de couverture de flux de trésorerie futurs représente un solde débiteur de 1 million d'euros (débiteur 16 millions d'euros au 31 décembre 2008). Elle est composée d'instruments qualifiés en couverture de flux futurs (principalement swap de change et swap de taux) qui ont vocation à être repris par le résultat au jour de la réalisation du sous-jacent, majoritairement au cours de l'année 2010.

L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens de la norme IAS 39 s'élève à - 10 millions d'euros au 31 décembre 2009 (- 32 millions d'euros au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, ces instruments portent sur la couverture de taux d'intérêt chez Banque du groupe Casino et Monoprix.

33.1. Risque de taux

La stratégie du Groupe repose sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à rendre variable certaines lignes d'endettement pour bénéficier de la baisse des taux et également se couvrir contre une hausse des taux.

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux, collars, caps, floors ou options qui peuvent être utilisés seuls ou combinés. Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

Analyse de la sensibilité au taux d'intérêt

(En millions d'euros)	2009	2008
Emprunts	2 374	3 718
Location financière	43	82
Concours bancaires courants et crédits spots	414	437
Total dette à taux variable (hors intérêts courus) ⁽¹⁾	2 831	4 237
Equivalents de trésorerie	2 184	1 450
Trésorerie	1 124	861
Total Actif	3 308	2 311
Position nette avant gestion	(477)	1 926
Swap prêteur taux fixe	6 214	4 248
Swap emprunteur taux fixe	(3 036)	(2 200)
Position nette après gestion	2 701	3 974
Position nette à renouveler à moins d'un an	2 701	3974
Variation de 1%	27	40
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1	1
Variation des frais financiers	27	38
Coût de l'endettement	507	569
IMPACT VARIATION FRAIS FINANCIERS / CHARGES FINANCIÈRES	5,23%	6,74%

(1) Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

Ainsi, une variation instantanée de 1% des taux d'intérêts à court terme appliquée aux actifs et passifs financiers à taux variable aurait une incidence maximale, après prise en compte des produits dérivés, estimée à 29 millions d'euros de gain/perte sur le résultat consolidé du Groupe avant impôt (38 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Pour préserver sa marge financière de la volatilité des taux d'intérêts, Banque du groupe Casino couvre totalement son risque de taux :

- emplois à taux fixe : les ressources affectées sont transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance ;
- emplois à taux révisable : les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période.

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

33.2. Risque de juste valeur

Lorsque le Groupe contracte des dettes à taux fixe, il est exposé à un coût d'opportunité en cas de baisse des taux d'intérêt. Afin de se couvrir contre le risque de juste valeur, le Groupe souscrit des swap de taux d'intérêts en vertu desquels il échange les flux d'intérêts à taux fixe contre des flux d'intérêts à taux variable.

Comptabilité de couverture :

Dans le cadre de la politique de gestion des risques de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture de juste valeur.

L'objectif est de couvrir une partie du risque de variation de juste valeur associée au risque de taux d'intérêt d'un emprunt à taux fixe.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour ses achats à terme de devises.

33.3. Risque de change

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de change, le Groupe a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'essentiel de ces opérations est réalisé dans un objectif de couverture, notamment pour couvrir des achats de marchandises ainsi qu'un portefeuille d'investissements financiers en devises.

S'agissant de la couverture des achats de marchandises effectués en dollars dans la zone euro, la politique du Groupe consiste à couvrir l'intégralité des budgets d'achats par des dérivés ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés. S'agissant du portefeuille d'investissements financiers, comptabilisés à la juste valeur dans les actifs financiers disponibles à la vente (Voir note 21.2), la politique du Groupe est de couvrir par des ventes à terme les investissements libellés en devises étrangères et pour un nominal correspondant à leur juste valeur en devise.

(En millions d'euros)	USD	JYP	Euros	Divers	Total 2009	Total 2008
Créances commerciales exposées	(1)				(1)	(4)
Autres actifs financiers exposés	(244)	(10)	(4)	(6)	(264)	(374)
Dettes fournisseurs exposées	78		2		80	46
Dettes financières exposées	464	16			480	359
Exposition brute dette / (créance)	297	6	(2)	(6)	295	27
Créances commerciales couvertes						
Autres actifs financiers couverts	(232)	(10)		(6)	(248)	(303)
Dettes fournisseurs couvertes	2				2	3
Dettes financières couvertes	463	16			479	257
Exposition nette dette / (créance)	64		(2)		62	70

Au 31 décembre 2008, l'exposition bilantielle nette d'un montant de 70 millions d'euros se décomposait par devise de la manière suivante :

- 52 millions pour le dollar américain ;
- 17 millions pour le yen japonais ;
- 6 millions pour le zloty ;
- (5) millions pour l'euro.

Analyse de la sensibilité de l'exposition nette au risque de change

Les cours de change retenus pour le dollar américain s'établissaient au 31 décembre 2009 à 1 euro pour 1,4406 dollar et au 31 décembre 2008 à 1 euro pour 1,3917 dollar.

Les cours de change retenus pour le yen japonais s'établissaient au 31 décembre 2009 à 1 euro pour 133,28 yens et au 31 décembre 2008 à 1 euro pour 126,14 yens.

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une hausse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

(En millions d'euros)	Total 2009	Total 2008
Dollar américain	7	5
Yen japonais		2
Autres devises		
TOTAL	7	7

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

33.4. Risque sur actions

Participations consolidées :

Dans le cadre de la gestion de ses titres cotés consolidés, le Groupe peut avoir recours à des produits optionnels à travers des achats ou ventes d'options d'achat ou de vente, ou inclus dans des instruments financiers composés émis tels que les Obligations Echangeables en titres Casino ou des obligations indexées sur le cours du titre Casino, dans une optique de couverture notamment pour gérer les risques de dilution, ou dans un objectif stratégique d'optimisation de la détention de ses participations.

Portefeuille d'investissements :

Le Groupe a poursuivi son programme de cessions du portefeuille d'investissements financiers en 2009, réduisant ainsi son exposition économique.

Les investissements financiers de Rallye bénéficient d'une très forte diversification, à la fois géographique et sectorielle mais aussi par type d'investissement, par partenaire et par taille, ce qui permet une bonne mutualisation des risques. Cette gestion des risques est, de plus, renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille : au 31 décembre 2009, le portefeuille comprend ainsi environ 140 lignes, inférieures à 4 millions d'euros pour les quatre cinquièmes d'entre elles, avec un montant maximum par ligne de 16 millions d'euros en cash investi net. Par ailleurs, le recours systématique aux couvertures de change permet de ne pas être exposé aux fluctuations des devises.

Risque de prix lié à une variation défavorable de 10% du prix des titres détenus :

(En millions d'euros)	2009	2008
Position bilan (juste valeur)	353	393
Sensibilité sur les capitaux propres	(26)	(32)
Sensibilité sur le résultat	(9)	(7)

Portefeuille de placements

La valeur du portefeuille d'investissement en valeurs mobilières de placement cotées au bilan était de 82 millions d'euros au 31 décembre 2009. Compte tenu à la fois de la corrélation à l'indice Eurostoxx 50 (B) des actions et obligations détenues, une baisse de 10% des marchés actions par rapport à leur niveau du 31 décembre 2009, appliquée à cette exposition globale de 82 millions d'euros aurait eu un impact négatif de 1 million d'euros sur le résultat avant impôt.

33.5. Risques de crédit

Risque de crédit commercial

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Risque de crédit financier

Pour l'activité de Banque du groupe Casino, de façon générale, le système de couverture du risque de crédit est fondé :

- sur une approche statistique par portefeuille homogène des créances clients, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ;
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées sur les clients présentant au moins une échéance impayée. L'occurrence d'une échéance impayée constitue le fait générateur au sens de la norme IAS 39 du provisionnement des créances.

Le montant des provisions est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêt. De ce fait, aux provisions pour risques de crédit avérés, s'ajoute dorénavant une provision pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. Les créances restructurées dont les plans sont à jour figurent parmi les créances saines. Dès le premier impayé, ces créances sont déclassées en créances douteuses compromises et font l'objet d'un provisionnement évalué sur base statistique conformément aux principes décrits ci avant.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le détail et l'antériorité des créances commerciales et de l'activité de crédit sont précisés en note 23.3.

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers, la société est exposée au risque de contrepartie. Rallye privilégie les relations financières avec différentes banques de tailles internationales bénéficiant des meilleures notations auprès d'agences spécialisées et évite une trop grande concentration des opérations sur un nombre restreint d'établissements financiers. Dès lors, Rallye considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

Par ailleurs, les dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec l'organisme prêteur, il n'y a donc pas de risque de contrepartie additionnel.

Risque de crédit lié aux autres actifs :

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs (voir note 24.2).

33.6. Risque d'exigibilité des dettes financières

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (pari-passu), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (negative pledge) et défaut croisé.

Aucun contrat de financement ne comprend d'engagement lié à l'évaluation de la dette du Groupe par les agences de notation (« rating trigger »).

Les émissions obligataires publiques du Groupe sur le marché de l'euro ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Certains financements bancaires de Rallye contiennent l'obligation de respecter les deux ratios financiers suivants aux dates d'arrêtés des comptes jusqu'à l'échéance des contrats :

- EBITDA Consolidé / Coût de l'endettement financier net consolidé > 2,75 ;
- Fonds propres de la société Rallye SA > 1,2 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2009 ces ratios sont de respectivement 3,73 et 1,6 milliard d'euros.

Au niveau du groupe Casino, les ratios financiers à respecter aux dates d'arrêtés jusqu'à l'échéance des contrats sont les suivants :

- les trois lignes bancaires confirmées mises en places en 2009 sont soumises à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA ⁽¹⁾ consolidé < 3,7 ; parmi les lignes confirmées plus anciennes, certaines sont soumises également à ce ratio tandis que d'autres sont soumises à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA ⁽¹⁾ consolidé < 4,3 ;
- la définition de la dette nette consolidée diffère légèrement entre les anciennes et les nouvelles lignes de crédit : les ratios relatifs à ces covenants s'établissent au 31 décembre 2009 respectivement à 2,30 et 2,20 ;
- le placement privé réalisé aux USA est soumis à l'engagement de respecter les ratios suivants :
 - Dette Financière nette consolidée / EBITDA ⁽¹⁾ consolidé < 3,7
 - Dette Financière nette consolidée / Fonds propres consolidés < 1,2
 - Actifs incorporels consolidés / Fonds propres consolidés < 1,25.

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Les filiales Monoprix, GPA et Exito sont également sujettes au respect de ratios financiers. Ces ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2009, à l'exception de celui portant sur une ligne de crédit octroyée à GPA pour lequel le ratio « Capitaux propres/ Total des actifs » supérieur ou égal à 0,40 était requis ; le solde de cette ligne s'élevait à 174 millions de réais (soit 23 millions d'euros pour la quote-part Casino) au 31 décembre 2009. Postérieurement à la clôture, le niveau de ce covenant qui se situait à 0,37 au 31 décembre 2009 a été réajusté à la baisse par l'établissement financier à 0,30.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Par ailleurs afin de garantir la liquidité, le Groupe dispose de lignes de crédits confirmées non utilisées et immédiatement disponibles pour un montant total de 3,3 milliards d'euros qui se décompose de la façon suivante :

Lignes bancaires confirmées

(En millions d'euros)	Taux	Montants disponibles		
		groupe Casino	Rallye	GO Sport
Lignes bancaires confirmées < à 1 an	Variable	139	1	
Lignes bancaires confirmées > à 1 an	Variable	553	1 253	120
Total des lignes autorisées		692	1 254	120
Total des lignes utilisées		56	123	55
Lignes syndiquées < à 1 an	Variable			
Lignes syndiquées > à 1 an	Variable	1 428		
Total des lignes autorisées		1 428		
Total des lignes utilisées		65		
Ligne pour le financement de l'activité de crédit < à 1 an	Variable	555		
Total ligne autorisée		555		
Total ligne utilisée		441		

Echéancier de paiement des passifs financiers au 31 décembre 2009

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers				
Emprunts obligataires	7 001	427	4 799	1 775
Autres emprunts	2 739	703	1 846	190
Contrats de location financement	131	43	76	12
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	250	67	183	
Dettes financières	80	77	3	
Dettes fournisseurs	4 455	4 455		
Autres dettes	3 071	2 877	183	11
Concours bancaires courants	415	415		
Total	18 142	9 064	7 090	1 988

Echéancier de paiement des passifs financiers au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers				
Emprunts obligataires	5 596	1 089	4 460	47
Autres emprunts	3 243	729	2 247	267
Contrats de location financement	169	50	108	11
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	165	31	134	
Dettes financières	627	444	183	
Dettes fournisseurs	4 699	4 699		
Autres dettes	3 001	2 904	97	
Concours bancaires courants	439	439		
Total	17 938	10 382	7 231	325

Echéancier des flux de trésorerie des passifs financiers au 31 décembre 2009

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers					
Emprunts obligataires et autres emprunts hors dérivés	10 155	12 101	1 898	8 115	2 088
Contrats de location financement	131	155	52	84	19
Dettes IFRS (comptabilisation des puts)	80	80	77	3	
Instruments financiers dérivés	266				
<i>Entrées de trésorerie</i>		844	189	634	21
<i>Sorties de trésorerie</i>		(778)	(237)	(541)	
Dettes fournisseurs et autres dettes (hors dettes sociales et fiscales)	5 852	5 852	5 666	175	11
TOTAL	16 484	18 254	7 645	8 470	2 139

I Note 34. Autres dettes

(En millions d'euros)	2009			2008		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés passifs	6	17	23	45	72	117
Dettes fiscales et sociales	162	1 320	1 482	22	1 258	1 280
Dettes diverses	25	555	580	28	553	581
Dettes sur immobilisations	1	154	155		279	279
Comptes courants		79	79		64	64
Financement de l'activité de crédit		583	583		593	593
Produits constatés d'avance		169	169		87	87
TOTAL	194	2 877	3 071	95	2 906	3 001

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

I Note 35. Actifs et passifs éventuels, autres obligations contractuelles

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les Directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

35.1. Engagements liés à l'activité courante

(En millions d'euros)	2009	2008
Cautions et garanties bancaires reçues	25	31
Créances assorties de garanties	99	106
Lignes de crédit confirmées non utilisées	3 309	3 396
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	3 433	3 533
Cautions et garanties données	228	240
Sûretés réelles accordées (1)	89	68
Réserve de crédit autorisée à la clientèle (2)	1 274	1 340
Autres engagements donnés	60	64
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	1 651	1 712
Autres engagements réciproques	225	299
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	225	299

(1) Les sûretés réelles accordées concernent divers immeubles de GPA donnés en garantie à l'administration fiscale brésilienne.

(2) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisée) donnés aux clients de Banque du groupe Casino pour 1 274 millions d'euros peuvent être utilisés à tout moment. Ils sont ici compris au sens admis par la Commission Bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis 2 ans.

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2009 à 5 582 863 heures. Ils étaient de 4 163 998 heures au 31 décembre 2008. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 68 881 heures.

Par ailleurs, le groupe Casino a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant d'une part la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale, et d'autre part la déductibilité d'une provision pour dépréciation d'immobilisations. Le groupe Casino conteste ces analyses et est confiant quant à l'issue favorable de ces contentieux. En conséquence, aucune provision n'est constatée à ce titre. Pour le second chef de redressement, le tribunal administratif s'est prononcé en octobre 2008 en faveur de l'administration fiscale. Le Groupe conteste cette décision et a interjeté appel. L'intérêt du litige non provisionné est de 11 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, 15 698 178 actions ordinaires Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit.

35.2. Engagements liés aux opérations exceptionnelles

(En millions d'euros)	2009	2008
Garanties données dans le cadre de la cession ⁽¹⁾ :		
- des activités polonaises	68	76
- des titres de Smart & Final	3	3
- des actifs à l'OPCI AEW Immocommercial	5	28
- des actifs à l'OPCI Immocio	5	5
- des actifs à l'OPCI Shopping Property Fund 1	8	
Autres engagements donnés	22	15
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	111	127
Promesses d'achats d'actions ⁽²⁾ :		
- Monoprix	1 200	1 200
- Franprix-Leader Price	194	236
- Uruguay	49	49
- Sendas Distribuidora (Brésil)	108	55
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	1 551	1 540

(1) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre des cessions qu'il a effectuées, et notamment :

- Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska en 2006, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques. En septembre 2009, une sentence arbitrale défavorable a conduit le groupe Casino à payer, et à comptabiliser en charge, la somme de 14 millions d'euros. Un recours en révocation de cette sentence a été déposé. Le risque résiduel de 36 millions d'euros est purement théorique dans la mesure où la société Leader Price Polska a déjà fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur la période garantie.
- Au titre de la cession des fonds de commerce d'hypermarchés, Mayland (ex-Géant Polska) garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 46 millions d'euros pendant une durée maximale de 24 mois à compter de la date de cession, durée pouvant être étendue à 8 ans en cas de demandes en matière d'environnement. Le montant est dégressif depuis 2008. Au 31 décembre 2009, il s'élève à 37 millions d'euros. Après déduction d'une provision pour risque estimée à 5 millions d'euros, le montant présenté dans le tableau ci-dessus est de 32 millions d'euros.
- Au titre de l'apport et des cessions d'actifs à l'OPCI AEW Immocommercial, Immobilière groupe Casino garantit l'OPCI à hauteur de 23 millions d'euros jusqu'au 31 mars 2009 et à hauteur de 5 millions d'euros jusqu'au 31 mai 2009 pour tout préjudice résultant du non respect des déclarations et garanties consenties. L'OPCI AEW Immocommercial a notifié en 2009 une liste de dommages et une évaluation de l'indemnisation en résultant valant mise en jeu de la garantie pour un montant de 24 millions d'euros. Le groupe Casino est confiant dans la résolution de ce litige sans incidences matérielles sur les comptes consolidés.
- Au titre de cessions immobilières réalisées en 2009, le groupe Casino est désormais preneur de baux commerciaux classiques à loyer fixe. Le Groupe a délivré une garantie qui couvre le risque de vacance locative, s'il décide de quitter les locaux et ne retrouve pas un preneur le remplaçant à des conditions financières équivalentes, depuis le 1er jour de l'année 4 jusqu'au dernier jour de l'année 6. Cette garantie est conditionnelle et ne peut être chiffrée.
- Au titre de la cession de ses activités de production à la Réunion, Vindemia a pris des engagements de volumes d'achats pour une durée de cinq ans. A ce jour, les volumes sont atteints.

(2) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le groupe Casino a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en « passifs financiers » pour leur valeur actualisée ou leur juste valeur (Voir note 1.27).

Monoprix : Les groupes Casino et Galeries Lafayette ont conclu le 22 décembre 2008 un avenant à leur accord stratégique de mars 2003 prévoyant le gel, pendant une période de trois ans, de l'exercice des options d'achat et de vente qu'ils se sont consentis sur les actions de Monoprix.

En conséquence, l'option d'achat dont dispose Casino sur 10% du capital de Monoprix et l'option de vente dont disposent les Galeries Lafayette sur 50% du capital de Monoprix ne seront désormais exerçables qu'à compter du 1^{er} janvier 2012. Les autres conditions et modalités d'exercice des options d'achat et de vente ne sont pas modifiées.

Les autres dispositions de l'accord stratégique de mars 2003 ne sont pas modifiées.

Le groupe Casino a fait procéder à une évaluation externe au 31 décembre 2009. L'évaluateur a estimé la valeur de 100% des titres Monoprix entre 2 100 et 2 600 millions d'euros. L'engagement hors bilan portant sur 50% des titres Monoprix est mentionné pour 1 200 millions d'euros.

Franprix-Leader Price : options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par le groupe Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2043 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 29,3% du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 52 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5% par an.

Brésil : GPA a accordé aux actionnaires de la société brésilienne Sendas Distribuidora une option de vente sur leur participation. Ainsi, la famille Sendas a le droit d'échanger ses 42,57% du capital contre des actions préférentielles de GPA. Cet échange peut être structuré comme il semble le plus approprié à GPA, c'est-à-dire par émission de titres ou par remise de cash. La famille Sendas a notifié l'exercice de son option le 5 janvier 2007. Il existe un litige portant sur le prix d'exercice de cette option. En conséquence, la remise de titres n'a pas eu lieu au 31 décembre 2009. L'engagement reste en hors bilan.

Le groupe Casino a accordé à la famille Diniz, partenaire avec laquelle est exercé le co-contrôle de GPA au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 0,4% et 7,6% du capital de GPA. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir de 2012 si, comme il en a la possibilité à cette date, le Groupe élit le Président du conseil d'administration du holding de contrôle. En cas d'exercice de la première option, la seconde sera exercable pendant une période de huit années démarrant en juin 2014. Le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur les titres soumis à la première option de vente et correspondant à 0,4% du capital de GPA. Cette option d'achat est exercable dans certaines conditions.

Enfin, dans le cadre de son partenariat avec la société Corin, Mercialys a acquis 60% des droits indivis sur certains actifs situés en Corse pour 90 millions d'euros. Il est prévu qu'en cas de non renouvellement de la convention d'indivision, et au plus tôt le 15 juin 2011, Corin et Mercialys apporteront leurs droits indivis à une société à créer. Mercialys s'engage à acquérir de Corin ses droits indivis (40%) ou les parts de la société ainsi créée, selon les termes suivants :

- Mercialys s'engage irrévocablement à acquérir de Corin ses droits indivis (ou les parts de société), sous réserve de sa faculté de contre-proposition et Corin s'engage irrévocablement à céder ses droits à Mercialys.

- Dans l'hypothèse de l'exercice par Corin de la promesse d'achat, au plus tôt le 31 janvier 2017, Mercialys a la possibilité, soit de se substituer à un tiers en ses droits et obligations, soit de se libérer de son engagement d'achat en offrant à Corin le droit d'acquérir ses droits indivis. La valorisation des actifs est prévue au protocole. Une décote de 20% sera, dans ce dernier cas, appliquée. Corin pourra également se substituer à tout tiers dans le bénéfice de cette promesse.

Ces promesses sont constitutives d'engagements hors bilan conditionnels dont l'issue n'est pas prévisible. En cas de réalisation, la valorisation des actifs telle que prévue au protocole sera représentative de la valeur de marché.

35.3. Actifs et passifs éventuels

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sur les participations dans les entreprises associées et ceux dans les coentreprises sont décrits dans les notes 18.3 et 19.2.

Litige avec la famille Baud

Le Tribunal arbitral, appelé à se prononcer dans le contentieux qui oppose le groupe Casino à la famille Baud, a rendu sa décision le 2 juillet 2009 et a jugé que la révocation des membres de la famille Baud des organes de direction des sociétés Franprix et Leader Price est intervenue pour « juste motif ». Le Tribunal arbitral a ainsi reconnu le bien-fondé de la reprise opérationnelle de Franprix et de Leader Price par le groupe Casino.

Le Tribunal arbitral a en conséquence confirmé l'application du multiple de 14 fois la moyenne des résultats 2006 et 2007 de Franprix et de Leader Price pour calculer la valeur de la participation résiduelle des membres de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price, respectivement de 5% et de 25%, ce qui correspond à la position retenue par le groupe Casino dans ses états financiers précédents.

Comme prévu par la convention et suite à la décision rendue par le Tribunal arbitral, le prix définitif de la participation de la famille Baud (principalement détenue par la société de droit belge, Baudinter), laquelle a exercé son option de vente en date du 28 avril 2008, a été calculé, selon le multiple de 14, par un expert indépendant chargé de trancher les points de désaccord résiduels entre les parties. Il s'élève à 428,6 millions d'euros, et a été payé le 12 novembre 2009 par le groupe Casino qui détient désormais la totalité du capital des sociétés Franprix et Leader Price. Les intérêts sur ce prix, ainsi que les demandes d'indemnités de la famille Baud au titre des droits à dividende, sont en cours d'examen par le Tribunal arbitral conformément à la sentence du 2 juillet 2009. Les droits éventuels à dividende attachés aux actions Franprix et Leader Price au titre des exercices 2006 à 2008, et que le groupe Casino conteste, sont enregistrés par prudence en autres dettes courantes pour un montant de 67 millions d'euros.

Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international (hors France métropolitaine et Dom Tom) et détenue à 50% par le groupe Casino et à 50% par la famille Baud, il est rappelé que dans le cadre du contentieux qui oppose les deux actionnaires sur l'organisation et le fonctionnement de la société, un administrateur provisoire a été nommé en mai 2008 par le tribunal de commerce de Paris pour notamment arrêter les comptes 2006 et 2007. Les comptes des exercices 2006, 2007 et 2008 ont été arrêtés par l'administrateur provisoire et présentés, en assemblée générale, en septembre et décembre 2009, aux actionnaires qui ne les ont pas approuvés.

La société Geimex est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du Groupe. Les intérêts du groupe Casino dans la société s'élèvent à 76 millions d'euros dont 62 millions d'euros de goodwill.

Litige Unicentro (Colombie)

Au cours du second semestre de l'exercice 2009, un litige relatif à la propriété d'un actif en Colombie est apparu ; un premier jugement a ordonné à notre filiale Exito de restituer cet actif à un tiers. Exito, dont l'appel du jugement de première instance a été rejeté, a saisi le conseil constitutionnel. Le Groupe considère être dans son bon droit et qu'à ce titre sa demande devrait aboutir et que le jugement de première instance devrait être annulé.

35.4. Engagements sur contrats de location financement et contrats de location simple

Preneur de location financement sur actifs immobiliers

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2009	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
A moins d'un an	12	10
Entre un et 5 ans	46	41
A plus de 5 ans	19	7
Paiements minimaux totaux au titre de la location	77	
Moins les montants représentant des charges de financement	(19)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	58	58

(En millions d'euros)	2008	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
A moins d'un an	15	10
Entre un et 5 ans	48	40
A plus de 5 ans	24	14
Paiements minimaux totaux au titre de la location	87	
Moins les montants représentant des charges de financement	(21)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	66	65

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Preneur de location financement sur actifs mobiliers

Le Groupe a des contrats de location financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2009	
	Paie- ments minimaux	Valeur actualisée des paiements
A moins d'un an	41	37
Entre un et 5 ans	42	35
A plus de 5 ans		
Paie- ments minimaux totaux au titre de la location	83	
Moins les montants représentant des charges de financement	(10)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	73	73

(En millions d'euros)	2008	
	Paie- ments minimaux	Valeur actualisée des paiements
A moins d'un an	47	45
Entre un et 5 ans	72	61
A plus de 5 ans		
Paie- ments minimaux totaux au titre de la location	119	
Moins les montants représentant des charges de financement	(14)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	106	106

Preneur de location simple sur actifs immobiliers

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	2009		2008	
	Paiements minimaux		Paiements minimaux	
A moins d'un an	406		442	
Entre un et 5 ans	801		856	
A plus de 5 ans	521		574	

Preneur de location simple sur actifs mobiliers

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	2009		2008	
	Paiements minimaux		Paiements minimaux	
A moins d'un an	26		26	
Entre un et 5 ans	32		34	
A plus de 5 ans				

Bailleur de location simple

Par ailleurs, le Groupe est également bailleur de location simple à travers son activité immobilière. Le montant des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(En millions d'euros)	2009		2008	
	Paiements minimaux		Paiements minimaux	
A moins d'un an	193		201	
Entre un et 5 ans	209		247	
A plus de 5 ans	39		86	

Le montant des loyers conditionnels, perçus par le Groupe, compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2009 s'élève à 1 million d'euros.

I Note 36. Cours des devises

(Cours en devises pour un euro)	2009		2008	
	clôture	moyen	clôture	moyen
Dollar américain (USD)	1,4406	1,3933	1,3917	1,4706
Zloty polonais (PLN)	4,1045	4,3298	4,1535	3,5151
Leu roumain (RON)	4,2363	4,2396	4,0225	3,6840
Peso argentin (ARS)	5,4992	5,202	4,8631	4,6420
Peso uruguayen (UYU)	28,1878	31,3083	34,3869	30,5817
Baht thaïlandais (THB)	47,9860	47,7751	48,2850	48,4560
Peso colombien (COP)	2 944,9400	2 892,8900	3 162,89	2 873,4283
Real brésilien (BRL)	2,5113	2,7706	3,2436	2,6745
Bolivar vénézuélien (VEF) ⁽¹⁾	3,0961	2,9924	3,0262	3,1570
Dong vietnamien (VND)	26 644,8000	23 786,8985	24 644,0000	23 960,8182

(1) Voir note 2.11.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

I Note 37. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées ;
- les coentreprises ;
- les membres du conseil d'administration et membres du comité de direction.

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire la société Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif. Il en est de même pour les transactions avec les sociétés mères.

37.1. Transactions avec la société mère

Les comptes du groupe Rallye sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société Foncière Euris, sise au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris (N° Siren : 702 023 508) et dont la date de clôture est le 31 décembre 2009.

Il n'y a pas eu de transactions entre le groupe Rallye et la société Foncière Euris au cours de l'exercice 2009.

Un partenariat a été mis en place entre Foncière Euris et Rallye permettant à une de ses filiales (Parinvest) de continuer à s'associer aux projets développés par Foncière Euris. Ce partenariat mis en place pour une durée initiale de 4 ans prévoit, pour les projets ayant obtenu le permis de construire, l'obligation pour Foncière Euris de proposer une association sur un montant maximum de 50%, Parinvest ayant la faculté de participer ou non, et la prise de participation s'effectuant sur la base d'expertises externes.

Pour les projets en montage n'ayant pas encore le permis de construire, Foncière Euris a la faculté, mais non l'obligation, de proposer l'association à Parinvest.

Réciproquement, Parinvest s'engage à ne pas initier ou participer à de nouveaux projets de centres commerciaux, sans proposer à Foncière Euris d'y participer. Les partenariats mis en œuvre en 2008 concernent les centres de Manufaktura, Beaugrenelle, Carré de Soie et Wzgorze, aucun nouveau projet n'a été mis en œuvre cette année.

37.2. Transactions avec les coentreprises et les entreprises associées

(En millions d'euros)	2009		2008	
	Montant des transactions	Soldes	Montant des transactions	Soldes
Total des transactions avec les coentreprises :				
Prêts		4		4
Créances	(7)	104	93	111
Dettes	3	86	33	82
Charges	44		47	
Produits	51		52	
Total des transactions avec les entreprises associées :				
Prêts	39	39		
Créances	(1)	16	17	17
Dettes			(1)	
Charges	22		25	
Produits	1		1	

37.3. Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

(En millions d'euros)	2009	2008
Montant des rémunérations allouées ⁽¹⁾	6	6
Avantages à court terme (charges sociales)	2	3
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnité de fin de contrat due aux principaux dirigeants		
Paievements en actions ⁽²⁾	1	1
Total	9	10

(1) Salaires bruts, primes, avantages en nature et jetons de présence.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'option sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites.

I Note 38. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du groupe Rallye s'élèvent à 10,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les honoraires des diligences directement liées s'élèvent, quant à eux, à 0,6 million d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

I Note 39. Événements postérieurs à la clôture**Dévaluation du bolivar et nationalisation des opérations vénézuéliennes**

En janvier 2010, le gouvernement vénézuélien a annoncé, d'une part, la dévaluation du bolivar et, d'autre part, la nationalisation des opérations du groupe Casino. Ces deux événements, décrits à la note « faits marquants », ont constitué des événements postérieurs à la clôture ne confirmant pas une situation préexistante au 31 décembre 2009 dont les effets appartiennent à l'exercice 2010.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	Méthode de consolidation	31/12/2009	
				% d'intérêt	% de contrôle
Rallye SA*	75008 Paris	Holding		Société mère	
Alpétrol SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Bruyère (La) SA	75008 Paris	Holding	IG	67,0	67,0
Cobivia SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Colisée Finance III SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Colisée Finance IV SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Colisée Finance V SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Colisée Finance VI SA	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Genty Immobilier SAS	75008 Paris	Immobilier	IG	100,0	100,0
H.M.B SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Kerrous SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Kergorju SCI	29200 Brest	Immobilier	IG	100,0	100,0
Magasins Jean SAS	29200 Brest	Grande distribution	IG	100,0	100,0
Matignon Sablons SAS	75008 Paris	Immobilier	IG	100,0	100,0
Matimmob 1 SAS	75008 Paris	Immobilier	IG	100,0	100,0
MFD Inc. (ex Athlete's Foot Group Inc.)	GA 30331 Atlanta	Holding	IG	100,0	100,0
Miramont Finance & Distribution SA	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
O.C.P. SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Perrières (Des) SCI	75008 Paris	Immobilier	IG	100,0	100,0
Sables (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	IG	62,5	62,5
Sivigral SCI	75008 Paris	Immobilier	ME	40,0	40,0
Soparin SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Parande SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Alexa Group GmbH	Düsseldorf	Immobilier	IP	27,0	50,0
Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH	Berlin	Immobilier	IG	54,0	54,0
Alta Marigny Carré de Soie SNC	75002 Paris	Immobilier	IP	25,0	25,0
Centrum Alexa SARL	Luxembourg	Immobilier	IG	60,0	60,0
Centrum Gdynia SARL	Luxembourg	Immobilier	IP	49,9	55,0
Centrum Leto SARL	Luxembourg	Immobilier	IG	100,0	100,0
Centrum Poznan SARL	Luxembourg	Immobilier	IG	100,0	100,0
Centrum Saint-Petersbourg (ex Apsys Investment Russia SARL)	Luxembourg	Immobilier	IP	50,0	50,0
Centrum Weiterstadt SARL	Luxembourg	Immobilier	IG	60,0	60,0
Centrum Wzgorze SP Zoo	Gdynia	Immobilier	IP	24,9	32,5
Einkaufszentrum Am Alex GmbH	Berlin	Immobilier	IG	54,0	90,0

* Sociétés cotées.

IG : Intégration globale.

IP : Intégration proportionnelle.

ME : Mise en équivalence.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	Méthode de consolidation	31/12/2009	
				% d'intérêt	% de contrôle
Gutenbergstrasse BAB5 GmbH	Berlin	Immobilier	IG	48,0	80,0
HBF Konigswall GmbH	Berlin	Immobilier	IG	100,0	100,0
Hippodrome Carré de Soie SARL	75008 Paris	Immobilier	IP	24,8	24,8
IG Real Estate Investments SRL	Bucarest	Immobilier	IG	66,5	100,0
IG Romanian Investments Ltd	Nicosie	Immobilier	IG	81,6	81,6
Loop 5 Shopping Centre GmbH	Düsseldorf	Immobilier	IP	24,0	50,0
Marigny Expansion SAS	75008 Paris	Holding	IP	50,0	50,0
Parande Ventures (partnership)	New-York	Holding	IG	99,0	99,0
Pargest SAS	75008 Paris	Holding	IG	92,5	96,3
Pargest Holding SAS	75008 Paris	Holding	IG	96,1	96,1
Parinvest SAS	75008 Paris	Holding	IG	100,0	100,0
Pont de Grenelle SCI	75008 Paris	Immobilier	ME	20,0	20,0
Rivoli Participations SAS	75008 Paris	Holding	ME	27,6	27,6
Ruban Bleu St-Nazaire SCI	75116 Paris	Immobilier	ME	50,0	50,0
SistemApsys SARL	Luxembourg	Immobilier	ME	25,0	50,0
Euristates Inc.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	100,0	100,0
555 Watertown LLC	Watertown, Massachusetts 02472	Immobilier	IG	95,5	100,0
Beacon Pleasant Street LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	84,4	86,2
EREC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	97,9	100,0
EREC Ventures II LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	99,8	100,0
Euris North America Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	100,0	100,0
ENAC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	99,4	100,0
Euris Real Estate Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	100,0	100,0
Parande Brooklyn Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	100,0	100,0
Parande Brooklyn Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	IG	95,7	100,0
Repton Place LLC	Boston, Massachusetts 02110	Immobilier	IG	84,4	100,0
Groupe GO Sport SA*	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	78,3
Buissières (Les) SAS	38360 Sassenage	Immobilier	IG	73,6	100,0
Club Sports Diffusion SA	1050 Bruxelles	Sport	IG	73,6	100,0

* Sociétés cotées.
 IG : Intégration globale.
 IP : Intégration proportionnelle.
 ME : Mise en équivalence.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	Méthode de consolidation	31/12/2009	
				% d'intérêt	% de contrôle
Courir France SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100,0
Delort Sports SARL	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100,0
GO Sport France SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100,0
GO Sport International SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100,0
GO Sport Les Halles SNC	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100,0
Gosport.com SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100,0
GO Sport Polska SP Zoo	02801 Varsovie	Sport	IG	73,6	100,0
Grand Large Sport SAS	38360 Sassenage	Sport	IG	73,6	100,0
Limpert Investments BV	1102 Amsterdam	Sport	IG	73,6	100,0
Casino, Guichard-Perrachon SA*	42100 Saint-Etienne	Grande distribution	IG	48,7	60,7
AEW Immocommercial	75012 Paris	Immobilier	ME	10,0	20,5
Alcudia Promotion SAS	42100 Saint-Etienne	Immobilier	IG	48,6	100,0
Groupe Anfilco (Disco)	Montevideo	Grande distribution	IP	30,4	62,5
Balcadis 2 SNC	20220 Ile Rousse	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Banque du groupe Casino SA	75116 Paris	Banque	IP	29,2	60,0
Bergsaar BV	Amsterdam	Holding	IG	48,7	100,0
Groupe Big C *	Lupini	Grande distribution	IG	30,7	63,2
Bonuela	Caracas	Holding	IG	48,7	100,0
Caserne de Bonne (La) SCI	75116 Paris	Immobilier	IG	48,7	100,0
Casino Carburants SAS	42100 Saint-Etienne	Stations-services	IG	48,7	100,0
Casino Information Technology SAS	42100 Saint-Etienne	Services	IG	48,7	100,0
Casino International SAS	42100 Saint-Etienne	Services	IG	48,6	100,0
Casino Ré SA	Luxembourg	Assurance	IG	48,7	100,0
Casino Restauration SAS	42100 Saint-Etienne	Restauration	IG	48,7	100,0
Casino Services SAS	42100 Saint-Etienne	Services	IG	48,7	100,0
Casino Vacances SNC	75009 Paris	Voyages	IG	48,7	100,0
Cativen	Caracas	Grande distribution	IG	32,0	65,7
Cdiscount SA	33700 Mérignac	E-commerce	IG	39,3	80,9
Centrum Handlowe Jantar Sp.zoo	Varsovie	Immobilier	IG	12,2	51,0
Centrum Handlowe Pogoria Sp.zoo	Varsovie	Immobilier	IG	12,2	51,0
Club Avantages SAS	42100 Saint-Etienne	Cartes de fidélité	IG	47,7	98,0

* Sociétés cotées.

IG : Intégration globale.

IP : Intégration proportionnelle.

ME : Mise en équivalence.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	Méthode de consolidation	31/12/2009	
				% d'intérêt	% de contrôle
Coboop BV	Amsterdam	Holding	IG	48,7	100,0
Codim 2 SA (groupe Codim)	20200 Bastia	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Comacas SNC	42100 Saint-Etienne	Achats	IG	48,7	100,0
Costa Verde SNC	20230 San Nicolao	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Devoto	Montevideo	Grande distribution	IG	47,0	96,6
Dinetard SAS	42100 Saint-Etienne	Immobilier	IG	48,7	100,0
Distribution Casino France SAS	42100 Saint-Etienne	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Distridyn SA	75008 Paris	Grande distribution	IP	24,3	50,0
Dunnhumby France SAS	42100 Saint-Etienne	Marketing	IP	24,3	50,0
Easydis SAS	42160 Andrézieux-Bouthéon	Logistique	IG	48,7	100,0
EMC Distribution SAS	75116 Paris	Achats	IG	48,7	100,0
Espace Warszawa Sp.zoo	Varsovie	Immobilier	IG	12,2	51,0
Groupe Exito*	Medellin	Grande distribution	IG	26,7	54,8
Carulla Vivero SA	Bogota, D.C.	Grande distribution	IG	48,6	99,9
SA Didetexco	Municipio de Envigado	Grande distribution	IG	47,6	97,8
Patrimonio Autonomo San Pedro Plaza	Bogota, D.C.	Immobilier	IG	24,8	51,0
Fidis 2 SNC	20240 Ghisonaccia	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Floréal SA	42100 Saint-Etienne	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Géant Foncière BV	Amsterdam	Holding	IG	48,7	100,0
Géant Holding BV	Amsterdam	Holding	IG	48,7	100,0
Géant International BV	Amsterdam	Holding	IG	48,7	100,0
Geimex SA	75001 Paris	Grande distribution	IP	24,3	50,0
Gelase SA	Bruxelles	Holding	IG	48,7	100,0
Groupe GPA (ex CBD) *	São Paulo	Grande distribution	IP	16,4	33,7
Halles des Bords de Loire (Les) SCI	75116 Paris	Immobilier	IG	48,7	100,0
Hyper Rode 2 SNC	20600 Furiani	Grande distribution	IG	48,7	100,0
IGC Promotion SAS	42100 Saint-Etienne	Immobilier	IG	48,6	100,0

* Sociétés cotées.
 IG : Intégration globale.
 IP : Intégration proportionnelle.
 ME : Mise en équivalence.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	Méthode de consolidation	31/12/2009	
				% d'intérêt	% de contrôle
Immobilière Groupe Casino Services SAS	42100 Saint-Etienne	Immobilier	IG	48,7	100,0
Intexa SA *	42100 Saint-Etienne	Sans activité	IG	47,6	97,9
IRTS SARL	Le Grand Saconnex	Services	IG	48,7	100,0
Latic	Wilmington, Delaware	Holding	IG	48,7	100,0
Super de Boer NV * (ex Laurus NV)	5201 AD's-Hertogenbosch	Grande distribution	IG	27,7	57,0
Libertad SA	Cordoba	Grande distribution	IG	48,7	100,0
L'Immobilière Groupe Casino SAS	42100 Saint-Etienne	Immobilier	IG	48,7	100,0
Lion de Toga 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Marushka Holding BV	Amsterdam	Holding	IG	48,7	100,0
Mayland (ex Géant Polska)	Varsovie	Immobilier	IG	48,7	100,0
Groupe Monoprix	92116 Clichy	Grande distribution	IP	24,3	50,0
Onagan Promotion SAS	42100 Saint-Etienne	Immobilier	IG	48,6	100,0
Pacam 2 SNC	20167 Mezzavia	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Pachidis SA	42100 Saint-Etienne	Holding	IG	48,7	100,0
Plouescadis SAS	75016 Paris	Holding	IG	48,6	100,0
Polca Holding SA	Bruxelles	Holding	IG	48,7	100,0
Poretta 2 SNC	20137 Porto-Vecchio	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Prical 2 SNC	20260 Calvi	Grande distribution	IG	48,2	100,0
Prodis 2 SNC	20110 Propriano	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Régie Média Trade SAS	75008 Paris	Services	IP	24,3	50,0
Restauration Collective Casino SAS	42100 Saint-Etienne	Restauration	IG	48,7	100,0
Ségisor SA	42100 Saint-Etienne	Holding	IG	48,7	100,0
Semafrac SNC	20600 Furiani	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Serca SAS	42100 Saint-Etienne	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Shopping Property Fund 1	75017 Paris	Immobilier	ME	18,3	37,7
SNC des Cash Corses	20200 Bastia	Grande distribution	IG	48,7	100,0

* Sociétés cotées.

IG : Intégration globale.

IP : Intégration proportionnelle.

ME : Mise en équivalence.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	Méthode de consolidation	31/12/2009	
				% d'intérêt	% de contrôle
Soderip SNC	42100 Saint-Etienne	Immobilier	IG	48,6	100,0
Sodico 2 SNC	20250 Corte	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Spice Espana S.L.	Pampelune	Services	IG	48,7	100,0
Sudéco SAS	42100 Saint-Etienne	Grande distribution	IG	48,6	100,0
Sudis 2 SNC	20137 Porto-Vecchio	Grande distribution	IG	48,6	100,0
Tevir SA	42100 Saint-Etienne	Holding	IG	48,7	100,0
Théiadis SAS	42100 Saint-Etienne	Holding	IG	46,9	96,5
Unigros 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Uranie SAS	42100 Saint-Etienne	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Vegas Argentina SA	Buenos Aires	Holding	IG	48,7	100,0
Villa Plancha SAS	42100 Saint-Etienne	Restauration	IG	48,7	100,0
Vindémia SA	Sainte-Marie (Réunion)	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Vivéris Odyssee	75001 Paris	Immobilier	ME	13,0	26,7
Wilkes	São Paulo	Grande distribution	IP	33,5	68,8
Asinco SA (groupe Franprix-Leader Price)	75016 Paris	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Baud SA	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Cafige	75009 Paris	Holding	IG	29,2	60,0
Cofilead	75017 Paris	Holding	IG	29,2	60,0
Groupe Cogefisd	75017 Paris	Grande distribution	IG	40,9	84,0
DBA SNC	56312 Lorient	Holding	ME	31,3	49,0
Distribution Leader Price SNC	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Groupe Figeac	75017 Paris	Grande distribution	IG	40,9	84,0
Franprix distribution SAS	75016 Paris	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Franprix Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	IG	48,7	100,0
HD Rivière	31000 Toulouse	Holding	ME	19,5	40,0
Patrick Fabre Distribution	75006 Paris	Holding	ME	19,5	40,0
Besançon Saint-Claude SARL	25000 Besançon	Sans activité	IG	48,7	100,0

* Sociétés cotées.
 IG : Intégration globale.
 IP : Intégration proportionnelle.
 ME : Mise en équivalence.

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	Méthode de consolidation	31/12/2009	
				% d'intérêt	% de contrôle
H2A	92700 Colombes	Financier	IG	29,2	60,0
Leader Price Argentina SA	Buenos Aires	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Leader Price Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Leadis Holding	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Lecogest SARL	92500 Rueil-Malmaison	Holding	IG	48,7	100,0
Groupe Minimarché	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	IG	46,2	100,0
Pro Distribution SA	92370 Chaville	Holding	ME	23,8	49,0
Groupe Retail Leader Price	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	IG	48,7	100,0
R.L.P. Investissement SA	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Sarjel	94100 St-Maur-des-Fossés	Financier	ME	23,8	49,0
Sédifrais SA	95560 Montsoult	Grande distribution	IG	47,1	100,0
Sodigestion	92000 Nanterre	Financier	IG	29,2	60,0
Groupe Sofigep	92500 Rueil-Malmaison	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Surgenord SAS	93500 Pantin	Holding	IG	47,1	100,0
S.R.P	75017 Paris	Grande distribution	IG	48,7	100,0
Mercialys SA*	75016 Paris	Immobilier	IG	25,0	53,7
Bourg en Bresse Kennedy SCI	42100 Saint-Etienne	Immobilier	IG	24,1	96,5
Centre commercial Kerbernard SCI	42100 Saint-Etienne	Immobilier	IG	24,6	98,3
Corin Asset Management SAS	20600 Furiani	Immobilier	IP	10,0	40,0
Diane (La) SCI	13100 Aix-en-Provence	Immobilier	IG	25,0	100,0
Mercialys Gestion SAS	42100 Saint-Etienne	Immobilier	IG	25,0	100,0
Mery 2 SAS	75116 Paris	Immobilier	IG	25,0	100,0
Point Confort SA	42100 Saint-Etienne	Immobilier	IG	25,0	100,0
Toulon Bon Rencontre SCI	42100 Saint-Etienne	Immobilier	IG	24,2	96,7

* Sociétés cotées.
 IG : Intégration globale.
 IP : Intégration proportionnelle.
 ME : Mise en équivalence.

COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rallye, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 1.3 et 1.6 du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrivent les nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées à compter du 1er janvier 2009,
- la note 1.2 du paragraphe « Commentaires sur le contenu des comptes » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose, d'une part, le traitement comptable retenu par le Groupe pour traduire la distribution d'un dividende en actions Mercialys et, d'autre part, les positions prises par le Groupe relatives à l'intégration des comptes de sa filiale vénézuélienne, Cativen, dans les comptes consolidés du Groupe.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

I Principes comptables

La note 1.2 du paragraphe « Commentaires sur le contenu des comptes » précise le mode de comptabilisation de la distribution d'un dividende en actions Mercialys et les principes retenus pour la comptabilisation des opérations au Venezuela. La note 18 décrit quant à elle les éléments justifiant la comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence des participations dans les OPCl.

Nos diligences ont porté sur l'examen de l'ensemble des éléments de droit et de fait sous-tendant le caractère approprié des principes et méthodes retenus par votre Groupe pour traduire ces opérations ainsi que sur celui du caractère approprié des informations données en annexe.

I Estimations comptables

Le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des goodwill, les actifs immobiliers et les actifs financiers disponibles à la vente (notes 1.14, 1.16, 1.18 et 1.19 du paragraphe « Règles et méthodes comptables » détaillées dans les notes 13, 14, 15, 16 et 17). Concernant ces actifs et ces goodwill, le Groupe dispose pour s'assurer de leur valeur recouvrable, d'une part, d'évaluations externes et, d'autre part, de plans financiers pluriannuels, approuvés par la Direction.

COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée concernant les hypothèses retenues par le Groupe. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2010
Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Catherine CHASSAING
Associée

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre NAVAS
Associé

COMPTES SOCIAUX

De la Société au 31 décembre 2009

COMPTE DE RÉSULTAT RALLYE

(En millions d'euros)	Note	2009	2008
Chiffre d'affaires hors taxes	1	5,7	4,6
Autres achats et charges externes		(16,5)	(13,7)
Impôts et taxes		(0,4)	(1,2)
Charges de personnel		(7,3)	(8,2)
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions		(5,8)	(3,4)
Autres charges nettes de gestion courante		(0,3)	(0,3)
Résultat d'exploitation	1	(24,6)	(22,1)
Produits financiers		221,3	270,9
Charges financières		(203,1)	(227,0)
Résultat financier	2	18,2	43,9
Résultat courant avant impôts		(6,4)	21,8
Reprises / (dotations) exceptionnelles de provisions			4,9
Produits (charges) exceptionnels sur opérations de gestion		2,3	
Produits (charges) exceptionnels sur opérations en capital		152,4	20,8
Résultat exceptionnel	3	154,7	25,7
Impôts sur les bénéfices	4		
Résultat net		148,3	47,5

COMPTES SOCIAUX

De la Société au 31 décembre 2009

BILAN

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et dépréciations	2009 Net	2008
Immobilisations incorporelles	5	0,3	0,3		
Immobilisations corporelles	5	1,2	0,8	0,4	0,5
Immobilisations financières	6-8	1 919,6	397,5	1 522,1	1 716,1
Total de l'actif immobilisé		1 921,1	398,6	1 522,5	1 716,6
Créances	7	2 064,5	0,1	2 064,4	1 854,1
Valeurs mobilières de placement	8	578,1		578,1	361,6
Disponibilités	8	0,1		0,1	
Total de l'actif circulant		2 642,7	0,1	2 642,6	2 215,7
Charges constatées d'avance	9	0,8		0,8	0,8
Frais d'émission d'emprunts à étaler	9	21,6		21,6	5,5
Primes de remboursement des obligations	9	5,4		5,4	0,7
Ecarts de conversion					
TOTAL DE L'ACTIF		4 591,6	398,7	4 192,9	3 939,3

PASSIF

(En millions d'euros)	Notes	2009	2008
Capital social		127,1	127,1
Primes d'émission		1 309,0	1 309,0
Réserves		74,6	74,6
Report à nouveau		29,4	57,9
Acompte sur dividende		(33,1)	(33,7)
Résultat de l'exercice		148,3	47,5
Total des capitaux propres	10	1 655,3	1 582,4
Provisions	11	56,6	49,6
Emprunts et dettes financières	12	2 456,6	2 144,0
Dettes d'exploitation	13	7,4	14,0
Autres dettes	13	16,9	148,9
Total des dettes		2 481,0	2 306,9
Produits constatés d'avance		0,2	0,4
TOTAL DU PASSIF		4 192,9	3 939,3

COMPTES SOCIAUX

Tableau des flux de trésorerie de la société Rallye

(En millions d'euros)	2009	2008
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net	148,3	47,5
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾	99,6	71,9
- Plus-values de cession nettes d'impôts	(155,3)	(25,1)
- Dividendes payés en actions	(42,8)	
Marge brute d'autofinancement	49,7	94,3
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
- Stocks nets		
- Créances d'exploitation nettes	9,6	15,5
- Dettes d'exploitation	(6,7)	(1,5)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (A)	52,7	108,3
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(0,1)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisition d'immobilisations financières	(149,8)	(199,1)
Cession d'immobilisations financières	438,3	119,2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	288,5	(80,0)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la Société	(75,4)	(77,2)
Augmentation de capital en numéraire		0,8
Remboursement du capital		
Emission d'emprunts	1 087,7	250,0
Remboursement d'emprunts	(787,8)	(159,6)
Variation des intérêts courus	(1,5)	6,6
Avance en comptes courants en faveur des filiales de la Société	(344,3)	196,1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(121,3)	216,7
Variation de trésorerie (A+B+C)	219,9	245,0
Trésorerie d'ouverture (D)	345,6	100,6
Trésorerie de clôture (E)	565,4	345,6
Variation de trésorerie (E-D)	219,9	245,0

(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant.

COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes de la société Rallye au 31 décembre 2009

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes, normes et méthodes comptables définis par le Plan Comptable Général de 1999 conformément au règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. L'amortissement économique des immobilisations est établi selon le mode linéaire et les durées suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an
Mobilier, matériel de bureau	2 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Agencements, aménagements	10 ans

1.2. Immobilisations financières

1.2.1. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

La société Rallye apprécie la valeur d'utilité des titres de participation en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net comptable, l'actif net réévalué, l'actualisation des flux financiers nette de l'endettement, le cours de Bourse ou des évaluations externes. Une dépréciation de l'éventuel compte courant ou une provision pour risques peuvent être constituées lorsque les capitaux propres de la filiale sont négatifs.

1.2.2. Autres immobilisations financières

Les prêts et créances, et les autres titres immobilisés figurant dans les « Autres immobilisations financières » sont inscrits au bilan au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

Pour les actions Rallye acquises dans le cadre des programmes de rachat, la valeur probable de réalisation retenue est le cours de Bourse moyen des vingt derniers jours de l'exercice.

1.3. Créances

Les créances figurent à l'actif pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

1.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est déterminée par comparaison entre cette valeur et :

- le cours de Bourse moyen des vingt derniers jours de l'exercice pour les actions détenues en propre ;
- et la valeur liquidative à la date de clôture pour les autres valeurs mobilières de placement.

Les actions en propre affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options de souscription d'actions ne sont pas dépréciées, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision pour risque constatée au passif.

COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes de la société Rallye au 31 décembre 2009

1.5. Frais d'émission d'emprunts à étaler

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière appropriée à leurs modalités de remboursement.

1.6. Écarts de conversion

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portées en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision.

1.7. Provisions

En application du règlement CRC n° 2000-06, les risques et charges liés à une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue entraînent la comptabilisation d'une provision.

La provision pour contentieux fiscal correspond à l'appréciation des risques financiers en l'état actuel de la procédure.

Au titre des engagements de retraite, la dette provisionnelle correspondant à la totalité des droits acquis par les personnes concernées est comptabilisée en provision pour charge conformément à la recommandation 2003 R-01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC). L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales. Au 31 décembre 2009 la provision s'élève à 42 976 euros.

Les primes de remboursement conditionnelles d'emprunts obligataires peuvent faire l'objet d'une provision dès lors que leur versement devient probable. Leur montant est réparti sur la durée de vie de l'emprunt. La société a apprécié la nécessité de provisionner les primes de remboursement notamment en tenant compte de l'échéance des emprunts et de la différence entre le cours de Bourse actuel des actions sous-jacentes et la valeur de remboursement des obligations.

La société a consenti des plans d'attribution d'actions gratuites et comptabilise au titre de ces plans une provision correspondant au coût d'acquisition des actions qui devraient être attribuées compte tenu des conditions du plan appréciées à la date de clôture. Cette provision est constituée conformément à l'avis 2008-17 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique, le montant des provisions est précisé à la note 11 de l'annexe.

1.8. Dettes

Les dettes d'exploitation et les autres dettes figurant au passif sont enregistrées pour leur valeur nominale.

1.9. Instruments financiers

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, la société Rallye utilise des instruments dérivés visant à rendre variables certaines lignes d'endettement pour bénéficier de la baisse des taux.

Les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat de l'exercice prorata temporis. La juste valeur de ces instruments financiers s'établit à 24,4 millions d'euros au 31 décembre 2009.

1.10. Résultat courant

Le résultat courant correspond aux produits et charges afférents aux activités ordinaires de la Société.

1.11. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut les produits et charges ayant un caractère exceptionnel ou étant significatifs eu égard à leur montant.

1.12. Impôt sur les bénéfices

La société Rallye a opté pour le régime de l'intégration fiscale et prend en charge l'impôt dû par le groupe intégré. Au 31 décembre 2009, le périmètre comprend 18 sociétés.

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Rallye et les sociétés membres du Groupe, expose les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés :

- la société Rallye supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés, les contributions additionnelles afférentes aux bénéfices et aux plus-values réalisées par les filiales membres du groupe d'intégration fiscale ;
- les filiales membres du groupe d'intégration fiscale verseront à la société Rallye la fraction de l'impôt forfaitaire annuel due de leur fait ;

- en cas de sortie d'une filiale membre du groupe d'intégration fiscale, la société Rallye sera seule tenue au paiement des impositions et de toute autre charge éventuelle. La société Rallye pourra indemniser la filiale sortante des surcoûts fiscaux dont son appartenance au Groupe aura été la cause.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Rallye a poursuivi le renforcement de sa liquidité avec l'émission de deux emprunts obligataires de 500 millions d'euros chacun, d'échéance janvier 2015 et novembre 2016

Rallye a réalisé avec succès deux emprunts obligataires d'un montant de 500 millions d'euros chacun d'échéance 20 janvier 2015 et 4 novembre 2016 respectivement. Ces deux émissions sont destinées à refinancer la dette existante, à en allonger la maturité et à renforcer la situation de liquidité de Rallye.

Les coupons de ces deux obligations (8,375% et 7,625% respectivement) ont fait l'objet d'une couverture en taux variable permettant à Rallye d'optimiser son coût de financement.

Perception d'un dividende en actions Mercialys

En juin 2009, la société Rallye a perçu 1 972 888 actions Mercialys au titre de la distribution par Casino à ses actionnaires de 1 action Mercialys pour 8 actions Casino détenues, faisant suite à l'apport par Casino à Mercialys d'un portefeuille d'actifs immobiliers d'une valeur totale de 334 millions d'euros.

La société Rallye a par ailleurs acquis en juin 2009 auprès de ses filiales 4 853 105 actions Mercialys, qu'elles avaient elles-mêmes perçues au titre de la distribution Casino, dans le cadre de la centralisation de leur détention au niveau de la société Rallye.

A l'issue de ces opérations, la société Rallye détenait une participation d'environ 7,6% du capital et des droits de vote de Mercialys. Cette participation a ensuite été intégralement cédée sur l'exercice 2009 dans le cadre d'un equity swap conclu avec un établissement bancaire.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Néant.

II. COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

I NOTE 1 - Résultat d'exploitation

1.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2009	2008
Prestations de services	5,7	4,6
Reprises de provisions	1,4	1,4
Transferts de charges d'exploitation	23,0	0,8
Produits d'exploitation	30,1	6,8
Autres achats et charges externes	39,5	14,5
Impôts et taxes	0,4	1,2
Frais de personnel	7,3	8,2
Dotation aux amortissements et provisions	7,2	4,7
Autres charges d'exploitation	0,3	0,3
Charges d'exploitation	54,7	28,9
Résultat d'exploitation	(24,6)	(22,1)

COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes de la société Rallye au 31 décembre 2009

1.2. Produits d'exploitation

(En millions d'euros)	2009	2008
Prestations de services	1,7	0,7
Services financiers	4,0	3,9
Chiffre d'affaires	5,7	4,6
Reprise de provisions	1,4	1,4
Transferts de charges	23,0	0,8
Produits d'exploitation	30,1	6,8

Le chiffre d'affaires est intégralement réalisé en France et est essentiellement composé de prestations auprès des filiales. Les transferts de charges pour 23 millions d'euros concernent des frais d'émission d'emprunts et des débours payés par Rallye pour le compte de ses filiales.

1.3. Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes comprennent notamment des commissions bancaires et des honoraires. Les autres charges d'exploitation concernent essentiellement les jetons de présence attribués aux administrateurs de la Société.

1.4. Effectif et rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction

	2009	2008
Cadres	23	23
Employés	13	14
Total de l'effectif moyen	36	37
Rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction (En millions d'euros)	1,3	1,2

I NOTE 2 - Résultat financier

(En millions d'euros)	2009	2008
Dividendes	106,8	118,6
Reprises de provisions	1,8	11,8
Autres intérêts et produits assimilés	111,1	128,1
Produits nets/cession de valeurs mobilières	1,6	12,4
Produits financiers	221,3	270,9
Intérêts et charges assimilées	107,5	149,8
Dotations aux provisions financières	95,6	77,2
Charges financières	203,1	227,0
Résultat financier	18,2	43,9

Au titre de l'année 2009, les dividendes proviennent des sociétés Casino pour 81,8 millions d'euros, Cobivia pour 13,6 millions d'euros, Omnium de Commerce et de Participations pour 9 millions d'euros, Matignon Sablons pour 1,4 million d'euros et Mercialys pour 1 million d'euros.

Les reprises de provisions concernent :

- des options d'achat d'actions échues sans avoir été exercées pour 1,5 million d'euros ;
- des titres de participation pour 0,3 million d'euros.

Les autres intérêts et produits assimilés concernent essentiellement la rémunération des comptes courants avec les filiales et des opérations de couverture de taux.

Les dotations aux provisions concernent essentiellement :

- la dépréciation de titres de participation pour 86,3 millions d'euros (voir note 6.2) ;
- les primes de remboursement de l'emprunt obligataire pour un montant de 5,6 millions d'euros ;
- et des options d'achat d'actions pour 3,2 millions d'euros.

Le résultat financier intègre également un produit financier de 1,6 million d'euros correspondant au boni de confusion dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine de la société Mermoz Kléber le 15 juin 2009.

I NOTE 3 - Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2009	2008
Cessions d'immobilisations financières	152,4	20,8
Reprises / (dotations) aux provisions		4,9
Autres produits / (charges) exceptionnels	2,3	
Résultat exceptionnel	154,7	25,7

Le résultat de cession des immobilisations financières concerne essentiellement des plus values de cession de titres Casino et Mercialys (voir note 6.2).

En 2009, un produit de 2,3 millions d'euros a été comptabilisé concernant un dégrèvement de taxe sur les salaires au titre des années 2006 à 2008.

I NOTE 4 - Impôt sur les sociétés

4.1. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2009	2008
Résultat courant	(6,4)	21,8
Résultat exceptionnel	154,7	25,7
Résultat avant impôts	148,3	47,5
Effet de l'intégration fiscale		
Résultat net	148,3	47,5

En tant que société tête de groupe du régime d'intégration fiscale, la société Rallye supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés du Groupe. Le régime d'intégration fiscale a eu pour effet une économie de 0,1 million d'euros correspondant à l'impôt qui aurait été acquitté par les filiales.

En l'absence de ce régime la société Rallye n'aurait pas été imposable.

4.2. Situation fiscale latente

Les reports déficitaires d'un montant de 1 314 millions d'euros au 31 décembre 2009 sont constitués au sein de l'intégration fiscale et sont reportables indéfiniment.

Les moins-values à long terme reportables s'élèvent à 3,4 millions d'euros, elles ont été constituées au sein du groupe fiscal et sont imputables sur les plus-values à long terme de même nature réalisées au cours des 10 exercices suivants.

COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes de la société Rallye au 31 décembre 2009

I NOTE 5 - Immobilisations incorporelles et corporelles

5.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2009	2008
Immobilisations incorporelles brutes	0,3	0,3
Amortissements	(0,3)	(0,3)
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles		
Terrains	0,1	0,1
Constructions	0,6	0,6
Autres immobilisations corporelles	0,5	0,5
Immobilisations corporelles brutes	1,2	1,2
Amortissements	(0,8)	(0,7)
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	0,4	0,5
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	0,4	0,5

5.2. Variation

(En millions d'euros)	Brut	Amortissements	Net
Au 1^{er} janvier 2008	1,5	(1,0)	0,5
Augmentations		(0,1)	(0,1)
Diminutions		0,1	0,1
Au 31 décembre 2008	1,5	(1,0)	0,5
Augmentations		(0,1)	(0,1)
Diminutions			
Au 31 décembre 2009	1,5	(1,1)	0,4

I NOTE 6 - Immobilisations financières

6.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2009	2008
Titres de participation	1 918,9	2 000,5
Dépréciations	(397,5)	(300,9)
Valeurs nettes des titres de participation	1 521,4	1 699,6
Autres immobilisations financières	0,7	16,5
Dépréciations		
Valeurs nettes des autres immobilisations financières	0,7	16,5
Immobilisations financières nettes	1 522,1	1 716,1

6.2. Variations

(En millions d'euros)	Brut	Provisions	Net
Au 1^{er} janvier 2008	1 940,8	(238,0)	1 702,8
Augmentations	183,3	(63,1)	120,2
Diminutions	(107,1)	0,2	(106,9)
Au 31 décembre 2008	2 017,0	(300,9)	1 716,1
Augmentations	203,0	(96,9)	106,1
Diminutions	(300,4)	0,3	(300,1)
Au 31 décembre 2009	1 919,6	(397,5)	1 522,1

L'augmentation des immobilisations financières correspond principalement à :

- l'acquisition (externe au Groupe) d'actions Casino pour 1,9 million d'euros ;
- l'acquisition d'actions Mercialys reçues dans le cadre de la distribution par Casino, d'un dividende en actions Mercialys pour 41,8 millions d'euros ;
- l'acquisition interne au groupe d'actions Mercialys pour 103,8 millions d'euros ;
- l'acquisition dans le cadre du contrat de liquidité de titres Rallye pour 19,8 millions d'euros et de fonds communs de placement (FCP) pour 25,1 millions d'euros.

Les diminutions d'immobilisations financières correspondent essentiellement à :

- la cession interne au groupe d'actions Casino pour 89 millions d'euros ;
- la cession externe au groupe d'actions Mercialys pour 145,6 millions d'euros ;
- l'impact comptable de l'opération de transmission universelle de patrimoine de la société Mermoz Kléber chez Rallye pour 5 millions d'euros ;
- des cessions dans le cadre du contrat de liquidité de titres Rallye pour 22,7 millions d'euros et de fonds communs de placement (FCP) pour 38,1 millions d'euros.

Les dotations aux provisions concernent à hauteur de 85,5 millions d'euros la dépréciation des titres de la société Parande.

I NOTE 7 - Créances

Le montant et l'échéance des créances nettes figurant à l'actif du bilan se ventilent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	2009	2008
Créances de l'actif immobilisé	0,1	0,1
Créances clients et comptes rattachés	104,6	117,8
Comptes courants	1 912,1	1 700,0
Autres créances d'exploitation	47,7	36,3
Créances de l'actif circulant	2 064,4	1 854,1
Créances nettes	2 064,5	1 854,2
<i>Dont : à un an au plus</i>	<i>2 048,6</i>	<i>1 838,3</i>
<i>à plus d'un an</i>	<i>15,9</i>	<i>15,9</i>

Au 31 décembre 2009, le poste « Autres créances d'exploitation » comprend :

- des produits à recevoir pour 5,2 millions d'euros correspondant à des intérêts à recevoir au titre d'opérations de couverture de taux d'intérêt ;
- une créance de 21 millions d'euros correspondant au dépôt de garantie relatif à un equity swap mis en place par la société en juin 2009 ;
- des primes d'options d'achat d'actions Casino pour 15,8 millions d'euros.

Les avances en compte courant versées par la société Rallye à ses filiales sont réalisées dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe. Leur échéance est inférieure à un an.

COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes de la société Rallye au 31 décembre 2009

I NOTE 8 - Trésorerie nette

8.1. Valeurs mobilières de placement

(En millions d'euros)	2009	2008
Actions en propre	12,4	15,8
Valeurs mobilières de placement	565,7	345,8
Valeurs brutes	578,1	361,6
Dépréciations		
Valeurs nettes	578,1	361,6

Au 31 décembre 2009, le poste « Actions en propre » est composé de 891 789 actions Rallye destinées à couvrir des plans d'options d'actions et d'attribution d'actions gratuites.

Le poste « Valeurs mobilières de placement » se compose de placements de trésorerie à très court terme. La valeur de marché de ces placements est sensiblement identique à leur valeur comptable.

8.2. Actions en propre

	2009			2008
	Valeurs mobilières de placement	Immobilisations financières	Total	
Nombres de titres détenus :				
Au 1^{er} janvier	1 039 945	195 000	1 234 945	405 828
Annulation				(316 452)
Achats		1 135 769	1 135 769	1 903 183
Ventes	(148 156)	(1 330 769)	(1 478 925)	(757 614)
Au 31 décembre	891 789		891 789	1 234 945
Valeur brute des titres détenus (En millions d'euros) :				
Au 1^{er} janvier	15,8	2,9	18,7	18,7
Annulation				(14,6)
Achats		19,8	19,8	40,9
Ventes	(3,4)	(22,7)	(26,1)	(26,4)
Au 31 décembre	12,4		12,4	18,6

Dans le cadre du contrat de liquidité signé entre la société Rallye et Rothschild & Cie Banque en juin 2005, la Société a acquis 1 135 769 et cédé 1 330 769 titres Rallye. A la clôture, la Société ne détient plus aucun titre Rallye.

Au cours de l'année 2009, la Société a également cédé 148 156 titres Rallye qui étaient destinés à couvrir des plans d'options, et dont la couverture était devenue sans objet.

Le 8 juin 2009, 33 044 titres Rallye ont été remis aux salariés dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites arrivé à échéance.

8.3. Trésorerie nette

(En millions d'euros)	2009	2008
Valeurs mobilières de placement	565,7	345,8
Dépréciations		
Valeurs nettes	565,7	345,8
Disponibilités	0,1	
Découverts bancaires	(0,4)	(0,2)
Crédits spots		
Trésorerie nette	565,4	345,6

I NOTE 9 - Comptes de régularisation et assimilés

(En millions d'euros)	2009	2008
Charges constatées d'avance	0,8	0,8
Frais d'émission d'emprunts à étaler	21,6	5,5
Primes de remboursement des obligations	5,4	0,7
Comptes de régularisation et assimilés	27,8	7,0

Les frais d'émission d'emprunts et les primes de remboursement des obligations sont amortis sur la durée des emprunts et des lignes de crédit, ou de manière appropriée à leurs modalités de remboursement.

I NOTE 10 - Capitaux propres**10.1. Décomposition**

Au 31 décembre 2009, le capital social s'établit à 127 080 420 euros, composé de 42 360 140 actions au nominal de 3 euros.

(En millions d'euros)	2009	2008
Capital social	127,1	127,1
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 309,0	1 309,0
Réserve légale	12,8	12,8
Réserves réglementées	1,4	1,4
Autres réserves	60,4	60,4
Report à nouveau	29,4	57,9
Acompte sur dividende	(33,1)	(33,7)
Résultat de l'exercice	148,3	47,5
Capitaux propres	1 655,3	1 582,4

COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes de la société Rallye au 31 décembre 2009

10.2. Variation des capitaux propres

(En millions d'euros)	2009	2008
Au 1^{er} janvier	1 582,4	1 625,9
Augmentation / diminution de capital		(0,9)
Prime d'émission		(12,9)
Dividende versé	(75,4)	(77,2)
Résultat de l'exercice	148,3	47,5
Au 31 décembre	1 655,3	1 582,4

10.3. Variation du capital en nombre d'actions

	2009	2008
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	42 360 140	42 652 592
Annulation d'actions		(316 452)
Exercice d'options de souscription		24 000
Nombre d'actions au 31 décembre	42 360 140	42 360 140

10.4. Titres donnant accès au capital

Plans d'options de souscription d'actions

Nature des plans	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Date d'attribution	08/06/2005	07/06/2006	01/10/2007	23/04/2008	27/04/2009	09/12/2009
Date d'échéance	07/12/2010	06/12/2011	31/03/2013	23/10/2013	26/10/2014	08/06/2015
Nombre d'options accordées à l'origine	224 084	254 120	181 127	258 091	310 521	12 000
Nombre d'actions pouvant être émises ou achetées	207 001	238 807	179 807	254 566	310 521	12 000
Nombre d'options annulées	17 083	15 313	1 320	3 525		
Prix d'exercice en euros	40,16	36,84	48,73	43,15	14,24	24,62
Valorisation des options à l'attribution en euros	8,64	7,20	10,16	8,74	1,55	5,90

L'ensemble des plans d'options a été attribué sans conditions de réalisation d'objectif mais avec une obligation de présence dans le Groupe pour ses bénéficiaires.

Plans d'attribution d'actions gratuites

Date d'attribution	07/06/2006	01/10/2007	23/04/2008	25/09/2008	27/04/2009
Date d'échéance	07/06/2009	01/01/2011	23/07/2011	25/09/2010	27/10/2011
Nombre d'actions accordées à l'origine	40 858	29 686	44 161	41 150	199 768
Nombre d'actions pouvant être accordées	38 124	29 356	43 279	41 150	199 175
Nombre d'actions annulées	2 734	330	882		593
Valorisation des actions à l'attribution en euros	32,40	42,60	36,62	16,83	9,72

L'acquisition définitive par les bénéficiaires des plans attribués en juin 2006, octobre 2007 et avril 2008 est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise et à une obligation de présence dans le Groupe. Le critère de performance retenu est la couverture de la dette financière nette par les actifs, apprécié au niveau du « périmètre holding de Rallye ». Ce critère est apprécié annuellement et donne lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée.

L'acquisition définitive par les bénéficiaires des plans attribués en septembre 2008 et avril 2009 est soumise à une obligation de présence dans le Groupe.

Au 31 décembre 2009, 253 432 actions Rallye ont été affectées à la couverture de ces plans, et une provision de 1,3 million d'euros a été constatée au passif.

Le plan d'attribution d'actions gratuites arrivé à échéance en juin 2009 a généré une charge de 1,6 million d'euros sur l'exercice, cette charge était couverte par une provision de 1,3 million d'euros (sur l'exercice 2008 la charge s'élevait à 1,5 million d'euros et le reprise de provision correspondante à 1,4 million d'euros).

I NOTE 11 - Provisions**11.1. Décomposition**

(En millions d'euros)	Litiges fiscaux	Primes de remboursement	Risques divers	Total
Au 1^{er} janvier 2008	9,3	37,7	5,1	52,1
Dotations		5,6	9,6	15,2
Reprises	(4,9)	(11,5)	(1,3)	(17,7)
Au 31 décembre 2008	4,4	31,8	13,4	49,6
Dotations		5,6	4,2	9,8
Reprises			(2,8)	(2,8)
Au 31 décembre 2009	4,4	37,4	14,8	56,6

La provision pour litiges fiscaux correspond au risque relatif aux litiges concernant les vérifications des exercices 1992 à 1994.

Au 31 décembre 2009 la provision relative aux primes de remboursement concerne un emprunt obligataire d'un montant de 299,7 millions d'euros. La dotation de l'exercice a été calculée prorata temporis sur la durée de cet emprunt.

La provision pour risques divers concerne des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que des options d'achat d'actions Casino.

COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes de la société Rallye au 31 décembre 2009

11.2. Variation

(En millions d'euros)	2009	2008
Au 1^{er} janvier	49,6	52,1
Dotations	9,8	15,2
Reprises	(2,8)	(17,7)
Au 31 décembre	56,6	49,6
<i>Dont : exploitation</i>	<i>(0,2)</i>	<i>0,3</i>
<i>financier</i>	<i>7,2</i>	<i>2,2</i>

I NOTE 12 - Dettes financières

12.1. Ventilation des dettes financières

(En millions d'euros)	2009	2008
Emprunts bancaires	631,0	838,2
Obligations échangeables en actions Casino	304,6	304,6
Autres emprunts obligataires	1 520,6	1 001,0
Autres dettes financières	0,4	0,2
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	2 456,6	2 144,0
<i>Dont : à taux fixe</i>	<i>1 825,2</i>	<i>810,8</i>
<i>à taux variable</i>	<i>631,4</i>	<i>1 333,2</i>

(1) Dont charges à payer 43,5 millions d'euros au 31 décembre 2009.

12.2. Échéance des dettes financières

(En millions d'euros)	2009	2008
À moins d'un an	43,9	604,3
Entre un et cinq ans	1 362,7	1 339,7
À plus de 5 ans	1 050,0	200,0
Total	2 456,6	2 144,0

Au 31 décembre 2009, la société Rallye disposait de lignes de crédit non utilisées à hauteur de 1 043 millions d'euros. La partie à moins d'un an des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspond essentiellement aux intérêts courus au 31 décembre 2009 des dettes financières.

12.3. Caractéristiques des emprunts obligataires

Emprunt obligataire échangeable en actions Casino

	OEAO
Montant nominal de l'émission	300 millions d'euros
Date d'émission	avril 2003
Taux d'intérêt annuel	3,25%
Valeur nominale	80 euros
Amortissement normal	le 1 ^{er} juillet 2013
Valeur de remboursement	95,256 euros
Échange	1,0653 action contre 1 obligation ⁽¹⁾
Cotation	oui
Nombre d'obligations en circulation :	
- nombre à l'émission	3 750 000
- nombre au 31 décembre 2009	3 745 872

(1) Option d'échange exercable jusqu'au 20 juin 2013, option de remboursement anticipé au gré de Rallye à partir du 1^{er} juillet 2006, option de remboursement anticipé au gré du porteur le 1^{er} juillet 2011.

Autres emprunts obligataires

	Octobre 2004	Octobre 2009	Novembre 2009
Montant nominal de l'émission	500 millions d'euros	500 millions d'euros	500 millions d'euros
Date d'émission	Octobre 2004	Octobre 2009	Novembre 2009
Taux d'intérêt annuel	5,625%	8,375%	7,625%
Valeur nominale	1 000 euros	50 000 euros	50 000 euros
Amortissement normal	le 13 octobre 2011	le 20 janvier 2015	le 4 novembre 2016
Valeur de remboursement	1 000 euros	50 000 euros	50 000 euros
Cotation	oui	oui	oui
Obligations en circulation :			
- nombre à l'émission	500 000	10 000	10 000
- nombre au 31 décembre 2009	498 000	10 000	10 000

I NOTE 13 - Dettes d'exploitation et autres dettes

(En millions d'euros)	2009	2008
Dettes d'exploitation	7,4	14,0
Comptes courants	6,1	138,3
Autres dettes ⁽¹⁾	10,8	10,6
Autres dettes	16,9	148,9
<i>Dont : à un an au plus</i>	<i>14,0</i>	<i>152,6</i>
<i>à plus d'un an</i>	<i>10,3</i>	<i>10,3</i>

(1) Dont charges à payer 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les avances reçues des filiales de Rallye sont versées en compte courant dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe.

COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes sociaux

I NOTE 14 - Informations sur le hors bilan

14.1. Engagements liés à l'activité courante

(En millions d'euros)	2009	2008
Instruments de couverture de taux	1 150,0	500,0
Autres engagements réciproques		3,6
Total des engagements réciproques	1 150,0	503,6
Cautions et garanties bancaires données	748,9	899,1
Primes de remboursement d'emprunts	19,7	25,3
Autres engagements donnés	8,8	4,4
Total des engagements donnés	777,3	928,8
Lignes de crédit confirmées non utilisées	1 043,0	1 090,0
Total des engagements reçus	1 043,0	1 090,0

La société Rallye est par ailleurs amenée à garantir ses filiales d'investissements dans le cadre d'opérations de vente et d'achat à terme de devises réalisées avec des établissements financiers de premier plan.

14.2. Échéancier des obligations contractuelles

(En millions d'euros)	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes financières	43,9	1 362,7	1 050,0	2 456,6
Contrats de locations simples	1,8			1,9
Total	45,7	1 362,7	1 050,0	2 458,5

14.3. Droit individuel à la formation

Les engagements au titre du droit individuel à la formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2009 à 3 033 heures. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 107 heures.

I NOTE 15 - Exposition aux risques

15.1. Risques de taux d'intérêts

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont l'encours s'élève à 2 412,7 millions d'euros au 31 décembre 2009, sont à taux fixe pour 1 797,7 millions d'euros et à taux variable pour 615 millions d'euros. Des opérations de couverture de taux ont été mises en place au cours de l'exercice, visant à rendre variables certaines lignes d'endettement à taux fixe.

Au 31 décembre 2009, ces opérations de couverture sous forme de swap de taux portaient sur un montant notionnel de 1 150 millions d'euros.

15.2. Risques de liquidité

Rallye dispose d'importantes lignes de crédit confirmées. Au 31 décembre 2009, ces lignes de crédit confirmées non utilisées s'élèvent à 1 043 millions d'euros.

Les prêts et les lignes de crédit peuvent donner lieu au nantissement d'actions Casino. Au 31 décembre 2009, 2 862 486 actions Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit.

15.3. Risques sur actions

Rallye détient une participation directe de 10,54% dans le capital de la société Casino et de 44,59% dans le capital de la société groupe GO Sport. Ces sociétés cotées conformément à la note 1.2 des « Règles et méthodes comptables », font l'objet d'une évaluation multicritère qui n'a pas donné lieu à provision au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009 la société Rallye dispose de 565,7 millions d'euros de sicav monétaires liquides et sans risques. Rallye détient également 891 789 actions Rallye pour un prix de revient de 12,4 millions d'euros détenues dans le cadre de la couverture de plans d'actions gratuites et de stocks-options, dont la valeur de marché au 31 décembre 2009 est de 21,7 millions d'euros.

La société Rallye a émis en avril 2003 un emprunt obligataire échangeable en actions Casino de 300 millions d'euros, compte tenu du cours de Bourse de l'action Casino au 31 décembre 2009, la prime de remboursement a été provisionnée prorata temporis dans les comptes.

I NOTE 16 - Entreprises liées

(En millions d'euros)	Montants concernant les entreprises liées	Montants concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif		
Immobilisations financières nettes	1 520,8	0,7
Créances nettes	2 016,1	
Passif		
Dettes	6,5	0,6
Résultat		
Produits de participation	106,8	
Autres produits financiers	104,5	
Charges financières	7,3	

I NOTE 17 - Consolidation

La société Rallye établit des comptes consolidés. Les comptes de la Société sont eux-mêmes intégrés dans les comptes consolidés de la société Foncière Euris, sise au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris (N° Siren : 702 023 508).

COMPTES SOCIAUX

Tableau des filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En millions d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A - Filiales ⁽¹⁾ (50% au moins du capital détenu par la Société)										
Cobivia SAS	31,8	5,0	100%	54,1	54,1	91,4	289,0		11,8	13,6
Kerrous SAS	184,5	(41,7)	100%	187,6	187,6	325,5	205,0		13,8	
Magasins Jean SAS	0,3	0,6	100%	2,2	0,9		2,5	6,4	0,3	
Matignon Sablons SAS	10,8	(0,5)	100%	11,0	11,0				(1,0)	1,4
MFD SA	35,7	1,2	100%	307,5	36,9				(0,8)	
OCP SAS	2,4	101,2	100%	121,4	121,4	202,8	50,0		15,3	9,1
Parande SAS	73,0	(160,8)	100%	153,8	40,3	534,1			(38,9)	
B - Participations ⁽¹⁾ (10 à 50% du capital détenu par la Société)										
Casino, Guichard-Perrachon SA	168,9	6 955,1	10,54%	915,1	915,1			151,2	403,4	81,8
Groupe GO Sport SA	15,1	192,4	44,59%	151,4	151,4			26,7	20,2	
Sivigral SCI	0,4	1,1	40%	2,1	0,7					
C - Autres filiales et participations										
Filiales non reprises en A				2,1	2,0	0,2				
Participations non reprises en B										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital social de la société.

COMPTES SOCIAUX

Résultat de la société Rallye au cours des cinq derniers exercices

(En euros)	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009 ⁽¹⁾
1 - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	116 422 761	117 633 084	127 957 776	127 080 420	127 080 420
Nombre d'actions ordinaires existantes	38 807 587	39 211 028	42 652 592	42 360 140	42 360 140
Nombre maximal d'actions à créer :					
- par remboursement d'obligations ⁽²⁾	6 131 589	6 131 589			
- par exercice d'options de souscription	221 584	475 704	646 261	839 781	1 202 702
- par exercice de bons de souscription	1 760 905				
- par attribution d'actions gratuites à émettre		40 858	69 152	87 298	
2 - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 597 155	2 200 052	3 305 611	4 958 279	5 730 202
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	31 682 011	86 676 277	44 868 239	111 275 856	247 871 625
Impôts sur les bénéfices	187 039		(201 675)		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	27 411 674	113 619 477	39 362 294	47 523 454	148 297 761
Résultat distribué	65 196 746	68 227 189	78 054 243	77 519 056	77 519 056
3 - Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,81	2,21	1,06	2,63	5,85
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,71	2,90	0,92	1,12	3,50
Dividende attribué à chaque action	1,68	1,74	1,83	1,83	1,83
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	35	37	39	39	36
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 836 773	5 987 950	5 865 768	5 621 944	5 109 375
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 352 491	2 694 949	2 506 847	2 647 027	2 175 537

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

(2) Pour les années 2005 et 2006, ce chiffre correspond au nombre maximum d'actions à créer au titre de la conversion des OCEANE.

COMPTES SOCIAUX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rallye, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les règles d'évaluation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement sont décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux rubriques « Immobilisations financières » et « Valeurs mobilières de placement » et complétées dans les notes 6 « Immobilisations financières » et 8 « Trésorerie nette » de l'annexe ;
- les règles de comptabilisation des provisions pour primes de remboursement des obligations, sont décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique « Provisions » et complétées dans la note 11 « Provisions » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2010

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Catherine CHASSAING
Associée

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre NAVAS
Associé

COMPTES SOCIAUX

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1) Garantie de la société Cobivia

Administrateur concerné : M. Didier CARLIER.

Nature et objet

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 mars 2009, votre Société s'est portée caution personnelle, solidaire et indivisible de sa filiale, la société Cobivia, au profit de Calyon au titre des engagements d'un montant maximal de 80 millions d'euros pris par Cobivia aux termes d'un contrat financier à terme et d'un contrat d'échange de flux financiers, adossés sur des actions ordinaires Casino, Guichard-Perrachon.

Cette garantie, accordée pour une durée de quatre ans à compter de la date de signature du contrat soit jusqu'au 13 avril 2013, est rémunérée au taux de 0,4% l'an.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2009.

2) Garantie de la société Omnium de Commerce et de Participations

Administrateur concerné : M. Didier CARLIER.

Nature et objet

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 mars 2009, votre Société a consenti à HSBC une garantie à première demande d'un montant maximal de 84 millions d'euros dans le cadre des engagements d'un montant de 80 millions d'euros pris par sa filiale, la société Omnium de Commerce et de Participations, aux termes d'un contrat financier à terme et d'un contrat d'échange de flux financiers, adossés sur des actions ordinaires Casino, Guichard-Perrachon.

Cette garantie, initialement accordée pour une durée de deux ans et trois mois soit jusqu'au 9 juillet 2011 est rémunérée au taux de 0,4% l'an. Elle a pris fin par anticipation le 16 octobre 2009.

Modalités

A ce titre, votre Société a facturé la somme globale de 87 452 euros au cours de l'exercice écoulé.

3) Garantie de la société Alpétrol

Administrateur concerné : M. Didier CARLIER.

Nature et objet

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 mars 2009, votre Société a consenti à The Royal Bank of Scotland une garantie à première demande d'un montant maximal de 33 millions d'euros dans le cadre des engagements pris par sa filiale, la société Alpétrol, au titre d'une ligne de crédit d'un montant de 30 millions d'euros.

Cette garantie, accordée pour une durée de trois ans à compter de la date de signature du contrat soit jusqu'au 30 juin 2012, est rémunérée au taux de 0,4% l'an.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2009.

4) Garantie de la société Parinvest

Administrateur concerné : M. Didier CARLIER.

Nature et objet

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 août 2009, et dans le cadre de son activité d'opérations de couverture de change de sa filiale, la société Parinvest, votre Société a consenti une garantie d'un montant maximal de 100 millions de dollars américains à la banque Société Générale au titre des engagements pris par Parinvest.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2009.

5) Garantie de la SCI Ruban Bleu Saint Nazaire

Administrateur concerné : M. Pierre FERAUD.

Nature et objet

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 août 2009, votre Société a consenti à la société Locindus une garantie autonome à première demande de paiement des loyers et accessoires dus par la SCI Ruban Bleu Saint Nazaire au titre d'un contrat de crédit-bail pour une durée de douze années et pour un montant annuel de 2,5 millions d'euros.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2009.

COMPTES SOCIAUX

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2009

6) Garantie de la société Foncière Euris

Administrateurs concernés : M. Pierre FERAUD et M. Didier LEVEQUE

Nature et objet

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2009, votre Société a garanti à concurrence de sa quote-part (27%) et de celle de la société Foncière Euris (18%), dans le cadre de la cession du centre commercial « Alexa » à Berlin au fonds immobilier allemand Union Investment, les engagements de la société cédante aux termes du contrat de cession, en particulier :

- une garantie sur les titres de propriété du centre commercial et de la société cédée, plafonnée au montant du prix initial minoré de la dette reprise (soit environ 100 millions d'euros), d'une durée de dix ans,
- des garanties fiscales, d'une durée maximale de six mois après la période de prescription fiscale applicable à chaque impôt direct ou indirect,
- des garanties d'actif et de passif, plafonnées à environ 8 millions d'euros pour le groupe Foncière Euris/Rallye et d'une durée variable selon les actifs, de deux à dix ans, auxquelles s'ajouterait éventuellement une garantie relative à l'existence de commissions de gestion sur charges locatives de 135 000 euros par an sur une durée de cinq ans maximum,
- une garantie de loyers visant des locaux en annexe du centre commercial (les « Arches »), représentant un engagement maximal pour le groupe Foncière Euris/Rallye de 796 000 euros sur une durée de quatre ans.

La société Foncière Euris a contre-garanti la société Rallye à concurrence de sa quote-part.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2009.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1) Cautions et garanties antérieurement données pour le compte de filiales de la société Rallye au profit de différents établissements bancaires

Nature et objet

Bénéficiaires	Filiales concernées	Montants et nature des garanties	Conseil d'administration	Echéances
Calyon	Alpétrol	80 M€ cautionnement	09/06/2004	22/09/2009
Deutsche Bank	Alpétrol	132,5 M€ garantie à première demande	20/09/2006	30/11/2011
HSBC	Alpétrol	105 M€ garantie à première demande	21/03/2007	04/09/2012
Bayerische Landesbank	Alpétrol	55 M€ garantie à première demande	18/10/2006	10/01/2012
Natixis	Alpétrol	75 M€ cautionnement	19/03/2008	15/05/2013
Santander	Alpétrol	52,5 M€ garantie à première demande	23/04/2008	15/05/2013
Royal Bank of Scotland	Alpétrol	105 M€ garantie à première demande	04/06/2008	30/06/2011
Natixis	Cobivia	245 M€ garantie à première demande	08/06/2005	08/04/2011
Calyon	L'Habitation Moderne de Boulogne	125 M€ cautionnement	07/06/2006	13/07/2011
Natixis	L'Habitation Moderne de Boulogne	150 M€ cautionnement	21/03/2007	28/03/2012
CIC	Omnium de Commerce et de Participations	50 M€ garantie à première demande	21/03/2007	15/01/2012
Rabobank	Kerrous	155 M€ garantie à première demande	06/06/2007	13/07/2012
BNP Paribas	Parinvest	2,85 M€ contre garantie à première demande	18/10/2006	15/02/2013
Calyon	Parinvest	120 M€ cautionnement	06/06/2007	15/06/2012
ABN AMRO	Parinvest	125 M€ garantie à première demande	30/08/2007	09/11/2010
Calyon	Parinvest	3,6 M€ garantie à première demande	18/10/2006	
BCME	Les Magasins Jean	2,5 M€ cautionnement	23/04/2008	26/10/2010
ABM AMRO	Parinvest	3 M€ garantie à première demande	23/04/2008	
Calyon	Pargest	2,5 M€ garantie à première demande	23/04/2008	

Modalités

Les cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4% l'an. A ce titre, votre Société a facturé la somme globale de 3 831 097 euros au cours de l'exercice écoulé.

COMPTES SOCIAUX

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

2) Garantie générale

Le Conseil d'Administration du 3 juin 2009 a renouvelé, en vertu des dispositions de l'article R. 225-28 du Code de commerce, l'autorisation au président-directeur général, de consentir les cautions, avals et garanties de votre Société pour le compte de ses filiales détenues à plus de 90%, en particulier au profit d'établissements financiers ou bancaires et de l'administration du Trésor en supplément des cautions spécifiquement consenties. Cette autorisation est donnée dans la limite de 150 millions d'euros en une ou plusieurs fois, pour une durée d'un an.

Dans le cadre de la précédente autorisation, soit celle donnée par le Conseil d'Administration du 23 avril 2008, les cautions et garanties suivantes ont été accordées du 1er janvier au 2 juin 2009.

a) Nature et objet

- Garantie au profit de Calyon d'un montant de 1,5 million d'euros au titre des engagements pris par la société Parinvest, dans le cadre d'un swap de performance sur instruments financiers.
- Garantie au profit de Calyon d'un montant de 4 millions de dollars américains au titre des engagements pris par la société Erec Ventures, dans le cadre d'un investissement financier.

Modalités

Ces cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4% l'an. A ce titre, votre société a facturé la somme globale de 34 864 euros au cours de l'exercice écoulé.

Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation donné par le Conseil d'Administration du 3 juin 2009, les cautions et garanties suivantes ont été accordées entre le 3 juin et le 31 décembre 2009.

b) Nature et objet

Votre Société a donné une garantie au profit de Nomura International plc d'un montant de 5 millions de dollars américains au titre des engagements pris par sa filiale, la société Parinvest, dans le cadre de transactions de protection de titres Solarwinds.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2009.

3) Convention de conseil avec la société Euris

Nature et objet

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 juin 2008, votre Société a conclu un avenant à la convention de conseil avec la société mère du Groupe, la société Euris, portant la rémunération annuelle à 1,6 million d'euros hors taxes, indexée annuellement.

Modalités

A ce titre, votre société a réglé la somme de 1 642 270 euros hors taxes au titre de l'exercice 2009.

4) Garantie de la société Foncière Euris

Nature et objet

Votre Société a contre-garanti la société Foncière Euris à concurrence de sa quote-part (48%) dans le cadre du financement du centre commercial Loop 5 situé à Francfort pour couvrir tout dépassement de coût de revient prévisionnel de l'opération par des apports en fonds propres supplémentaires. Le prêt est garanti, à hauteur de 38,6 millions d'euros, correspondant au financement de l'acquisition du terrain, par la remise d'une hypothèque.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2009.

5) Garantie de la société Centrum Development Sarl

Nature et objet

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 mars 2008, votre Société a consenti une garantie à BNP Paribas concernant le paiement de toute somme due par Parande et ses filiales ainsi que par Centrum Development Sarl au titre des transactions conclues dans le cadre d'opérations sur instruments financiers à terme dans la limite d'un montant global notionnel de 400 millions d'euros ou son équivalent dans une autre devise.

Modalités

La convention, qui a pris fin en mars 2009 n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2009.

6) Garantie des sociétés Parande et Parinvest

Nature et objet

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 décembre 2008, votre Société s'est portée caution, personnelle et solidaire de Calyon d'un montant total de 20 millions d'euros, pour ses filiales, les sociétés Parinvest et Parande dans le cadre de ses investissements financiers en devises afin de couvrir le risque de variation de change.

Cette convention qui n'a jamais été mise en œuvre est devenue caduque.

Modalités

La convention n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice 2009.

Paris-La-Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2010

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Catherine CHASSAING
Associée

ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre NAVAS
Associé

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre principalement à votre approbation les propositions suivantes :

- autorisation d'émission de valeurs mobilières ;
- autorisation à conférer au conseil d'administration d'augmenter le capital au profit des salariés ;
- autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions ;
- autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés ;
- fusion-absorption de la société Omnium de Commerce et de Participations.

AUTORISATION D'ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES

Suite aux modifications apportées par la réglementation concernant l'émission de valeur mobilière par placement privé, il est proposé de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 15 mois, la compétence de décider l'émission, sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance de la Société, au profit des personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission étant déterminé sur la base de la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Le montant des augmentations de capital réalisées en vertu de cette délégation s'imputera sur le montant nominal global des émissions de titres de créances ou des augmentations de capital tel que fixé dans la vingt-sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2009. Les personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier seraient déterminées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra convertir tout ou partie de la décote en une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, et ce dans les limites légales ou réglementaires.

AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 6 juin 2007 a autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions, pour une durée de trente-huit (38) mois.

Afin de permettre à votre Société de poursuivre sa politique d'association et de prise en compte du mérite des cadres et dirigeants du Groupe, il paraît souhaitable de renouveler cette autorisation.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel de la société Rallye et de ses filiales ou des sociétés qui la contrôlent ainsi qu'à leurs dirigeants et mandataires sociaux pour une durée de trente-huit mois (38) à compter de la présente assemblée.

Le nombre total d'options consenties et non encore levées ne pourra être supérieur à 5% (cinq pour cent) du nombre des actions de la société au moment où elles sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de celles déjà attribuées en vertu d'une autorisation antérieure.

Les options devront être levées dans un délai maximum de 7 (sept) ans à compter du jour où elles seront consenties.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le conseil d'administration, sans que le prix d'émission ne puisse être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, ni, en ce qui concerne les options d'achat, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société.

AUGMENTATION DE CAPITAL OU CESSIION DES ACTIONS AUTO-DÉTENUES AU PROFIT DES SALARIÉS

Dans le cadre de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, il est proposé à l'assemblée générale extraordinaire, sous la vingt-et-unième résolution, d'autoriser votre conseil d'administration, pour une durée de 15 mois, à augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires de la Société émises au profit des salariés du Groupe dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail (moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription, éventuellement diminuée d'une décote n'excédant pas 20% ou 30% lorsque la durée d'indisponibilité du plan est supérieure ou égale à dix ans).

Dans le cadre de cette autorisation, il est prévu la faculté pour le conseil d'administration de céder des actions de la Société acquises conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Le nombre total d'actions pouvant être émises ou cédées en vertu de cette autorisation ne peut être supérieur à 5% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission ou de la cession. Il est demandé aux actionnaires de supprimer le droit préférentiel des actionnaires en faveur des salariés du Groupe, directement ou au travers de fonds communs de placement d'entreprise.

FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ OMNIUM DE COMMERCE ET DE PARTICIPATIONS

Nous soumettons à votre approbation le projet de traité de fusion-absorption de la société Omnium de Commerce et de Participations – OCP- par la société Rallye, arrêté par le Président de la société Omnium de Commerce et de Participations le 19 mars 2010 et par le conseil d'administration de la société Rallye le 11 mars 2010 aux termes duquel la société OCP fait apport de la totalité de ses actifs à la société Rallye qui s'engage à prendre en charge, au lieu et place de la société absorbée, la totalité du passif de cette dernière.

Cette opération constitue une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles et se traduit également par un allègement des coûts de gestion administrative du Groupe et donnera à l'entité économique que représente ce groupe de sociétés une plus grande lisibilité.

La société Rallye détient la totalité des actions de la société OCP.

La société OCP sera dissoute de plein droit sans liquidation à compter du jour où sa fusion-absorption par la société Rallye sera devenue définitive.

I Arrêté des comptes de la société absorbée

Les conditions de l'opération et l'évaluation de la société OCP ont été établies sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, date de clôture du dernier exercice social.

I Méthode d'évaluation

Dans la mesure où l'opération est placée sous le régime simplifié de l'article L. 236-11 du code de commerce, il n'a été procédé qu'à la seule estimation des éléments d'actif et de passif de la société absorbée.

L'ensemble des éléments actifs et passifs de la société absorbée tels qu'apparaissant au bilan au 31 décembre 2009 ou tels que résultant des opérations effectuées jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, sont apportés sur la base de la valeur nette comptable des actifs et des passifs en cause conformément au Règlement CRC 2004-01 visant les sociétés « sous contrôle commun ».

L'actif de la société Omnium de Commerce et de Participations est principalement composé de 5 622 468 actions de la société Casino, Guichard-Perrachon.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2010

I Détermination de la valeur de l'actif net apporté

L'actif apporté par la société OCP et le passif pris en charge ressortant respectivement à 320 678 152,32 euros et à 217 098 077,92 euros, l'actif net apporté s'élève à la somme de 103 580 074,40 euros.

I Mali de fusion

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés soit 103 580 074,40 euros et la valeur comptable dans les livres de Rallye des 161 800 actions de OCP, dont elle est propriétaire soit 121 440 020,31 euros constituera un mali de fusion d'un montant de 17 859 945,91 euros qui sera inscrit au bilan de la société absorbante au compte « immobilisations incorporelles ».

I Rémunération de l'apport-fusion

La société Rallye, propriétaire de la totalité des actions composant le capital des sociétés OCP, ne procédera pas à l'émission d'actions nouvelles en rémunération de l'apport-fusion.

I Période intercalaire

En raison de la référence aux comptes à la date du 31 décembre 2009 toutes les opérations actives et passives de la période intercalaire allant du 1^{er} janvier 2010 à la date de réalisation définitive de la fusion, seront reprises globalement par la société absorbante dans ses propres comptes relatifs à l'exercice en cours à cette date.

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Nous vous précisons que la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le conseil d'administration qui vous a été présenté lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉOLUTIONS

Soumises à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2010

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net comptable de 148 297 761,39 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2009 et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net consolidé de 674 497 504 euros.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de la Société)

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10%, décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

Bénéfice de l'exercice		148 297 761,39 €
Report à nouveau antérieur	(+)	29 345 467,45 €
Bénéfice distribuable	(=)	177 643 228,84 €
Versement d'un dividende aux actionnaires	(-)	77 519 056,20 €
Report à nouveau pour le solde	(=)	100 124 172,64 €

La distribution proposée correspond à un dividende d'un montant net de 1,83 euro par action.

Le montant du dividende réparti entre les actionnaires constitue un revenu éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques domiciliées en France, conformément à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts sauf option pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

L'assemblée générale constate qu'un acompte sur dividende représentant un montant net de 0,80 euro par action a été versé le 2 octobre 2009 sur décision du conseil d'administration du 28 août 2009, le solde, représentant un montant net de 1,03 euro par action sera mis en paiement à compter du 18 juin 2010.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

(En euros)	2008	2007	2006
Dividende net	1,83	1,83	1,74

Les dividendes afférents aux actions détenues en propre par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront portés au compte « Report à Nouveau ».

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Soumises à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2010

Quatrième résolution

(Paiement du dividende en actions)

L'assemblée générale, en application de l'article 33 des statuts, décide que, à hauteur de 50% du solde du dividende à distribuer, soit 0,515 euro par action, les actionnaires pourront opter pour un paiement du dividende en actions Rallye.

Les actions souscrites seront des actions ordinaires.

Les actions nouvelles, objet de cette option, seront émises à une valeur égale à 90% de la moyenne du premier cours coté lors des vingt séances de bourse précédant la tenue de la présente assemblée diminuée du montant du dividende alloué et arrondie au centime immédiatement supérieur. Elles porteront jouissance du 1^{er} janvier 2010.

Si le montant des dividendes auxquels a droit un actionnaire ne correspond pas à un nombre entier d'actions, il pourra souscrire soit le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire, soit le nombre d'actions immédiatement inférieur en recevant une soulte en numéraire.

En cas d'option pour le paiement du dividende en actions, les demandes, accompagnées le cas échéant des versements nécessaires pour obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur à celui auquel a droit chaque actionnaire, seront reçues du 26 mai 2010 au 7 juin 2010 inclus.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de délégation au Directeur Général, pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision, constater la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions, de modifier les statuts et de procéder aux formalités de publicité.

Cinquième résolution

(Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont énoncées.

Sixième résolution

(Acompte sur dividende en actions)

L'assemblée générale ordinaire, en vertu de l'article L. 232-18 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, en cas de distribution d'un ou plusieurs acomptes sur le dividende au titre de l'exercice 2010, à proposer aux actionnaires, s'il le décide, pour tout ou partie du montant de l'acompte, l'option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Le conseil d'administration est ainsi autorisé, sur ses seules décisions, à procéder à la mise en paiement de l'acompte concerné :

- soit en proposant aux actionnaires l'option d'un paiement en numéraire ou en actions ;
- soit pour partie en numéraire et pour partie en proposant aux actionnaires l'option d'un paiement en numéraire ou en actions ;

Toutefois le conseil d'administration pourra décider de mettre en paiement un ou plusieurs de ces acomptes en numéraire pour leur totalité.

En cas d'exercice par les actionnaires de leur option pour le paiement en actions, les actions souscrites seront des actions ordinaires.

Elles auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les actions anciennes, à l'exception de la date de jouissance qui sera fixée au premier jour de l'exercice au cours duquel les actions seront souscrites.

Le conseil d'administration fixera le délai pendant lequel, à compter de sa décision de répartition d'un acompte sur dividende, les actionnaires pourront demander le paiement de cet acompte en actions. Ce délai ne pourra toutefois pas être supérieur à trois mois.

L'assemblée générale décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera égal à 90% de la moyenne du premier cours coté lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en paiement de l'acompte diminuée du montant net de l'acompte et arrondie au centime immédiatement supérieur.

Les souscriptions devront porter sur un nombre entier d'actions. Lorsque le montant de l'acompte ne le permettra pas, l'actionnaire aura la faculté de demander, soit le nombre d'actions immédiatement inférieur et, dans ce cas, il lui sera versé une soulte en numéraire, soit le nombre d'actions immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire lors de la demande de paiement de l'acompte en actions.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration avec faculté de délégation au Directeur Général, à l'effet de prendre toutes dispositions nécessaires au paiement du ou des acomptes sur dividende en actions, pour le cas où il déciderait d'en distribuer et de proposer leur paiement en actions, de constater l'augmentation de capital qui en résultera et de modifier en conséquence les statuts.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe CHARRIER pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur André CRESTEY pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean CHODRON de COURCEL pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques DERMAGNE pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Onzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques DUMAS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Soumises à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2010

Douzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles NAOURI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Treizième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Christian PAILLOT pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Quatorzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société FINATIS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Quinzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société FONCIERE EURIS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Seizième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société EURIS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dix-septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Matignon Corbeil Centre pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dix-huitième résolution

(Renouvellement du mandat du censeur)

L'assemblée générale renouvelle Monsieur Jean LEVY dans ses fonctions de censeur pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dix-neuvième résolution

(Nomination d'un Commissaire aux Comptes Suppléant)

L'assemblée générale, prenant connaissance de la démission de Monsieur Patrick-Hubert PETIT, commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer, en remplacement, la société KPMG AUDIT IS SAS dont le siège social est à La Défense cedex (92923), Immeuble Le Belvédère, 1, cours Valmy, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Vingtième résolution

(Fixation du montant global des jetons de présence des administrateurs et de la rémunération du censeur)

L'assemblée générale fixe le montant global annuel des jetons de présence des administrateurs et de la rémunération du censeur, à la somme de 300 000 euros au titre du mandat écoulé.

Ce montant restera en vigueur pour les exercices suivants sauf à être modifié par une prochaine assemblée générale.

Vingt-et-unième résolution

(Autorisation d'achat par la société de ses propres actions)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et en application des dispositions des articles L. 225-207 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, à procéder, à l'achat d'actions de la société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers – AMF ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 75 euros.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2010, soit 4 236 014 pour un montant maximum de 318 millions d'euros, étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10% visé ci-dessus, correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêts conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du code monétaire et financier.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Soumises à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2010

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2010 et au plus tard le 18 novembre 2011.

L'assemblée générale décide que la société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiées par la Société.

Le descriptif du programme de rachat figurera dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- de procéder à la réalisation effective des opérations ; d'en arrêter les conditions et les modalités ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, de faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration informera l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-deuxième résolution

(Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L. 411-2, II du code monétaire et financier)

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-135 et L. 225-136 :

- Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois et dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, sans droit préférentiel de souscription, par une offre s'adressant aux personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, soit en euros, soit en monnaie étrangère, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la société, par l'attribution au choix de la société, soit d'actions nouvelles de la société ou d'actions existantes, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.
- Décide que :
 - les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ainsi émises pourront consister en des titres de créances ou être associés à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellés en euros ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites,
 - cette délégation emporte la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou à toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la société, au profit des personnes visées au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier,
 - cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit,

- le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne saurait excéder 10% du capital de la société par an, cette limite devant être appréciée au jour de l'émission sans tenir compte de l'augmentation du montant nominal du capital social susceptible d'intervenir par suite de l'exercice de tous droits, valeurs mobilières ou bons déjà émis et dont l'exercice est différé,
- le montant des augmentations de capital réalisées en vertu de cette délégation s'imputera sur le montant nominal global des émissions de titres de créances ou des augmentations de capital tel que fixé dans la vingt-sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2009,
- le prix d'émission des actions qui sera fixé par le conseil d'administration sera au moins égal au minimum prévu par la réglementation en vigueur au jour de l'émission, lequel minimum est à ce jour égal à la moyenne pondérée des cours sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois dernières séances de bourse précédent sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%,
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit, qui seront fixés par le conseil d'administration, seront tels que la somme perçue immédiatement par la société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Cette délégation est donnée pour une période de quinze mois à compter de la présente assemblée.

- Donne tous pouvoirs, dans les limites fixées par l'assemblée générale et conformément à la loi, au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment :
 - décider de la ou des émissions,
 - en fixer les conditions, la nature et les caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
 - déterminer les personnes visées au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier au profit desquelles la ou les émissions seraient effectuées,
 - constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient et procéder à la modification corrélative des statuts,
 - imputer les frais d'émission sur la prime.
- Et, généralement, donne les mêmes pouvoirs que ceux accordés par l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2009 dans la vingt-deuxième résolution.

Vingt-troisième résolution

(Autorisation de consentir des options de souscription d'actions)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, au bénéfice des membres du personnel de la société et du personnel des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ainsi que de leurs mandataires sociaux.

Le nombre total des actions auxquelles les options de souscription consenties et non encore levées donneront droit, ne pourra être supérieur à cinq pour cent (5%) des actions composant le capital de la société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte des options déjà conférées en vertu des autorisations des assemblées générales extraordinaires du 9 juin 2004 et du 6 juin 2007.

Pour l'appréciation de la limite de cinq pour cent (5%) qui précède, il sera cependant tenu compte des attributions d'options d'achat d'actions telles que prévues à la vingt-quatrième résolution qui suit.

Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à trente-huit (38) mois à compter de ce jour.

L'assemblée générale donne tout pouvoir au conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept (7) ans à compter du jour où elles sont consenties.

Le conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option. Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital social supérieure à 10%.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Soumises à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2010

Le prix de souscription sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties.

Les actionnaires renoncent expressément, au profit des bénéficiaires des options, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la société réalise l'une des opérations prévues par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être souscrites par l'exercice des options.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et pour constater les augmentations successives du capital.

L'assemblée générale confère également tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général pour suspendre temporairement l'exercice des options en cas de réalisation d'opérations impliquant le détachement d'un droit de souscription, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations, prendre toutes décisions nécessaires dans le cadre de la présente autorisation, consentir toutes délégations, constater la ou les augmentations de capital résultant de l'exercice des options, modifier les statuts en conséquence et généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

Cette autorisation, donnée pour une période de trente-huit mois à compter de la présente assemblée, met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007.

vingt-quatrième résolution

(Autorisation de consentir des options d'achat d'actions)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, à consentir des options donnant droit à l'achat d'actions provenant d'un achat préalable par la société, au bénéfice des membres du personnel de la société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le nombre total des actions auxquelles les options d'achat consenties et non encore levées donneront droit, ne pourra être supérieur à cinq pour cent (5%) des actions composant le capital social de la société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte des options déjà conférées en vertu des autorisations des assemblées générales extraordinaires du 9 juin 2004 et du 6 juin 2007.

Pour l'appréciation de la limite de cinq pour cent (5%) qui précède, il sera cependant tenu compte des options de souscription d'actions émises dans le cadre de la précédente résolution.

Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à trente-huit (38) mois à compter de ce jour.

L'assemblée générale donne tout pouvoir au conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept (7) ans à compter du jour où elles sont consenties.

Le conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option. Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital supérieure à 10%.

Le prix d'achat sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur ni à la moyenne des cours cotés aux vingt séances précédant le jour où les options sont consenties ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la société.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la société réalise l'une des opérations prévue par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être achetées par l'exercice des options.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

Cette autorisation, donnée pour une période de trente-huit mois à compter de la présente assemblée, met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007.

Vingt-cinquième résolution

(Autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés)

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi avec faculté de subdélégation en application des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 du Code de commerce, à procéder, sur ses seules décisions et s'il le juge utile, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions,

- soit à l'occasion de la mise en œuvre de toute émission en numéraire de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- soit dans la mesure où il apparaît au vu du rapport du conseil d'administration prévu à l'article L. 225-102 du Code de commerce que les actions détenues collectivement par les salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3% du capital social.

La souscription à cette augmentation de capital sera réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société Rallye et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

L'assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises.

Le nombre total d'actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 5% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission, étant précisé que ce plafond est indépendant du plafond visé à la vingt-et-unième résolution et du plafond global prévu à la vingt-sixième résolution.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail.

L'assemblée générale décide également que le conseil d'administration pourra décider l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à céder les actions acquises par la société conformément aux dispositions de l'article L. 225-206 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 5% des titres émis par la Société aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette autorisation est donnée pour une période de quinze mois à compter de la date de la présente assemblée ; elle met fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2009.

La ou les augmentations de capital ne seront réalisées qu'à concurrence du nombre d'actions souscrites par les salariés individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, conformément et dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, à émettre un nombre d'actions supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans la limite du plafond prévu ci-dessus.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et plus particulièrement :

- d'arrêter les modalités de la ou des émissions réservées et, notamment, de déterminer si les émissions pourraient avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- de fixer les montants des augmentations de capital, les dates et la durée de la période de souscription, les modalités et délais éventuels accordés aux souscripteurs pour libérer leurs titres, les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs d'actions nouvelles ;

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Soumises à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2010

- sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- de constater le montant des augmentations de capital correspondantes et de modifier les statuts en conséquence des augmentations de capital directes ou différées ;
- et d'une manière générale, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

Vingt-sixième résolution

(Fusion-absorption de la société Omnium de Commerce et de Participations)

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration
- du traité de fusion, arrêté par le président de la société absorbante et le conseil d'administration de la société absorbée, le 12 avril 2010, et aux termes duquel la société Omnium de Commerce et de Participations –OCP- société par actions simplifiée au capital de 2 427 000 €, dont le siège social est situé à Paris (75008), 83 rue du Faubourg Saint-Honoré, identifiée sous le numéro 572 016 681 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris fait apport à titre de fusion à la société Rallye de l'ensemble de ses actifs moyennant la prise en charge par cette dernière de l'intégralité de son passif tels qu'ils existaient au 31 décembre 2009 et tels qu'ils sont décrits dans le traité de fusion, aux conditions et selon les modalités stipulées, et avec effet rétroactif au 1er janvier 2010, approuve l'ensemble des dispositions du traité de fusion qui lui a été présenté et en conséquence la fusion-absorption de la société OCP par la société Rallye, dans les conditions prévues par l'article L.236-11 et suivants du code de commerce.

L'assemblée générale approuve en particulier l'évaluation des apports à titre de fusion dont le montant net s'élève à 103 580 074,40 euros.

L'assemblée générale prend acte que la société Rallye, propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la société OCP, n'émet pas en conséquence d'actions en rémunération de l'apport réalisé.

L'assemblée générale déclare que la fusion-absorption est placée sous le régime fiscal des fusions tel qu'il est défini aux articles 210 A, 210 C, 115, 54 septies I et II, du Code général des Impôts. A cet effet, la société Rallye s'engage à respecter les prescriptions énumérées auxdits articles.

L'assemblée générale unique approuve le mali de fusion de 17 859 945,91 euros lequel sera inscrit au passif du bilan de la société Rallye au compte « immobilisations incorporelles ».

L'assemblée générale prend acte que l'ensemble des éléments actifs et passifs de la société absorbée tels qu'ils apparaissent à son bilan au 31 décembre 2009, ou tels qu'ils résulteront des opérations réalisées jusqu'à la date de la réalisation définitive de la présente fusion, ont été apportés sur la base de la valeur nette comptable des actifs et des passifs de la société absorbée.

L'assemblée générale prend acte également qu'en raison de la référence aux comptes à la date du 31 décembre 2009 toutes les opérations actives et passives de la période intercalaire allant du 1er janvier 2010 à la date de réalisation définitive de la fusion, seront reprises globalement par la société absorbante dans ses propres comptes relatifs à l'exercice en cours à cette date.

L'assemblée générale constate que l'opération d'absorption par voie de fusion de la société OCP par la société Rallye est devenue définitive et que la société OCP est dissoute sans liquidation.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de substitution, à l'effet de réitérer et confirmer, par acte authentique ou autrement, en tant que besoin est, les apports effectués par la société OCP, afin notamment d'assurer leur transmission.

Vingt-septième résolution

(Pouvoirs)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant Rallye

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dénomination sociale : RALLYE

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS

Siège administratif : 32, rue de Ponthieu – 75008 PARIS

I **Forme juridique**

RALLYE est une Société Anonyme régie par le livre II du Code de commerce.

Législation : Législation française

Constitution - durée

Date de constitution : 20 janvier 1925

Date d'expiration : 31 décembre 2064

Durée : 90 ans à compter du 31 décembre 1974, date de sa première prorogation.

I **Objet social**

Article 3 des statuts :

« La Société a pour objet :

- la prise de toutes participations dans toute entreprise française ou étrangère, quels qu'en soient la forme et l'objet, et la gestion de ces participations ;
- la prestation de tous services administratifs, comptables, juridiques, financiers, informatiques, commerciaux ou autres au profit de toutes entreprises ainsi que de tous services de relations publiques ;
- l'acquisition et la gestion de tous immeubles ;
- la réalisation de toutes opérations de négoce, commission ou courtage pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant, directement ou indirectement, ou pouvant être utiles à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. »

I **Registre du Commerce et des Sociétés**

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 054 500 574.

I **Consultation des documents et renseignements relatifs à la Société**

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux, des assemblées générales, liste des administrateurs, rapports des commissaires aux comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège administratif de Rallye, 32, rue de Ponthieu – 75008 PARIS.

Exercice social - Article 32 des statuts.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant Rallye

STIPULATIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration (Extrait de l'article 14 des statuts)

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Actions d'administrateur (Extrait de l'article 15 des statuts)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 (une) action détenue au nominatif.

Si, le jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois. »

Durée des fonctions – Limite d'âge – Remplacement (extrait des articles 16 des statuts)

I - La durée des fonctions des administrateurs est de une année expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

II – Tout administrateur, personne physique ou tout représentant permanent d'un administrateur personne morale est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 75 ans.

III - Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur faite par le conseil n'est pas ratifiée par l'assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le conseil pendant la gestion provisoire n'en sont pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les membres restants (ou les commissaires aux comptes ou un mandataire désigné, à la requête de tout intéressé, par le président du tribunal de commerce) doivent convoquer immédiatement une assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs afin de compléter le conseil jusqu'au minimum légal.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du conseil en adjonction aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'assemblée générale.

Organisation, réunions et délibérations du conseil d'administration

> Président – Bureau du conseil (extraits des articles 17 et 20 des statuts)

Le conseil d'administration nomme un Président parmi ses membres personnes physiques.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du conseil d'administration de lui retirer ses fonctions de président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat. Le Président est rééligible.

Le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable.

En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

> Censeurs (extrait de l'article 23 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Entre deux assemblées générales ordinaires, le conseil d'administration peut procéder à la nomination de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine assemblée. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

La durée des fonctions de censeur est de une année ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire. Les censeurs assistent aux séances du conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs avis et observations et participent aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le conseil d'administration, comme celui-ci le juge convenable.

Délibération du conseil (extrait de l'article 18 des statuts)

I - Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par le Président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera ; si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

II - Pour la validité des délibérations du conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Cependant, au cas où le conseil est composé de moins de cinq membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux.

Les administrateurs peuvent participer aux délibérations par visioconférence ou par des moyens de télécommunications dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur et le règlement intérieur du conseil d'administration.

Pouvoirs du conseil d'administration (extrait de l'article 19 des statuts)

I - Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

II - Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat du Président, le conseil d'administration doit fixer le mode d'exercice de la Direction Générale de la Société qui est assurée soit par le Président, soit par une autre personne physique nommée à cet effet. Cependant, le conseil d'administration peut procéder, sur ses seules décisions et à tout moment, au changement de mode d'exercice de la Direction Générale ; cette décision n'entraîne pas une modification des statuts.

III - Le conseil peut nommer des comités dont il fixe la composition et les attributions. Les membres de ces comités sont chargés d'étudier les questions que le président ou le conseil soumet pour avis à leur examen.

IV - Le conseil autorise, dans les conditions légales, les conventions autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, étant précisé qu'il est interdit à la Société de consentir des prêts, découverts, cautions ou avals au profit des personnes visées à l'article L. 225-43 du Code de commerce ou aux fins prévues à l'article L. 225-219 du Code de commerce.

V - Sous réserve de toute interdiction légale, des délégations de pouvoirs, des mandats ou des fonctions limités à une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées peuvent être conférés à toutes personnes, administrateurs ou autres.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la Direction de la Société (voir partie « Gouvernement d'entreprise »).

Mode d'exercice de la Direction Générale

Unification des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général (extrait de l'article 21 des statuts)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant Rallye

Direction générale

La Direction Générale de la Société peut être assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par un Directeur Général nommé par le conseil d'administration.

Bien que les statuts prévoient cette possibilité de dissociation des pouvoirs, le Président du conseil d'administration cumule la fonction de Directeur Général.

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Président assume la Direction Générale de la Société, les dispositions du présent article lui sont applicables ; il porte alors le titre de Président-Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La durée des fonctions du Directeur Général est librement fixée par le conseil d'administration et ne peut excéder la durée du mandat d'administrateur telle que fixée à l'article 16 ci-dessus.

Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du conseil d'administration.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur Général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Ces derniers disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur Général, le Directeur Général ou chacun des Directeurs Généraux Délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce règlement intérieur précise, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement (voir partie « Gouvernement d'entreprise » pour une description des différents comités institués et des limitations apportées aux pouvoirs de la Direction Générale ainsi que du contrôle et de l'évaluation du conseil d'administration).

I Répartition des bénéfices

Article 33 des statuts

« I - Le compte de résultat fait apparaître par différence après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'était plus atteinte ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

II - Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actionnaires. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués ».

I Renseignements relatifs aux Assemblées générales

Articles 25, 27 et 28 des statuts

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration.

À défaut et conformément à l'article L. 225-103 du Code de commerce, elles peuvent être convoquées par les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné en justice, à la demande soit de l'intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5% du capital social, soit d'actionnaires regroupés en association répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-120 du Code de commerce ou par les liquidateurs.

I Modes de convocation

Paragraphes I et II de l'article 27 des statuts

Trente cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, il est inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires un avis contenant les mentions prévues par le Code de commerce.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré au bulletin des annonces légales obligatoires et dans un journal d'annonce légale dans le département du siège social quinze jours au moins sur première convocation et six jours au moins sur convocation suivante avant la tenue de l'assemblée. En outre, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de cet avis sont convoqués par lettre ordinaire.

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toutes autres villes ou localités en France suivant la décision prise à ce sujet par l'auteur de la convocation et au lieu indiqué dans celle-ci.

L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou de plusieurs actionnaires, dans les conditions prévues par la loi.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant le capital

I Conditions d'admission

Paragraphes I, II et III de l'article 25 des statuts

- Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité, de participer aux assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris),
 - pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes nominatifs tenus par la Société,
 - pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,et le cas échéant, de fournir à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, tous les éléments de son identification. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire à condition que celui-ci soit lui-même actionnaire ;
- Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires ;
- Les usufruitiers, nus-proprétaires, copropriétaires d'actions indivises ont accès aux assemblées conformément à la loi (article 12 des statuts).

I Composition de l'assemblée générale

Paragraphe IV de l'article 25 des statuts

En application de l'article L. 225-107 du Code de commerce, le conseil d'administration a la faculté de permettre, lors de chaque assemblée, aux actionnaires de participer par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication transmettant au moins la voix et garantissant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

I Conditions d'exercice du droit de vote

Paragraphes III et IV de l'article 28 des statuts

- Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans aucune limitation à la seule exception des cas prévus par la loi ;
- Les votes sont exprimés par mains levées, ou de façon électronique, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée et ce sous réserve de la faculté prévue à l'article 25-IV ;
- Les actionnaires peuvent voter par correspondance, dans les conditions légales. Ils peuvent également voter par des moyens électroniques de communication sur un site créé par la Société exclusivement consacré à cette fin. Dans ce cas, ils ne pourront accéder à ce site qu'après s'être identifié au moyen d'un code préalablement à l'assemblée.

I Conditions d'acquisition du droit de vote double

Paragraphe III de l'article 28 des statuts

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 1993).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou en un titre au porteur identifiable, et toute cession ou transmission d'actions entraînent la perte du droit de vote double, sauf transmission à un ayant-droit par suite de succession, liquidation de communauté de biens entre époux ou donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, laquelle n'interrompt pas le délai nécessaire à l'acquisition du droit de vote double.

I Seuils statutaires devant être déclarés à la Société

Paragraphe II de l'article 10 des statuts

Outre le respect de l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote attachés, toute personne physique ou morale qui, seule ou indirectement au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce ou encore de concert avec d'autres personnes physiques ou morales au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1% des droits de vote ou un multiple de cette fraction jusqu'à 50%, doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient de la même manière et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés. En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent pas être exercés à toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

I Identification de l'actionariat

Paragraphe III de l'article 10 des statuts

En vue d'identifier les détenteurs de titres au porteur et conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, les noms ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société a également la faculté, selon les conditions fixées par les articles L. 228-2-II et L. 228-3 et suivants du Code de commerce, de demander aux détenteurs de titres de la Société s'ils les détiennent pour leur propre compte ou pour le compte de tiers et dans ce dernier cas de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers.

À défaut de révélation de l'identité des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

En outre, en vertu de l'article L. 228-3-1 du Code de commerce, tout actionnaire personne morale détenant plus de 2,5% du capital ou des droits de vote, est tenu sur simple demande de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes physiques et/ou morales qui détiennent, directement ou indirectement, plus d'un tiers de son capital ou de ses droits de vote.

En application des articles L. 228-3-2 et L. 228-3-3 du Code de commerce, le défaut de communication des renseignements sollicités, en vertu des articles L. 228-2-II ou L. 228-1 du Code de commerce, ou la transmission d'informations incomplètes ou erronées sont sanctionnées par la privation des droits de vote et du droit au paiement des dividendes, attachés aux titres pour lesquels la personne destinataire de la demande est inscrite en compte, et ce jusqu'à la date de régularisation de l'identification.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant le capital

MONTANT DU CAPITAL

- Montant du capital au 31 décembre 2009 : 127 080 420 euros ;
- Montant du capital au 28 février 2010 : 127 080 420 euros ;
- Nombre d'actions au 31 décembre 2009 : 42 360 140 ;
- Nombre d'actions au 28 février 2010 : 42 360 140.

Les actions ont une valeur nominale de 3 euros chacune, elles sont intégralement libérées et de même catégorie.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société se tient informée de la composition de son actionnariat dans les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales ou réglementaires.

Un droit de vote double est conféré aux actions détenues nominativement depuis plus de deux années. Au 28 février 2010, un droit de vote double étant conféré à 18 796 923 actions, le nombre total de droits de vote s'élève à 64 372 099 pour 42 360 140 actions.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Afin de permettre à la Société de faire appel au marché financier pour la poursuite du développement du Groupe et pour améliorer sa situation financière, l'assemblée générale du 3 juin 2009 a délégué au conseil d'administration certaines compétences. L'ensemble des autorisations et délégations autorisées au bénéfice du conseil d'administration pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Type d'émission	AGE	Durée de l'autorisation	Date limite de l'autorisation	Montants autorisés en nominal ⁽¹⁾
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	03/06/2009	26 mois	03/08/2011	200 millions d'euros
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription ⁽²⁾	03/06/2009	26 mois	03/08/2011	200 millions d'euros ⁽³⁾ 1 milliard d'euros ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription ⁽²⁾	03/06/2009	26 mois	03/08/2011	200 millions d'euros ⁽³⁾ 1 milliard d'euros ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société	03/06/2009	26 mois	03/08/2011	200 millions d'euros ⁽³⁾ 1 milliard d'euros ⁽⁴⁾
Délégation de compétence à l'effet de décider, en période d'offre publique, l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, y compris leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société.	04/06/2008	18 mois	03/12/2010	200 millions d'euros ⁽³⁾
Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au profit du personnel ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	04/06/2008	38 mois	04/08/2011	2% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un PEE de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	19/05/2010 ⁽⁶⁾	15 mois	03/08/2011	5% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission

(1) Montants autorisés égaux aux montants résiduels en l'absence d'utilisation.

(2) Le conseil d'administration pourra augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% des émissions initiales et au même prix que ces dernières.

(3) Au titre des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

(4) Au titre de l'emprunt.

(5) Pour les titres de créances.

(6) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2010 est appelée à renouveler l'autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe pour une durée de trente-huit mois (38) à compter de la présente assemblée.

Le nombre total d'options pouvant être consenties ne peut donner droit de souscrire à un nombre supérieur à 5% des actions composant le capital de la Société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà conférées en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées.

Le nombre total d'options consenties et non encore levées ne pourra être supérieur à 5% du nombre des actions de la société au moment où elles sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de celles déjà attribuées en vertu d'une autorisation antérieure.

Le conseil d'administration a également, dans la limite de 10% du capital de la Société, la faculté d'émettre, des titres de capital de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il est également proposé l'Assemblée générale du 19 mai 2010 de déléguer sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toutes sociétés dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou de titres de créances par placement privé en application des dispositions de l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier.

CAPITAL POTENTIEL AU 28 FEVRIER 2010

Le capital potentiel au 28 février 2010 se décompose de la façon suivante :

Nombre d'actions au 28 février 2010	42 360 140
Exercice d'options de souscription	1 202 702
Nombre d'actions potentielles	43 562 842

L'effet dilutif en cas d'exercice des options de souscription s'élève à 2,8% pour l'actionnaire détenant 1% du capital au 28 février 2010.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant le capital

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Date	Évolution du capital	Variations			Nouveau capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions
		Nombre d'actions	Capital (euros)	Prime d'émission (euros)		
1999	Exercice de bons, d'options et d'obligations convertibles	1 157 585	3 529 453,91	44 120 953,36		
	Annulation d'actions	(18 581)	(56 653,10)	(1 020 581,38)		
31/12/1999					84 962 825,31	27 865 980
2000	Exercice de bons et d'obligations convertibles	1 488 691	4 538 989,60	64 990 279,85		
31/12/2000					89 501 814,91	29 354 671
2001	Conversion du capital en euros		(1 437 835,66)			
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	9 580 561	28 741 716,75	392 598 277,71		
31/12/2001					116 805 696,00	38 935 232
2002	Annulation d'actions	(5 000 000)	(15 000 000,00)	(285 000 000,00)		
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	3 265 992	9 797 976,00	134 666 646,93		
31/12/2002					111 603 672,00	37 201 224
2003	Exercice de bons et d'obligations convertibles	206 620	619 860,00	8 057 485,58		
31/12/2003					112 223 532,00	37 407 844
2004	Exercice de bons	5	15,00	275,00		
31/12/2004					112 223 547,00	37 407 849
2005	Paiement du solde du dividende 2004 en actions	438 907	1 316 721,00	14 361 037,04		
	Exercice de BSA B	2 424	7 272,00	103 020,00		
	Paiement de l'acompte sur dividende 2005 en actions	958 407	2 875 221,00	30 055 643,52		
31/12/2005					116 422 761,00	38 807 587
2006	Paiement du solde du dividende 2005 en actions	403 255	1 209 765,00	11 984 738,60		
	Exercice de BSA C	186	558,00	8 370,00		
31/12/2006					117 633 084,00	39 211 028
2007	Exercice d'options	314 300	942 900,00	8 450 793,00		
	Conversion d'OCEANE	3 127 264	9 381 792,00	125 519 779,47		
31/12/2007					127 957 776,00	42 652 592
2008	Exercice d'options	24 000	72 000,00	725 2650,00		
	Annulation d'actions	(316 452)	(949 356,00)	(13 632 380,88)		
31/12/2008					127 080 420,00	42 360 140
31/12/2008					127 080 420,00	42 360 140
28/02/2010					127 080 420,00	42 360 140

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Répartition du capital et des droits de vote

SITUATION AU 28 FEVRIER 2010

Nombre total de droits de vote au 28 février 2010 : 64 372 099

Nombre d'actionnaires : plus de 17 000, sur la base des recherches de titres au porteur identifiables réalisées en mai 2009.

A la connaissance de la Société, les principaux actionnaires à cette date étaient les suivants :

Actionnaires	Actions	% Capital	Droits de vote	% Droits de vote
Foncière Euris*	24 430 858	57,67%	46 857 123	72,79%
Autres sociétés du groupe Euris*	1 057		2 114	
Autres membres du conseil d'administration et de direction*	40 549	0,10%	74 744	0,12%
Sous-total	24 472 464	57,77%	46 933 981	72,91%
Auto-détention* ⁽¹⁾	775 629	1,83%		
Autres actionnaires ⁽²⁾	17 112 047	40,40%	17 438 118	27,09%
<i>dont au nominatif</i>	<i>351 388</i>	<i>0,83%</i>	<i>363 050</i>	<i>0,57%</i>
<i>dont au porteur</i>	<i>16 760 659</i>	<i>39,57%</i>	<i>17 075 068</i>	<i>26,52%</i>
TOTAL	42 360 140	100,00%	64 372 099	100,00%

* Actionnaires inscrits au nominatif.

(1) Dont 95 349 affectées au contrat de liquidité, le solde étant affecté à la couverture des plans d'actions gratuites et des plans de souscription.

(2) À la connaissance de la société, aucun des « Autres actionnaires » ne détient directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital social ou des droits de vote.

I Franchissements de seuils notifiés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 28 février 2010

Conformément à l'article 10.II des statuts et sur la base du nombre d'actions et des droits de vote déclarés par la société Rallye et publiés sur le site internet de la Société le 14 janvier 2009, les sociétés suivantes ont déclaré des franchissements de seuils :

Au cours de l'année 2009, la société Richelieu Finance a franchi le seuil de 1% du capital de la société Rallye à la baisse en date du 20 juillet 2009.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant le capital

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La répartition du capital et des droits de vote a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

Actionnaires	Situation au 31/12/2009			Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Foncière Euris*	24 430 858	57,67%	72,92%	24 430 858	57,67%	71,83%	24 431 108	57,28%	71,44%
Auto-détention	891 789	2,11%		1 234 945	2,92%		405 828	0,95%	
Autres actionnaires	17 037 493	40,22%	27,08%	16 694 337	39,41%	28,17%	17 815 656	41,77%	28,56%
TOTAL	42 360 140	100%	100%	42 360 140	100%	100%	42 652 592	100%	100%

* Directement et indirectement.

Les pourcentages sont exprimés au 31 décembre de chaque année considérée.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée par l'assemblée générale du 3 juin 2009 étant valable jusqu'au 3 décembre 2010, l'assemblée générale en date du 19 mai 2010 est appelée à reconduire le programme d'achat d'actions.

I Part du capital détenue par la Société et répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

Au 28 février 2010, la Société détient 775 629 actions, soit 1,83% du capital :

- 680 280 actions affectées à la couverture des plans d'actions gratuites et aux plans de souscription ;
- 95 349 actions au titre du contrat de liquidité AMAFI (Association française des marchés financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance) conclu avec Rothschild et Cie Banque.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant le capital

I Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme d'achat d'actions sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- attribuer des actions gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- assurer l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- annuler les actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société, autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2009.

I Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Rallye aura la faculté d'acquérir 10% de son capital, soit à la date du 28 février 2010, 4 236 014 actions de 3 euros de valeur nominale chacune. Compte tenu des 775 629 actions propres déjà détenues au 28 février 2010, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 3 460 385, correspondant à un investissement maximal théorique de 259 528 875 euros sur la base du prix maximum d'achat de 75 euros prévu dans la vingt-et-unième résolution soumise au vote de l'assemblée générale du 19 mai 2010.

I Durée du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions est reconduit pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2010 et au plus tard le 18 novembre 2011.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cotation des titres de la Société au 28 février 2009

NANTISSEMENT DE TITRES

Dans le cadre des facilités de crédit qu'elle a mises en place, la société Foncière Euris est amenée à nantir des actions Rallye sur la base du montant des facilités ou des tirages en cours, selon le cas. Le détail des nantisements au 31 décembre 2009 par bénéficiaire est le suivant :

Bénéficiaires	Date de départ du nantissement ⁽¹⁾	Date d'échéance du nantissement ⁽¹⁾	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanté de l'émetteur ⁽²⁾
HSBC	juin-06	juin-11	⁽³⁾	1 859 672	4,39%
Calyon	mai-05	avr-14	⁽³⁾	3 236 733	7,64%
Groupe CIC - Crédit Mutuel	oct-05	juill-12	⁽³⁾	1 537 317	3,63%
Natixis	déc-04	août-13	⁽³⁾	6 598 879	15,58%
Société Générale	juil-06	déc-11	⁽³⁾	1 834 308	4,33%
BNP Paribas	juin-08	juin-13	⁽³⁾	2 914 798	6,88%
RBS	août-06	déc-11	⁽³⁾	1 065 181	2,51%
TOTAL				19 046 888	44,96%

(1) Les dates de départ et d'échéance sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.

(2) Au 31 décembre 2009.

(3) Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACTIONS DE CONCERT

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte d'actionnaires ni de personnes ou groupe de personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société.

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés.

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

La société Rallye a conclu une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique avec la société Euris.

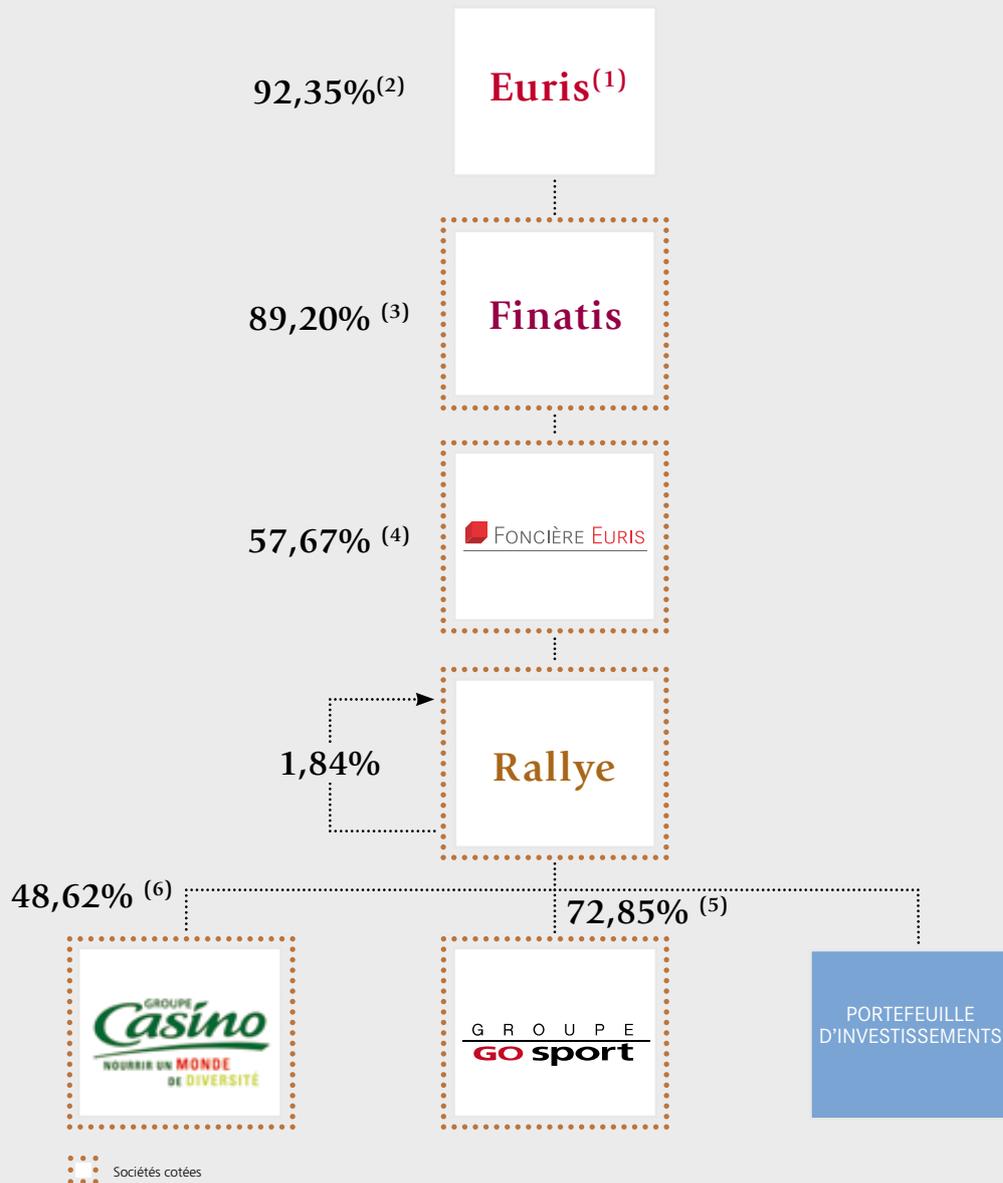
Dans ce cadre, la société Euris, grâce aux moyens et structures dont elle dispose, conseille de manière permanente la société Rallye dans la détermination de ses orientations stratégiques et dans la gestion et le développement de ses activités. Par ailleurs, elle lui apporte une assistance technique dans les domaines juridique et administratif.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du conseil d'administration.

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social, ou à sa famille.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Organigramme du Groupe au 28 février 2009



(1) La société Euris est contrôlée par Monsieur Jean-Charles NAOURI.
 (2) 92,55% des droits de vote.
 (3) 91,99% des droits de vote.
 (4) 72,79% des droits de vote.
 (5) 78,35% des droits de vote.
 (6) Actions détenues, directement et indirectement hors autocontrôle, par Rallye et ses filiales représentant 60,91% des droits de vote.

L'organisation actuelle du groupe Rallye résulte des opérations de restructuration réalisées au cours de l'exercice 1992 et 1993 parmi lesquelles :

- l'apport au groupe Casino de l'ensemble des branches hypermarchés, supermarchés et cafétérias ;
- l'absorption par voie de fusion des sociétés mères Rallye SA et Coficam ainsi que des sociétés SMPO et Record Carburants ; à la suite de ces opérations, la société absorbante, Genty-Cathiard, a pris la dénomination Rallye ;
- un apport immobilier effectué par la société Foncière Euris.

Cette structure a été complétée par l'offre publique d'échange sur les titres de la société Casino initiée en septembre 1997, par la fusion-absorption de la société GO Sport par la société Courir, désormais dénommée Groupe GO Sport, en date du 27 décembre 2000 ainsi que par la cession de la société Athlete's Foot à son management le 27 décembre 2003.

Rallye n'effectue aucune prestation de management pour le compte de ses filiales opérationnelles ; elle bénéficie de l'assistance technique et stratégique de la société Euris, maison-mère du Groupe.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cotation des titres de la Société

LISTE DES TITRES COTÉS AU MARCHÉ EURONEXT PARIS (COMPARTIMENT A)

L'action Rallye (Code ISIN : FR0000060618)⁽¹⁾

LISTE DES TITRES COTÉS A LA BOURSE DU LUXEMBOURG

L'obligation Rallye 3,25% avril 2013 échangeable en action ordinaire CASINO (Code ISIN : FR0000473985) émise le 30 avril 2003⁽¹⁾.

L'obligation Rallye 5,625% octobre 2011 (Code ISIN : FR0010117325) émise le 13 octobre 2004⁽¹⁾.

L'obligation Rallye 8,375% septembre 2015 (Code ISIN : FR0010806745) émise le 20 septembre 2009⁽¹⁾.

L'obligation Rallye 7,625% novembre 2016 (Code ISIN : FR0010815472) émise le 4 novembre 2009⁽¹⁾.

L'obligation Rallye 5,875% mars 2014 (Code ISIN : FR00108741115) émise le 15 mars 2010⁽¹⁾.

Etablissements assurant le service financier des titres :

(1) BNP Paribas Securities Services - Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex

SYNTHÈSE DES COURS DE L'ACTION RALLYE SUR 18 MOIS⁽¹⁾

Années / mois	Nombre d'actions échangées	Plus haut Historique	Plus bas Historique	Capitaux échangés
2008		euros	euros	milliers d'euros
Septembre	4 938 208	32,02	20,03	125 636
Octobre	10 825 962	22,00	12,65	183 406
Novembre	5 148 985	18,35	11,85	75 214
Décembre	3 798 176	16,20	12,78	55 086
2009				
Janvier	2 324 872	17,20	14,56	37 266
Février	2 291 533	16,03	11,81	30 706
Mars	3 523 710	13,93	11,65	45 330
Avril	3 200 331	15,92	13,66	47 038
Mai	2 156 545	19,22	15,61	37 289
Juin	2 497 792	20,90	18,47	48 943
Juillet	1 697 327	20,60	17,97	32 516
Août	1 015 002	23,27	20,45	22 203
Septembre	1 488 283	26,13	21,00	35 609
Octobre	1 300 847	25,25	23,10	31 687
Novembre	875 433	25,24	23,40	21 408
Décembre	844 721	24,75	23,92	21 119
2010				
Janvier	1 003 444	26,28	25,07	28 436
Février	886 908	25,42	22,90	21 058

(1) Source : Bloomberg.

Au 28 février 2010, le cours de Bourse de Rallye s'établissait à 23,715 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 1 milliard d'euros.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES - DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Rallye a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009 ⁽¹⁾
Dividende net (en euro/action)	1,68	1,74	1,83	1,83	1,83 ⁽²⁾
Nombre d'actions	38 807 587	39 211 028	42 336 140	42 360 140	42 360 140
Distribution totale (en euros)	65 196 746	68 227 189	77 728 298	77 519 056	77 519 056

(1) Conformément aux résolutions proposées à l'assemblée générale du 19 mai 2010.

(2) Un acompte sur le dividende 2009 d'un montant de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 2 octobre 2009 sur la base des 42 360 140 actions existantes au 31 décembre 2009.

La politique de distribution des dividendes est fonction de la situation financière du Groupe et de ses besoins financiers prévisionnels.

Aucune garantie ne peut être fournie concernant le montant des dividendes qui seront distribués au titre d'un exercice donné.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 19 mai 2010 d'approuver une distribution de dividendes représentant 1,83 euro par action.

Un acompte sur dividende de 0,80 euro par action, a été mis en paiement le 2 octobre 2009 ; le solde à distribuer, soit 1,03 euro par action, sera mis en paiement le 18 juin 2010. Les actionnaires pourront opter, à hauteur de 50% de ce solde, pour un paiement en actions nouvelles.

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement sont reversés, conformément aux articles L.27 et R 46 du Code du domaine de l'Etat, au Trésor Public.

CONTRAT D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

La plupart des filiales de Rallye bénéficient, dans le cadre de la réglementation en vigueur, de contrats d'intéressement et de participation. La société Rallye n'en bénéficie pas en raison de la modicité de ses effectifs.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

OPTIONS D'ACHATS ET DE SOUSCRIPTIONS D'ACTION ET ACTIONS GRATUITES

Les plans d'option d'achats et de souscriptions d'action Rallye, ainsi que les plans d'actions gratuites, en cours de validité au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe sont les suivants :

Date de l'assemblée	AGE du 09/06/04	AGE du 09/06/04	AGE du 08/06/05	AGE du 06/06/07
Date du conseil d'administration	08/06/05	07/06/06	07/06/06	01/10/07
Nature du plan (Souscription / Actions gratuites)	Souscription	Souscription	Actions gratuites	Souscription
Nombre de bénéficiaires à l'origine	58	61	61	60
Nombre total d'options initialement attribuées	224 084	254 120	40 858	181 127
<i>Dont nombre total d'options attribuées aux mandataires sociaux</i>	83 567	84 250	10 533	50 866
<i>Dont nombre total d'options attribuées aux 10 premiers salariés</i>	47 733	74 190	12 061	
Point de départ du délai d'exercice des options	08/06/08	07/06/09	na	01/01/11
Date d'expiration des options	07/12/10	06/12/11	07/06/09	31/03/13
Prix d'exercice en euros	40,16	36,84	na	48,73
Nombre d'options exercées au 28 février 2010				
<i>Dont depuis le 1^{er} janvier 2009</i>				
Options annulées au 28 février 2010 ⁽¹⁾	17 083	15 313	2 734	1 320
<i>Dont depuis le 1^{er} janvier 2009</i>	9 583			
Options restantes au 28 février 2010	207 001	238 807	38 124	179 807
Nombre résiduel d'actions pouvant être acquises ou souscrites au 28 février 2010	207 001	238 807	38 124	179 807

(1) À la suite du départ de bénéficiaires.

AGE du 08/06/05	AGE du 06/06/07	AGE du 08/06/05	AGE du 04/06/08	AGE du 06/06/07	AGE du 04/06/08	AGE du 06/06/07	Total
01/10/07	23/04/08	23/04/08	25/09/08	27/04/09	27/04/09	09/12/09	
Actions gratuites	Souscription	Actions gratuites	Actions gratuites	Souscription	Actions gratuites	Souscription	
60	66	66	9	13	64	1	
29 686	258 091	44 161	41 150	310 521	199 768	12 000	1 554 708
6 359	80 234	10 029	22 800	151 852	37 963	12 000	527 920
9 204	72 624	12 159	5 750	62 937	60 633		345 230
na	23/07/11	na	na	27/10/11	na	09/06/12	
01/01/11	23/10/13	23/07/11	24/09/10	26/10/14	27/10/11	08/06/15	
na	43,15	na	na	14,24	na	24,62	
330	3 525	882			593		39 046
		100			593		10 676
29 356	254 566	43 279	41 150	310 521	199 175	12 000	1 515 662
29 356	254 566	43 279	41 150	310 521	199 175	12 000	1 515 662

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DU CA À L'AGE

PROJET DE RÉOLUTIONS

 INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTION ET ACTIONS GRATUITES
CONSENTIES DURANT L'EXERCICE PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE
SOCIÉTÉ DU GROUPE AUX DIX SALARIÉS DE L'ÉMETTEUR,
DONT LE NOMBRE D'OPTIONS CONSENTIES EST LE PLUS ÉLEVÉ

Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nature	Nombre d'options attribuées	Nombres d'actions correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
Rallye	27/04/2009	26/10/2014	Options de souscription	62 937	62 937	14,24
Rallye	27/04/2009	27/10/2011	Actions gratuites	60 633	60 633	n.a.
Groupe GO Sport	18/05/2009	17/11/2014	Options de souscription	7 500	7 500	9,87

OPTIONS DÉTENUES SUR L'ÉMETTEUR ET SUR TOUTE SOCIÉTÉ
DU GROUPE LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES DIX SALARIÉS
DONT LE NOMBRE D'OPTIONS AINSI LEVÉES EST LE PLUS ÉLEVÉ

Néant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements concernant l'activité - Gestion des risques

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE RALLYE

Politique d'investissements

Conformément à la décision stratégique annoncée par Rallye en août 2008 de réduire la taille du portefeuille, le programme de cession d'actifs s'est poursuivi en 2009. 91 millions d'euros d'actifs ont ainsi été cédés sur l'ensemble de l'exercice (incluant 6 millions d'euros de refinancement par crédit-bail du centre Ruban Bleu de Saint-Nazaire). Le Groupe a également procédé sur l'année à 12 millions d'euros d'investissements nets. Le portefeuille d'investissements fait l'objet d'un développement à la page 15 du rapport de gestion.

Les filiales opérationnelles du Groupe ont réalisé des investissements dont le montant annuel a évolué comme suit au cours des deux derniers exercices :

(En millions d'euros)	2009	2008
	832	1 259

Les investissements des sociétés opérationnelles sont développés dans le rapport de gestion au niveau du panorama des activités. Pour plus d'informations sur la stratégie des filiales opérationnelles du Groupe, il convient de se référer à la partie Evolutions et Perspectives page 20 du présent rapport annuel.

Rallye, en tant que holding de contrôle de deux sociétés opérationnelles présentes pour Casino dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire et pour groupe GO Sport dans la distribution d'articles de sport, n'a pas de concurrent auquel se comparer. Les positions concurrentielles de Casino et groupe GO Sport sont détaillées dans leur document de référence 2009 respectif.

Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

Les évolutions récentes et perspectives du Groupe sont décrites page 20 du présent rapport annuel.

II. GESTION DES RISQUES

Risques de marché

Les risques de marché sont gérés de façon indépendante par les deux principales filiales opérationnelles de Rallye (Casino et groupe GO Sport) et par Rallye en tant que maison mère.

Au sein de chacune de ces entités, la gestion des risques de liquidité, de change et de taux est organisée de façon centralisée, sous la responsabilité de la Direction financière qui dispose pour cela des outils et de l'expertise nécessaires et rapporte à la Direction Générale. Ces risques ainsi que les dispositifs destinés à en assurer la maîtrise sont détaillés en note 33 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2009.

Par ailleurs, en cas de changement de contrôle de Rallye, certaines documentations de crédit incluent une clause donnant la faculté aux prêteurs, chacun d'eux appréciant individuellement la situation, de demander le remboursement immédiat des sommes prêtées et, le cas échéant, d'annuler les engagements de crédit qui ont pu être pris avec la Société.

Risques opérationnels

En tant que holding, Rallye n'est pas concerné par ce type de risques. En revanche, Casino et groupe GO Sport, dans le cadre de leur activité courante, sont exposées à un certain nombre de risques, dont principalement :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements concernant l'activité - Gestion des risques

Risques liés à l'approvisionnement

Casino référence environ 31 500 fournisseurs et n'est dépendant, de quelque manière que ce soit, d'aucun d'entre eux. De plus, Casino bénéficie en France, à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique (représentant environ 1 000 000 m² sur 21 sites) réparti sur tout le territoire national et qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différents réseaux.

Les six principaux fournisseurs de groupe GO Sport (Nike, Adidas, Puma, Sogecop et Planet Fun) représentent globalement 41% des achats réceptionnés en 2009. Le risque de dépendance de la Société à l'égard de ses principaux fournisseurs est cependant limité, la Société fonctionnant en partenariat avec ses fournisseurs, qui s'appuient sur le positionnement et le concept des réseaux GO Sport et Courir pour promouvoir leurs marques.

Risques liés au mode de commercialisation des produits

Les différentes enseignes du Groupe en France disposent de réseaux affiliés ou franchisés. Chez Casino, ces réseaux représentaient 61% des points de vente au 31 décembre 2009, concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. Le risque crédit des réseaux affiliés/franchisés est pris en compte dans le cadre du crédit management.

Le risque lié au mode de commercialisation des produits est considéré comme très limité chez groupe GO Sport car il commercialise ses produits via un réseau de magasins qui lui est propre pour les deux enseignes en France et en Pologne et dans le cadre de contrats en franchise pour le reste du monde.

Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque « Spar » pour laquelle il bénéficie d'une licence d'exploitation en France.

Risques crédit clientèle

A travers sa filiale spécialisée dans le crédit à la consommation (Banque du groupe Casino), le Groupe est exposé aux risques de qualité des crédits de la clientèle. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation par système de score confiée à un établissement spécialisé. Compte-tenu du mode de distribution, groupe GO Sport ne dépend d'aucun de ses clients.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique (Amérique du Sud, Asie). Des événements intervenus au Venezuela sont ainsi évoqués sous la note 37 des comptes consolidés Casino. En 2009, l'international représentait 34% du chiffre d'affaires consolidé et du résultat opérationnel courant.

Risques industriels et environnementaux

Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie « Données sociales et environnementales » en pages 24 à 27 du présent rapport annuel.

Risques juridiques

Risques liés à la réglementation

Casino et groupe GO Sport sont principalement soumis à toutes les législations et réglementations relatives à l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines activités sont soumises à des réglementations particulières (Casino Vacances, Banque du groupe Casino, Mercialis...). Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement de magasins sont soumis, en France et dans certains pays où le Groupe est implanté, à des procédures d'autorisations administratives.

Risques fiscaux et douaniers

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Litiges

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Le Groupe constitue une provision au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. À la date du dépôt du document de référence, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

À noter toutefois que, dans le cadre du litige avec la famille Baud, le Tribunal arbitral, appelé à se prononcer dans le contentieux qui oppose le groupe Casino à la famille Baud, a rendu sa décision le 2 juillet 2009 et a jugé que la révocation des membres de la famille Baud des organes de direction des sociétés Franprix et Leader Price est intervenue pour « juste motif ». Le Tribunal arbitral a ainsi reconnu le bien-fondé de la reprise opérationnelle de Franprix et de Leader Price par le groupe Casino et a confirmé l'application du multiple de 14 fois la moyenne des résultats 2006 et 2007 de Franprix et de Leader Price pour calculer la valeur de la participation résiduelle des membres de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price, respectivement de 5% et de 25%, ce qui correspond à la position retenue par le groupe Casino dans ses états financiers précédents.

Comme prévu par la convention et suite à la décision rendue par le Tribunal arbitral, le prix définitif de la participation de la famille Baud (principalement détenue par la société de droit belge, Baudinter), laquelle a exercé son option de vente en date du 28 avril 2008, a été calculé, selon le multiple de 14, par un expert indépendant. Il s'élève à 428,6 millions d'euros, et a été payé le 12 novembre 2009 par le groupe Casino qui détient désormais la totalité du capital des sociétés Franprix et Leader Price. Les intérêts sur ce prix, ainsi que les demandes d'indemnités de la famille Baud au titre des droits à dividende, sont en cours d'examen par le Tribunal arbitral conformément à la sentence du 2 juillet 2009. Les droits éventuels à dividende attachés aux actions Franprix et Leader Price au titre des années 2006 à 2008 et que le groupe Casino conteste, sont enregistrés par prudence en autres dettes courantes pour un montant de 67 millions d'euros.

Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international (hors France métropolitaine et Dom Tom) et détenue à 50% par le groupe Casino et à 50% par la famille Baud, il est rappelé que dans le cadre du contentieux qui oppose les deux actionnaires sur l'organisation et le fonctionnement de la Société, un administrateur provisoire a été nommé en mai 2008 par le Tribunal de commerce de Paris. Les comptes des exercices 2006, 2007 et 2008 ont été arrêtés par l'administrateur provisoire et présentés, en assemblée générale, en septembre et décembre 2009, aux actionnaires qui ne les ont pas approuvés.

La société Geimex est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du Groupe. Les intérêts du groupe Casino dans la société s'élèvent à 76 millions d'euros dont 62 millions d'euros de goodwill.

Assurance

Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par la Société

Le Groupe Rallye inscrit sa politique d'assurances et de gestion des risques aléatoires dans un contexte de protection de son bilan, mais aussi de suivi, notamment des objectifs suivants :

- protection du patrimoine du Groupe et des responsabilités encourues par celui-ci ;
- défense de l'intérêt des actionnaires ;
- prise en compte de la réglementation des établissements recevant du public (règles dites ERP).

L'analyse des risques aléatoires assurables, la souscription et la gestion des polices d'assurances, ainsi que le suivi des sinistres, sont gérés de façon indépendante au niveau de chacune des filiales opérationnelles du Groupe (Casino et groupe GO Sport principalement) et de leur maison mère, la société Rallye.

Assurances souscrites

Les principales assurances mises en place par le Groupe Rallye visent les risques encourus au titre :

- des dommages aux biens et perte d'exploitation consécutive ;
- de la responsabilité civile.

Les autres assurances souscrites par le Groupe concernent les assurances obligatoires, notamment, compte tenu de ses activités, l'assurance automobile, l'assurance construction de dommages ouvrage et responsabilité décennale constructeur et l'assurance des responsabilités civiles professionnelles (gestionnaire immobilier, agent de voyage, banque).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements concernant l'activité - Gestion des risques

De même, compte tenu de l'importance des flux et risques y attachés, le Groupe a souscrit diverses autres assurances, dont un programme transport (couverture des transports domestiques et des importations) et un programme « tous risques chantiers » (couverture du patrimoine immobilier).

Toujours avec l'objectif de privilégier le lissage de ses coûts d'assurances, mais aussi pour avoir une maîtrise de ses risques, Casino a poursuivi en 2009 une conservation significative, notamment de la sinistralité de fréquence qui concerne tous les risques assurés, mais au principal les dommages aux biens et la responsabilité civile. D'une manière générale, la gestion et le suivi des franchises sont délégués aux courtiers d'assurances sous le double contrôle du Groupe et des assureurs, du fait des obligations des polices d'assurances auxquelles elles se rattachent.

Niveau de couverture

Assurances dommages aux biens et pertes d'exploitation

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs du Groupe.

Chez Casino, la police en vigueur est de forme « Tous risques Sauf » (les exclusions définissant la portée des garanties accordées par les assureurs) selon les garanties existantes sur le marché de l'assurance. Elle couvre, notamment, les risques traditionnels de ce type de police dont l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles, l'effondrement, etc. Le plafond de garantie du programme correspond au sinistre maximum possible, dommages directs et perte exploitation confondus, soit 220 millions d'euros pour les événements majeurs (incendie, explosion...), avec des sous-limitations de garanties prévues pour certains périls dénommés (dont événements naturels, effondrement, vol).

Chez Groupe GO Sport, le montant des capitaux assurés auprès de la compagnie d'assurance AFM s'élève à 330 millions d'euros par an au titre de l'assurance dommages aux biens et 320 millions d'euros au titre des pertes d'exploitation.

Assurances responsabilité civile

Cette assurance a pour vocation de couvrir les conséquences financières de la responsabilité civile pouvant incomber au Groupe du fait des dommages corporels, matériels et/ou financiers subis par des tiers, du fait des produits livrés ou vendus, des installations et matériels, des bâtiments, de l'exploitation des magasins, des prestations de service effectuées pour le compte des tiers. La police en vigueur, également de forme « Tous Risques Sauf » couvre aussi en sous limitation du plafond général des garanties (76 millions d'euros) les frais de retrait des produits ainsi que la garantie financière du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Autres assurances

Pour les autres risques que ceux cités ci-dessus, le Groupe a souscrit des couvertures d'assurances à chaque fois qu'une obligation légale le prévoit. Il en est de même à chaque fois que la nature des risques dont il s'agit rend la couverture d'assurance utile et nécessaire et pour autant que les offres des marchés d'assurances restent en adéquation avec les garanties souhaitées.

Prévention et gestion des crises

Les mesures de prévention et de maintien de l'exploitation après sinistre font partie intégrante de la politique d'assurance du Groupe. Dans la continuité de la politique de prévention mise en œuvre depuis plusieurs années, notamment contre le risque de dommages aux biens, Casino a poursuivi en 2009 des visites régulières des sites à forte concentration de capitaux assurés, des audits techniques de prévention et de protection des actifs ainsi qu'un suivi et une mise à jour du travail de cartographie des risques dommages, dont l'exposition aux événements naturels et autres tant en France qu'à l'international.

Casino a également poursuivi la démarche de prévention relative au risque « produit » à marque distributeur ou non, pour lequel il continue de veiller à se doter en cas de crise, des moyens techniques et des conseils appropriés en cas de sinistre grave susceptible d'impacter l'exploitation d'un site pour intervenir rapidement et préserver au maximum, en fonction des circonstances, la continuité de l'exploitation et le service à la clientèle.

Rallye et ses filiales disposent également des supports nécessaires pour gérer de la façon la plus appropriée toute situation de crise ou sinistre d'intensité.

Rallye a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Responsable du document de référence et du contrôle des comptes – Politique d'information

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur Général.

Ces informations sont communiquées sous la seule responsabilité des dirigeants de la Société.

ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également que le rapport de gestion, figurant aux pages 6 et suivantes, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 149 dudit document pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et en page 217 en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, qui contiennent des observations ».

Le Président-Directeur Général – Jean-Charles NAOURI

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809-2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les rapports des commissaires aux comptes y afférant et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 52 à 139, 142 à 161, 140, 162 et 6 à 42 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2009 sous le numéro D. 09-337 ;
- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les rapports des commissaires aux comptes y afférant et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 54 à 137, 140 à 160, 138, 161 et 6 à 44 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 mai 2008 sous le numéro D. 08-0400.

Les chapitres des documents de référence n° D. 09-337 et D. 08-0400 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

- KPMG Audit Département de KPMG SA, 1 Cours Valmy – 92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX, membre de la compagnie régionale de Versailles, représenté par Madame Catherine CHASSAING, nommé par l'assemblée générale Ordinaire du 29 juin 1993 et renouvelé successivement par les assemblées générales ordinaires des 6 juin 2001 et 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Ernst & Young et Autres, 41 rue Ybry - 92576 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, membre de la compagnie régionale de Versailles, représenté par Monsieur Henri-Pierre NAVAS, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 1999 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2005 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Responsable du document de référence et du contrôle des comptes – Politique d'information

Commissaires aux comptes suppléants

- Monsieur Patrick-Hubert PETIT, 1 Cours Valmy – 92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2001 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Monsieur Philippe PEUCH-LESTRADE, 41 rue Ybry - 92576 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, nommé par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1996 et renouvelé par les assemblées générales ordinaires des 1^{er} juin 1999 et 8 juin 2005 pour une durée respective de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Didier CARLIER – Directeur Général Adjoint
Téléphone : 01.44.71.13.73
Télécopie : 01.44.71.13.70
E-Mail : info@rallye.fr

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC - INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des assemblées générales, feuilles de présence à ces assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes, statuts, etc.) et le cas échéant, les rapports, les courriers, les évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, les informations financières historiques de la Société et de ses filiales Casino et Groupe GO Sport pour les deux derniers exercices notamment les comptes consolidés établis selon les normes françaises, peuvent être consultés au siège social de Rallye.

Une fois par an, les analystes et journalistes sont conviés à une réunion au cours de laquelle sont commentés les résultats de l'année écoulée. Les communiqués de la société, les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques de la Société déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse www.rallye.fr. Un exemplaire du document de référence peut être obtenu au siège de la Société, 32, rue de Ponthieu, Paris 08.

Le document d'information annuel requis en application de la directive 2003/71/CE mentionnant toutes les informations publiées et rendues publiques par la société au cours de douze derniers mois est disponible sur le site internet de la Société.

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société à l'adresse <http://www.rallye.fr/fr/investisseurs/information-reglementee>, et fait l'objet d'une diffusion par voie électronique par le biais du diffuseur professionnel Business Wire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les informations minimales requises par l'annexe 1 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004. Les informations non applicables à Rallye sont indiquées en « n/a ».

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Pages
1. Personnes responsables	
• 1.1 Responsable du document de référence	217
• 1.2 Attestation du responsable du document de référence	217
2. Contrôleurs légaux des comptes	217-218
3. Informations financières sélectionnées	4-5
4. Facteurs de risque	213-216
5. Informations concernant l'émetteur	
• 5.1 Histoire et évolution de la Société	193-207
• 5.2 Investissements	15-213
6. Aperçu des activités	
• 6.1 Principales activités	9
• 6.2 Principaux marchés	9-15
• 6.3 Événements exceptionnels	n/a
• 6.4 Dépendances éventuelles	n/a
• 6.5 Position concurrentielle	213
7. Organigramme	
• 7.1 Description du Groupe	4-207
• 7.2 Liste des filiales	9-14, 142-148
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
• 8.1 Immobilisations corporelles importantes	65-66
• 8.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société	24-27
9. Examen de la situation financière et du résultat	
• 9.1 Situation financière	6-15, 17
• 9.2 Résultat d'exploitation	157-158
10. Trésorerie et capitaux	
• 10.1 Informations sur les capitaux	57, 111-116, 163-165
• 10.2 Flux de trésorerie	55-56, 154
• 10.3 Conditions d'emprunt et structure financière	123-126
• 10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	130-132
• 10.5 Sources de financement attendues	n/a
11. Recherche et développement, brevets et licences	n/a
12. Information sur les tendances	6-8, 20
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a
14. Organes d'administration et de direction	2, 28
15. Rémunérations et avantages	
• 15.1 Montants des rémunérations versées et avantages en nature	36 -37, 44, 141, 158
• 15.2 Sommes provisionnées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	n/a
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
• 16.1 Date d'expiration des mandats actuels	28
• 16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	174
• 16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	43-44
• 16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	42
17. Salariés	
• 17.1 Nombre de salariés	17, 158
• 17.2 Participation et stock options	21, 29-35, 38-39
• 17.3 Participation des salariés dans le capital	21, 210-212
18. Principaux actionnaires	
• 18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	203
• 18.2 Existence de droits de votes différents	198
• 18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	21, 203
• 18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	n/a

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Table de concordance du document de référence

19. Opérations avec des apparentés	206
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
• 20.1 Informations financières historiques	171
• 20.2 Informations financières pro-forma	n/a
• 20.3 Etats financiers	51-54, 151-153
• 20.4 Vérification des informations historiques annuelles	149, 172, 217
• 20.5 Date des dernières informations financières	31/12/2009
• 20.6 Informations financières intermédiaires et autres	20
• 20.7 Politique de distribution des dividendes	18, 209
• 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	213
• 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	215
21. Informations complémentaires	
• 21.1 Capital social	21-23
• 21.1.1 Capital souscrit et capital autorisé	193
• 21.1.2 Actions non représentatives du capital	n/a
• 21.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	204-205
• 21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	21-23, 164-165, 210
• 21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	n/a
• 21.1.6 Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	n/a
• 21.1.7 Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	204
• 21.2 Acte constitutif et statuts	193-199
• 21.2.1 Objet social de l'émetteur	193
• 21.2.2 Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	42-45
• 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	198
• 21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	198
• 21.2.5 Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	197
• 21.2.6 Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	n/a
• 21.2.7 Déclarations de franchissements de seuils statutaires	203
• 21.2.8 Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	n/a
22. Contrats importants	206
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a
24. Documents accessibles au public	218
25. Informations sur les participations	142-148

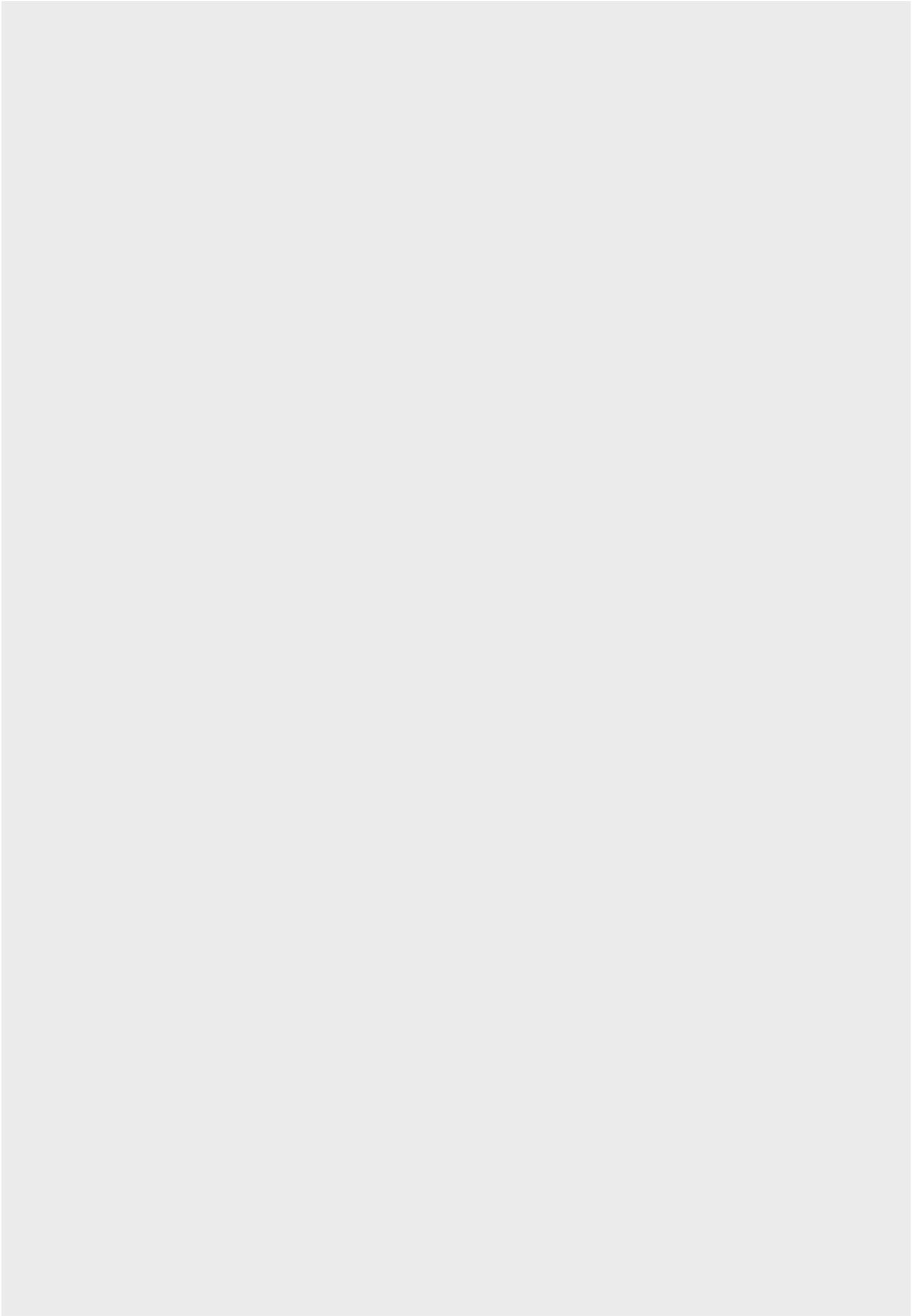
Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document de référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Pages
1. Comptes sociaux	151
2. Comptes consolidés	50
3. Rapport de gestion	6
• 3.1 Informations mentionnées aux articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce	
- Analyse de l'évolution des affaires	6-8
- Analyse des résultats	9-15
- Analyse de la situation financière	16-18
- Principaux risques et incertitudes	213-216
- Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital	200-201
• 3.2 Informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	
- Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	45
• 3.3 Informations mentionnées à l'article L. 225-111 du Code de commerce	
- Rachats par la Société de ses propres actions	23
4. Attestation du responsable	217
5. Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	149, 172
6. Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	41

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Conception et réalisation : **aristophane**^s

Crédit photos : Alexis Frespuech ; Dominique Le Lann ; Patrick Messina ; Anne Van Der Stegen / Editing ; Groupe GO Sport.
Imprimé sur Satimat Green et sur Cocoon, papiers recyclés / en partie recyclés certifiés FSC.

